DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 13075 **4,50 F** Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine – MERCREDI 11 FÉVRIER 1987

L'OUA impuissante

En visite d'Etat à Paris, dans le cadre d'une tournée européenne, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais, cherche à attirer l'attention de ses hôtes sur les problèmes économiques et financiers de son pays, qu'il a évoqués avec vigueur à la fin d'un dîner officiel, lundi 9 février, à l'Elysée. Mais il est aussi le président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en un moment où rebondit l'affaire tchadienne. Il ne peut paraître s'en désintéresser, même si ses possibilités d'action sont plus limitées que jamais.

Le président congolais veut d'abord s'informer sur les intentions de Paris après le redéploiement et le renforcement du dispositif militaire français au sud du 16e parallèle. Dans les milieux officiels, on minimise l'importance des mouvements de troupes et de matériels effectués ces derniers jours. Le ministre de la défense, M. André Giraud, souligne qu'il n'y a pas eu acheminement de renforts en provenance de l'Hexagone mais simplement distribution différente d'effectifs stationnés en permanence en Afrique, les travaux de modernisation de la piste de N'Djamena rendent plus aisés de tels déplacements d'unités. Néanmoins la France, informée des préparatifs de la Libye en vue d'une nouvelle offensive, a envoyé une nette mise en garde au colonel Kadhafi, qui lui conseillait de se retirer du Tchad.

Le dirigeant libyen a-t-il les moyens de traduire dans les faits son discours insolent ? La logique voudrait qu'il s'abstienne d'engager ses troupes dans des combats terrestres, loin de leurs bases arrière. Il leur manque pour cela, outre la motivation, l'organisation et les moyens logistiques nécessaires. En revanche, il peut ordonner quelque opération ponctuelle, aux résultats éphémères mais violents, pour « sauver la face ».

Les propositions de médiation que voulait faire M. Sassou Nguesso paraissent dans ces conditions bien dépassées. Il se voyait dans le rôle d'« arbitre » entre la France et la Libye, auxquelles il demande de retirer simultanément leurs troupes pour faciliter le dialogue entre factions tchadiennes rivales. En termes diplomatiques mais sans équivoque, M. Mitterrand lui a signifié qu'on ne pouvait mettre sur le même plan l'agresseur et celui qui porte secours à l'agressé et observé que la mission de réconciliation des Tchadiens confiée par l'OUA à son hôte avait « pratiquement atteint son terme ».

C'est là une allusion à plusieurs ralliements au régime de N'Djamena annoncés par d'anciens adversaires de M. Hissène Habré. Le chef de l'Etat tchadien a eu l'habileté de faire dire par son entourage que son principal adversaire de naguère, M. Goukouni Oueddeï, serait le bienvenu s'il désirait rentrer dans son pays. Pour le moment, ce dernier est à Alger, où il s'est entretenu avec M. Sassou Nguesso, puisque le colonel Kadhafi lui a permis de quitter Tripoli.

La Libye a l'aplomb d'affirmer que la nouvelle « ingérence » française au Tchad remet tout en question alors qu'une solution du problème se dessinait dans un cadre africain. L'OUA trouve toujours commode d'avoir l'air de prendre au sérieux ces palinodies. Certains de ses membres ont la mémoire courte. En septembre 1984, la France et la Libye annonçaient leur « décision commune » de procéder à l'« évacuation totale et concomitante » de leurs troupes. Paris doit-il donner au colonel Kadhafi une nouvelle occasion de renier sa parole ?

(Lire nos informations page 40.)

Un entretien avec M. Edouard Balladur

• La Société générale privatisée cette année
• Clarification nécessaire dans la majorité

La Société générale sera privatisée avant la fin de l'année. C'est la première des entreprises nationalisées à la Libération par de Gaulle à être rendue au secteur privé. M. Balladur, dans l'entretien qu'il nous a accordé, veut y voir « la volonté du gouvernement de changer les règles du jeu de notre économie ».

Le ministre d'Etat développe aussi les propositions françaises en matière monétaire, qui vont faire l'objet d'un mémorandum déposé le mercredi 11 février, et rappelle à l'ordre la majorité : « On ne peut pas à la fois être dans la majorité et ne pas y être. » Il juge nécessaire une clarification.

« Les crises récentes vous font-elles regretter que le gouvernement ne se soit pas concentré sur les réformes économiques ?

— Il n'a jamais été question de nous limiter aux réformes économiques. Notre société connaît d'autres problèmes, il faut aussi les résoudre. Je n'en citerai que deux ou trois : la sécurité, qu'il faut mieux assurer, avec toutes les conséquences que cela comporte par exemple pour le régime pénitentiaire. L'identité culturelle de la France, qui pose toute la question de la nationalité et de ses modes d'acquisition. La question universitaire : notre système ayant démontré combien il est difficile à notre société de s'adapter au monde moderne alors qu'il est si important que les jeunes puissent y trouver leur place.

» Il y a plusieurs sortes d'attitude possibles : changer les choses et dire qu'on les change ; ne pas les changer et dire qu'on les change ; les changer et ne pas le dire. Qui affirmera que notre société doit rester immobile ? A long terme, seule l'honnêteté est payante.

» Mais, puisque vous m'avez parlé des réformes économiques, permettez-moi d'ajouter un mot. La politique que je mène depuis six mois est une politique d'assainissement financier, de liberté et de démocratie économiques. Et lorsque je jette un regard sur ce qui a été fait et sur la manière dont cette politique a été menée, il me vient trois réflexions.

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI
et BRUNO DETHOMAS.

(Lire la suite page 7.)

Epreuve de force entre Felipe Gonzalez et les lycéens

Le défi de la jeunesse espagnole

Les organisations de lycéens espagnols ont appelé à une grève générale dans les établissements secondaires pour toute cette semaine. Ils doivent organiser, mercredi 11 février, à Madrid, une manifestation à laquelle la direction des Commissions ouvrières (la centrale syndicale communiste) a appelé ses adhérents à participer.

MADRID
de notre envoyée spéciale

On l'a vu à la télévision, sur les images des manifestations étudiantes de Madrid, claudiquant sur son unique jambe et s'acharnant de l'une de ses béquilles à briser vitrines et horloges publiques. On l'a retrouvé, s'adonnant au même exercice, dans les manifestations de Séville, où il fut arrêté. Et puis on l'a revu, quelques jours après, dans tous les journaux, avec cette cicatrice qui lui fend le crâne, sortant sur une chaise roulante de la prison de Séville comme s'il sortait d'un film de Bunuel. *El Cojo*, l'unijambiste, chef d'une bande d'« iroquois », zonard de profession, casseur à l'occasion, pas mauvais bougre au demeurant, évoque tout à la fois l'homme à l'écharpe jaune des fameuses images de TF 1 sur les manifestations parisiennes et l'Espagne des mendiants, version 87.

El Cojo n'a pas grand chose à dire, sinon qu'il est fier de pouvoir encore d'une seule jambe courir plus vite que les copains. Mais il restera sans doute l'une des figures les plus marquantes de cet accès de fièvre juvénile qui trouble l'Espagne depuis plusieurs semaines ; plus que la sage Maria Luisa Prada, blessée le 25 janvier par les balles de la police et devenue martyre de la cause ; plus que la belle Itziar Velasco, promue par les médias et par le charme de ses seize ans au rang d'égérie du mouvement ; plus sans doute que Juan Ignicio Ramos, promu, lui, à la tête d'une des organisations contestataires par sa pratique éprouvée du militantisme, et qui, à vingt-deux ans, parvient à faire figure tout à la fois de soixante-huitard attardé et d'ancêtre par rapport aux troupes qu'il dirige.

Car on se trompe lorsqu'on parle de la première génération de l'après-franquisme oublieuse de toute référence à la dictature. Cette première génération est actuellement à l'Université et elle n'a pratiquement pas bougé. Quelques rares facultés sont en grève, mais le gros du mouvement recrute dans le secondaire, chez les quatorze-dix-huit ans.

On se trompe plus encore si l'on imagine que l'effervescence lycéenne pourrait mettre en péril la démocratie espagnole : les troubles n'ont suscité à ce jour aucune réaction de type « défense de l'ordre ».

CLAIRE TRÉAN.

(Lire la suite page 4.)

Manifestation mercredi contre les « maîtres-directeurs »

Instituteurs malgré eux



L'ampleur de la manifestation nationale organisée mercredi 11 février à Paris, entre l'Opéra et la Nation, par les syndicats d'instituteurs sera l'ultime test de la mobilisation contre les décrets instituant la fonction de « maître-directeur ».

La grogne des instituteurs contre les « maîtres-directeurs » de M. Monory ne révèle pas seulement une allergie à la hiérarchie et à un ministre autoritaire ; elle marque l'émergence d'une nouvelle génération d'enseignants du primaire, formée, avant l'école normale, sur les bancs de l'Université, sans vocation excessive pour le fonctionnariat, et qui n'a pas fini de déranger une profession déjà en crise. Même en pleine période de chômage, on ne monte plus qu'à reculons sur l'estrade de la communale : plus de sept cents postes d'instituteurs offerts en 1986 n'ont pas trouvé preneurs.

Que le malaise sur les « maîtres-directeurs » survive aux vacances de février ou que celles-ci apaisent la tempête, le mouvement actuel ne peut être pris à la légère ni par le ministre, ni par les syndicats, ni par les usagers de l'école. Une grève ultra-minoritaire déclenchée par des instituteurs parisiens proches de l'extrême gauche voici un mois a rencontré un écho tel qu'elle a contraint le SNI, qui ne l'envisageait guère, à prendre la tête d'une manifestation nationale.

PHILIPPE BERNARD.

(Lire la suite page 8.)

Le mal des forêts en Europe

Ces chênes qu'on oublie

Deux rapports sur la forêt française révèlent que son dépérissement est relativement stabilisé. Mais la recherche des causes du mal s'annonce difficile.

Au début des années 80, le « *waldsterben* » ou dépérissement des forêts défrayait la chronique en Allemagne et dans l'Europe de tradition germanique. Les « pluies acides », qui stérilisent les lacs canadiens et scandinaves, allaient aussi tuer la forêt allemande ! C'est du moins ce qu'annonçaient les *Grünen* (Verts), sur la foi de rapports alarmants diffusés par les scientifiques et les forestiers d'outre-Rhin.

Depuis Tchernobyl et, à un moindre degré, depuis la pollution du Rhin par l'incendie de l'entrepôt Sandoz de Bâle, les regards se sont détournés de la forêt. Ces mêmes Suédois qui avaient attaché le grelot des pluies acides en Europe, en accusant l'industrie britannique de tuer leurs lacs, ont été les premiers à révéler la présence du nuage radioactif au-dessus de l'Europe, au lendemain de l'explosion du réacteur ukrainien.

Oubliés dès lors la forêt et les lacs. On en revenait à la peur nucléaire, latente dans l'inconscient collectif européen, et à la vindicte contre les « multinationales de la chimie », coupables d'une hécatombe à Bhopal en décembre 1984 (plus de deux mille morts) et de la « *mort du Rhin* » en novembre 1986.

Mais les forêts d'Europe ne sont pas tirées d'affaire pour autant. Grâce à l'alerte au *Walsterben*, des réseaux d'observation ont été mis en place dans la plupart des massifs forestiers. Depuis 1983, en Allemagne et en Suisse, depuis 1984 en France, des arbres choisis au hasard sont suivis individuellement. Des stations de recherche ont été installées au cœur des boisements les plus atteints.

Si les chercheurs, aujourd'hui, n'ont encore abouti à aucun résultat sûr — la physiologie de l'arbre est difficile à reproduire en laboratoire et surtout en temps réel — la simple observation de l'état des arbres fournit déjà des précieuses indications pour le présent. Allemands et Suisses, qui ont affaire à une forêt essentiellement résineuse (épicéas, pins, sapins), ont constaté une dégradation constante depuis le début de leurs observations. Cette dégradation, en Allemagne, serait toutefois en cours de ralentissement, alors qu'en Suisse, pays de montagne, 36 % des arbres seraient atteints de dépérissement, soit presque trois fois plus qu'en 1983 !

Les observations en France sont plus rassurantes, quoique les chênes de la forêt gauloise, à leur tour, commencent à souffrir du mystérieux mal. La vie de l'arbre est une longue patience.

ROGER CANS.

(Lire nos informations page 9.)

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dr. ; Tunisie, 525 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 130 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 120 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 10 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 110 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,60 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Débats

RÉVOLTES

Des étudiants et lycéens aux instituteurs – qui manifestent à nouveau mercredi 11 février, – l'hiver aura été « chaud ». La révolte des maîtres d'école contre le renforcement des pouvoirs des directeurs est, estime M. Louis Legrand, moins « autogestionnaire » qu'on ne l'a dit. Quant au mouvement étudiant, il est, témoigne Emmanuel Faux, dans ses conséquences à long terme, plus politique (au sens noble) qu'on l'a cru.

Ecoles, direction et blocage

Et si les instituteurs, au fond, étaient d'accord avec le ministre ?

par LOUIS LEGRAND (*)

LA question de la direction des écoles pose un problème fondamental que ni les contestataires, en général, ni les commentateurs ne me paraissent avoir clairement perçu. Le ministre, dans sa volonté de reprise en main, mû par des préoccupations d'ordre et de normalité nationale, voit dans le directeur d'école, comme dans toute la hiérarchie pédagogique et administrative, l'*instrument* d'un pouvoir central renforcé. La création au ministère d'une direction des personnels d'inspection et de direction, fait sans précédent, accompagnant la suppression de la mission à la recherche et à la formation, va dans le même sens et exprime la même conception.

Les syndicats d'enseignants ont parfaitement compris cette intention. Mais ces syndicats, à une exception près, opposent à ces décisions une conception de la liberté individuelle du maître *dans sa classe qui, au fond*, appartient à la même conception que celle du ministre. Car les contestataires ne mettent pas en cause la fonction de l'inspecteur.

Par tradition, dans le système français, le maître, comme personne individuelle, n'a de compte à rendre qu'à son inspecteur. C'est le cas dans les écoles, mais c'est aussi le cas dans l'enseignement secondaire : le chef d'établissement n'y a aucune autorité pédagogique. Elle n'est qu'administrative. Les maîtres ne reconnaissent d'autorité pédagogique valable que celle de l'inspecteur qui les note, les conseille et, si besoin est, les protège contre les empiètements du milieu considéré comme étranger, voire même hostile à l'école. Cette sacro-sainte *liberté du professeur et* de l'instituteur dans sa classe ne porte d'ailleurs que sur les méthodes. Car l'inspecteur ne fonde finalement son autorité que sur la norme des programmes et des horaires et celle d'examens nationaux du bas en haut de la pyramide, du brevet des collèges à l'agrégation.

Autogestion ? Voire !

Sur ce point, les contestataires *en majorité – il y a des exceptions* – sont fondamentalement d'accord avec le ministre. Ils l'étaient également avec le précédent immédiat, Jean-Pierre Chevènement. Or, cette liberté individuelle soigneusement canalisée – Basil Bernstein a décrit cette situation comme *« code série »* – fait du système éducatif français le plus sélectif et le plus abstrait qui soit. Dans ce système, la réalité des élèves et celle de l'établissement comme réalité locale vivante disparaissent complètement. Un établissement français standard n'est qu'une juxtaposition de divisions autonomes et d'enseignants individuels et la direction n'a d'autres fonctions que d'organiser ces divisions et de veiller à la bonne marche matérielle de cette juxtaposition.

C'est pourquoi, il est inexact d'assimiler cet individualisme magistral à l'« autogestion ». Il n'y a pas d'autogestion parce qu'il n'y a pas, légalement, d'équipe pédagogique dotée de pouvoirs sur ce qui est l'essentiel, les programmes, les horaires et leur adaptation à la réalité des élèves.

C'est pourquoi, dans les discours actuels, le refus du « petit chef » ne me paraît pas aller à l'essentiel et n'exprime aucunement une volonté « autogestionnaire ». Ce refus n'aurait de sens *positif que s'il allait au fond* des choses et y opposait une autre image de la direction d'établissement. Au lieu de tirer sa légitimité et son autorité de la hiérarchie et des normes nationales, le directeur devrait les recevoir de l'équipe pédagogique à laquelle il appartient et de la communauté scolaire tout entière, parents compris, qui lui délégueraient démocratiquement les pouvoirs d'animation et d'organisation nécessaires. Cette délégation pourrait d'ailleurs fort bien faire l'objet d'un statut national, exprimant, il est vrai, une tout autre politique et s'inspirant d'une véritable « autogestion ». Ce serait là le seul moyen de prendre en compte la réalité des populations scolaires traitées et celle du milieu qui les envoie à l'école.

On pourrait aller – horreur ! – jusqu'à réclamer l'élection pour un temps du directeur par des conseils d'administration représentatifs et démocratiquement élus. Cette pratique n'est d'ailleurs pas inouïe, même en France, où c'est encore le cas dans l'enseignement supérieur. Mais la nomination d'un directeur sur liste d'aptitude n'est pas non plus incompatible avec cette autre *définition des fonctions de direction*. Le directeur, dans cette optique, serait le pouvoir exécutif chargé de mettre en œuvre des décisions démocratiquement débattues et arrêtées au sein du conseil d'administration et dans le cadre *général de pouvoirs de décision* étendus, définis par des statuts nationaux.

Mais qui, aujourd'hui, en France, sauf exception, envisage sérieusement la possibilité d'une telle fonction ?

(*) Professeur à l'université Louis-Pasteur (Strasbourg).

Bilan d'un hiver étudiant

Après la « victoire », ce qui reste à construire

par EMMANUEL FAUX (*)

AVEC la victoire historique du mouvement étudiant, de nombreuses idées reçues ont été sévèrement battues en brèche. Il devient maintenant possible de tenter d'apporter les premiers éléments de réponse aux questions soulevées par notre pro*testation, sa soudaineté et sa spon*tanéité, sa capacité à s'autogérer de sa naissance à sa dissolution.

Au départ, certains observateurs ou responsables politiques se déclaraient persuadés que notre mouvement était voué à une récupération partisane ou syndicale. Devait-on leur reprocher de méconnaître la faiblesse – sans doute regrettable – du syndicalisme étudiant en France ? Fallait-il les accuser d'ignorer la rupture – attestée pourtant par de nombreux sondages – entre les partis politiques et leur jeune clientèle potentielle ? Peu importe. Ces augures ont été largement démentis par les faits, et c'est là l'essentiel.

Clamée vingt jours durant par les lycéens et les étudiants grévistes, *la revendication d'autonomie* et de refus des étiquettes s'est accomplie dans la création et le fonctionnement de la coordination nationale, structure improvisée regroupant les délégués de chaque université. Que cette forme inédite de démocratie directe ait fait école quelques jours plus tard auprès des cheminots mécontents a constitué pour nous le plus bel hommage.

Adulte et responsable, notre mouvement n'a eu pour seuls drapeaux que ceux de la crainte du lendemain et du rejet de toute violence, d'où qu'elle vienne. Aujourd'hui, même si la menace d'une réforme inégalitaire et élitiste semble provisoirement écartée, *notre angoisse devant un avenir* professionnel bouché demeure. Elle saisit toute une génération, mais, par solidarité parentale, cette inquiétude touche aussi les classes d'âge supérieures. Peut-on encore – de ce fait – réduire notre protestation, exceptionnellement massive, à une dimension catégorielle, voire corporatiste ?

En trois semaines, tous ces « bons petits » promis à une longue ère de libéralisme lénifiant et que l'on déclarait acquis à la trilo*gie rance* « Travail-Famille-Patrie » furent brutalement contaminés par l'étrange virus du « *SIDA mental* ». Comme par enchantement, le « printemps de décembre » avait eu raison de cette jeunesse individualiste, dépolitisée et médiatiquement dénommée « génération Tapie ». L'identification au Napoléon de la pile Wonder, incarnation suprême de la « réussite » individuelle, n'avait plus cours. Jusqu'ici, l'étiquette nous avait fait sourire ; soudain, elle devint offense.

Amertume, meurtrissure, mise en garde

Dans le « *Plus jamais ça !* » de notre dernière manifestation, il y avait l'amertume des jeunes que l'on avait voulu discréditer par la violence de rue, faute de pouvoir le faire par le débat de fond. Il y avait aussi la meurtrissure causée par la mort d'un étudiant et, plus encore, par le sentiment que c'était là le prix de la victoire. Il y avait enfin une mise en garde contre les clichés à venir concernant une génération quelquefois silencieuse mais jamais absente. *Nous avons interpellé la société* civile française, et, en cela, oui, nous avons révélé une réelle politisation – au sens étymologique et sain du terme, – c'est-à-dire une implication dans la vie et dans le devenir de la cité. Les débats à venir sur des projets tels que la privatisation du gardiennage dans les prisons ou la mise en place d'un code de la nationalité confirmeront sans doute, par la participation des jeunes à ces choix de société, les changements qualita*tifs soulignés par le mouvement* étudiant.

Dans le droit fil de notre mouvement de novembre-décembre 1986, la réflexion que nous avons d'ores et déjà engagée porte prioritairement sur les réformes nécessaires pour construire l'Université de demain. Notre refus du *statu quo* est aussi déterminé que notre rejet passé des défunts projets Monory et Devaquet.

Tandis que dans chaque université des commissions thématiques s'activent, les initiatives se multiplient au niveau national. Les travaux de la commission « matière grise », les plates-formes élaborées par les principaux syndicats étudiants – dont l'UNEF-ID, l'UNEF-SE et PSA, – ou encore les *campagnes de sensibilisation* envisagées par la nouvelle association Plus jamais ça, sont autant de garanties du pluralisme de notre réflexion. D'autres initiatives peuvent naître encore. Les propositions qui sortiront de la synthèse nationale des états généraux de l'enseignement supérieur annoncés pour le mois de mars ne pourront qu'être enrichies par cette diversité des contributions.

Former à un métier, informer du monde : l'Université de cette *fin de vingtième siècle devra rem*plir cette double mission essentielle qui vise à faire de chaque étudiant un être compétent autant qu'un citoyen responsable en permettant à tout jeune diplômé de se présenter au seuil de la vie active avec armes professionnelles et bagages culturels.

(*) Etudiant à Paris-IX Dauphine. *Ancien membre indépendant du bureau* de la coordination nationale étudiante.



Blockhaus

Je ne peux laisser la phrase de votre collaborateur, page 12, dans votre numéro du 30 janvier : « *... un des blockhaus de cette ligne fortifiée de l'Escaut que les Allemands ont à peine aperçue en 1939...* ».

D'abord c'était en 1940. Ensuite et surtout j'ai connu des courageux qui se sont fait tuer dans ces blockhaus ; notamment quelques kilomètres plus en aval, en face de Vieux-Condé. J'ai eu connaissance du sacrifice d'un soldat héroïque et des combats dans d'autres endroits de la ligne sud de l'Escaut. J'en ai vu les restes fin 1940.

Dr J.-P. SCHOELLER.
(Paris.)

La rue Iveton à Oran

A la suite du récent article de Jean-Pierre Péroncel-Hugoz sur Fernand Iveton, seul Algérien de souche européenne à avoir été condamné à mort et exécuté durant la guerre d'Algérie, pour soutien à la cause nationaliste (*le Monde* du 31 janvier), je vous signale qu'à ma connaissance, s'il n'a pas comme vous l'écrivez, de rue portant son nom à Alger, il y en a bien une à Oran.

MESSAOUD BETINA,
(Paris 15e).

[Il s'agit en effet, d'après un autre lecteur résidant à Oran, de l'ex-rue Léon-Djian, dans l'ancien quartier israélite de cette ville.]

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 280 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

Le Monde PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél. : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 45-45 39 th street, L.I.C., N.Y. 11104.

LU

« UN COUP DE JEUNE », de Laurent Joffrin

Les rejetons de Mai

LES livres d'actualité immédiate sont toujours suspects. Comment ne pas se méfier de ces ouvrages écrits à la hâte, vite imprimés, déjà en librairie alors que l'événement est encore chaud, sinon en plein développement ?

Malgré les apparences, *Un coup de jeune*, de Laurent Joffrin, *journaliste à Libération*, relève d'un autre genre. Ce n'est pas le récit du mouvement étudiant des dernières semaines de 1986, mais le portrait, beaucoup plus ambitieux, de deux générations. Celle des quinze à vingt-deux ans, que l'auteur appelle un peu pompeusement *« une génération morale »* ; et celle de leurs parents, les soixante-huitards reconvertis.

Il ne faut pas prendre « génération » à la lettre : si tous les enfants du baby-boom ne s'étaient pas révoltés en 68, *seule une petite partie des* lycéens et des étudiants est descendue dans la rue en 86. Mais les uns et les autres exprimaient les craintes ou les rêves de toute une classe d'âge.

Plusieurs personnages, explique Laurent Joffrin, ont servi de trait d'union entre ces deux générations, *« l'une politique, l'autre morale »* : Jean-Jacques Goldman et Balavoine, Spielberg et Bob Geldof, Coluche et Harlem Désir... Car la tempête politique de l'hiver 1986 a commencé hors de la politique : dans la chanson, la bande dessinée ou la charité médiatique. C'est cette *« généalogie culturelle »* que l'auteur retrace avec talent, dans un livre plein de subtilité, quitte à succomber parfois au lyrisme ou à frôler l'exercice de style.

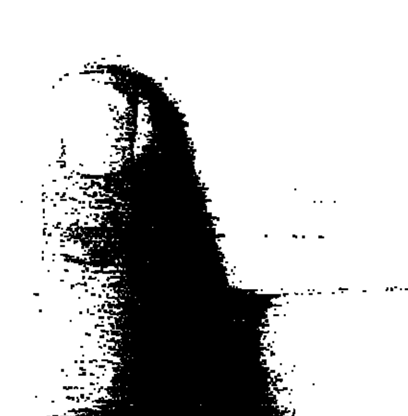
Les quinze à vingt-deux ans n'avaient jamais connu la *droite* au pouvoir, souligne Laurent Joffrin : leur adolescence, ils l'ont entièrement vécue sous la gauche, qui passait alors de désillusion en désillusion. La France sifflait Mauroy et canonisait Tapie. Mais, *« pendant que la gauche perdait ses valeurs au sommet de l'Etat, ces mêmes valeurs se régénéraient souterrainement, dans les cours de récréation, les concerts rock et les chambres d'adolescents »*. Liberté, égalité, fraternité.

Paradoxalement, mai 68, nouveauté absolue, avait été lancé avec des moyens archaïques, datant du siècle précédent : barricades, internationalisme prolétarien, défiance à l'égard de la démocratie. Le mouvement de 1986, au contraire, s'est parfaitement adapté à la société postmoderne, et c'est la raison de son succès : dans un monde où tout se joue sur la scène des médias, où les symboles comptent davantage que les bataillons, où celui qui gagne n'est pas le plus fort mais le plus légitime, les étudiants ont battu à plates coutures MM. Chirac, Monory et Pasqua. Une jeunesse réaliste, efficace, qui croit *« aux principes et non aux programmes, à la morale et non à l'idéologie »*.

Faut-il l'opposer à la génération qui l'a précédée et formée selon des méthodes d'éducation assez souples ? *« En 1986*, souligne justement Laurent Joffrin, *la révolte des jeunes ne fut pas une révolte contre leurs parents. »* Ceux-ci, attendris, les *ont vu défiler* de la Bastille aux Invalides. Attendris et rassurés : *« La preuve que les parents n'ont pas trahi, c'est que leurs enfants portent toujours le flambeau. »* Ni tout à fait le même, ni vraiment un autre...

ROBERT SOLÉ.

★ Laurent Joffrin, *Un coup de jeune – Portrait d'une génération morale*, Editions Arléa, 176 p., 65 F.





Etranger

Le sort des otages occidentaux au Liban

Le Djihad reporte son ultimatum

Le Djihad islamique pour la libération de la Palestine a accordé un répit aux trois Américains et au ressortissant Indien qu'il détient en otage depuis le 24 janvier. Lundi soir 9 février, à cinq minutes de l'ultimatum qu'elle avait fixé (minuit), l'organisation terroriste a annoncé qu'elle reportait *« jusqu'à nouvel ordre » « l'exécution »* des quatre hommes. *Elle* avait menacé de les tuer si, à cette heure, quatre cents Palestiniens et Libanais détenus en Israël n'étaient pas libérés. Cet élargissement n'est pas intervenu : le Djihad justifie sa décision en évoquant *« des raisons humanitaires »* et en faisant allusion aux propos d'un responsable israélien *(voir l'article de Jean-Pierre Langellier)* selon lequel l'Etat hébreu pourrait envisager une transaction.

« Nous voulons les clarifications les plus rapides à ce sujet », indique le communiqué du Djihad, un document en arabe, rédigé à la main et remis au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth, accompagné d'un cliché polaroïd d'un des otages, l'Américain Robert Polhill. Ce dernier a été capturé en compagnie de trois autres professeurs au Beyrouth University College, MM. Alan Steen et Jesse Turner, deux Américains, et M. Mithileshwar Singh, un Indien résidant aux Etats-Unis.

La décision du Djihad signifie-t-elle qu'une négociation est déjà en cours ? On le dément formellement à Washington où le porte-parole de la *Maison Blanche*, M. Marlin Fitzwater, a déclaré lundi soir : *« Nous n'avons pas parlé aux Israéliens. La position américaine reste la même : pas de rançon pour les otages. Nous n'encourageons pas les autres à le faire »*.

Un « marché » triangulaire

Le secrétaire d'Etat, M. George Schultz, a pour sa part qualifié les preneurs d'otages au Liban *« d'animaux »* et indiqué que les Etats-Unis devaient trouver un moyen *« de les faire payer »*.

Israël pourrait cependant agir sans que Washington le lui demande. En effet, dès dimanche, le *chef du mouvement* libanais chiite Amal, M. Nabih Berri, a proposé un « marché » triangulaire : il relâchera le pilote israélien qu'Amal détient depuis plusieurs mois si Jérusalem libère les 400 prisonniers, ce qui devrait, dans le même temps, conduire à l'élargissement des otages.

Avant que le Djihad ne publie son communiqué annonçant le report de la mise à exécution de ses menaces, les épouses des trois otages américains avaient supplié les ravisseurs de leur accorder le temps nécessaire *« pour que les efforts qu'elles déploient* (auprès du gouvernement américain) *puissent porter leurs fruits »*.

Peu avant, les trois otages américains avaient adressé un *« message à leurs épouses et au peuple américain »*: Ils indiquaient notamment : *« Nous voulons dire à nos épouses et au peuple des Etats-Unis que le Djihad nous exécutera à minuit parce que Israël refuse de libérer de ses prisons quatre cents moudjahidins palestiniens ; nous vous pressons tous de faire pression sur notre gouvernement pour qu'il ordonne à Israël de garantir la libération des moudjahidins avant minuit. »* – *(AFP, AP, Reuter.)*

ISRAEL : personne ne nous a contacté, mais...

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Israël assure n'avoir nulle intention de céder aux exigences du Djihad islamique pour la libération de la Palestine en relâchant les quatre cents prisonniers arabes dont cette organisation demande l'élargissement et ajoute n'avoir fait l'objet de la part des Etats-Unis d'aucune démarche en ce sens. Les trois principaux dirigeants israéliens, MM. Shamir, premier ministre, Pérès, ministre des affaires étrangères, et Rabin, ministre de la défense, ont répété, lundi 9 février, cette position de principe conforme à la fermeté traditionnelle de Jérusalem face aux terroristes et aux preneurs d'otages.

Le report en dernière minute de l'échéance fixée par les ravisseurs des quatre professeurs de l'université de Beyrouth ne devrait, *a priori*, entraîner aucun changement dans la ligne de conduite israélienne. *« Nous ne répondrons pas aux demandes des ravisseurs*, a souligné M. Pérès. *D'ailleurs, nous ignorons même quels sont les prisonniers qu'on nous demande de libérer. »* Est-ce à dire qu'Israël pourrait modifier sa position si une liste de quatre cents détenus lui était soumise ? C'est peu probable à ce stade.

Au-delà même de son intransigeance de principe, Jérusalem justifie son immobilisme par un argument de circonstance : il affirme n'avoir été saisi d'aucune requête américaine, ce que la Maison Blanche a confirmé lundi.

Selon des informations citées lundi soir par la télévision israélienne mais non entérinées, Washington et Jérusalem se sont néanmoins consultés lundi sur cette affaire. Mais, outre que le contraire eût été surprenant, consultation ne veut pas dire requête.

Israël veut éviter d'être, à chaque nouvelle prise d'otages, la cible d'un marchandage dont les termes sont fixés par ses pires ennemis au Liban ou ailleurs. *« Notre pays*, observe M. Rabin, *n'est pas une boîte aux lettres pour tous les otages à travers le monde. »*

Pourtant, Jérusalem ne veut pas donner l'impression qu'il se désintéresse du sort des otages, des inquiétudes de l'administration Reagan et de l'angoisse des familles. D'où un souci de se montrer ouvert à d'éventuelles suggestions ou demandes américaines. En clair, Israël reste prêt à aider, dans la mesure de ses moyens, et sans se renier, son puissant allié américain. *« Je ne pense pas que les Etats-Unis aient besoin d'une assistance étrangère*, déclarait lundi M. Rabin. *L'ultimatum les concerne en priorité. Mais s'ils nous demandent de les aider, nous devrons prendre une décision. »*

En outre, Israël refuse de mettre sur le même plan le sort de ses propres prisonniers de guerre – et les sacrifices qu'il est prêt à consentir pour les récupérer – et le cas de civils enlevés après avoir pris des risques en connaissance de cause. *« Si nous ne pouvons obtenir la libération de nos prisonniers de guerre par la force, nous sommes prêts à négocier*, a rappelé M. Rabin. *Les Israéliens détenus sont des soldats qui n'avaient pas choisi d'être là où on les a capturés. Je ne peux pas me désintéresser de leur sort et affirmer qu'Israël ne fera plus, pour obtenir leur libération, ce qu'il a fait plusieurs fois depuis 1948 »* (autrement dit, qu'il ne conclura pas un nouvel échange de prisonniers, analogue, par exemple à celui qui entraîna l'élargissement, en mai 1985, de mille cent cinquante détenus palestiniens).

Il reste que Jérusalem a accueilli avec beaucoup de scepticisme la proposition faite par le dirigeant d'Amal, M. Nabih Berri, de récupérer le navigateur de l'avion Phantom israélien capturé le 15 octobre par la milice chiite en échange de la libération des quatre cents détenus arabes demandée par le Djihad islamique. Israël n'a aucune assurance que M. Berri ait les moyens de tenir ses promesses et soit prêt à traiter sur la place publique d'une affaire si importante.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Un Arabe consul aux Etats-Unis

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Pour la première fois dans l'histoire de l'Etat juif, un Arabe *israélien dirigera bientôt une* représentation diplomatique. M. Mohamed Massarwa, un musulman âgé de quarante cinq ans, a été nommé, lundi 9 février, consul général d'Israël à Atlanta (Georgie). Cet avocat, diplômé de l'université hébraïque *de Jérusalem*, appartient au petit parti Yahad, une formation de centre gauche alliée des travaillistes, que dirige M. Ezer Weizman.

J.-P. L.

A Beyrouth-Ouest

L'attentat à la voiture piégée a fait 15 morts et près de 80 blessés

BEYROUTH
de notre correspondant

La guerre chiito-palestinienne des camps s'envenime de jour en jour. Quinze morts recensés dimanche, plus d'une trentaine de morts (et une centaine de blessés) depuis la réactivation, la semaine dernière, d'une bataille qui, commencée il y a quatre mois et demi, traînait en longueur depuis deux mois. Et, surtout, une voiture piégée dans la banlieue sud-chiite attenante au camp de Bourj-el-Barajneh, lundi après-midi. Selon un bilan partiel fourni par les hôpitaux, cet attentat a fait quinze morts et quelque quatre-vingts blessés.

Pendant longtemps, cette forme de terreur a été l'apanage du secteur chrétien de Beyrouth. Le spectacle de mort et de désolation s'étale aujourd'hui dans la partie la plus dense et la plus populeuse du secteur musulman, la banlieue chiite, où se trouve encastré le camp palestinien de Bourj-el-Barajneh. Beyrouth n'est décidément plus qu'une succession d'enclaves s'imbriquant les unes dans les autres.

Amal a carrément accusé le Fath de M. Arafat, en collusion avec les Forces libanaises d'avoir monté l'attentat. Le Hezbollah (Parti de Dieu), qui partage avec Amal le pouvoir *de facto* dans le sous-secteur chiite, accuse les mêmes forces chrétiennes, désignées sous le terme « les Phalanges », mais les associe aux sionistes israéliens et aux impérialistes américains, passant sous silence les Palestiniens, même arafatistes.

Situation tragique dans les camps

A l'intérieur des camps, la situation sanitaire et alimentaire est toujours aussi tragique, le blocus étant maintenu. De Damas, où il se trouve curieusement – comme le chef d'Amal, M. Berri, d'ailleurs – en résidence permanente depuis trois mois, le numéro deux libyen, M. Jalloud, a mis en garde contre le désespoir des Palestiniens qui les transformerait en *« animaux sauvages »*, *« impossibles à contenir s'il n'est pas mis fin à leur calvaire »*. Le roi Hassan II du Maroc a proposé, de son côté, de parachuter des vivres aux camps assiégés, à condition d'avoir l'accord préalable du président libanais, M. Amine Gemayel, *qui ne saurait le lui donner sans le* feu vert de M. Berri, donc de la Syrie.

Enfin, dernier élément du puzzle : l'artillerie palestinienne bombarde, de la montagne druze, les positions et les quartiers chiites, théoriquement alliés, de la banlieue sud. Maître des lieux dans sa montagne, M. Walid Joumblatt a déclaré dimanche à Damas qu'il allait expliquer aux Palestiniens – en l'occurrence les dissidents anti-arafatistes, mais qui s'opposent toujours au secours de leurs frères ennemis arafatistes *quand la guerre des camps* est réactivée – qu'il ne leur servait à rien de pilonner la banlieue sud de Beyrouth. Mais M. Joumblatt promet publiquement de faire taire l'artillerie palestinienne chaque fois qu'il se trouve à Damas. Sa précédente déclaration avait été plus musclée : il avait parlé de la *« museler »*, mais laisse faire quand il revient à Beyrouth, ce qui lui vaut, ainsi d'ailleurs qu'au PC et aux autres progressistes, d'amers et non moins publics reproches de la part d'Amal.

LUCIEN GEORGE.

Le conflit du Golfe

La « guerre des villes » connaît une nouvelle pause

La troisième « guerre des villes » entre l'Iran et l'Irak semble connaître depuis le lundi 9 février une nouvelle pause. En effet, depuis samedi soir, l'aviation irakienne n'a effectué aucun nouveau raid en Iran, et la menace iranienne de lancer un nouveau missile sol-sol sur Bagdad n'a pas été mise à exécution. Téhéran avait demandé, dimanche matin, à la population de Bagdad d'évacuer la ville en prévision d'une *« attaque importante »*. Jeudi dernier, une mise en garde semblable avait été suivie, quelques heures plus tard, par le lancement d'un missile sol-sol iranien sur la capitale irakienne.

Selon un dernier décompte de Téhéran, quarante-trois villes ont été attaquées par l'aviation irakienne en l'espace de trente jours. Ces raids ont fait, selon le représentant de l'Iran à l'ONU, trois mille tués et onze mille blessés. Bagdad a été touchée de son côté par neuf missiles iraniens, mais l'Irak s'est abstenu de donner des chiffres sur ses pertes.

Parallèlement à cette pause dans la « guerre des villes », le front sud n'a pas connu, selon les deux belligérants, de nouvelles opérations massives au cours des dernières quarante-huit heures. Le général Adnan Khairallah, ministre irakien *de la défense*, a *toutefois mis en* garde, lundi, l'Iran contre toute *« nouvelle aventure militaire »* en territoire irakien. Cette déclaration a coïncidé avec l'envoi de milliers de volontaires iraniens sur le front. Entre-temps, l'Irak a réaffirmé, lundi, que ses troupes exerçaient une *« domination totale à l'est de Bassorah »*, où se sont déroulés, au cours du dernier mois, *les combats les plus* acharnés depuis le début de la guerre, en 1980.

Un Canadien libéré à Téhéran

Le département d'Etat a estimé, pour sa part, que l'Irak avait récupéré, ces derniers jours, environ 30 % de la *« très petite portion »* de son territoire prise par les forces iraniennes lors de leur dernière offensive. Selon des analystes militaires occidentaux cités par la presse américaine, les contre-attaques des forces irakiennes leur ont permis de reprendre certaines positions à l'est de Bassorah, mais pas de déloger le gros des troupes iraniennes retranchées en territoire irakien.

Un ingénieur canadien emprisonné depuis le début de décembre en Iran a été libéré lundi. M. Philip Engs avait été arrêté le 2 décembre à Téhéran alors qu'il revenait d'un voyage au Canada. Il avait été accusé d'avoir photographié des installations militaires.

En revanche, l'homme d'affaires britannique John Roger Cooper, arrêté le 7 décembre 1985 et officiellement accusé d'espionnage un an plus tard, est toujours incarcéré à *la prison d'Evine, au nord de Téhé*ran. La télévision iranienne a diffusé, samedi soir, une interview de M. Cooper, qui était chargé des intérêts commerciaux du *Financial Times* pour le Golfe, dans laquelle il reconnaît avoir travaillé pour les services de renseignement britanniques. Le Foreign Office a vivement protesté et a mis en doute la spontanéité des propos tenus par M. Cooper. – *(AFP, AP.)*

Océan Indien

MADAGASCAR : le chef de l'opposition à Paris

L'aide étrangère au régime de M. Ratsiraka se retourne contre le peuple, *nous déclare M. Monja Joana*

Le chef de l'opposition malgache, M. Monja Joana, député de Tananarive, se trouve à Paris jusqu'au 22 février. Il entend mettre à profit ce séjour pour alerter l'opinion internationale sur les difficultés que connaît son pays.

« L'étranger doit-il continuer à soutenir un régime qui ne fait qu'écraser la population ? Le président Ratsiraka est apparemment appuyé par tous, les Américains, les Soviétiques, les Français, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale... Mais ces aides ne sont qu'autant d'armes contre le peuple. A Tananarive, c'est la misère. Dans le Sud, c'est la famine. »

Agé de soixante-dix-neuf ans, M. Monja Joana, père du socialisme malgache, poursuit son combat contre celui qui fut, tout jeune officier, son protégé, M. Didier Ratsiraka, au pouvoir à Tananarive depuis 1975. Le vieux lutteur, qui était déjà venu à Paris en 1983, après huit mois de détention, n'a toujours pas l'intention de se taire. *« La situation continue de se dégrader »*, dit-il. Arrivé discrètement la semaine dernière dans la capitale française, le député de Tananarive (l'opposition ne compte que deux députés dans la Chambre de 1983, tous deux élus dans la capitale) entend *« alerter l'opinion internationale »*.

Madagascar, la grande île de l'océan Indien, aujourd'hui refermée sur elle-même, connaît des temps difficiles (1). Les bandits de grand chemin sèment l'insécurité dans les campagnes. Les caisses de l'Etat sont vides. L'*autosuffisance alimentaire* n'y est plus qu'un lointain souvenir, et près de 200 000 tonnes de céréales ont été importées en 1986. Surtout, l'infrastructure du pays est en très mauvais état, et des dizaines de milliers de personnes ont été victimes d'une famine dans le Sud.

La semaine dernière, Tananarive a été le théâtre d'affrontements entre étudiants, qui ont fait trois morts parmi ceux qui s'opposaient à une grève générale déclenchée en novembre et qui, peu à peu, a gagné la majorité des étudiants.

Ni emplois ni logements

Au départ, il s'agissait de protester contre les modalités d'une *réforme de la gestion des cités* et restaurants universitaires, ainsi que la transformation de la faculté de médecine de Tananarive en grande école. *« Si l'intention n'était pas mauvaise*, explique M. Monja Joana, *aucune mesure d'accompagnement n'avait été prévue. J'ai mis en garde, en tant que député de Tana, contre un recours à la force. »*

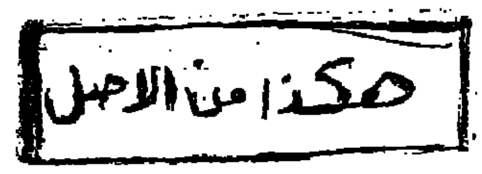
Rien n'avait été prévu, en effet, *pour reloger les anciens étudiants* – tous chômeurs – incrustés dans les cités universitaires et pour leur donner les moyens de vivre. Ni emplois ni logements. Au fil des mois, la grève – déclenchée par les étudiants, dont des *militants du Monima, le parti de* M. Monja Joana – a pris corps. Le 31 janvier, les étudiants sont descendus dans les rues de la capitale et le gouvernement a fait appel à l'armée. *« A des unités venues de province, pas de Tananarive »*, affirme M. Monja Joana.

Le 2 février, un défilé étudiant a été chargé par les soldats alors qu'il empruntait le tunnel qui sépare la capitale en deux. Le lendemain, sur le campus, une altercation entre grévistes, majoritaires, et non-grévistes a tourné à l'aigre. Trois antigrévistes, partisans de l'Arema (le parti au pouvoir), ont été tués sur-le-champ et sept autres, grièvement blessés, seraient morts à l'hôpital. Depuis, la grève continue, mais aucun incident sérieux n'a été signalé en fin de semaine.

M. Monja Joana est persuadé que l'aide internationale ne sert qu'à maintenir en place un régime qui ne peut que conduire le pays à la ruine. Il ne désespère pas de se faire entendre. Il demeure aujourd'hui la dernière figure de l'opposition en liberté et souhaite *que son message soit au moins* entendu par Matignon.

J.-C. POMONTI.

(1) Cf. L'enquête de Laurent Zecchini dans *le Monde* du 22 novembre 1986.



Europe

URSS

Les libérations de détenus devraient se poursuivre

Le décret du Soviet suprême qui a déjà permis à quarante-trois dissidents soviétiques de retrouver la liberté concernera au total une cinquantaine de personnes, a indiqué le président de l'association des juristes soviétiques, M. Alexandre Soukharev, au cours d'une conférence de presse, lundi 9 février, à Vienne. *« Ce processus va continuer et ne concernera pas seulement* ce *type de personnes »*, a ajouté M. Soukharev, faisant allusion aux dissidents.

A Moscou, un porte-parole du Soviet suprême a confirmé l'existence de ce décret, mais a ajouté qu'il ne serait pas publié. Par ailleurs, M. Soukharev a indiqué que la réforme, destinée à *« humaniser le code pénal »*, allait affecter *« les deux tiers des articles »*. *« Une centaine d'articles environ ont déjà été changés, une centaine vont l'être, quelque quatre-vingts ne seront pas touchés »*, a-t-il précisé. Il a déclaré qu'il *« croyait que ces changements interviendraient cette année »*.

M. Soukharev a précisé que seraient notamment modifiés les articles sur la propriété socialiste, le hooliganisme et la résistance aux représentants de l'autorité. *« Il s'agit de punir plus sévèrement les chefs, les responsables et de montrer plus d'humanité envers les gens ordinaires, les femmes avec enfants, ceux qui commettent des infractions pour la première fois. »*

Le vice-président de l'association des juristes, M. Samuel Zivs, a, par ailleurs, indiqué que cinq cents personnes avaient reçu, durant le mois de janvier, des visas pour quitter l'Union soviétique dans le cadre de la réunification des familles.

Une curieuse manifestation à Moscou

MOSCOU
de notre correspondant

Les « premières » en tout genre se multiplient ces jours-ci en URSS. Une dizaine de juifs auxquels on refuse un visa de sortie pour Israël (refuzniks) ont manifesté, lundi 9 février, pendant une heure et demie dans une rue piétonnière du centre de la capitale sans être inquiétés par la police. C'est la première fois depuis les dernières marches anarchistes, au début des années 20, qu'une manifestation spontanée est tolérée dans les rues de Moscou.

La scène a eu lieu dans la vieille rue Arbat, désormais fermée à la circulation automobile, sous les yeux médusés des passants, très nombreux dans cette artère commerçante. Les manifestants arboraient des pancartes réclamant : *« Libérez le juif Iossif Begun »*, *« Laissez-nous partir en Israël »*.

M. Begun est un ancien ingénieur électronicien devenu enseignant d'hébreu qui a été condamné en 1983 à sept ans de camp, suivis de cinq ans de relégation pour *« propagande antisoviétique »*. Il est incarcéré à la prison de Tchistopol, où il est apparemment le seul *« prisonnier de conscience »* à ne pas avoir bénéficié des libérations décidées (mais non officiellement annoncées) par le Soviet suprême, le 2 février dernier.

« J'ai appris que le gouvernement devait libérer plus de quarante prisonniers politiques, mais pas mon mari », a déclaré aux journalistes présents Mme Inna Begun, l'épouse du condamné. Son fils Boris va demander à être reçu au siège du Soviet suprême pour s'enquérir du sort de son père.

Les policiers en uniforme sont restés à distance raisonnable. Un essaim de curieux oscillant entre cent et deux cents personnes s'est joint pendant une heure et demie au petit groupe de « refuzniks ». Certains sympathisaient et inscrivaient leur nom sur les pancartes en signe de solidarité ; certains passants étaient franchement hostiles et des propos antisémites ont fusé à plusieurs reprises. *« Vous êtes des chiens ! »*, criait une vieille femme. *« Vous n'êtes que des spéculateurs et des trafiquants qui mettent la Russie en esclavage, on devrait vous noyer »*, lançait une autre.

Tous les jours au même endroit

D'autres remarques lancées à haute voix paraissaient plus calculées. Certains promeneurs, plutôt bien habillés, souhaitaient faire part de leur opinion positive sur les récentes mesures de clémence de M. Gorbatchev, et de leur attitude négative face à de telles manifestations de protestation dans les rues. Ils commençaient leur petit discours, visiblement appris par cœur au bénéfice des correspondants étrangers, mais tournaient les talons dès qu'on leur demandait leur nom et leur profession.

La famille et les amis de M. Begun ont annoncé leur intention de manifester tous les jours au même endroit à 10 heures du matin jusqu'à la libération du condamné.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **Décès à Washington de Mme Neiman.** — Mme Inna Neiman, dissidente juive soviétique qui avait reçu le mois dernier l'autorisation de se faire traiter d'un cancer de la moelle épinière aux Etats-Unis, est décédée lundi 9 février à Washington. Mme Neiman, qui était âgée de cinquante-quatre ans, était arrivée le 19 janvier aux Etats-Unis. Son mari, Naum, soixante-quinze ans, professeur de mathématiques et de physique, qui demande depuis des années à quitter l'URSS, était resté à Moscou, les autorités soviétiques ne lui ayant pas accordé de visa. *« Malheureusement, l'autorisation* [de sortie de l'URSS] *n'a été accordée qu'après que l'état de Mme Inna Neiman fut devenu incurable »*, a affirmé M. Morris Abram, président de la Conférence nationale pour les juifs soviétiques. — *(AFP.)*

RFA : en désaccord sur l'énergie nucléaire

Les sociaux-démocrates et les Verts mettent fin à leur coalition en Hesse

BONN
de notre correspondant

Le premier et unique gouvernement de coalition entre le SPD et les Verts, dans le Land ouest-allemand de Hesse, a éclaté lundi 9 février, après douze mois d'existence, en raison d'un désaccord sur l'énergie nucléaire civile. Tous les partis étaient d'accord lundi sur la nécessité de convoquer le plus rapidement possible des élections anticipées dont l'issue apparaît très incertaine pour le SPD.

Quinze jours après les élections législatives, cette rupture ravive au plus mauvais moment les dissensions internes du Parti social-démocrate. On s'attendait mardi matin que M. Holger Boerner, qui a été violemment critiqué lundi matin par l'aile gauche de sa fédération, démissionne dans la journée de ses fonctions de ministre-président, qu'il occupait depuis dix ans, et de la présidence du SPD de Hesse.

La situation s'était brusquement tendue la semaine dernière au sein de la coalition, après la décision de M. Boerner d'accorder une autorisation d'exploitation provisoire de dix ans à la firme nucléaire Alkem, spécialisée dans le conditionnement du plutonium. Lors du renouvellement, en 1975, de la législation sur la sécurité des installations nucléaires, Alkem ainsi que plusieurs autres firmes fabriquant du combustible pour centrales nucléaires avaient été obligées de se conformer à toutes sortes de règlements nouveaux. A la suite d'un arrangement avec le gouvernement fédéral, elles avaient néanmoins pu continuer à fonctionner en attendant de faire les transformations nécessaires. La procédure, qui dure maintenant depuis onze ans, n'a toujours pas abouti pour des raisons à la fois juridiques, techniques et politiques.

Depuis quatre ans, un conflit de principe opposait à ce propos M. Holger Boerner, favorable à la poursuite de l'activité de ces firmes, et les Verts, qui depuis leur entrée en 1982 au Parlement régional, ne cessent de réclamer leur fermeture. Bien que la décision finale relève de la compétence du gouvernement fédéral, c'est au gouvernement régional qu'il appartient d'instruire le dossier et de proposer ou non l'attribution de cette autorisation.

Ce conflit, qui avait constitué l'un des obstacles les plus sérieux à la coopération entre les deux partis, n'avait finalement pas empêché la formation en 1986 d'une coalition gouvernementale entre les SPD et les Verts et l'entrée au sein du cabinet de Wiesbaden d'un ministre vert, chargé de l'environnement, M. Joschka Fischer. Pour contourner le problème, le ministre-président s'était contenté jusqu'à présent de laisser traîner les choses, malgré les pressions du gouvernement fédéral.

Consternation au SPD

Les raisons qui ont poussé le ministre-président à précipiter soudain les échéances restaient, mardi, quelque peu obscures. En choisissant de régulariser la situation d'Alkem, M. Boerner obligeait son ministre de l'environnement à poser la question de confiance, dimanche, devant l'assemblée des Verts de Hesse. Bien qu'ayant été laissé libre de tenter une ultime démarche pour éviter la rupture, M. Fischer n'avait cependant pu faire autrement que d'exiger un retour en arrière du ministre-président. Les choses se sont précipitées lundi. Considérant cet ultimatum comme insupportable, M. Boerner a mis fin aux fonctions de son ministre.

Bien que les Verts, sur leur lancée des législatives, puissent espérer sortir renforcés d'élections régionales anticipées, les dirigeants de leur aile « réaliste », favorables à une coopération avec le SPD, ne cachaient pas, lundi soir, leur pessimisme. Associés aux libéraux, les chrétiens démocrates, dont la liste devrait être conduite par le ministre fédéral de l'environnement, M. Wallmann, maire de Francfort, ont une chance sérieuse de mettre un terme à la domination du SPD en Hesse. *« J'espère qu'une chance historique n'a pas été gâchée »*, a déclaré M. Joschka Fischer, lundi, en quittant ses fonctions. L'évolution des événements a semé la consternation au sein des instances dirigeantes du SPD. Elle a fait apparaître ouvertement les divisions du parti sur la question du nucléaire et de ses relations avec les Verts. Contrairement à l'aile droite de la fédération de Hesse, *qui estime que la priorité est* le maintien de l'emploi dans la région, son aile gauche a pris fait et cause pour les Verts. S'appuyant sur la résolution adoptée l'année dernière au congrès de Nuremberg, elle a beau jeu de rappeler que le parti s'était prononcé, en attendant la fermeture des centrales nucléaires, contre la filière du plutonium.

Placés au pied du mur, les dirigeants sociaux-démocrates vont avoir beaucoup de difficultés à empêcher que le débat ne prenne de l'ampleur, risquant de compliquer la question de la succession de M. Willy Brandt à la présidence du parti. Il y va en effet de toute la stratégie du SPD à l'égard des Verts dans les régions, où toute une série d'élections sont attendues cette année.

HENRI DE BRESSON.

Epreuve de force entre M. Felipe Gonzalez et les lycéens

Le défi de la jeunesse espagnole

(Suite de la première page.)

La droite, en pleine crise, n'a pas volé au secours des policiers conspués pour leur brutalité, et elle trouve même à ces jeunes gens — démagogie oblige — de justes motifs de mécontentement dans la simple mesure où ce sont des motifs d'embarras pour le gouvernement de M. Gonzalez.

On n'a que trop glosé sur la miraculeuse *« movida »*, terme par quoi l'on désigne depuis quelques années la frénétique ruée de la jeunesse madrilène sur toutes les modes occidentales. Si *El Cojo* est malgré lui devenu si célèbre, c'est parce qu'il est le symbole de ces tribus urbaines qu'on tenait jusque-là pour les éléments les plus pittoresques de cette jeunesse dans le vent, et dont on s'aperçoit qu'elles sont aussi les poches de marginalité que génère la société, en Espagne comme ailleurs. Et peut-être un peu plus qu'ailleurs si l'on en juge par le taux de chômage, en particulier chez les jeunes (51 % chez les seize-dix-neuf ans). *« Ils ne sont pas étudiants »*, dirent d'abord les pouvoirs publics de l'unijambiste et de ses acolytes, comme si cela devait discréditer les manifestations auxquelles ils se mêlaient. *« Bien sûr qu'ils ne le sont pas, mais pourquoi n'ont-ils pas pu l'être ? »*, leur répond en substance un mouvement dirigé avant tout contre ce que, à quinze ans, on hait spontanément, viscéralement : l'injustice.

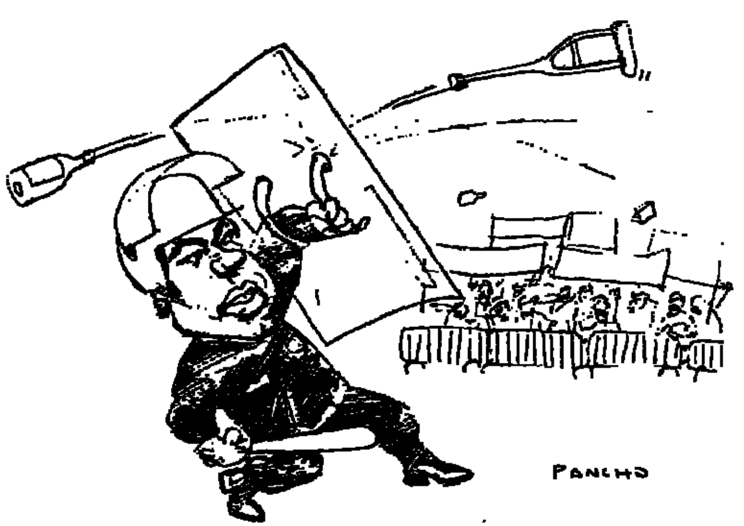
Une exigence sociale

Il est difficile d'avoir une idée *précise de l'ampleur du mouvement* : certains lycées sont en grève depuis près de deux mois, d'autres ne l'ont été que quelques jours ; ailleurs certaines classes seulement ont arrêté le travail, ou bien ce sont les enseignants qui font grève. Mais une chose paraît claire, à Madrid tout au moins : les lycées les plus déterminés sont situés dans les quartiers populaires, ceux de la ceinture sud de la capitale, qui sont aussi ceux où la croissance démographique est la plus récente, et plus flagrantes les insuffisances de l'infrastructure scolaire.

Les revendications des lycéens reflètent cette exigence sociale (plus de bourses, plus de crédits pour l'enseignement...) même lorsqu'elles ne sont pas très cohérentes. Ils réclament aussi — et aucun accord n'est envisageable sur ce point — la suppression de la sélection à l'entrée de l'Université, à la fois parce qu'ils croient confusément en une espèce de droit naturel à l'enseignement supérieur, et parce que, en cette période de grande incertitude, ils ressentent l'Université comme un privilège. Elle ne l'est pourtant plus : elle fabrique de nombreux chômeurs et mériterait d'être réformée, comme l'ensemble du système, ce qui est en projet.

Ces revendications ont pris corps vers la fin du mois de novembre, et il est clair que ce qui s'est passé en France, abondamment relaté par la *télévision*, a eu un impact déterminant sur ces adolescents. Le mouvement s'est cherché, a piétiné, a convoqué le 4 décembre sa première grande manifestation (la plus nombreuse jusqu'à présent). Et puis il s'est durci sous l'effet de deux éléments extérieurs : l'indifférence du gouvernement, qui a beaucoup trop tardé à le prendre au sérieux, et les heurts avec la police, surtout à partir du 25 janvier.

Les « iroquois », ce jour-là, étaient de la partie, de même que les rockers, les loubards de toute sorte et les supporters néofascistes de clubs de football. Scénario classique : les lycéens ayant eu à subir la violence des charges policières, ils se mirent à vivre leur guerre. La police fut brutale, mais eux le furent aussi. Et pour tous ceux qui ont défilé mains en l'air aux cris de *« eah, eah, eah, Maravall se caera »* pour dire que, sans armes, ils feraient tomber le ministre de l'éducation, combien ont allègrement manié le pavé, le lance-pierres et la *litrona*, cette bouteille de bière d'un litre qu'on balance sur les forces de l'ordre après s'être donné du courage en la vidant de son contenu ? Les adolescents découvraient l'ivresse du combat de rue, l'exaltante frayeur des charges de police, toutes choses auxquelles on ne renonce pas facilement lorsqu'on n'a par ailleurs pas grand motif d'émotion. On a vu ces dernières semaines, dans toutes les grandes villes d'Espagne, des gamins déplacer des voitures en stationnement pour bloquer la circulation, improviser des sit-in en plein centre-ville, couper des voies ferrées ou des autoroutes.



Cette phase guerrière et *« festive »*, comme on dit ici, paraît cependant, sauf imprévu, toucher à sa fin. Lors de la dernière manifestation, *le 6 février*, aux abords du palais du gouvernement, la police a montré ostensiblement qu'elle opterait désormais, autant que faire se peut, pour les méthodes dissuasives plutôt que répressives. D'autre part, le ministère de l'éducation a fait savoir vendredi qu'il n'entendait plus négocier avec la coordination (1) des organisations qui avait convoqué cette dernière manifestation sans en demander l'autorisation, celle-ci *« se plaçant ainsi elle-même dans l'illégalité »*.

C'est au Syndicat des étudiants (2) que revient l'initiative pour les deux grands rassemblements prévus cette semaine (un défilé à Madrid mercredi, auquel s'est associée la centrale syndicale communiste, et une marche nationale avec des délégations de province vendredi), et il a annoncé qu'il les voulait absolument pacifiques et mettrait en place à cet effet un service d'ordre conséquent.

C'était plus que jamais l'empoignade parmi les délégués de la coordination réunis le week-end dernier dans une salle de la faculté de sociologie de Madrid, badigeonnée jusqu'au plafond de slogans pas toujours des plus subtils : *« Vive l'ETA »*, *« Tuer un flic c'est écologique... »*. *« Nous discréditons nos revendications si nous nous privons nous-mêmes des moyens de les défendre »*, disait une étudiante de Barcelone, critiquant l'*« irresponsabilité »* des deux derniers appels à manifester et regrettant amèrement que ses amis ne sachent pas, *« comme les Français »*, faire passer leurs revendications scolaires avant leurs divergences poli-tiques.

Des leaders gauchistes

La coordination espagnole n'est pas, en effet, une forme de représentation nouvelle des différents établissements en lutte, mais plutôt un conglomérat d'organisations de gauche ou gauchistes préexistantes (groupes trotskistes, maoïstes, jeunesses communistes et socialistes). De même, les leaders du Syndicat des étudiants sont issus du mouvement des Jeunesses pour le socialisme, un groupe trotskiste exclu du Parti socialiste dans les années 70 et qui en temps normal ne doit pas compter plus d'une centaine d'affiliés.

C'est l'une des difficultés auxquelles se heurte le gouvernement : négocier avec des représentants qui idéologiquement sont à cent lieues de leur base (très peu politisée, comme en France) et qui ont une certaine propension à la surenchère. La seconde difficulté, c'est que certaines des revendications avancées ne sont pas négociables. Le gouvernement a fait, il y a dix jours, des concessions significatives en décidant *notamment une augmentation* de 30 % du nombre des bourses attribuées l'année prochaine et la création de nouvelles places dans le secondaire. Ses interlocuteurs estiment que ces propositions *« ne sont pas sérieuses »* et continuent de réclamer des mesures qui, dit-on au ministère, se chiffreraient à environ 1 000 milliards de pesetas, ce qui est largement au-dessus de ses moyens.

« Nous sommes totalement d'accord avec les étudiants pour supprimer toute sélection sociale, dit le porte-parole du ministère, *et nous faisons le maximum dans ce sens. Mais il n'est pas question de supprimer l'examen de contrôle des connaissances à l'entrée de l'Université, qui constitue une sélection académique et non pas sociale. »* Il n'y a effectivement pas en Espagne de baccalauréat à proprement parler. L'examen contesté est, du reste, assez peu sélectif puisqu'il fait barrage à 15 % des candidats seulement.

Le ministère a proposé mardi aux organisations, qu'il recevra désormais séparément, une révision concertée de cet examen, mais pas sa suppression. C'est probablement l'une des dernières cartes qu'il puisse avancer pour venir à bout d'un mouvement beaucoup moins facile à arrêter qu'en France, dans la mesure où il ne s'agit pas de renoncer purement et simplement à un projet de réforme contesté.

La négociation aurait été plus facile si on l'avait engagée plus tôt. Mais le gouvernement de Madrid a pendant trop longtemps sous-estimé la contestation et compté sur son épuisement naturel. Il se trouve *aujourd'hui d'autant plus embarrassé* que ses membres ont pour la plupart fait leurs premières armes dans les luttes étudiantes, voire été expulsés de l'Université à l'époque franquiste, comme M. Solana, le ministre de la culture.

Les lycéens, d'autre part, ont joui jusqu'à présent d'une très large popularité. On n'est pas mécontent, à gauche, de voir enfin surgir une contestation face à ce pouvoir socialiste qui s'exerce seul depuis 1982, *sans opposition consistante, et qui*, comme à chaque fois que la gauche est au pouvoir en période économiquement difficile, a fait ravaler à plus d'un leurs rêves idéalistes, même si fort peu d'Espagnols estiment avoir affaire avec les lycéens à une *véritable* renaissance de l'utopie de gauche.

Le ministère de l'éducation mise apparemment sur la division du mouvement. Ce dernier tente, quant à lui, d'opérer, comme dit Juan Iniacio Ramos, le *« saut qualitatif »* en faisant la jonction avec la contestation ouvrière. Marcelino Camacho, secrétaire général des Commissions ouvrières (la centrale communiste), a appelé à la manifestation, mais pas à la grève, et la centrale socialiste UGT encore moins. Il est peu vraisemblable que la *« convergence »* dont rêvent les leaders étudiants se réalise ces jours-ci. Mais le mouvement des lycéens pourrait bien avoir sonné pour le gouvernement de M. Gonzalez la fin de l'état de grâce.

CLAIRE TRÉAN.

(1) Il est revenu lundi sur cette décision.

(2) Le terme englobe à la fois les élèves du secondaire et de l'Université.

Diplomatie

La Chine adhère au traité de dénucléarisation du Pacifique sud

Suva. — La Chine a ratifié le traité de Rarotonga interdisant la fabrication, les essais, le stockage et l'utilisation de l'armement nucléaire dans le Pacifique sud. L'ambassadeur de Chine à Suva, aux îles Fidji, M. Ji Chaozu, a signé, lundi 9 *février*, les deux protocoles du traité, cinq jours après que Washington eut fait savoir que les Etats-Unis se refusaient, pour le moment, à y adhérer (*le Monde* du 7 février).

L'Union soviétique avait pour sa part ratifié, en décembre, le traité de Rarotonga, élaboré par le Forum du Pacifique sud et signé par la plupart des treize pays membres de ce groupement. La France, mise en accusation dans cette région pour ses essais nucléaires souterrains à Mururoa, a refusé elle aussi de signer ce texte. — *(AFP.)*

[La décision de Pékin ne constitue pas une surprise. On s'y attendait à Paris en dépit des injonctions récemment formulées par le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Didier Bariani, à l'intention des responsables chinois pour qu'ils reviennent sur leurs intentions (*le Monde du 14 janvier*). La Chine avait fait part à Paris de la nécessité dans laquelle elle se trouvait d'adhérer à ce traité pour des raisons diplomatiques.]

EN BREF

● **AFGHANISTAN : au moins trente morts à bord d'un avion abattu par la guérilla.** — Les moudjahidins du commandant Haqqani ont abattu, lundi 9 *février*, à l'aide d'un *missile*, un Antonov-26 de *fabrication* soviétique qui décollait de la ville-garnison de Khost, dans la province du Paktia (sud-est de l'Afghanistan). D'après Radio-Kaboul, l'appareil transportait trente passagers, dont des femmes et des enfants, et six membres d'équipage. Il a été abattu à 11 h 30 locales par *un missile* ayant touché un de ses moteurs. Selon la résistance, quinze officiers et sous-officiers *afghans*, vingt-deux soldats et six membres d'équipage se trouvaient à bord. — *(AFP.)*

● **PHILIPPINES : premier accrochage avec les communistes depuis l'expiration de la trêve.** — Le premier accrochage à se produire aux Philippines depuis l'expiration de la trêve de soixante jours entre les forces gouvernementales et la guérilla communiste a fait, lundi 9 *février*, cinq morts, tous civils, lorsque les maquisards de la Nouvelle Armée du peuple (communiste) ont attaqué un village de la province de Davao-del-Sur, selon un porte-parole militaire. Les dirigeants communistes ont, par ailleurs, critiqué le même jour, dans un communiqué, la décision du gouvernement de s'efforcer de négocier avec la guérilla au niveau local, faute de pouvoir le faire au niveau national (*le Monde* du 10 février).



Amériques

HAITI

Aucune manifestation populaire n'a marqué le premier anniversaire de la démocratie

GONAIVES
de notre envoyé spécial

« Hier, c'était le 1er janvier, tout le monde se souhaitait la bonne année. » La petite femme, ridée et pétillante de malice, rit de sa boutade. A soixante-dix-sept ans, elle tient son épicerie et confectionne chaque jour son pain. Hier, c'était l'anniversaire du 7 février et du départ de Jean-Claude Duvalier – un grand jour pour elle. Comme un dimanche. Il y a eu la grand-messe, pendant laquelle l'évêque des Gonaïves, Mgr Constantin, a rappelé qu'il y avait *« encore trop d'injustices dans le pays. L'Eglise a compté, dans le passé, sur le peuple,* a lancé l'évêque dans son homélie. *Aujourd'hui, le peuple peut compter sur l'Eglise. »* Pour elle, qui ponctue la majorité de ses phrases d'un *« Si Dieu le veut ! »*, c'est un signe.

A la sortie de la messe, elle a retrouvé, au milieu des grosses barriques de vin de son échoppe, son fils revenu au pays. Il était déjà passé, mais toujours très vite, depuis son retour d'exil. Sans jamais prendre le temps de se promener dans cette ville où il est né et a grandi jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. Une nuit de mai, aux pires moments de la dictature de François Duvalier, il a fui pour ne pas être arrêté, voire « liquidé ».

Souvenirs amers

Aujourd'hui, ce fils, qui est devenu fonctionnaire international, a fait une courte escale à Haïti après une mission dans un pays proche. Devant les plats créoles qui s'entassent sur une table trop petite pour de telles retrouvailles, il demande à sa mère : *« Quand viendras-tu en Europe ? »* Elle, dans un grand sourire, répond : *« Samedi ! »*

Ils parlent longuement du peu de changement dans la ville. Il a seulement découvert, dans le quartier misérable de Raboteau, les quelques drainages hâtivement creusés le long des rues. Et puis, le quai du port, qu'il n'avait jamais connu que désert et que la contrebande florissante fait aujourd'hui revivre. *« Mais tu sais,* dit-elle, *depuis un an rien n'a changé. On a la parole, ça oui, mais c'est tout. »* Ici, comme dans la capitale, l'anniversaire du 7 février a été plutôt discret.

La présence dans la rue de soldats et de policiers a été plutôt symbolique. Mais dans ce pays les symboles sont lourds de sens. Les quelques blindés, hauts sur roues et mitrailleuse lourde à l'arrière, qui sillonnent la ville, sirènes hurlantes, font partie des souvenirs amers. Le Conseil national de gouvernement (CNG) avait publié un communiqué indiquant que les forces de l'ordre pourraient intervenir en cas d'*« appel au désordre et à la sédition »*. Alors, la fête n'a pas eu lieu. Les manifestations non plus. On est resté chez soi à regarder la télévision qui redonnait les images de l'autre 7 février, celui où l'on était ensemble.

Les nuages s'amoncellent...

C'est loin de la foule que le général Namphy, entouré de quelques collaborateurs, a inauguré, dans le Musée national, à deux pas du palais présidentiel, une plaque *« A la mémoire de tous ceux qui sont tombés dans la lutte pour l'instauration de la démocratie en Haïti »*. Dans le musée, toute la période concernant l'ère des Duvalier, père et fils, a totalement disparu. Le général a regagné son palais dans une superbe Maserati, seul rappel incongru du souvenir de l'ancien président à vie, dont c'était l'une des voitures.

Sur la route qui mène aux Gonaïves, dans le bourg de Montrouis, les jeunes ont, à leur manière, fait de l'ironie. Au pied d'une grande pancarte *« Halte, police »*, dans une chaise longue rafistolée, un épouvantail déguisé aux couleurs bleues des anciens « macoutes » somnolait. Devant les voitures roulant au ralenti, les jeunes ne cachaient pas leur hilarité. Une bande de carnaval bloquait la chaussée sur la route du nord et tentait de faire oublier ce triste anniversaire.

Cette morosité est peut-être révélatrice des sentiments qui prévalent dans le pays : un mélange de peur et de résignation, d'inquiétude et de colère. Chez les exilés rentrés récemment au pays dans l'espoir, non pas de faire partie des candidats à la présidence de la République, mais de servir Haïti libéré, un certain désenchantement naît devant l'immensité de la tâche et le blocage du système. Même ceux qui sont restés au pays, espérant beaucoup du départ de Jean-Claude Duvalier, baissent parfois les bras. L'ardeur du 7 février 1986 n'est plus là.

Comme l'expliquait le fonctionnaire international, qui, vivant encore loin du pays, n'a pas perdu la foi : *« Haïti est un grand malade, mais trop de prétendus médecins se placent à son chevet pour le soigner. »* La maladie gagne du terrain, pourrait-on ajouter, et les infirmiers se lassent.

Dans cette démocratie balbutiante, une nouvelle épreuve se prépare peut-être. L'un des trois hommes qui dirigent, avec le général Namphy et le colonel Regala, le gouvernement provisoire, M. Jacques François, devrait *annoncer* prochainement sa démission. Malade et hospitalisé depuis des semaines, il aurait décidé de ne pas continuer à assumer sa charge. Pour le remplacer, fera-t-on appel à un civil ou à un militaire ? Dans tous les cas, les observateurs craignent un durcissement du régime. Dans Haïti, en ce dimanche où la pluie tombe à flot, les nuages s'amoncellent.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

● **Libération de cinq opposants.** – Les autorités de Port-au-Prince ont remis en liberté provisoire, lundi 9 février, cinq opposants arrêtés vendredi (*le Monde* du 10 février). M. Daniel Narcisse, membre du Parti démocratique haïtien, a déclaré que ses compagnons et lui-même avaient été correctement traités. Les quatre autres opposants libérés sont Mme Lina McNally de la Ligue démocratique des droits de la femme, et MM. François Pierre-Louis, administrateur du journal *Haïti-Progrès*, Kennedy Blain, du Mouvement des forces démocratiques, et Max Dubois, du Parti d'union nationale. *(AFP.)*

ÉTATS-UNIS : nouvel épisode de l'« Irangate »

M. McFarlane a été hospitalisé après avoir absorbé une dose excessive de valium

WASHINGTON
de notre correspondant

Bouffonne et consternante jusqu'à présent par bien des aspects, l'affaire des ventes d'armes secrètes à l'Iran a acquis une dimension tragique. Lundi 9 février, au petit matin, après avoir avalé quelque trente comprimés de valium, l'un des premiers rôles de l'« Irangate », M. Robert McFarlane, ancien conseiller de M. Reagan pour les affaires de sécurité nationale, a été conduit en ambulance à l'hôpital naval de Bethesda, dans la banlieue de Washington.

Il paraissait, dans la soirée, être hors de danger. Bien que son entourage se refuse à admettre qu'il ait voulu se donner la mort, on n'absorbe pas une telle dose de tranquillisants sans jouer avec l'idée du suicide. Les proches de M. McFarlane ne cachent d'ailleurs pas qu'il était particulièrement déprimé ces derniers temps par la perspective de devoir passer le plus clair des prochains mois à répondre aux questions de commissions d'enquête.

Le fait est, en tout cas, qu'il aurait dû, ce même lundi matin, témoigner à nouveau devant la commission mise en place, en novembre, par M. Reagan lui-même pour enquêter sur le fonctionnement du Conseil national de sécurité, l'organisme de la Maison Blanche que M. McFarlane a dirigé d'octobre 1983 à décembre 1985. Pour autant que l'on sache, ce témoignage n'était pas le plus difficile qu'il ait eu et aura à affronter, mais cet homme sans détachement, très intense et tendu par l'ambition de réussir en servant, avait déjà fait sensation, avant Noël, en déclarant devant une commission du Congrès que M. Reagan avait approuvé à l'avance les livraisons israéliennes d'armes américaines à l'Iran pendant l'été 1985.

Cette affirmation a été démentié par M. Donald Regan, le secrétaire général de la Maison Blanche. M. McFarlane se trouve donc en position de devoir contester une thèse officielle de la Maison Blanche, alors que ni son sens du devoir militaire ni sa loyauté ne le préparent à ce rôle. Envoyé en mai denier à Téhéran avec une livraison d'armes contre laquelle il avait espéré obtenir les otages américains de Beyrouth, M. McFarlane a encore beaucoup de précisions à donner sur cette mission dont l'impréparation résume toute la naïveté d'une entreprise aussi humiliante pour lui que pour les Etats-Unis.

A quarante-neuf ans, M. McFarlane sait sa carrière déjà brisée. Bien des tubes de Valium s'avalent pour des désespoirs moins motivés.

Dans ce climat, l'« Irangate » n'a pourtant pas perdu toute drôlerie. Lundi, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, faisait face à un défi redoutable. Il avait à expliquer pourquoi M. Reagan a toujours déclaré que son *« initiative vers l'Iran »* avait pour but d'aider les éléments *« modérés »* du régime de Téhéran alors qu'un document officiel publié la veille par le *Washington Post* indique que le vice-président Bush avait appris, fin juillet, de la bouche d'un représentant officiel israélien, que toute l'affaire se traitait avec les *« éléments les plus radicaux »* du pouvoir iranien.

L'authenticité du document n'étant pas contestée, il semblait y avoir contradiction, mais l'essentiel pour un porte-parole est de ne jamais se démonter. *« Cette question de modérés et de radicaux,* a déclaré M. Fitzwater, *révèle de la différence sémantique. (...) Nous étions à la recherche de modérés, au sens d'éléments disposés à travailler avec nous, mais vous pouvez définir modérés et radicaux de centaines de manières différentes... »*
Peut-être même aussi en disant qu'un modéré est le contraire d'un radical et vice versa...

BERNARD GUETTA.

Selon un rapport d'Amnesty International

Le gouvernement péruvien a « couvert » le massacre de prisonniers politiques en juin 1986

Amnesty International, *dans un* rapport publié lundi 9 février, à Londres, a accusé le gouvernement péruvien d'avoir *« couvert »* l'exécution par l'armée de plusieurs dizaines de prisonniers politiques lors de mutineries en juin 1986. L'organisation humanitaire a demandé l'ouverture d'une enquête officielle.

La plupart des quelque trois cent cinquante mutins étaient des membres présumés du mouvement de guérilla du Sentier lumineux. Sur les cent cinquante détenus du pénitencier d'El Fronton, situé sur une île au large de Lima, seuls trente-cinq ont – officiellement – survécu. Selon Amnesty, un certain nombre de prisonniers ont été tués sur-le-champ par l'armée, d'autres – de soixante à quatre-vingt-dix – ont été transférés dans un centre d'interrogatoire secret, à la base navale du port de Callao, à Lima. Ils ont depuis *« disparu »*.

Amnesty, qui fonde ses accusations sur des témoignages de survivants, de leurs familles, de gardiens et sur des documents officiels jusque-là non publiés, fait aussi état de cas de tortures. Le rapport indique, d'autre part, que les cent vingt-quatre mutins de la prison de Lurigancho ont tous été tués. Quelques-uns sont morts au cours des affrontements avec les soldats, mais la plupart – une centaine environ – ont été tués d'une balle dans la nuque ou dans la bouche, alors qu'ils étaient allongés sur le sol après s'être rendus.

Les autorités péruviennes ont, au moins partiellement, reconnu que les forces armées s'étaient rendus coupables de *« violations des droits de l'homme »* lors de leur intervention pour venir à bout de l'émeute dans les prisons, l'an dernier. Mais, depuis lors, les autorités civiles et militaires ont tout fait, souligne Amnesty, pour *« couvrir »* les faits, et aucun officier n'a été traduit en justice.

Au Nicaragua, selon l'organisation privée American Watch, l'année 1986 a été marquée également par des violations des droits de l'homme de la part tant du gouvernement que des rebelles. L'association, fondée en 1981, accuse les « contras » de tuer de manière systématique les représentants du pouvoir officiel lors d'attaques contre des civils et de porter atteinte à la *dignité* de leurs prisonniers. Elle dénonce de nombreux cas d'enlèvements d'enfants.

American Watch fait, par ailleurs, état d'abus commis par le gouvernement, notamment de la détention de prisonniers pendant de longues périodes, privés d'eau et de sommeil et maintenus dans l'isolement. – *(AFP, Reuter.)*

Asie

INDE

Le chef du gouvernement du Pendjab condamné par les chefs religieux des sikhs

NEW-DELHI
de notre correspondant

M. Surjit Singh Barnala, ministre en chef sikh du Pendjab et allié objectif de M. Rajiv Gandhi, n'est plus fréquentable. Ce sont les cinq « grands prêtres » de la secte enturbannée qui l'ont *décrété*, lundi 9 février, après que le pestiféré ait refusé le suicide politique pur et simple auquel la hiérarchie religieuse du sikhisme le sommait pour dimanche, 17 heures (*le Monde* du 10 février).

Le firman rendu par les cinq « suprêmes » de la secte précise que le chef des sikhs modérés est désormais un *« tankhaiya »*, c'est-à-dire quelqu'un qui s'est rendu coupable de péché religieux. La faute du chef-ministre est d'avoir refusé de se démettre de son mandat de président de l'Akali-Dal, l'organisation politico-religieuse des Sikhs qui gouverne le Pendjab. *« L'armée des immortels »* (Akali-Dal en langue pendjabie) ayant connu plusieurs scissions ces dernières années, les « grands prêtres » entendaient obtenir la démission des chefs de toutes les factions, afin de réunifier le parti. Mais les cinq « éminences » roulent trop ostensiblement pour les adversaires du chef-ministre et celui-ci a refusé de se prêter à une manœuvre dont l'objectif était, évidemment, de faire tomber son gouvernement.

« Les Sikhs du monde entier » sont donc désormais invitésà boycotter le rénégat jusqu'à nouvel avis. *« Ceux qui se conformeront à cette directive »*, ajoutent les prélats, *« seront bénis par le Tout-Puissant »*. M. Barnala, qui, en bon sikh, s'est contenté de trouver la mesure prise contre lui *« un peu précipitée »*, est, au surplus, convoqué devant le *« trône du grand gourou »*, l'Akal Thakt, situé dans l'enceinte du temple d'or d'Amritsar pour mercredi, 14 heures locales. Dans le cas où l'impie, convaincu d'avoir *« insulté les grands prêtres »* en rejetant leur ukase, ne viendrait pas s'expliquer et recevoir son juste châtiment, la curie sikh se réserverait le droit de prendre contre lui d'autres mesures.

Reconnu coupable d'avoir fait des remarques *« fausses, arrogantes, dérogatoires et intempérantes »* et d'avoir, par son attitude, *« créé des tensions, des divisions et de la confusion dans la communauté des purs »* (des Sikhs), M. Barnala risque l'excommunication. Il rejoindrait ainsi en enfer l'actuel ministre *de l'intérieur du gouvernement central*, M. Buta Singh, un autre sikh allié à M. Rajiv Gandhi. Inutile de préciser que le ministre en question porte toujours les attributs de sa foi – barbe et turban – et qu'il continue de se rendre régulièrement dans les temples sikhs de New-Delhi et d'ailleurs.

« L'esclave »

Au Pendjab, cependant, la *« communauté des purs »* n'est, dans l'ensemble, pas très lettrée (1), et pour beaucoup de paysans sikhs, un édit rendu par le *« trône de Dieu »*, même s'il est occupé par des prêtres ostensiblement partisans, demeure parole d'évangile. M. Barnala, qui avait déjà été déclaré « tankhaiya » en mai dernier, avait d'ailleurs accepté, à l'époque, la punition qui lui avait été infligée pour avoir ordonné une descente de police dans l'enceinte sacrée du Temple d'or. Pendant une semaine, on avait pu voir le *chef* suprême de l'Etat du Pendjab épousseter comme un domestique les sandales des pèlerins du Temple.

La situation est fort différente aujourd'hui puisque la hiérarchie *religieuse du sikhisme* est contrôlée depuis deux mois par une faction ouvertement opposée à M. Rajiv Gandhi et à celui qu'elle appelle l'« esclave », M. Barnala. Triomphalement élu en septembre 1985 avec soixante-treize députés sur les cent dix-sept de l'Assemblée du Pendjab, le parti du chef-ministre ne contrôle aujourd'hui que quarante-six sièges (2). Président d'une organisation *en pleine* décomposition et dont la plupart des élus se sont peu à peu discrédités par leur opportunisme, M. Barnala joue cette semaine son va-tout. A *New-Delhi*, M. *Rajiv* Gandhi étudie sérieusement la seule option qui lui reste pour endiguer la crise sikh : le déploiement de l'armée du *Pendjab et la suspension* de l'exercice de la démocratie qu'il avait lui-même rétabli après l'assassinat par les sikhs de son illustre mère...

PATRICE CLAUDE.

(1) Le sikhs, qui représentent un peu plus de 50 % de la population locale, sont neuf millions au Pendjab. Six millions de « disciples » vivent ailleurs dans l'Union indienne et à l'étranger. Les deux tiers des paysans du Pendjab sont illettrés.

(2) Sur les quarante-six membres du groupe parlementaire de M. Barnala, trente-neuf sont ministres ou sous-ministres dans le gouvernement local, et les sept autres ont été nommés à la tête d'entreprises gouvernementales...

هكذا من الأصل

Politique

M. Marceau Long vice-président du Conseil d'Etat

Le symbole de la continuité de l'Etat

Le conseil des ministres du mercredi 11 février devait nommer vice-président du Conseil d'Etat M. Marceau Long, président du conseil d'administration d'Air France depuis 1984, en remplacement de M. Pierre Nicolay, atteint par la limite d'âge. Le nouveau président d'Air France devrait être nommé lors d'un prochain conseil des ministres.

S'il est une nomination de haut fonctionnaire, en ces temps de cohabitation, qui suscitera sans doute des jalousies mais qui ne devrait être contestée par personne, c'est bien celle de M. Marceau Long au poste de vice-président du Conseil d'Etat.

Le jeune Aixois de vingt-cinq ans major de la promotion « Europe » de l'Ecole nationale d'Administration devient à soixante et un ans le major de l'administration française, le plus haut personnage de la fonction publique, celui qui traditionnellement présente chaque année au chef de l'Etat les vœux des corps constitués.

M. Long, type achevé du grand commis de l'Etat, voit couronnée une carrière tout entière consacrée au service public soit dans le contentieux administratif, soit dans l'administration directe, soit à la tête de grandes entreprises publiques, mais sans la *moindre incursion* dans le secteur privé.

Haut fonctionnaire compétent, scrupuleux, prudent, il est assez habile pour ne jamais contrarier quiconque. Toujours aimable et souriant, le teint rose, le visage rond et avenant, il sait se rendre indispensable sans être jamais importun. Dès ses débuts de carrière au Conseil d'Etat, ses conclusions comme commissaire du gouvernement dans des arrêts devenus fameux sont remarqués.

Après un bref passage dans quelques cabinets ministériels de la IVe République finissante et un séjour à l'ambassade de France à Rabat comme conseiller juridique, il occupe deux postes importants. En 1961, il devient directeur général de l'administration et de la fonction publique, puis, en 1967, secrétaire général pour l'administration du ministère des armées. Il est alors à l'origine de la plupart des grandes réformes concernant l'organisation de l'Etat et la modification de ses structures administratives. Il gère d'innombrables fonctionnaires et sait évoluer dans le labyrinthe des statuts, des grilles, des indices, et introduit l'informatique dans la *bureaucratie*.

Il sait se faire apprécier autant par ses premiers ministres, comme M. Debré ou Georges Pompidou tous deux, il est vrai, membre du Conseil d'Etat que par les responsables de la défense dont il modernise la gestion.

En 1973, Georges Pompidou lui confie la présidence de l'ORTF pour mettre de l'ordre dans une gestion financière fantaisiste. Il accepte volontiers de diriger ainsi « la voix de la France ». A ce moment-là (déjà !), il polémique à propos de l'objectivité de la télévision avec le premier secrétaire du PS, M. *François Mitterrand, que défend* Me Badinter. M. Valéry Giscard d'Estaing, élu président, le maintient à son poste pour qu'il procède à *une réforme plus vaste avec la création* des sociétés autonomes. Cet éclatement de l'ORTF - il sera le dernier PDG - entraîne des licenciements, provoque des grèves, suscite des polémiques. Il décentralise l'*Office* tout en affirmant sont attachement au monopole de l'Etat. Il mène sa tâche à la satisfaction du pouvoir et le premier ministre M. Jacques Chirac le nomme en janvier 1975 secrétaire général du gou*vernement*.

Un poste-clé

Il aura à ce poste-clé l'occasion de démontrer autant son *efficacité* que sa discrétion, et il deviendra le pivot le plus précieux de la continuité de l'état. En effet, sans interruption jusqu'en 1982, il cohabitera avec MM. Chirac, Barre et Mauroy et ménagera des transitions sans rupture. Au point que M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste, jugeant suspecte la présence du secrétaire général du gouvernement, avait un jour demandé à M. Long de quitter le bureau de M. Mauroy afin de rester *« entre socialistes »*.

C'est pourtant lui qui a, avec quelques autres hauts fonctionnaires de l'« ancien régime », permis à l'alternance de s'effectuer sans césure au niveau administratif et dans les rouages de l'Etat, et qui a évité aux néophytes bien des bévues. ffirmant n'avoir aucun engagement partisan illustre la conception traditionnelle du service public en se plaçant à la disposition du pouvoir quelle que soit sa tendance, pourvu qu'il soit légal.

Son sens du compromis, son art de ne pas avoir d'ennemi font *qu'aucune étape de sa carrière ne* coïncide avec les ruptures politiques que connaît le pays.

A partir de juin 1982, il dirige Air Inter et depuis juillet 1984 Air France, demeurant à ce dernier poste malgré l'alternance du 16 mars.

Tout en souhaitant *« mettre l'avion à la portée de tous »*, M. Long doit affronter deux années financièrement difficiles, mais Air Inter passe quand même pour la première fois le 30 décembre 1983 le cap des dix millions de passagers transportés dans l'année.

A Air France, M. Long trouve *une situation financière* plus confortable qui lui permet d'acheter de nouveaux avions, d'ouvrir de nouvelles lignes et — tout à fait dirigiste — de contester la concurrence d'UTA l'autre compagnie française.

En rejoignant « son corps d'origine », M. Marceau Long se retrouvera tout à fait à l'aise au Palais Royal car depuis près de vingt ans il a sans interruption participé à de nombreux colloques sur la fonction publique et sur le contentieux administratif, fait de multiples communications, publié des livres juridiques et en novembre 1984 la huitième édition de son *best-seller, les Grands Arrêts de la jurisprudence administrative.*

ANDRÉ PASSERON.

Dans les turbulences libérales

Avec moins de cinq ans consacrés à la gestion de compagnies aériennes, M. Marceau Long n'aura pas eu le temps de faire plus qu'acquérir une expérience de ce monde complexe qu'est le transport aérien. Il n'a pas été en mesure d'imprimer sa marque sur les deux entreprises — Air Inter et Air France — qu'il *a présidées.*

Nommé en juin 1982 à la tête d'Air Inter, il a vu, lentement mais sûrement, se dégrader les résultats de l'entreprise, qui n'a atteint, en 1983, que de justesse l'objectif de dix millions de passagers qu'elle visait. La concurrence du TGV et le pouvoir d'achat en baisse ne poussaient pas les Français à prendre l'avion.

Passé en juillet 1984 au sommet de la pyramide d'Air France, il s'est d'abord trouvé tout à fait à l'aise pour résister au forcing libéral venu de Grande-Bretagne ou de la CEE. Il incarnait la prudence politique et commerciale de la compagnie nationale.

Tout bascule à partir du printemps 1986. La Cour européenne de justice de Luxembourg *donne raison à l'agence* Nouvelles Frontières et condamne les ententes tarifaires entre les compagnies aériennes au nom du traité de Rome. La nouvelle majorité se lance avec prudence dans une politique de déréglementation qui fait souffrir le vieux serviteur de l'Etat qu'est M. Long.

Il doit accepter que les compagnies de charters soient autorisées à desservir les départements d'outre-mer. Il se voit obligé de baisser plus qu'il ne souhaitait les tarifs d'Air France vers les DOM. Son affabilité ne *lui permet pas de résister* aux assauts de M. René Lapautre, PDG d'UTA, qui obtient, en juillet, l'autorisation de desservir, depuis Paris, San-Francisco, qu'Air France considérait comme son fief.

M. Long quitte la compagnie nationale alors que M. Jacques Douffiagues, ministre des transports, souhaite contraindre Air *France à plus de concurrence « sans pour autant la mettre en péril ».* La formation de M. Long n'aurait pas rendu aisée son adaptation à cette nouvelle donne.

AL. F.

En Nouvelle-Calédonie

M. Pons estime que « le FLNKS n'est pas un interlocuteur obligé »

NOUMÉA
de notre correspondant

Le ministre des DOM-TOM a quitté Nouméa pour Paris, le mardi 10 février, après un séjour d'une semaine en Nouvelle-Calédonie où il a précisé les grandes lignes de son projet de loi électorale relatif au référendum d'autodétermination prévu l'été prochain dans le territoire.

Au cours de cette visite, dominée par des *« rencontres avec la population »*, M. Bernard Pons a confirmé l'intention du gouvernement de réduire le corps électoral aux personnes résidant depuis plus de trois ans en Nouvelle-Calédonie. Si le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR), présidé par M. Jacques Lafleur, a refusé d'endosser la paternité de ce réaménagement — après en avoir pris l'initiative dans un premier temps, — M. Pons a tenu à maintenir cette formule afin de mettre un terme aux *« procès d'intention qui se sont développés au niveau international »*, selon lesquels *« la France va amener ici des militaires pour les faire voter »*.

Le projet de loi contiendra également un dispositif de mesures *« spécifiques »* destinées à assurer *« la régularité et la sincérité »* du scrutin : des magistrats présideront les bureaux de vote dont la liste pourra être modifiée au dernier moment par le haut commissaire en fonction d'éventuelles *« pressions ou manœuvres »* ; le dépouillement sera centralisé à la mairie de chaque commune, le tout étant suprvisé par une *« commission de contrôle »*. Tout sera mis en œuvre, a assuré M. Pons, pour *« empêcher une minorité d'imposer sa loi »*, et rendre ainsi la consultation *« incontestable et incontestée »*.

C'est bien ce souci de la *« crédibilité »* des résultats de la future consultation qui a conduit le ministre des DOM-TOM à multiplier les contacts avec les tribus et à inciter les Mélanésiens à se rendre aux urnes. *Dans les tribus* de Tchamba et Nébouaba (côte est), à Luécilla (île de Lifou), ou à Ouatom (côte ouest), M. Pons a ainsi encouragé la fraction minoritaire de la communauté mélanésienne fidèle à la présence française. Le ministre s'est surtout employé à démontrer que *« la France est profondément respectueuse des coutumes »*, et il a exhorté les Mélanésiens loyalistes à *« aller prêcher la bonne parole »* auprès de leurs *« frères »* indépendantistes, *« intoxiqués par des Européens venus de l'extérieur, animés d'une pensée marxiste »*.

Les responsables de cette cure de désintoxication auront probablement fort affaire avec la jeunesse car celle-ci n'a pas cessé de bouder l'itinéraire ministériel, désertant même les tribus les plus loyalistes. D'où la confiance qui prévaut chez les indépendantistes, les secteurs d'influence du FLNKS n'ayant été *a priori* que peu troublés par l'offensive de charme de M. Pons.

Le ministre le conteste, évidemment. Il affirme *« douter »* aujourd'hui de la *« représentativité »* du mouvement de M. Jean-Marie Tjibaou, dont il qualifie d'*« artificielle »* l'action des « comités de lutte » : *« Ce sont des sabres de papier »*, a-t-il même ajouté, avant d'estimer que *« le FLNKS n'est pas un interlocuteur obligé »*.

Mise en garde et fausse note

M. Pons a toutefois adressé une mise en garde aux caldoches qui seraient tentés, comme par le passé, d'intervenir par la force contre les tribus contrôlées par le FLNKS : *« Quelles que soient les souffrances que vous avez endurées vous n'avez pas le droit de faire la loi vous-mêmes*, a-t-il déclaré à Bouloupari. *Il faut que vous soyez respectueux de la loi et qu'en aucun cas vous n'essayiez de vous substituer à l'autorité compétente pour faire respecter et appliquer cette loi. Si par malheur vous vous laissiez entraîner dans cette voie, je ne manquerais pas de donner des instructions extrêmement fermes pour que toutes celles et tous ceux qui se seraient laissé égarer soient sanctionnés avec une vigueur particulièrement exemplaire. »*

La fausse note de ce séjour est venue du LKS (Libération kanake socialiste), parti modéré du mouvement indépendantiste, dirigé par le grand chef de l'île de Maré, M. Nidoish Naisseline. Lors de son dernier passage à Nouméa, début décembre, M. Pons semblait conserver quelque espoir d'amener celui-ci à cautionner son plan. Or la rencontre entre les deux hommes n'a pas eu lieu. Le chef du LKS avait souhaité que la question posée au référendum détaille le contenu de l'indépendance avec la même précision que sera expliqué le statut d'autonomie interne. M. Pons s'y est refusé, objectant que *« ce n'est pas au gouvernement de jeter les bases d'une indépendance qu'il récuse »*.

Quant à la formule de l'indépendance-association, autre idée chère à M. Naisseline, le ministre l'a rejetée avec la même vigueur : *« Ceux qui prônent l'indépendance doivent savoir que cette indépendance sera totale ; il n'y a pas de moitié d'indépendance, je ne vais pas reprendre à mon compte les manipulations intellectuelles de M. Pisani. »*

FRÉDÉRIC BOBIN.

En Polynésie française

L'opposition exprime son « immense soulagement » après la démission de M. Flosse

Le conseil politique du Tahoeraa Huiraatira (Rassemblement populaire), réuni à Papeete le lundi 9 février, n'a pas encore désigné le candidat de la majorité locale à la succession de M. Gaston Flosse, qui s'est démis samedi de ses fonctions de président du gouvernement de la Polynésie française. Les dirigeants de cette formation, qui détient la majorité absolue à l'assemblée territoriale, devaient se concerter à nouveau mardi.

Le haut-commissaire représentant l'Etat dans le territoire, M. Pierre Angeli, s'est déclaré heureux que M. Flosse ait choisi de conserver son portefeuille de secrétaire d'Etat chargé des problèmes du Pacifique sud, *« où il s'est montré très actif comme le prouve*, a-t-il dit lundi, *le succès obtenu en contribuant à la non-signature par les Etats-Unis du traité de Rarotonga* [îles Cook] *sur la dénucléarisation »*. Mais M. Angeli a fait aussi l'éloge de M. Alexandre Léontieff, député RPR, qui paraît le mieux placé pour succéder à M. Flosse à la tête de l'exécutif local : *« Jeune, intelligent, compétent, il a déjà été vice-président du gouvernement et bénéficie de certaines ouvertures politiques à l'extérieur même de son parti »*, a souligné le haut-commissaire de la République.

Jusqu'à présent, le seul élu de l'opposition qui ait publiquement réagi est M. Emile Vernaudon, conseiller territorial, maire de Mahina, dirigeant du Amuitahiran No Porinesia (Union pour la Polynésie française), qui avait pris une part très active aux accusations d'affairisme lancées contre M. Flosse :

« Nous éprouvons un immense soulagement, a-t-il déclaré après la démission de ce dernier. *Cette démission était inévitable. Il faut rappeler que Flosse avait été élu au mois de mars dernier par une minorité de la population et qu'aux îles Sous-le-Vent, notamment, son parti avait péniblement obtenu 36 % des suffrages exprimés* [à la proportionnelle]. *Après avoir été élu avec un aussi modeste pourcentage de voix, il s'est comporté en autocrate et il a voulu faire jouer au Tahoeraa le rôle de parti unique. »*

« Par ailleurs, a ajouté M. Vernaudon, *M. Flosse était toujours à l'extérieur du territoire alors que ses ministres et ses services administratifs, terrorisés par son autoritarisme, restaient figés pendant ses longues absences dans un immobilisme peureux. Or, le territoire est en pleine évolution économique et sociale. Pour comprendre, maîtriser et canaliser cette évolution, il aurait fallu une équipe gouvernementale dynamique, ouverte, représentative de toutes les tendances. »*

M. Chaban-Delmas ayant fait des concessions

Le budget de l'Aquitaine est voté avec l'appoint du Front national

BORDEAUX
de notre correspondante

Le budget de l'Aquitaine a été adopté par 43 voix contre 40, le lundi 9 février, au cours d'une séance extraordinaire convoquée par le président de la région, M. Jacques Chaban-Delmas. Les quatre élus du Front national ont joint leurs suffrages à ceux des trente-neuf membres de l'Union des démocrates d'Aquitaine (UDA), permettant ainsi à M. Chaban-Delmas de bénéficier de la même majorité de circonstance qui l'avait élu à la présidence le 22 mars 1986.

Les six conseillers communistes et les trente socialistes ont voté contre le projet de budget primitif 1987, comme ils l'avaient déjà fait le 15 décembre lors de la première session budgétaire. Ce jour-là, la « minorité de gestion » dirigée par M. Chaban-Delmas avait essuyé un vote hostile de la part des trois autres groupes du conseil régional (PCF, PS et FN), qui jugeaient « insupportable » l'augmentation de 24,86 % de la fiscalité.

Dans un premier temps, le président de la région avait paru considérer ce vote comme définitif. Il avait annoncé son intention de s'en remettre à la chambre régionale des comptes pour établir un budget. Le 19 janvier, il faisait cependant machine en arrière et annonçait qu'il présenterait un budget « différent » en séance extraordinaire le 9 février.

En fait, les conseillers régionaux ont même eu droit à deux moutures dans la même journée. Le matin, le vice-président chargé des finances, M. Yves Lecaudey, leur exposait un budget de 1 122 millions de francs, avec une progression de la fiscalité ramenée de 24,86 % à 20,4 %. D'emblée, le PCF annonçait qu'il ne fallait pas compter sur *« sa neutralité pour laisser passer un mauvais budget »*. De leur côté, les socialistes, emmenés par M. Henri Emmanuelli, déposaient deux amendements proposant de limiter la ponction fiscale directe à cinq points.

A l'écart du débat fleuve qui mettait aux prises la gauche et l'exécutif régional, le Front national attendait son heure. Ses représentants avaient fait savoir, dès le 5 février, qu'ils suspendaient leur vote à l'acceptation de trois de leurs cinq amendements. Ils ont obtenu satisfaction en fin de soirée, après que M. Chaban-Delmas eut exposé *« une idée susceptible de résoudre la quadrature du cercle : abaisser la fiscalité sans augmenter l'endettement »*. Le chef de l'exécutif proposait d'intégrer 29 191 100 francs provenant du PIM alloué par la Communauté économique européenne à l'Aquitaine (1). Cette somme correspond au remboursement par la CEE d'opérations engagées par la région en 1986. Résultat : une fiscalité en progression de 15,55 % seulement. Après des heures de débat stérile, cette manne de Bruxelles tombait à pic pour tirer l'Union des démocrates aquitains de l'impasse. Par un bienheureux hasard, elle permettait de répondre, au franc près, aux trois exigences du Front national (maintien de la taxe sur le permis de conduire à son niveau de 1986, réduction du taux des cartes grises et réduction de la taxe régionale). Ce *« tour de prestidigitateur »* où, selon M. Emmanuelli, *« Jacques Chaban-Delmas tient la baguette et où Bruxelles fournit les colombes »* n'a fait changer d'avis ni le PS ni le PCF, qui ont maintenu un vote contre.

A l'issue du scrutin, la satisfaction était de mise dans chaque camp. *« L'exécutif régional a gardé l'initiative jusqu'à la fin »*, répétait M. Chaban-Delmas sans s'apesantir sur les concessions faites à l'extrême droite. *Le* Front national pouvait, de son côté, se targuer d'avoir fait plier l'UDF et le RPR. Le PS, enfin, obtenait, à peu de chose près, une fiscalité à la hauteur de ses souhaits, tout en restant clairement dans l'opposition.

GINETTE DE MATHA.

(1) Le Plan intégré Méditerranée (PIM) s'élève pour l'Aquitaine à 470 millions de francs. Il a été rendu public le 4 février.

M. Moreaud, nouveau président du comité économique et social

BORDEAUX
de notre correspondante

Le comité économique et social d'Aquitaine a élu le jeudi 5 février son nouveau président après *le décès* de Louis Darmanté, survenu le 9 janvier dernier. M. Claude Moreaud, candidat du premier collège (employeurs), a obtenu au troisième tour de scrutin 44 voix contre 19 à M. Jean-Pierre Laclau (FEN), 13 voix à M. Jean Bonneville (CGT) et 3 bulletins blancs. 79 des 88 membres du comité économique et social étaient présents lors de ce vote.

Au premier tour, cinq candidats *étaient en lice* : MM. Louis Guillon-Sursol (collège associatif), qui assurait l'interim depuis le décès de Louis Darmanté, Michel Neuville (CGC), Jacques Respaud (CFDT), Jean Sincenx (FO) et Jean Dumas (personnalité qualifiée). A l'issue du deuxième tour, M. Guillon-Sursol s'est retiré au bénéfice de M. Moreaud. Les organisations syndicales n'ont en revanche pas réussi à se mettre d'accord sur un candidat commun, comme cela avait été le cas lors de l'élection de Louis Darmanté le 11 avril 1986. La CGT a maintenu son candidat face à M. Laclau, candidat commun de la FEN et de la CFDT.

G. de M.

[Né le 11 octobre 1935 à Libourne (Gironde), M. Claude Moreaud, négociant en produits alimentaires et viticulteur, est président de la chambre de commerce de Libourne et également président d'honneur de la chambre régionale de commerce d'Aquitaine. Il est entré au comité économique et social en 1974 et il en assurait la vice-présidence depuis 1982. M. Moreaud est également vice-président de l'Agence nationale de la création d'entreprises et conseiller du commerce extérieur de la France.]

La nouvelle direction du MRG

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche, réuni le samedi 7 février, a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes, suite au congrès des 10 et 11 janvier, au cours duquel M. François Doubin a été réélu président.

Commentant la nouvelle composition de la direction du MRG, M. Doubin a mis l'accent lundi sur l'*« ouverture aux minoritaires »*, notamment avec le choix de deux nouveaux vice-présidents. L'un, M. Dutoya, avait retiré *in extremis* sa candidature à la présidence du parti et il était l'un des animateurs de RRR (Renouveau radical et républicain) qui avait refusé l'accord électoral signé avec le PS pour les scrutins du 16 mars dernier. L'autre, M. Saint-Pierre, n'avait pas caché ses sympathies pour la démarche de M. Michel Crépeau, qui vient de constituer une nouvelle structure Liberté pour demain. M. Saint-Pierre a toutefois fait savoir qu'il n'était pas vice-président au nom d'une tendance du mouvement. En revanche dans le nouvel organigramme ne figure plus aucun des proches de M. Roger-Gérard Schwartzenberg.

Avec une direction qui lui est très largement acquise M. Doubin fixe comme objectif à sa formation la *« reconquête du pouvoir intellectuel »*, sous le signe de *« l'ouverture »* par la *« recherche à la base »* d'un dialogue *« avec des gens de progrès »* pour *« explorer des zones de consensus »*.

La direction renouvelée du MRG est ainsi établie :

— *Président* : M. François Doubin.

— *Porte-parole* : M. Emile Zuccarelli, député de la Haute-Corse.

— *Vice-présidents d'honneur* : MM. Jean Béranger, ancien sénateur des Yvelines, maire de Marly-le-Roi ; François Luchaire, ancien membre du Conseil constitutionnel ; Marcel Perrin, ancien conseiller municipal d'Avignon.

— *Vice-présidents* : MM. Bernard Charles, ancien député du Lot ; Alain Dutoya, conseiller général et maire d'Hagetmau (Landes) ; Henri de Lassus, conseiller municipal de Toulouse ; Dominique Saint-Pierre, député de l'Ain.

— *Conseiller spécial du président pour les relations avec l'étranger* : M. Claude Catession conseiller municipal de Lille.

— *Délégué général chargé du secrétariat exécutif* : M. Christian Duroc.

— *Délégué général aux interventions* : M. Yvon Collin.

— *Délégué général à l'action médiatique* : M. Jean-Claude Rieu.

— *Secrétaires nationaux* : M. Maurice Baldy, Mme Liliane Billères, MM. Bernard Castagnède, Michel Dary, Jean-Francis Dauriac, Daniel Guérin, Jean-François Paquin, Yves Pietrasanta, Michel Scarbonchi et Gilles Thevenon.

— *Comité financier* : MM. Dary, Drouillard, Le Mappian et Rieu.

— *Membres du bureau national* : M. Jean-Claude Ambrosini, Mme Colette Bloch, MM. Pierre-Marie Boucher, Jean-Pierre Cabane, Castagnède, Catesson, Gérard Charasse, Pierre Charles, Maurice Chevat, Collin, Dary, Dauriac, Mme Hélène de Félice, MM. Duroc, Gérard Folus, Jean Girardon, François Huwart, Jean-Robert Lafosse, Michel Le Mappian, Bertrand Leperre, Jacques Maroselli, Jacques Mézard, Jean-François Paquin, Yves Pietrasanta, Philippe Reymund, Rieu et Scarbonchi.



Politique

Un entretien avec M. Edouard Balladur

(Suite de la première page.)

» D'abord, cette action que j'ai eu récemment l'occasion d'expliquer dans un petit livre bleu, que j'ai intitulé précisément *la Réforme économique*, correspond à une profonde nécessité pour notre pays. La France avait un urgent besoin de moderniser toute sa vie économique en la débarrassant d'un fatras d'entraves et de réglementations qui contribuaient à lui ôter son dynamisme.

» Ensuite, cette politique est reconnue, à l'extérieur, comme étant nouvelle, sage et avisée dans tous ses aspects. J'ai l'occasion de le constater chaque fois que je me rends à l'étranger ou que je participe à des réunions avec mes collègues des autres pays industrialisés.

— Et pour les grèves. Fallait-il attendre celle des cheminots pour parler de dialogue social ?

— Une politique de redressement et de modernisation se traduit souvent par des tensions ; celles-ci se sont révélées en fin d'année d'une manière symbolique. Si nous cédions sur les rémunérations, c'était toute la politique du gouvernement qui était mise en cause. Il n'était donc pas question de composer, et je crois que l'opinion publique l'a compris.

» Sur les conditions de travail, en revanche, il y a certainement des progrès à faire, notamment pour améliorer le dialogue social dans nos grandes entreprises publiques. Mais la très importante relance de la participation, la demande que j'ai faite que les représentants du personnel siègent dans les conseils d'administration des entreprises privatisées, le développement des cercles de qualité dans les entreprises publiques et privées et dans l'administration : tout cela, vous en conviendrez, est une politique résolue de dialogue social. Nous n'avons pas attendu les grèves pour l'engager.

— Et le vent qui gonfle les voiles de M. Barre ?

— Le propre du vent, c'est d'avoir des sautes. Attendons la fin du voyage.

— Si les prix dérapent, laisserez-vous jouer la liberté ?

— D'abord les prix ne déraperont pas en 1987. Mais souvenez-vous. L'idée de rétablir le contrôle des changes ne m'a même pas effleuré lorsque la spéculation s'est attaquée au dollar et au deutschemark. De même l'idée de remettre en vigueur le contrôle des prix m'est totalement étrangère. En revanche, j'utiliserai tous les moyens que l'Etat peut avoir pour que la concurrence soit parfaitement assurée et les intérêts des consommateurs toujours défendus.

» Nous allons avoir un mois de janvier qui ne sera pas bon en matière de prix. On m'a fait grief de le dire. J'ai pour principe de dire la vérité. Se cumuleront en janvier les effets du froid, des *grèves, de la hausse du pétrole*, des changements de tarifs habituels en début d'année et aussi, c'est vrai, de la libération des prix des dernières professions encore encadrées. Dès février nous aurons retrouvé un rythme plus normal. Progressivement, je suis sûr que les choses se régleront, et que, grâce à la concurrence, la liberté engendrera des baisses de prix. Et je vous rappelle qu'un résultat de prix se juge sur l'ensemble de l'année.

Mémorandum monétaire

— Et le chômage ?

— Partout les économies occidentales connaissent des taux de chômage variant entre 8 % et 13 % environ de leur population active. Le grand problème de l'avenir est de retrouver une expansion suffisante pour assurer la décrue du chômage malgré le progrès technologique. Cela prendra du temps, et c'est pourquoi il est légitime de recourir, pendant cette période d'adaptation structurelle, au traitement social du chômage.

» Toute la question est de savoir — c'est une question sociale mais aussi politique — combien de temps nos sociétés supporteront des taux de chômage aussi élevés.

— Le bilan 1986 n'est pourtant pas excellent.

— Je suis parfois, pourquoi le dissimuler, très surpris du pessimisme de certains commentaires et de certains commentateurs, s'agissant de la situation économique. Vous me pardonnerez de rappeler quelques chiffres :

» En 1985, la croissance de l'économie n'avait été que de 1,1 % ; les investissements des entreprises n'avaient progressé que de 1,9 % ; les effectifs salariés du secteur marchand avaient baissé d'environ 100 000 personnes ; le glissement des prix à la consommation du début à la fin de l'année avait atteint 4,7 %.

» En 1986, en revanche, la croissance a été voisine de 2 %. La croissance du volume des investissements des entreprises a vraisemblablement été de l'ordre de 3 à 4 %, alors que celui-ci avait baissé chaque année de 1981 à 1984. L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a légèrement augmenté sur l'ensemble des trois premiers trimestres de 1986, alors qu'il avait baissé de 600 000 personnes de la fin de 1980 à la fin de 1985, soit de plus de 100 000 personnes en moyenne par an.

» Enfin, la hausse des prix à la consommation n'a été que de 2,1 % de décembre 1985 à décembre 1986. Ce résultat est sans précédent depuis vingt-deux ans. Notre différence d'inflation avec la moyenne des pays industrialisés a ainsi disparu.

» Il n'était pas inutile, vous en conviendrez, de rappeler ces résultats de 1986. Ils sont encourageants et nous invitent à poursuivre notre effort de redressement en 1987.

— S'être privé du contrôle des changes, n'est-ce pas dangereux ?

— Quel accident monétaire le contrôle des changes a-t-il épargné à la France depuis un demi-siècle ?

— Autre difficulté possible en 1987 : l'évolution des monnaies. Les ministres des finances vont-ils se réunir ?

— La position de la France est connue depuis longtemps. Il faut que les rapports entre les monnaies européennes d'une part, les monnaies américaine et japonaise d'autre part, soient régulés et évoluent entre des seuils de manière à éviter des mouvements désordonnés. Ce n'est pas encore le cas.

» Il en est résulté une spéculation qui a porté essentiellement sur l'une des monnaies européennes, le deutschemark. Quant au franc, je dois répéter que, depuis le mois de septembre, il s'est apprécié face à toutes les autres monnaies du monde à l'exception du seul deutschemark.

» Lors de la dernière réunion de Bruxelles, il y a eu un accord complet entre la France et l'Allemagne. La parité actuelle entre le franc et le mark est excellente, réaliste. Elle correspond à l'évolution des économies, elle est donc solide. Tous les gouvernements représentés à Bruxelles ont d'ailleurs rendu hommage à la politique de réduction des déficits et des impôts et de libération de l'économie menée par la France.

» Comment réduire les incertitudes monétaires internationales pour l'avenir ? Si une réunion des ministres des finances peut être utile, je suis prêt à y apporter ma contribution. Mais pour que cette réunion soit constructive il faut que chacun fasse un effort.

» Nous nous sommes activement employés depuis quelques semaines à rapprocher les points de vue entre nos partenaires. Je garde bon espoir.

Accélérer les privatisations

— Que s'est-il passé lundi à Bruxelles d'où vous rentrez ?

— Les événements récents survenus sur le marché des changes illustrent la nécessité de progresser dans la construction monétaire européenne.

» Que faire ? Je suggère, tout d'abord, que les pays européens définissent une procédure commune de réflexion sur le niveau approprié du dollar et du yen par rapport aux monnaies européennes. Nous ne sommes pas, nous Européens, seuls au monde.

» Les banques centrales européennes devraient, ensuite, voir élargies leurs modalités d'intervention pour faire face aux situations nouvelles.

» Ensuite, une procédure efficace d'examen de la comptabilité des politiques économiques des divers pays européens devraient être mise sur pied : on pourrait envisager la mise en place d'une batterie d'indicateurs portant sur les principaux éléments de la vie économique.

» Enfin, il serait utile de favoriser la diversification des avoirs de changes des banques centrales en augmentant la place de l'ECU public qui doit renforcer son rôle d'actif de réserve européen et surtout en organisant la détention réciproque de diverses monnaies européennes par les banques centrales. C'est dans cet esprit que *nous déposons un mémorandum* devant le comité monétaire européen qui se réunit jeudi. Nous devons tirer les leçons des expériences passées et des difficultés traversées.

— Pour 1988, vous ne regrettez pas les promesses fiscales faites ?

— Absolument pas. J'ai la *ferme volonté* de diminuer les dépenses d'une quarantaine de milliards de francs environ par rapport à leur évolution spontanée, ce qui en 1988, comme en 1987, permettra à la fois une diminution du déficit de 15 à 20 milliards de francs environ et une diminution des impôts, le taux des prélèvements étant anormalement élevé dans notre pays.

— Ferez-vous 5 % supplémentaires de baisse du taux de l'impôt sur le revenu ?

— C'est un objectif, mais je n'ai pris aucun engagement sur ce point pour 1988. La décision dépendra d'une part de la possibilité de diminuer les dépenses, d'autre part de l'arbitrage qui sera fait entre les impôts des ménages et ceux des entreprises.

— La priorité donnée à la recherche dans le budget 1988, est-ce un regret de l'avoir diminuée dans le budget 1987 ?

— Pas du tout. Tout d'abord, parce que le budget total de la recherche publique a progressé en 1987 de 3,7 %. Ensuite, parce que la caractéristique du financement de la recherche en France, c'est qu'il est plus public que dans les autres pays. Au Japon, la recherche pour 64 % est financée par l'industrie, contre 43 % en France. Il faut donc inciter les entreprises à développer leur effort propre de recherche. Ce sera l'un des objectifs aussi bien du budget 1988 que de la loi sur le mécénat, c'est-à-dire sur le développement de l'initiative et de la solidarité, que je prépare. Cette loi renforcera toutes les formes de mécénat, qu'il soit social, culturel, artistique, humanitaire ou universitaire.

— Les privatisations, en revanche, marchent bien. On vous prête l'intention d'accélérer le mouvement.

— L'opération Saint-Gobain et l'opération Paribas, plus encore, sont là pour le démontrer. Elles ont été de grands succès populaires, et nous devons en tirer les conclusions.

» *J'ai demandé une analyse* des perspectives du marche financier en 1987 et de ses possibilités, dans la mesure où ces choses-là peuvent être prévues avec précision. J'en attends le résultat pour décider des prochaines étapes. S'il nous est possible, sans imprudence, d'aller plus rapidement, nous le ferons.

» Je ne voudrais pas que le mouvement des privatisations dans ses premières années prît l'allure d'une remise en cause de ce qui fut fait en 1981-1982. Ce qui m'intéresse, c'est de faire en sorte que notre société et notre économie prennent un visage nouveau, celui de la responsabilité et de la liberté.

» Ne distinguons pas ce qui fut fait à la Libération dans certaines circonstances et ce qui fut fait en 1982 dans d'autres circonstances. C'est l'ensemble du fonctionnement économique de notre pays qui doit être libéré et modernisé, hors de toutes considérations partisanes.

» Pour bien montrer que notre démarche n'est ni politique ni polémique, je pense qu'il est souhaitable de procéder rapidement à la privatisation des sociétés, et plus particulièrement d'une banque, qui furent nationalisées en 1945. Cela exprimerait la volonté du gouvernement de changer les règles du jeu de notre économie, notamment en matière de crédit, où la situation française de quasi-monopole public est aberrante dans le monde évolué.

» C'est pourquoi j'ai l'intention de procéder avant la fin de l'année à la privatisation de la Société générale, qui est l'une des trois grandes banques commerciales françaises.

— Les privatisations n'ont-elles pas réussi parce que les prix étaient trop bas ? N'avez-vous pas peur d'un retour de flamme ?

— S'agissant de TF1, il me semble que, ces jours-ci, on dit plutôt le contraire.

» Le cours d'une action varie dans le temps. La commission de privatisation m'a proposé, pour Saint-Gobain comme pour Paribas des prix moyens entre diverses méthodes d'évaluation, et j'ai, chaque fois, retenu un prix plus élevé que celui qui m'était proposé.

» Cela étant, il faut que ceux *qui achètent des actions sachent* qu'ils n'achètent pas un titre de rente, mais qu'ils prennent un risque, et qu'ils s'associent ainsi au destin de l'entreprise. A eux de s'organiser pour mieux le contrôler. C'est en cela que la privatisation et l'actionnariat populaire modifieront notre système économique et rendront plus transparente — plus démocratique en somme — la gestion des grandes entreprises. Il ne s'agit pas de ressusciter un monde clos, où l'air ne circulait que soigneusement contrôlé.

Rappel à l'ordre majoritaire

— Le renforcement de l'Europe est-il possible alors que l'axe franco-allemand semble affaibli ?

— Je crois au contraire qu'il va s'améliorer et se renforcer. Allemands et Français sont conscients du rôle que leur bonne entente joue dans le développement de l'Europe. Qu'il y ait eu des difficultés momentanées, c'est évident. Je suis confiant, car des deux côtés du Rhin on est désormais bien convaincus de la nécessité de rendre plus étroite encore notre coopération.

— Que pensez-vous de la cohabitation, alors que M. Barre remonte dans les sondages ?

— La majorité parlementaire et le gouvernement ont fait un choix inévitable il y a bientôt un an : prendre leur responsabilité, répondre à l'attente du pays en lui évitant une crise politique grave, mettre en œuvre des réformes profondes que les Français attendaient.

» Un grand nombre de ces réformes sont maintenant faites. Les institutions de la Vᵉ République ont été préservées ; le gouvernement a gouverné efficacement sans que notre vie politique connaisse les flottements et les affrontements que certains annonçaient. Le moment venu, les Français auront à juger des résultats de cette politique de redressement *et de modernisation* que Jacques Chirac et son gouvernement mènent avec courage et volonté.

— Etes-vous confiant dans la solidité de la majorité ?

— Le gouvernement a traversé une période difficile ; il l'a franchie ; maintenant il poursuit son action. Les choses doivent être tout à fait claires ; on ne peut pas à la fois être dans la majorité et ne pas y être, faire mine de la soutenir et la critiquer à la première occasion. Chacun doit mettre en accord ses propos, ses pensées, ses arrière-pensées, son attitude et son action.

» Une œuvre de clarification est nécessaire ; le premier ministre y procédera dès l'ouverture de la session d'avril en demandant à l'Assemblée nationale de renouveler sa confiance au gouvernement.

» Chacun prendra alors ses responsabilités en sachant qu'on ne peut pas non plus soutenir l'action du gouvernement dans son vote et la critiquer dans son discours sauf à se nuire à soi-même.

» Le pays attend de ceux qui le dirigent, mais aussi de ceux qui le représentent, clarté et cohérence.

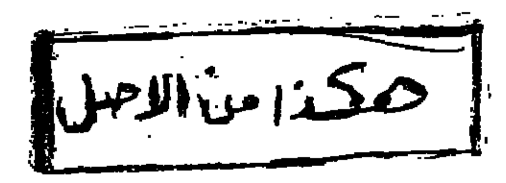
» Pour ma part, je suis confiant dans la solidité de la majorité.

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI
et BRUNO DETHOMAS.

La Société générale : une des trois « vieilles »

La Société générale est la première entreprise privatisable dont la nationalisation remonte à avant 1982. Fondé en 1864, cet établissement bancaire a, en effet, *été* nationalisé comme la BNP et le Crédit Lyonnais, le 1ᵉʳ janvier 1946 en exécution de *la loi du 2 décembre 1945*. Banque de dépôts, la Générale ajoute à l'activité de ses propres guichets celle de deux banques affiliées, la Société générale alsacienne de banque et la Société centrale de banque. La Société générale compte un peu plus de 35 000 salariés et, avec un réseau étranger complet, est l'une des quinze premières banques mondiales.

En 1986, et pour la deuxième année consécutive, la maison mère a enregistré une forte progression de ses bénéfices, son résultat d'exploitation passant de 3,52 à 4,18 milliards de francs par rapport à 1985 (+ 18,6 %) et les dépôts de la clientèle augmentant de 14,4 % pour représenter 173 milliards.



هكذا من الأصل

Société

FAITS DIVERS

A Grenoble

Deux PDG trafiquants de cocaïne

GRENOBLE
de notre correspondant

Organisé et financé par des « cols blancs » voyageant beaucoup à l'étranger pour le compte de leurs sociétés, un important trafic de cocaïne avec la Bolivie vient d'être démantelé à Grenoble et à Paris par la brigade des stupéfiants (notre édition Rhône-Alpes du 10 février).

Mis sur la trace des trafiquants par une prostituée d'origine grenobloise venue récupérer au siège parisien de la société de nettoyage industriel, International Service Système, 400 grammes de cocaïne, les policiers ont arrêté son directeur général M. Jean-François Jabin, quarante et un ans, en possession, au moment de son interpellation, de 900 grammes de drogue.

Cette « prise » a permis de remonter la filière qui conduisit les inspecteurs chez un autre dirigeant de société installé à Grenoble, M. Jean-Paul Robert, quarante-quatre ans, gérant de l'entreprise Trebor,- spécialisée dans la publicité. Ce dernier, également responsable de l'exploitation de mines d'or en Bolivie et de plantations de café, se déplaçait très régulièrement entre ce pays et la France, d'où il revenait accompagné de convoyeurs boliviens qui transportaient des statuettes aztèques dans lesquelles était dissimulée la cocaïne. Une dizaine de kilogrammes de drogue auraient ainsi été acheminés à Grenoble au cours des six derniers mois avec la complicité d'un ingénieur de l'entreprise Thomson à Saint-Egrève, M. Christian Bourgeois-Pin.

Les policiers ont aussi arrêté et écroué une dizaine de revendeurs. liés au milieu, dont le patron du bar « le Wagram », M. Marc Touati, ainsi qu'un ancien trafiquant qui, au cours des années 60, avait été impliqué dans la « French connection », M. Gérard Ghnassia, quarante ans, sorti de prison l'an dernier.

CLAUDE FRANCILLON.

Le hold-up et la prise d'otages de Marseille

Sous la caisse, les égouts

Vingt-trois personnes ont été retenues en otage pendant presque douze heures, lundi 9 février, dans une agence de la Caisse d'épargne à Marseille, avenue du Maréchal-Foch. Toutes ont été retrouvées saines et sauves à 19 h 30, mais les gangsters, qui avaient, semble-t-il, préparé l'opération de longue date, se sont enfuis par les sous-sols sans être inquiétés, alors que d'importantes forces de police avaient bouclé le quartier. Le montant du butin n'est pas encore connu. Selon un enquêteur, les malfaiteurs ont vidé environ trois cents coffres de particuliers.

Peu après 8 heures, l'agence de la Caisse d'épargne, à proximité du centre de la ville, vient à peine d'ouvrir. Le directeur, dans son bureau, reçoit un employé d'une autre agence, les neuf guichetiers sont à leur poste et traitent avec onze clients quand sept malfaiteurs font irruption dans la salle de la clientèle. « *Nous n'avons pas vu par où ils sont arrivés,* raconte un otage. *Le visage masqué par des cagoules, ils avaient des mitraillettes, des magnums et des grenades.* »

Le vigile, en faction devant la porte avec son chien, se précipite dans la rue pour donner l'alerte. Il est alors rattrapé par deux gangsters, qui lui assènent plusieurs coups de crosse de revolver sur la tête et le font rentrer dans les locaux de l'agence.

Deux témoins qui avaient observé la scène préviennent immédiatement la police. Les hommes du groupement d'intervention de la police nationale (GIPN) du commissaire N'Guyen Van Loc encerclent aussitôt la Caisse d'épargne. Un des malfaiteurs sort alors de l'agence et, tenant en respect le directeur de l'établissement bancaire, tire une balle en l'air.

Pour maintenir à distance les importantes forces de sécurité qui ont pris position derrière des véhicules en stationnement et des voitures de police ainsi que sur les toits de l'agence et d'un magasin voisin, les malfaiteurs vont tirer durant douze heures une trentaine de coups de feu.

En début d'après-midi, le préfet Robert Broussard, directeur central des polices urbaines, arrive sur les lieux avec une équipe du RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), commandée par le commissaire Ange Mancini. Les négociations commencent. Les malfaiteurs exigent deux voitures et une rançon de 30 millions de francs pour libérer leurs otages. Du côté des forces de l'ordre, on entreprend d'interminables pourparlers par téléphone avec les gangsters. D'heure en heure, le préfet Broussard obtient que l'ultimatum soit repoussé jusqu'à 19 h 30.

M. Broussard : « ce n'est pas un échec »

Vers 19 heures, les policiers ont un dernier contact avec les agresseurs. Les hommes postés autour de la banque entendent encore des bruits sourds et pensent que les malfaiteurs sont toujours en train de percer les coffres. Une demi-heure plus tard, le directeur de l'agence sort, les bras en l'air, en criant : « *Ils sont partis, ils sont partis !* »

Tous les tireurs d'élite quittent leur poste et se précipitent dans l'agence, mais les malfaiteurs ont disparu. Les policiers découvrent alors que l'opération avait été préparée de longue date. Pour s'enfuir, les sept gangsters ont emprunté un boyau d'une cinquantaine de mètres préalablement creusé et aboutissant au sous-sol de la banque. Recouvert de moquette, étayé et équipé d'une installation téléphonique pour les liaisons entre les sept malfaiteurs, le boyau communiquait avec une canalisation principale des égouts municipaux. Les gangsters ont parcouru 600 à 700 mètres par les égouts pour regagner la surface. Ils avaient quitté la salle des coffres par une petite pièce adjacente dont le mur de béton de 10 centimètres d'épaisseur avait été, vraisemblablement, percé antérieurement. Des marteaux-piqueurs ont été abandonnés sur place.

En début de soirée, les enquêteurs ignoraient par quelle sortie d'égout les malfaiteurs ont réussi à leur échapper en emportant un important butin.

« *Ce n'est pas un échec, parce que les otages sont sains et saufs. Mais je ne comprends pas que l'on puisse sortir aussi facilement d'une salle forte* », a déclaré le préfet Broussard.

POLICE

Elections professionnelles chez les commissaires

Polémique autour de l'organisation du scrutin

M. Jean Durand, secrétaire général du Syndicat national des commissaires (SNC), a protesté, au cours d'une conférence de presse réunie lundi 9 février, contre les conditions dans lesquelles se sont déroulées les dernières élections professionnelles du corps des commissaires (*le Monde* daté 8-9 février). Membre de la Fédération autonome des syndicats de police (FASP), le SNC a recueilli 5,1 % des suffrages, tandis que l'organisation majoritaire de la profession, le Syndicat des commissaires et des hauts fonctionnaires de la police nationale (SCP), recueillait 88,3 % des voix et enlevait tous les sièges de la commission administrative paritaire.

« *Ces élections constituent un indéniable succès pour MM. Pasqua et Pandraud* », a dit ironiquement M. Duraud, avant de détailler ce qu'il a appelé « *les atteintes au libre jeu démocratique et la manipulation des votes* ». Le scrutin se déroulait par correspondance et le SNC est particulièrement critique sur la collecte des bulletins qui, avant d'être dépouillés, ont été entreposés un mois dans « *un local non neutre* », c'est-à-dire dans les armoires de l'administration. Le SNC a également noté la participation électorale massive des commissaires du service de coopération technique internationale de police (SCTIP), dont les membres en poste à l'étranger « *ne votent habituellement que peu* ».

Le SNC a annoncé qu'il allait étudier les moyens juridiques lui permettant d'introduire un recours visant à l'annulation de ces élections.

● **« La France avec sa police-J'aime ma police ».** — L'association « J'aime ma police » s'appellera désormais « La France avec sa police-J'aime ma police » (1). Ce changement de nom est intervenu lors d'une assemblée générale réunie, pendant le week-end, dans les locaux de l'Assemblée nationale. Les travaux ont porté sur les contrôles d'identité et la légitime défense. Il a également été décidé de lancer au printemps une campagne d'opinion visant, selon l'un des responsables, Mᵉ Sylvain Garant, à rapprocher la police et le citoyen.

(1) 4, rue de la Huchette, 75005 Paris.

JUSTICE

POINT DE VUE

Respecter le suffrage universel

Par Philippe Malaud

président du Centre national des indépendants et des paysans, député européen, ancien ministre.

LE corps des juges jouit d'un statut éminemment protecteur allant bien au-delà encore des privilèges et de la quasi inamovibilité qui caractérisent déjà la fonction publique. Mais, pour être un rouage essentiel de la société et particulièrement d'une société démocratique, le corps des juges n'en tire pas le droit de dicter son orientation au pouvoir politique issu du suffrage universel.

C'est pourtant ce que se permet le secrétaire général du Syndicat de la magistrature (*le Monde* du 3 février) qui, après avoir joué le rôle de brigade des acclamations de la gauche au pouvoir et notamment de Mᵉ Badinter, s'érige en censeur vertueux du gouvernement depuis que le peuple français a commis l'erreur de faire un choix électoral qui ne lui convient pas. Il prend carrément à partie le garde des sceaux qu'il qualifie d'amnésique, accuse ouvertement le ministre de l'intérieur de mauvaise foi et d'utilisation de moyens dilatoires à propos d'une affaire qui pour l'essentiel semblait impliquer M. Nucci mais qui, pour lui, s'est mutée en affaire Pasqua.

Il estime tout à fait normal qu'un magistrat puisse prendre des positions politiques contraires à celles du gouvernement sur des problèmes qui relèvent de décisions législatives, comme la répression dans le domaine de la drogue, mais intolérable qu'un député de la majorité émette une opinion inverse et critique l'ingérence de la magistrature. Il n'est manifestement plus du tout d'accord avec un certain propos relatif à ceux qui ont juridiquement tort parce qu'ils sont politiquement minoritaires, auquel à l'époque il n'avait rien trouvé à redire.

Un pouvoir qui n'a pas bénéficié de son bulletin de vote ne saurait avoir qu'un « semblant de politique », et des politiques qui ne partagent pas son idéologie devraient manifester la plus grande discrétion ou prendre le risque de tâter du bâton.

Dans une de ces démocraties dites populaires qui ont eu le bonheur de connaître quarante ans de gouvernement d'union de la gauche exercés par des partis socialistes-communistes — et qui apparaissent peut-être à M. Deschamps plus progressistes que le chiraquisme, — il méditerait déjà dans quelque goulag sur la nécessité du respect du suffrage universel. Il est vrai que celui-ci se serait manifesté à 99 % et non à 55 %. M. Deschamps pourrait donc modérer ses diatribes à due concurrence.

● **Un an de prison avec sursis pour un policier qui avait blessé par balle un adolescent.** — Le brigadier de police Jean-Paul Lapeyre a été condamné à un an de prison avec sursis, lundi 9 février, par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour avoir grièvement blessé par balle — et accidentellement selon lui — un jeune cyclomotoriste, Nasser M'Raidi, dix-sept ans, au cours d'une ronde de nuit le 14 février 1983, à 6 h 15, à Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine).

Le tribunal a retenu contre M. Lapeyre la culpabilité de « blessures involontaires », relevant notamment que l'ex-brigadier, âgé de quarante et un ans, avait manqué aux consignes données aux policiers pour l'arrestation d'un contrevenant, et qu'on avait décelé chez le prévenu « *un taux d'alcoolémie excessive assez longtemps après les faits* ».

L'annonce du jugement a provoqué la colère des quelques dizaines de militants d'un comité antiraciste de La Courneuve, qui avaient accompagné la victime à l'audience.

● **Une Basque espagnole reconduite à la frontière.** — Arrêtée à Biarritz, une ressortissante espagnole, d'origine basque, Mᵐᵉ Erbiti Traku, a été reconduite à la frontière pendant la nuit du samedi 7 au dimanche 8 février. Mᵐᵉ Erbiti Traku se trouvait en situation irrégulière sur le territoire français, selon la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Première femme réfugiée au Pays basque à faire l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire français, elle est la trentième personne de nationalité espagnole expulsée depuis le 19 juillet dernier, dont vingt-huit, selon la procédure d'urgence absolue.

Instituteurs malgré eux

(Suite de la première page.)

Le SNI prend le risque de brusquer la fraction la plus conformiste de son fonds de commerce syndical. M. Monory, il est vrai, y a mis du sien en faisant publier les décrets contestés à la veille des défilés de mercredi dernier.

D'autre part, il n'est pas anodin que près de la moitié des manifestants du 4 février à Paris aient déserté le cortège syndical pour venir grossir les rangs de la « coordination », aux slogans plus inventifs, mais surtout plus radicaux.

Derrière la génération des quarante ans et plus, recrutés en son temps au niveau du brevet ou du bac, les petits derniers de la famille « instits », beaucoup plus remuants et plus diplômés que leurs aînés, se sont taillé un beau succès avec des slogans du genre : « *Ni carotte ni bâton, nous ne sommes pas des ânes.* »

Changement de projet

C'est que la rupture sociologique dans la profession, décrite depuis une dizaine d'années par les sociologues (1) — les instituteurs ne sont plus massivement issus des classes populaires, mais de la bourgeoisie, et sont de plus en plus des femmes (74 %), — se double désormais d'un fossé très net entre le niveau scolaire de la masse des maîtres et celui des dernières recrues. A Paris, le profil des élèves des écoles normales d'instituteurs a basculé dans les années 70 : les étudiants et les diplômés de l'enseignement supérieur, issus des classes aisées, y ont alors supplanté les jeunes d'origine populaire, qui, recrutés après la classe de troisième, passaient le bac grâce à l'école normale, comme le note M. Frédéric Charles, un étudiant qui symbolise bien les nouveaux « instits » des années 80, puisqu'il partage son temps entre une classe de maternelle et l'université de Paris VIII où il termine sa thèse de troisième cycle sur... le recrutement des instituteurs à Paris depuis la guerre.

Le mouvement d'aspiration vers le haut s'est accéléré depuis dix ans : en 1977, où seul le bac était exigé au concours, un normalien sur dix seulement détenait un diplôme de l'enseignement supérieur (DEUG ou plus). Au dernier recrutement de l'automne 1986, la proportion frisait les 100 %, puisque le niveau DEUG (bac + 2) est désormais requis.

Entre-temps, une formule intermédiaire avait été mise en place par le ministre Christian Beullac : sélectionnés après le bac, les futurs instituteurs passaient trois ans en école normale, où ils préparaient un DEUG *spécifique*, non monnayable à l'Université. Mais l'insuffisance endémique du recrutement a obligé à maintenir de multiples voies parallèles d'accès à la profession : suppléants choisis parmi les recalés du concours et parachutés dans les classes sans formation ; et, à partir de 1982, recrutements dits « exceptionnels », mais en fait renouvelés, d'étudiants titulaires d'un vrai DEUG. L'enchevêtrement des situations — jusqu'à quinze cursus différents dans les écoles normales — n'a pu qu'accentuer l'impression de désorganisation et de malaise d'une profession par ailleurs dévaluée socialement.

Ces turbulences permanentes ne seraient pas étrangères à la colère actuelle des jeunes instituteurs, selon M. André de Peretti, ancien directeur du département de psychosociologie de l'éducation à l'Institut national de la recherche pédagogique (INRP) et auteur d'un rapport sur la formation des personnels de l'éducation nationale remis en 1982 à M. Alain Savary (2). « *Leur formation a été marquée par une accumulation d'éléments d'insatisfaction,* note M. de Peretti : *multiplication de filières différentes, encyclopédisme de l'enseignement dispensé, méfiance de l'encadrement à leur égard.* »

Rien à voir avec la vocation en ligne droite des « hussards noirs » de la République des débuts de l'école publique obligatoire. Les écoles normales actuelles, lieux de passage et souvent d'ennui pour diplômés au chômage, n'ont plus rien des « *séminaires laïques* » de l'époque héroïque, ces centres de promotion sociale pour enfants du peuple *éternellement* reconnaissants.

Les nouveaux instituteurs sont passés par l'Université. A l'école normale, ils supportent mal que leurs absences soient comptabilisées (en contrepartie de leur rémunération d'élèves) ; ils critiquent l'enseignement dispensé par des professeurs dont le niveau de qualification est parfois à peine supérieur au leur, et qui restent souvent éloignés de la réalité de l'école primaire. Nommés dans un établissement, ils répugnent, pour les mêmes raisons, à accepter la hiérarchie. « *Mon inspectrice prétendait que je n'avais aucune notion sur les mécanismes d'apprentissage de la lecture,* raconte une institutrice. *J'ai dû lui dire que j'avais un DEA de linguistique. Elle s'est vengée en me sacquant.* » Des réactions comparables conduisent les jeunes instituteurs à s'opposer aux « maîtres-directeurs » de M. Monory au nom du travail en équipe et de la solidarité, rejoignant ainsi les traditions anti-hiérarchiques de leur profession.

Entrés dans la carrière sans enthousiasme débordant — *ce qui* n'empêche pas nombre d'entre eux de se révéler sur le terrain d'excellents professionnels, — les *maîtres* des années 80 en contestant les règles. Avec vingt-cinq ans de moyenne d'âge au *recrutement* (deux ans de plus lorsqu'ils prennent une classe à leur charge), ils ne ressemblent guère aux normaliens des années 50, cueillis à seize ans après leur brevet. S'étant frottés au syndicalisme étudiant ou d'entreprise, ils hésitent à prendre leur carte du syndicat à l'école normale, lieu de recrutement traditionnel pour le SNI. « *Ils manifestent une allergie évidente pour toutes les hiérarchies, y compris syndicales* », reconnaît M. Michel Bouchareissas, dirigeant du SNI et secrétaire général du Comité national d'action laïque.

Cette méfiance à l'égard de tous les appareils se nourrit d'un sentiment d'insatisfaction générale envers un métier qui n'est, pour beaucoup, qu'une solution de repli imposée par un échec universitaire ou une période de chômage.

Multiplication des stratégies de fuite

L'entrée en école normale sonne souvent le glas d'ambitions bien supérieures. « *Beaucoup de jeunes collègues ont une certaine honte à s'avouer « instituteurs » ; ils préfèrent se dire « enseignants ». Et, même s'ils adorent les enfants, ils ne se voient pas travailler avec eux pendant trente-sept ans* », constate Frédéric Charles. L'absence de perspectives de carrière, la mauvaise image du métier dans la société et les élèves difficiles s'ajoutent à la modestie des traitements (4800 francs en première année d'école normale, 5700 francs à la titularisation, plus une prime de logement d'environ 800 francs, variable selon les départements), pour rendre humiliante aux yeux de certains une situation autrefois jugée enviable.

Dès lors, les stratégies de fuite se multiplient : demande de postes de remplacement ou en maternelle, réputés moins accaparants, travail à mi-temps, démission, congés pour études. Souvent, l'espoir du CAPES et de l'entrée dans le secondaire aidant, l'étudiante sommeille sous l'institutrice.

Les difficultés de recrutement des maîtres, alors que les emplois sont par ailleurs si rares, donnent la mesure du peu d'attrait qu'exerce le métier. Dans la Seine-et-Marne, où la durée des transports est un motif supplémentaire de découragement, plus de la moitié des postes mis au concours en 1986 n'ont pu être pourvus. Dans d'autres départements du nord de la Loire, les notes de certains candidats ont été « adaptées » pour éviter une hécatombe.

Des centres d'examen supplémentaires ont été ouverts dans des académies méridionales, qui, elles, ont un surplus de candidats... mais sans grand résultat. De toute façon, le déficit est comblé par recours à une liste complémentaire où figurent les recalés au concours, ou par des suppléants sélectionnés *sur un simple entretien.*

L'exigence du DEUG, systématisée en 1986, a réduit considérablement le vivier des candidats (dix-neuf mille pour cinq mille postes en 1986) en dépit d'un recours très large aux équivalences (six cents diplômes acceptés !). Et l'on voit mal comment la crise, qui risque de s'aggraver avec les départs massifs en retraite des années 90, pourrait être surmontée sans une spectaculaire amélioration du statut d'instituteur, non seulement matérielle, comme l'a prévu le plan de revalorisation de 1982 toujours en application, mais au regard de la société.

Après tout, la question n'est pas nouvelle. Les instituteurs de 1901 évoquaient déjà leurs « *salaires de famine* », leur « *budget de prolétaire* » et les « *humiliations* » subies, dans une revue de l'époque qui concluait : « *Tout ce qui est intelligent dans les écoles primaires supérieures se destine aux postes, au commerce et à l'industrie* (3) ».

PHILIPPE BERNARD.

(1) Ida Berger. *Les Instituteurs d'une génération à l'autre.* Presses universitaires de France.

(2) Les réflexions de M. de Peretti sur l'organisation scolaire et l'évaluation sont contenues dans son ouvrage *Pour une école plurielle,* à paraître chez Larousse.

(3) Cité dans *le Métier d'éducateur,* de Francine Muel-Dreyfus (Editions de Minuit).

La coordination des « pour »

La mode est à la coordination. Et les partisans des décrets instituant les maîtres-directeurs n'y ont pas failli. C'est « *la condition sine qua non pour que l'on parle de nous dans les médias* », affirmait l'un des participants à la *première réunion de la coordination régionale qui se tenait, lundi 8 février, sous le préau de l'école de la rue Rollin dans cinquième* arrondissement à Paris.

Sous l'œil impassible de Marianne, un parterre de plus de deux cents directeurs et directrices d'écoles sagement assis sur d'étroits bancs de bois. Syndiqués ou non syndiqués. On comptait, « *venus en tant qu'observateurs* », quelques représentants de l'USNEF-SNADE, syndicat proche de la majorité, qui avait tenu, le matin même, une conférence de presse pour exprimer son soutien aux *décrets.*

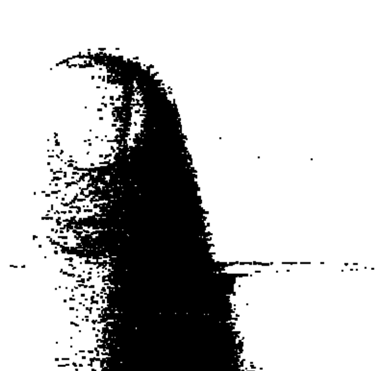
M. Denis Azra, directeur des lieux et président du comité de coordination, a distribué et fait signer le texte proposé par le comité qui rappelle « *le caractère universel* » de la fonction de directeur d'école et s'élève contre « *la désinformation systématique et l'agitation stérile induites et organisées par des professionnels de l'intoxication* ».

« *Ces décrets, nous les attendons depuis vingt ans* », explique Denis Azra, qui souligne trois innovations essentielles : la réévaluation des rémunérations, la *formation et le mode de recrutement des directeurs.* Mais beaucoup ici regrettent la prudence *de ces textes en ce qui concerne* notamment les décharges de classe pour les directeurs. C'est *le point sur lequel ils insisteront* auprès de M. Monory, si celui-ci accepte de les recevoir, comme *ils le souhaitent,* « *même si la négociation reste l'apanage des syndicats* ».

Prévoient-ils une contre-manifestation ? « *Sûrement pas, nous n'avons besoin ni de banderoles ni de carnaval. C'est sur notre lieu de travail que nous nous exprimons* », explique une directrice d'école maternelle du quatorzième. « *Et nous n'aurions pas le nombre* », reconnaît Denis Azra.

Mais tous ici savent que ce ne sont pas tant les décrets que les circulaires d'application qui importent. D'ailleurs leur signature marquera la dissolution de la coordination.

A. B.



Société

DÉFENSE

Les arsenaux militaires en difficultés

M. Giraud reçoit les syndicats de l'armement

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a réuni mardi 10 février les organisations syndicales des travailleurs de l'armement inquiets après la publication d'un rapport (*le Monde* des 23-24 novembre 1986 et du 31 janvier 1987) de M. Claude Engerand, contrôleur général des armées, sur la grave situation du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT). Ce groupement de dix arsenaux de l'Etat connaît une mévente importante de ses matériels à l'exportation au point que le rapport évalue à 3 200 environ les supressions d'emplois nécessaires avant 1990, soit le quart des effectifs d'ouvriers présents dans ces établissements.

Tant à FO qu'à la CGT et à la CFDT, les solutions suggérées dans ce rapport (rapatriement de sous-traitances, nouvelles procédures de commercialisation, diversification accrue) sont critiquées ou jugées insuffisantes. Des consultations organisées à la base par les syndicats ont abouti à des contre-propositions (élargissement des fabrications du GIAT, politique de coopération, rééquilibrage des charges entre les ateliers, arrêt de la privatisation des fabrications) avec la menace d'arrêts de travail.

Devant le déclin des ventes d'armes et les conséquences sociales qu'il entraîne déjà dans de nombreux secteurs de l'armement français, des cadres du GIAT livrent ci-dessous leur analyse de la situation. Mais, tenus au devoir de réserve, ils ne veulent pas être identifiés.

POINT DE VUE

Quand l'Etat se mêle d'être industriel...

par Pluton

pseudonyme employé par un groupe de cadres civils du GIAT

LORSQUE l'Etat se mêle d'être industriel, c'est parce qu'un certain nombre de hauts fonctionnaires sont convaincus qu'ils sont plus capables que les spécialistes de maîtriser le phénomène industriel, depuis le bureau d'études jusqu'à l'après-vente, en passant par la plus difficile de toutes les professions, l'exportation.

Comment cette conviction leur est-elle venue ?

Elle leur est venue de la formation commune à la plupart d'entre eux, celle d'ingénieur de l'Ecole polytechnique, qui fabrique une sous-culture dont l'abus au sein de l'administration est tout à fait sclérosant.

En général, tout polytechnicien ingénieur de l'armement considère que les problèmes auxquels il est confronté admettent une solution et une seule, qu'il convient donc de traiter les choses de la vie comme des théorèmes à démontrer, et que la démonstration, dans sa mécanique inéluctable, s'impose à tout le monde. La méthode de travail considérée comme la plus efficace consiste donc à poser le problème convenablement, puis à en trouver la solution (celle-ci existe forcément), ensuite à expliciter cette solution généralement sous forme de note parfois entrelardée de formules mathématiques, et enfin, l'esprit libéré, à passer au problème suivant.

Un sombre tableau

L'animation, le « management » des équipes d'hommes, au sein de la direction de l'armement terrestre (DAT), incombe donc à des gens davantage portés vers la spéculation intellectuelle que vers l'action, vers l'autorité que vers la compétence, vers le pouvoir plutôt que vers l'expérience, vers le carriérisme plutôt que vers la réussite professionnelle.

Si l'encadrement du Groupement industriel des armements terrestres (GIAT) ne se bat pas pour réussir professionnellement, pourquoi se battrait-il pour que le GIAT réussisse industriellement ?

Déjà, il faudrait réviser le dispositif qui permet de sélectionner les candidats aux postes ouverts au sein de la DAT, car le système se referme sur lui même comme le fameux anneau de Moebius : plus on change le titulaire, plus c'est le même personnage qui occupe le poste. Mais le recrutement de cadres provenant d'autres horizons (HEC, Centrale, par exemple), et en nombre suffisant, est rendu impossible en raison de la grille des salaires complètement déphasée par rapport aux demandes du marché. Et même le serait-il (recrutement de chômeurs préférant les bas salaires de la DAT aux ASSEDIC) qu'aucun espoir de concurrencer les ingénieurs du corps de l'armement ne pourrait les animer, tant ces derniers sont jaloux de leurs prérogatives et incapables de faire confiance à la compétence et à l'expérience.

Il convient d'ajouter à ce sombre tableau un dispositif comptable archaïque et paralysant, dans lequel la méfiance et la dilution des responsabilités tiennent lieu de moyens de contrôle, et l'on commencera à comprendre dans quelles conditions vraiment dramatiques le matériel de l'armement terrestre français est exporté.

Il est, en revanche, rassurant de constater que, en dépit de tout, le GIAT a été capable de créer, d'exporter et de soutenir des milliers de chars et de matériels d'artillerie dans le monde entier, des matériels qui finalement donnent satifaction totalement aux puissances amies, même si des difficultés passagères viennent parfois, et toujours pour peu de temps, quelque peu assombrir les relations du client avec son fournisseur. Les nouvaux matériels, particulièrement l'AMX 10 RC et ses dérivés, et l'AMX 40, sont sans concurrent dans le monde.

Les effets bienfaisants de la concurrence

C'est dire aussi la réserve d'efficacité qui pourrait être mise en œuvre si le système était libéré des contraintes qui l'enserrent.

Pour cela, il faudrait que le GIAT cesse d'être un pédoncule du ministère de la défense et qu'il n'en soit qu'un fournisseur ordinaire, soumis, à l'instar de Panhard et Renault-Véhicules industriels, aux effets bienfaisants de la concurrence. Il faudrait qu'un GIAT au statut renouvelé (société nationale) soit dirigé par un grand patron, un vrai, dont les performances industrielles soient reconnues, et non par un haut fonctionnaire désigné à cause du nombre d'étoiles qu'il arbore sur ses manches ou des relations qu'il s'est faites au sein de divers cabinets ministériels dont peu importe la teinte.

Dès lors, une véritable *équipe de management*, composée de professionnels des études, de la production, de la vente, de l'exportation, de l'après-vente, pourrait prendre en main la destinée de ce magnifique outil industriel, dont il est scandaleux qu'il soit traité comme une administration.

Un nouveau conseil scientifique

Le ministre de la défense, M. André Giraud, a appelé, lundi 9 février, à *« une plus grande interpénétration du monde de la recherche et de la défense »* à l'occasion de la séance d'ouverture du nouveau conseil scientifique de défense présidé par l'ancien ministre de la recherche et de la technologie, M. Hubert Curien. *« La défense*, a déclaré M. Giraud, *ne doit pas être un monde clos »*, ajoutant que, si quelques secrets doivent être protégés avec le sérieux qui s'impose, il lui paraissait nécessaire de faire preuve, sur le reste des recherches militaires, d'une *« plus grande souplesse »*.

Il est notamment envisagé d'organiser des *« Journées science et défense »*, mais aussi d'attribuer des bourses à des laboratoires de recherche, de lancer des programmes scientifiques *spécifiques*, de pratiquer une politique de l'innovation en vue d'une *« plus grande irrigation du tissu industriel »*, en particulier pour les PME.

Obsèques religieuses pour Michel Baroin

Les obsèques de Michel Baroin, PDG de la Garantie mutuelle des fonctionnaires et PDG de la FNAC, qui est mort dans la nuit du 4 au 5 février dans un accident d'avion au Cameroun, auront lieu le jeudi 12 février, en l'église Saint-François-de-Sales à Paris. L'ancien Grand-maître de l'obédience maçonnique du Grand Orient de France aura donc des obsèques religieuses.

Mme Baroin indique que la disparition tragique de leur fille Véronique le 26 avril 1986 avait *« rejailli sur les sentiments spirituels les plus profonds* (de Michel Baroin). *Il ressentait fortement que cette absence ne pouvait être définitive et inexorable. Il pensait qu'un jour il la rejoindrait par la force de l'amour et la communion. »*

Mgr Robert Piéplu, curé de Saint-François-de-Sales, nous a, de son côté, fait parvenir le témoignage suivant : *« Au cours de différentes conversations personnelles, j'avais été témoin de l'évolution spirituelle de Michel Baroin. Certes, il avait toujours fondé sa vie sur des conceptions humanistes. Mais il m'avait avoué que la mort de son enfant avait donné à son existence une dimension religieuse qu'il n'avait jusqu'alors que pressentie.*

» Il m'avait demandé de l'aider à avancer dans la voie qu'il avait suivie durant sa jeunesse et qu'il entrevoyait maintenant avec une lumière nouvelle. »

[En mai 1985, en l'église Saint-François-de-Sales déjà, Me Richard Dupuy, ancien grand maître de la Grande Loge de France, avait eu des obsèques religieuses, tout comme M. Augustin-Louis Derosière, ancien grand maître de la Grande Loge nationale française en février 1982. Le nouveau code de droit canon de l'Eglise catholique (1983) a retiré les francs-maçons des cas d'interdiction d'obsèques religieuses. Mais déjà l'ancien code de 1917 précisait que l'interdiction était levée quand l'intéressé avait donné, avant sa mort, « quelques signes de conversion ». Dans tous les cas de doute, l'évêque doit intervenir : ce qu'a fait le cardinal Lustiger, archevêque de Paris, pour Michel Baroin comme pour Richard Dupuy.]

ENVIRONNEMENT

Le dépérissement de la forêt française

Le mystère du mal des arbres

Où en est le dépérissement des forêts ? Si, en Allemagne fédérale et en Suisse, on observe une légère aggravation du phénomène appelé en allemand *Waldsterben*, on enregistre en France une stabilisation. La direction des forêts vient de recueillir les résultats des observations effectuées en 1986 et collationnées par le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts (Cemagref). Ces observations, menées à partir de 1416 « placettes » couvrant quelque 2,5 millions d'hectares de forêt – publique ou privée, – font apparaître *« une aggravation de l'état des feuillus et une amélioration de l'état des conifères »*. Les deux phénomènes s'équilibrent : en 1985, le taux d'arbres qui avaient perdu le quart de leur feuillage était de 8,4 %. Il était en 1986 de 8,3 %.

L'examen détaillé des résultats montre que les feuillus (surtout chênes et hêtres) semblent souffrir à retardement du « mal des forêts ». Ils ont donc tendance, au moins dans les données statistiques, à rattraper les conifères, jusque-là en première ligne pour le dépérissement. La situation de l'épicéa se stabilise. Le sapin et le pin sylvestre reprennent vigueur.

Géographiquement, la situation s'améliore dans les Vosges et le Jura. Elle se dégrade, en revanche, dans les Pyrénées centrales (le Luchonais) et surtout dans les Alpes du Nord, sans doute *« sous l'effet d'une forte sécheresse durant l'été 1986 »*. Dans le Bassin parisien (Ile-de-France et Normandie), les dommages sont insignifiants.

Gaz et acidité

Au moment précis où paraît ce bilan de santé de la forêt française, le ministère de l'environnement met la dernière main au premier rapport du programme Deforpa (dépérissement des forêts attribué à la pollution atmosphérique), lancé en octobre 1984 avec l'aide d'une quinzaine d'instituts, laboratoires et centres de recherche. Ce rapport, qui souligne le caractère provisoire des premières conclusions, étant donné que la *croissance des arbres et leur éventuel* dépérissement suppose des années d'observation, aboutit à la conclusion suivante : le dépérissement des arbres semble lié à la combinaison de deux phénomènes agissant en synergie, l'un sur la partie aérienne du végétal, l'autre sur le système radiculaire. Les polluants gazeux et les précipitations acides *« perturbent la photosynthèse, favorisent une transpiration excessive de l'arbre et le privent d'éléments nutritifs indispensables »*. En outre, *« l'acidité des précipitations introduit un déséquilibre chimique dans les sols et induit une mauvaise nutrition des arbres, qui souffrent de carences minérales. Les peuplements fragilisés sont alors plus vulnérables aux effets d'une sécheresse ou à l'attaque de parasites, d'insectes ou de virus »*.

La météorologie, dès lors, apparaît comme primordiale. Elle intervient comme vecteur de la pollution, notamment avec les neiges et brouillards qui stationnent dans les forêts d'altitude ; comme agent polluant, avec le phénomène de photo-oxydation ; et enfin comme agent déstabilisant, lorsqu'une sécheresse inflige à la forêt un « stress hydrique ».

Aucun facteur, pourtant, n'apparaît à lui seul décisif. Les chercheurs ont affaire à une *« maladie de l'écosystème forestier »*, dont la complexité échappe encore aux experts. On en saura sans doute plus au terme de la « deuxième tranche » du programme DEFORPA, qui s'achèvera en 1990. Cette deuxième phase commence avec l'installation prochaine de la tour d'observation du Donon, dans le massif des Vosges. Cette tour de 45 mètres de haut, située à 700 mètres d'altitude, enregistrera et analysera – en liaison avec un laboratoire de Strasbourg – toutes les données physiques et chimiques de l'atmosphère à quatre niveaux du sol. Si la pollution atmosphérique est bien la principale cause du dépérissement du sapin des Vosges, cette tour-laboratoire devrait le confirmer.

ROGER CANS.

SPORTS

● **SKI ARTISTIQUE : championnats d'Europe.** – La Française Christine Rossi a conservé son titre dans l'épreuve de ballets, disputée lundi 9 février à Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence). Dans la compétition masculine, les Allemands de l'Ouest ont réussi un triplé avec Hermann Reitberger, Georg Furmeier et Klaus Muehlstein qui ont devancé le Français Eric Laboureix.

Culture

ARTS

Sur trois expositions

Contre la traite d'affiches

Trois expositions d'affiches à Paris et à Marseille sont peut-être l'occasion de réfléchir sur l'art et la manière de vendre et de présenter cet art secondaire, largement réhabilité depuis dix à quinze ans.

On s'énerve à juste titre, en France, des ambiguïtés du marché de l'art : il se plaint du tabou qui pèse sur l'argent, tout en se servant frénétiquement des zones d'ombre ainsi créées ; et l'Etat renforce le système, imposant des vertus spartiates à des fonctionnaires qui cotoient des fortunes et contribuent largement par leurs études, leurs estimations, leurs achats, à l'établissement des cotes, au succès du marché.

Dans l'univers de l'affiche publicitaire, encore jeune, c'est encore plus compliqué. Marchands, conservateurs, collectionneurs privés, experts, attachés de presse, sponsors, forment un conglomérat où il est parfois difficile de savoir qui est qui, qui a fondé quoi, qui a viré qui, qui vend à qui, qui a intérêt à quoi, quels sont les prix raisonnables et les prix convenus, les vraies hypocrisies et les fausses ententes. C'est bourré d'honnêtes hommes, qui n'occupent pas le devant de la scène, et de gros *malins qui jouent, naturellement*, les têtes d'affiche.

A l'abri des vils intérêts

Pour le public, cela se traduit par des expositions extraordinairement variées, qu'il est convenu de trouver épatantes, car on pense encore qu'elles sont exclusivement le fruit de la passion, à l'abri de vils intérêts.



« Fantomas », film de Louis Feuillade en 1914

Et comme la passion du collectionneur sent par principe la poussière, on se garde en général de la moindre étude sérieuse, *a fortiori* de *formuler des critères de choix* : est-ce l'esthétique, la signature, la rareté, l'intérêt sociologique ? Toutes ces questions sont avantageusement remplacées par une appartenance à un genre : publicité alimentaire (Galerie de la Défense), affiches de cinéma (*« Une grande maison de production et de diffusion » s'affiche,* à la Conciergerie), l'affiche politique (*la Mémoire murale politique des français* à Marseille).

Ce qui est à vendre, ce qui ne l'est pas

Cela, en soi, serait satisfaisant si l'on parvenait à savoir quelle fraction de quel ensemble plus vaste représente chacune de ces expositions. Mais on a trop souvent l'impression que ces expositions relèvent du hasard, d'une brocante plus ou moins sophistiquée, et plus généralement de la bonne franquette.

Pour être juste, il faudrait singulièrement moduler, si l'on doit s'en tenir aux trois exemples ci-dessus. L'exposition présentée tout l'hiver à Marseille, née de la passion d'un seul collectionneur et qui voudrait être l'embryon d'un musée, a largement amorcé le travail de classement de réflexion, de choix, et l'ensemble présenté à sa cohérence.

On a pu le constater lors de sa présentation à Paris voici deux ans. Rien de tout cela à *La Défense*, vaste ensemble sans queue, sans tête, sans le moindre embryon d'explication. On ne sait pas où commence ce qui est à vendre et ce qui ne l'est pas. A côté des affiches, cependant, on sera ému de retrouver *les plaques émaillées*, tôles, *cartons*, boîtes et présentoirs en tous genres, qui sont comme les madeleines visuelles des enfants devenus grands, depuis plus d'un siècle.

Enfin, à la Conciergerie, la Caisse nationale des monuments historiques fait payer vingt-et-un francs à des visiteurs, qui participent pourtant à l'auto-sponsorisation d'une « grande maison de production ».

Celle-ci fête ses quatre-vingt-dix ans, chiffre moyennement rond : il paraît, c'est bizarre, indiquer que la vieille dame craint de ne pas atteindre le siècle. Explications sommaires, étiquettes aléatoires qui ne vous disent rien sur les affiches, mais vous racontent le film, la vieille dame célèbre ainsi ce qu'elle présente comme une *politique de l'affiche*.

Un nombre limité de splendeurs – anonymes dans les premiers temps – voisine avec quelques mochetés, mais aussi avec une production moyenne honorable. On note enfin la révolution et la limitation, qu'ont imposées les formats standards des panneaux Decaux.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ *Un siècle de réclames alimentaires*, galerie de l'esplanade de La Défense. Tous les jours, de 12 heures à *19 heures, jusqu'au 25 mars.* Entrée libre.

★ *Gaumont s'affiche, 90 ans d'affiches de cinéma.* Conciergerie, 1, quai de l'Horloge. Entrée : 21 F. Jusqu'au 3 mars.

★ Signalons d'autre part, l'exposition Hermes au musée de la Publicité, jusqu'au 23 mars, et la parution, aux *éditions WM* de *Mémoires de la rue, souvenirs d'un imprimeur et d'un afficheur* (514 reproductions, 295 F). Il s'agit, en l'occurrence, des frères Karcher, alsaciens pour lesquels ont travaillé la plupart des grands noms de l'entre-deux-guerres.

RECTIFICATIF. – Dans la dernière chronique de Bernard Frank *« Ce vice qui est un art »* (*le Monde* du 4 février), il convenait de lire au début du troisième paragraphe *« Michel Picard est un esprit curieux... »*, et non pas *« envieux »*.

MUSIQUE

Paul Simon au Zénith

Voyage de retour en Afrique du Sud

Entouré de Myriam Makeba, Ladysmith Black Monbazo et d'une pléiade de musiciens africains, Paul Simon expose au grand jour une musique sud-africaine restée jusqu'ici cachée dans les ghettos.

Dans un café du Trocadéro, au milieu des années 70, un petit juif américain de trente-cinq ans, d'origine hongroise, s'inquiétait de ne pas dépasser aisément ses propres contradictions, s'angoissait devant les difficultés à *s'adapter* à d'autres temps, à de nouvelles sensibilités. Son nom, Paul Simon, était l'un des plus prestigieux de la musique folk.

Avec d'autres auteurs-compositeurs comme Bob Dylan, Tom Paxton, Judy Collins, Leonard Cohen, Phil Ochs, il avait, dans les années 60, saisi les bruits et les fureurs pendant lesquels la nouvelle musique populaire (rock et folk) s'était développée pour raconter le monde, *pour laisser l'imprévu* grouper des petits bouts d'idée dans un puzzle et inventer des tremplins vers le rêve.

Après les intuitions poétiques, les flamboiements d'images, les exaltations d'énergie, il y avait à présent, fortement éprouvé à chaque seconde au fond de chez Paul Simon, la crainte de ne pouvoir saisir la nouvelle génération, et donc le monde succédant à celui des combats civiques, la peur de *basculer dans* la foule avec le souvenir d'un voyage arrêté ou perdu, d'être écrasé par une sensation de mort.

Les sons de Johannesburg

Pour se sauver, Paul Simon eut deux idées : exorciser son anxiété en interprétant dans un film *(One Trick Pony)* le personnage qui lui ressemble comme deux gouttes d'eau : un musicien qui a du mal à passer le cap de la nouvelle décennie. Reformer le temps d'une tournée mondiale le duo avec Art Garfunkel et chanter *Mrs. Robinson Old Friends, The Boxer, Bridge Over Troubled Water* en se convaincant avec le public venu par centaines de mille que c'était là des chansons intemporelles, des musiques toujours vivantes, capables d'enivrer avec des *bouffées* de lyrisme.

Redevenu cavalier seul en 1983, sa sérénité retrouvée, Paul Simon a renoué avec un cheminement qui avait produit dans le passé des chansons comme *El Condor pasa* : aller à la rencontre des musiques populaires du monde entier, rêver, imaginer des mélodies, construire des harmonies vocales précises et efficaces.

Après l'Amérique latine, Simon a donc rencontré l'Afrique du Sud, singulièrement le *mbaganga*, la musique typique des ruelles de Soweto. Il a travaillé avec beaucoup de musiciens noirs, cerné les accords et les notes qui sous-tendent une musique sud-africaine riche et méconnue, adapté l'ensemble pour en faire un album *(Graceland)* original, passionnant, faisant sortir les sons de Johannesburg de leur ghetto.

C'est cette découverte, cette musique dont l'authenticité s'ancre autant dans l'Amérique que dans l'Afrique, ce voyage de retour aux racines noires, que présente Paul Simon ce mardi soir au Zénith. Il est entouré d'une pléiade de musiciens africains, notamment d'Isaac Mishali à la batterie, de Ray Phiri à la guitare, de Bakithi Kumalo à la basse, de Tony Cedras aux claviers et à l'accordéon, de Francis Fuster aux percussions, de Barney Rochabane, Ray Corles et Hugh Masekela aux cuivres, des groupes de Myriam Makeba et de Ladysmith Black Mongazo.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Zénith, mardi 10 février, 20 h 30.

★ Album *Graceland*, distribution WEA Music.

PATRIMOINE

Réorganisation à la Caisse nationale des monuments historiques

M. Bruno de Saint-Victor vient d'être nommé directeur de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, en remplacement de Mme Françoise Sabatier. Cette nomination fait suite à celle de M. Dominique Léger, en décembre dernier, comme président du conseil d'administration, poste précédemment occupé par M. Max Querrien dont le mandat était arrivé à expiration. M. Léger, chargé d'une mission de réorganisation des structures de la Caisse nationale, trouve en M. de Saint-Victor un bon connaisseur des problèmes du patrimoine.

[Né en 1939, ancien élève de l'ENA, M. Bruno de Saint-Victor a été administrateur civil à la direction de l'architecture, alors rattachée au ministère des affaires culturelles, de 1966 à 1977. Depuis, il était détaché à la Ville de Paris, où il était chargé de la sous-direction du patrimoine culturel.]

[Né en 1942, ancien élève de l'ENA, M. Dominique Léger est maître des requêtes au Conseil d'Etat depuis 1975. Membre de plusieurs cabinets ministériels, il a été directeur du cabinet de *M. d'Ornano, ministre de la culture et* de l'environnement (1977-1978), puis ministre de l'environnement et du cadre de vie. *Depuis 1984*, il était directeur de la Compagnie générale d'électricité.]

Culture

CINÉMA

Le Festival de Clermont-Ferrand

Tout dire en court métrage

Le neuvième Festival de Clermont-Ferrand vient de s'achever sur un palmarès qui, en distinguant onze films (prix et mentions), confirme la bonne santé du court métrage français.

Les Clermontois ont, comme d'habitude, fait la fête au Festival du court métrage (1) et les deux salles Alpha ont souvent, notamment aux séances du soir, affiché complet. En accueillant avec enthousiasme une bonne vingtaine de films, le public, avant même les délibérations des différents jurys (2), avait donné le ton : la compétition serait ouverte (3).

La Goula, de Roger Guillot, très applaudi lors de sa projection, a reçu le Grand Prix du jury, celui du public et une mention pour l'actrice principale, Catherine Hosmalin. C'est un film fort et sensible, malgré quelques maladresses de style, sur la relation d'une jeune caissière de supermarché au poids hors du commun et d'un vendeur du même magasin, collectionneur de femmes. Une rencontre qui, d'abord provoquée par un défi, change de nature en révélant à chacun les faces cachées de lui-même et de l'autre. Et une histoire courte avec juste, pour finir, trois petits points d'espoir. Rencontre encore dans le film de Patrick Mimouni, *Bertrand disparu*, qui a été trois fois récompensé. Bertrand, douze ans, en fugue à Paris, croise sur son chemin Boris le travesti. Une soirée et une nuit d'infinie pudeur, où chacun découvre l'autre, étonné, attendri et parfois cruel.

La relation souvent difficile avec l'enfant et l'adolescent, la revendication du droit à la différence, étaient deux thèmes très présents cette année à Clermont-Ferrand. Ainsi *Sormiou*, de Pascal Revelard, qui décrit en courtes séquences les retrouvailles d'un père et de son fils, filmées comme un sujet impossible à cerner dans le cadre toujours imparfait de la caméra, a beaucoup divisé les festivaliers. De même *Bel Ragazzo*, de Georges Bensoussan, n'a pas reçu l'accueil qu'il méritait, suscitant des réserves pas toujours clairement avouées. D'une cabine de station-service sur l'autoroute, un jeune homme fou de son corps raconte par téléphone à un correspondant invisible ses aventures de gigolo. Mais, à trop vouloir parler pour mieux masquer, voilà qu'une autre vérité affleure et finit par s'imposer. Une image très fluide pour un face-à-face avec soi-même plus terrible qu'il n'y paraît.

Sormiou et *Bel Ragazzo* ont été les grands oubliés du palmarès, qui, en dehors des films déjà cités et d'*Adoration*, d'Olivier Smolders, inspiré de l'affaire Sagawa (4), a plutôt salué l'humour. Ainsi, *In transit*, de Cédric Klapisch (les mésaventures d'un homme en carafe à New-York, entre Jarmusch et le burlesque), et *les Arcandiers*, de Manuel Sanchez (fable amusée sur trois chômeurs qui croient avoir trouvé le coup du siècle), ont reçu ex aequo le Prix spécial du jury. Tandis que *Triple sec*, d'Yves Thomas, une agréable promenade entre les tables d'une brasserie à l'écoute de conversations en miettes, repartait bredouille du Festival. C'est dommage, mais probablement inévitable, puisque les différents jurys, délibérant chacun de son côté, ne peuvent moduler les résultats, comme à Cannes par exemple.

Cela expliquerait également l'absence au palmarès de *Rémy Duval, 28, place des Vosges* de Claire Clouzot, auquel on a préféré *Alain Lasserre taxidermiste* de Jacques Mitsch, qui obtient la seule mention attribuée à un documentaire. Enfin le jury a glissé une mention au film d'animation de Claude Rocher *Un point, c'est tout* qui, malgré un commentaire un peu envahissant, était pratiquement sans concurrence à ce niveau de qualité, si ce n'est le travail d'Hélène Verchère dans *Jimmy Tambour*.

En 1988, le Festival, qui, dès cette année, présentait un panorama de l'animation japonaise et du court métrage brésilien, prendra vraiment sa forme internationale, avec compétitions séparées, et s'installera dans les deux salles rénovées de la Maison des congrès. Développement normal, puisque, de plus en plus, la ville, le département, la région et l'Etat, mais aussi les chaînes de télévision, reconnaissent au court métrage la qualité d'art cinématographique à part entière, dont la capitale s'appelle Clermont-Ferrand.

JEAN-LOUIS MINGALON.

(1) En 1986, ils ont été treize mille à suivre le Festival, chiffre qui devrait être dépassé en 1987.

(2) Le jury était composé de Pierre Bertrand-Jaume, réalisateur, Philippe Caza, dessinateur de BD, Dominique Le Rigoleur, chef-opérateur, Béatrice Romand et Dominique Pinon, comédiens, et Jean Vautrin, écrivain.

(3) Soixante-douze courts métrages avaient été sélectionnés sur un total d'environ quatre cents produits annuellement en France.

(4) Un jeune Japonais avait tué et mangé son amie. Le film a obtenu le prix Canal Plus et une mention au titre de la réalisation.

Films ibériques à Bordeaux

Les visages d'une péninsule

Espagne d'hier, de la guerre, Espagne d'aujourd'hui, sur fond de libération des mœurs, de tabous. Souvent bonnes, parfois mauvaises, des images passionnantes.

Seules les manifestations modestes, presque amicales sinon familiales, comme ce Festival du film ibérique de Bordeaux, peuvent opposer aux grands émois provoqués par les grosses machines du cinéma commercial quelques moments furtifs d'émotion vraie.

Telles ces images filmées durant les premières heures de la guerre civile espagnole par les anarchistes catalans de la CNT-FAI, images de Barcelone à feu et à sang, immeubles éventrés par les bombes, églises méthodiquement pillées puis incendiées, cercueils ouverts et exposés à un peuple en folie qui envahit les rues, les places et s'approprie les édifices publics. Images violentes et passionnées de *Reportaje des movimiento revolucionario*, réalisé en 1936, moment de la guerre qu'André Malraux résumera comme celui de l'illusion lyrique.

Tel encore ce témoignage d'un vaincu de l'armée républicaine, recueilli lors d'une rencontre autour du livre de Marcel Oms, *la Guerre d'Espagne au cinéma (1)*. Témoignage d'un homme qui appartenait au dernier carré des républicains des Asturies, narrant sa décision de continuer à combattre malgré l'avance inexorable des troupes franquistes tandis qu'à ses côtés plusieurs de ses camarades se donnaient la mort.

Pourtant, le 8e Festival du film ibérique de Bordeaux s'est achevé le dimanche 8 février comme il avait commencé le lundi précédent : dans une certaine indifférence. Dommage. Dommage pour les professionnels du cinéma, qui étaient venus d'Espagne, de Catalogne, du pays Basque, du Portugal. Dommage pour le public français, et plus particulièrement bordelais, qui avait là l'occasion de découvrir quelques images fortes, souvent inédites, fabriquées sur le vif durant les premiers mois de la guerre d'Espagne, ou bien toutes récentes comme celles de Vicente Aranda pour *Tiempo de silencio*, long métrage réalisé en 1986 qui s'est vu décerner le prix du meilleur metteur en scène doté de... 5 000 F par l'un des sponsors de la manifestation, la Caisse d'épargne Ecureuil.

Le Festival du film ibérique, qui a pour vocation de présenter chaque année au mois de février les productions classiques et récentes, espagnoles et portugaises, a en effet fait appel cette année au mécénat. Air France, Airtour, Pernod, Frantel se sont joints à la Caisse d'épargne pour permettre au comité d'organisation de rassembler, outre les subventions habituelles des collectivités locales, les moyens d'exister.

Ce comité, qui rassemble une poignée de bénévoles pour la plupart universitaires, est partagé pour l'avenir entre plusieurs choix : développer le Festival autour de la production récente, mais cela est rendu difficile par la nouvelle politique du ministère espagnol de la culture, qui préfère garder les copies neuves pour l'exploitation commerciale ; ou consacrer l'essentiel de la manifestation à des rétrospectives, comme celle de cette année qui avait fait la part belle au cinéma catalan ; ou encore augmenter la part accordée au cinéma taurin, populaire en Aquitaine.

Le lauréat du Festival, *Tiempo de silencio*, a adapté à gros traits et sans finesse le superbe roman de Luis Martin Santos. *Malbrough s'en va-t-en guerre*, de Fernando Fernan-Gomez, malgré la belle performance de cette star du cinéma espagnol, manque de moyens et d'ambition. Plus convaincants sont le dernier film de Ventura Pons, *la Rossa del bar*, magnifique histoire d'amour dans Barcelone la nuit, et *la Radio folla*, de Francesc Bellmunt, délire amphétaminé d'un animateur de radio privée.

Deux titres qui devraient dessiner l'avenir du Festival : la projection, aux côtés des grandes œuvres de l'histoire du cinéma de la péninsule, de films qui ne pourraient pas faire une grande carrière internationale mais figureraient au plus près l'Espagne contemporaine.

OLIVIER SCHMITT.

(1) Vient de paraître aux éditions du Cerf, 157 F. Marcel Oms, critique et historien, fondateur de la revue *les Cahiers de la cinémathèque*, est aussi l'auteur d'un livre consacré à Carlos Saura (éditions Edilig, 1981) et d'un autre à Luis Bunuel (Cerf, 1985).

Pour sortir du creux

Fernando Mendez-Leite, directeur général du cinéma espagnol, n'a pas pu assister au festival de Bordeaux, mais il était à Paris pour négocier la diffusion internationale des films de son pays.

« L'an dernier, explique Fernando Mendez-Leite, *à l'exception de* l'Amour sorcier, *nous avons été absents de Cannes. Il faut dire que 1985 a été une mauvaise année. Sur soixante-dix-sept films produits, il y en avait tout juste deux ou trois convenables. En 1986, il y en a eu soixante, je ne me plains pas de la différence : nous avons eu onze pornos en moins. Nos meilleures réalisateurs venaient de terminer leur travail, et peu de producteurs peuvent se permettre plus d'un film par an. La nouvelle génération existe mais elle n'est pas encore mûre.*

» Le creux actuel a des raisons historiques. Les années 60 ont été riches grâce à une loi qui favorisait les nouvelles œuvres et un directeur général très compétent. Il est tombé au cours d'une crise entre les phalangistes et l'Opus Dei, et la loi avec lui. Seul Carlos Saura a pu continuer à faire des films d'auteur, grâce à son producteur. La fin du franquisme a été très difficile à vivre. L'école de cinéma a été fermée. Pendant vingt-cinq ans elle a été le refuge des recherches. Les Bardem, Berlanga, Saura viennent de là. Le vide de ces années, nous le payons aujourd'hui.

» Il y a trente ans, nous exportions beaucoup vers l'Amérique latine, en particulier le Mexique et l'Argentine, mais le marché est aujourd'hui tenu par les Américains. C'est la même chose chez nous, c'est-à-dire que dans les années 50-60, nous pouvions voir la production française italienne, allemande. Ce n'est plus le cas, nous sommes réduits à notre production nationale, plus les Américains. A l'exception de Trois hommes et un couffin, *d'ailleurs distribué par la Fox, du* Rayon vert *de Rohmer, des Godard dans les circuits art et essai, nous ne connaissons plus rien du cinéma français. C'est très préoccupant sur le plan culturel.*

» L'entrée dans le Marché commun n'a rien changé bien que le cinéma européen ait moins de taxes à payer que les Américains. Mais ceux-ci sont très agressifs sur le marché, ils arrivent avec des budgets de publicité énormes et obligent à prendre avec un film grand public deux ou trois standards, qui restent deux semaines mais préparent le marché des vidéo-cassettes. Et puis ils sont impitoyables sur les calendriers. Malgré tout, les producteurs préfèrent passer par eux, parce qu'ils contrôlent les circuits. Si on veut une bonne salle...

» Nous espérons nous donner les moyens de nous lancer sur le marché international, en modifiant la loi qui réserve les avances sur recettes aux productions purement espagnoles, ce qui décourage les tentatives de collaborations étrangères. Ensuite, en créant à Paris — en direction de l'Europe — à New-York, et à Los Angeles — en direction de l'Amérique latine — des bureaux chargés de la promotion et de la publicité. »

Propos recueillis par
COLETTE GODARD.

Culture

THÉATRE

Pirandello à Reims

Joviale cruauté

Directeur du Centre dramatique de Reims – à présent installé à la Maison de la culture, – Denis Guenoun répète *Faust* et présente un ensemble Pirandello. La première production de son nouveau mandat, en collaboration avec l'Attroupement 2, la partie de la troupe restée à Lyon pendant que lui allait à Châteauvallon. Des amis donc, qu'il avait déjà retrouvés quand il avait donné *l'Ende* et *le Printemps*.

L'ensemble Pirandello mis en scène par Laurent Vercelletto se compose d'une sorte de prologue, *Informations sur mon séjour involontaire sur la Terre*. Puis avec *Cédrats de Sicile*, on passe dans les coulisses – en quelque sorte – d'un salon. Les domestiques attendent la maîtresse de maison, une diva célèbre, et ses invités. Arrive d'abord un paysan sicilien, ami d'enfance de la star. Quand il était malade, il a reçu de ses nouvelles. Il lui apporte des cédrats de son jardin. Il raconte comment elle était, leur amitié, et ce qu'elle représente pour lui. Il bavarde avec sa mère, chargée de le retenir. La belle passe, ce qu'il voit, c'est une poupée qui fait la pute, il s'en va plein de colère et de douleur, c'est tout.

Chercher des équivalences aux dialectes avec des accents méridionaux ou *pied-noir n'était pas nécessaire*, mais la cruauté joviale des mots et de la situation n'en est pas atténuée. Philippe Granarolot montre à plein la dignité fruste de son personnage.

Dans la dernière partie du spectacle, *la Fleur à la bouche*, il est le client qui traîne en attendant que les femmes aient terminé leur promenade touristique. Le décor s'est transformé à vue en terrasse de trattoria campagnarde. Des chaises, quelques lampions éteints à la façade. Et un bavard, qui ne tient pas une fleur mais un verre, et parle. Le dialogue vire au monologue, à la confidence, à la confession terrible de cet homme qui attend la mort en scrutant les comportements des inconnus dans leurs détails les plus minimes, et à qui sa femme répugne jusque dans la souffrance qu'il lui fait subir, cet homme chez qui « *le goût de la vie vient du passé* », goût funèbre des souvenirs. Peut-être ment-il, mais son angoisse est réelle, et Philippe Vincenot la restitue avec douceur et intensité. Il est superbe.

COLETTE GODARD.

★ Maison de la culture de Reims jusqu'au 15 février, et tournée.

« Sports et Divertissements », d'Erik Satie

Rossignols et noix de coco

« *Tout le monde vous dira que je ne suis pas un musicien. C'est juste* », disait Erik Satie. Et pour en donner la preuve, il fabriqua, au printemps 1914, « *le matin, à jeun* », précise-t-il, *Sports et Divertissements*, un « *album de fantaisie à feuilleter d'un doigt aimable* ».

Précédées d'un « *choral inappétissant et hargneux* » que Satie dédie « *à ceux qui ne m'aiment pas* », ce sont vingt piécettes pour piano et « *guitares faites avec de vieux chapeaux* », qui n'excèdent pas une dizaine de secondes chacune. Par moments, sur les portées du manuscrit, à la place des notes, Satie a inscrit quelques paroles, qui doivent être dites, non chantées.

Vingt *Sports et Divertissements*, donc. Il y a *la Chasse* (ignorant le lapin qui chante, et le rossignol qui rêve dans son terrier. Satie abat des noix à coups de fusil) ; *le Yachting* (« *le yacht danse, la mer est démontée, pourvu qu'elle ne se brise pas sur un rocher* ») ; *le Bain de mer* (« *Madame, ne vous asseyez pas dans le fond, c'est humide* ») ; *le Pique-nique* (« *Ils ont tous apporté du veau très très froid* ») ; et *la Balançoire, le Flirt, le Tennis*...

« *Je ne plaisante jamais* », disait Erik Satie, qui pensait que la plaisanterie, par définition, n'est jamais drôle (il donnait, en exemple, la « plaisanterie » du déluge). C'est donc avec sérieux que Satie nous déclare qu'il est chaque jour inspiré de 10 h 23 à 11 h 47 et de 15 h 12 à 16 h 7, qu'il ne se nourrit que d'aliments blancs (navets, sucre, noix de coco, fromage blanc, sel, riz), et qu'entre les inspirations et les repas il pratique la promenade d'une façon particulière : « *En marchant, je regarde fixement derrière moi.* »

Au Théâtre de la Huchette, Nicolas Bataille et Jacques Legré présentent aujourd'hui *Sports et Divertissements* de Satie, dans de beaux meubles et panneaux du décorateur mondialement connu Erté, qui a quatre-vingt-quinze ans (il est né à Saint-Pétersbourg en 1892). D'autres œuvres de Satie, sketches et chansons, complètement la soirée.

De même que les précédents spectacles de Nicolas Bataille, cet hommage à Erik Satie s'apparente aux clowns musicaux, aux fêtes de patronage et à une forme super-hypocrite d'amateurisme débile, tout cela mettant le public en transes.

MICHEL COURNOT.

★ *Théâtre de la Huchette, 21 h 30.*

● **Motorhead à la Mutualité.** – Séparée en 1983, la formation de Motorhead a été refaite à neuf autour de son leader, l'indestructible Lemmy, à la basse et au chant. Un album (Orgasmatron), produit par Bill Laswell, en est sorti, peu différent dans l'inspiration, le véritable bouleversement étant que le plus célèbre trio du hard-rock est devenu un quatuor avec désormais deux guitaristes en charge (Phil Campbell et Wurzel) et un batteur (Pete Gill). Groupe fétiche de tous les clubs de motos, bardés de cuir et recouverts de tatouages. Motorhead a une place à part, sortant du lot par ses références au blues et sa manière organique de les traiter qui préserve une qualité de composition.

★ Le mardi 10 février, à 20 heures, à la Mutualité ; le 9 mars à Toulouse ; le 10 à Dijon ; le 11 à Nancy ; le 12 à Reims. Disque chez Musidisc.

Communication

Clôture des candidatures pour la « 5 » et TV 6

La CNCL a quinze jours pour désigner les repreneurs des deux chaînes privées

Alors que la plus grande confusion règne encore *autour de la privatisation de TF 1*, les candidats à la reprise de la « 5 » et de TV 6 *ont* bouclé leurs dossiers. Ceux-ci *devaient être* remis le mardi 10 février à 20 heures au plus tard à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL).

Deux *tours de table*, ceux de MM. Robert Hersant et Jimmy Goldsmith, se disputent la cinquième chaîne. Autour du sixième réseau, la compétition oppose les actuels propriétaires, la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion alliée à la Lyonnaise des eaux, le projet TFM et celui de chaîne payante Canal Plus Junior.

Ultime marche avant le podium ? Dans sa longue quête le conduisant vers l'eldorado de la *télévision* privée, M. Robert Hersant vient de *franchir une nouvelle étape*. L'accord créant la « *Société d'exploitation de la cinquième chaîne* », a été définitivement scellé lundi 9 février dans l'hôtel particulier abritant le siège du *Figaro*, avenue Matignon à Paris. Pour que le vieux rêve se réalise enfin, il ne manque plus aujourd'hui que le feu vert de la CNCL. Une simple formalité, prétendent... les suspicieux.

En tout cas, M. Robert Hersant *s'est efforcé* de mettre tous les atouts de son côté, avec les encouragements du premier ministre, en signant avec MM. Silvio Berlusconi et Jérôme Seydoux, les actuels propriétaires de la « 5 ». Les avantages ? Multiples. Politiques d'abord, puisque les deux hommes avaient fait leur entrée dans la télévision privée avec l'appui non déguisé de l'Elysée. Les accusations de « tripatouillage » ou de « magouille » de l'opposition devraient se faire plus feutrées. Economiques ensuite et peut-être surtout. Le savoir-faire des propriétaires de l'actuelle cinquième chaîne n'est plus à *démontrer*. Quatre-vingts personnes environ, des programmes bon marché mais soigneusement sélectionnés, un déficit réduit à 200 millions de francs dans des conditions exceptionnellement difficiles, ne lui suffisent-ils pas pour toucher 25 % de l'audience dans sa zone de diffusion ? Si la « Société d'exploitation de la cinquième chaîne » devait l'emporter, nul doute que les feuilletons et séries actuellement diffusées, trouveraient place dans la nouvelle grille.

Les subtils rapports de force entre les trois hommes, se retrouvent dans la répartition du capital et des postes de responsabilité de la nouvelle société. Si, fort de ces appuis politiques, M. Hersant s'est octroyé 25 % du capital, la présidence de l'ensemble et la responsabilité de l'information, il a dû concéder une part identique du capital, le poste de vice-président-directeur général et la maîtrise de la programmation à M. Berlusconi. M. Seydoux devant se contenter, lui, de détenir 10 % des parts au travers de sa société des Chargeurs.

Toutefois, malgré les espoirs de certains, l'accord ne devrait pas éteindre le contentieux juridique opposant l'actuelle cinquième chaîne à l'Etat. Ne serait-ce que pour protéger les droits des petits actionnaires de cette dernière ne participant pas au nouveau montage : M. Christophe Riboud, Europe 1 et RMC *notamment, ainsi* que la SIP-TV regroupant autour du groupe Marie-Claire plusieurs petits éditeurs de journaux.

Face à M. Robert Hersant et à ses nouveaux alliés, un seul challenger de taille : M. Jimmy Goldsmith et ses partenaires. Le producteur de cinéma Serge Silberman (*Ran*, du metteur en scène Akira Kurosawa, *Max mon amour*, de Nagisa Oshima) a bien déposé une candidature en solitaire, mais son initiative est largement symbolique. Il s'agit pour lui de « *défendre la valeur culturelle de la chaîne* ». La compétition est-elle réellement ouverte ? Après son accord avec les actuels propriétaires de la « 5 », M. Hersant dispose maintenant d'un *atout* considérable : il est seul capable d'assurer *la continuité* de l'exploitation *dans* des délais aussi serrés.

Autour du sixième réseau, la lutte est beaucoup plus indécise.

TV 6, actuel concessionnaire du sixième réseau, a donc décidé de poser officiellement sa candidature. Une candidature quasiment identique à celle posée il y a un an devant le gouvernement de M. Laurent Fabius, enrichie *d'une expérience de* télévision musicale. Même tour de table (à l'exception des éditeurs musicaux partis former TFM) ; même format (fiction et musique) avec des innovations dont la CNCL aura, dit-on, la primeur ; même équipe. « *On ne change pas une équipe qui gagne* », dit M. Maurice Lévy, le président, en invoquant des résultats d'études et de sondages réalisés par Médiamétrie et Sofres-Nielsen. 1,5 million de téléspectateurs regardent *quotidiennement* la chaîne, ce qui la place, régulièrement – dans *les zones* où *elle* est reçue – à la troisième ou à la quatrième *place*.

Fort de son antériorité, M. Lévy développe cinq arguments qui, selon lui, rendent la candidature de TV 6 incontournable : d'abord l'expérience d'une année et la fidélité de son public ; l'intérêt pour les annonceurs et publicitaires d'une télévision ciblée jeune et différente ; l'engagement à ce qu'il n'y ait, le 28 février au soir, aucune interruption de service ; et enfin un alinéa du traité de concession signé en février 1986 et donnant aux propriétaires de TV 6 « *un droit de préférence* » en cas de résiliation de la concession.

Face aux actuels propriétaires de la chaîne, l'association entre la CLT et la Lyonnaise des eaux constitue un challenger de poids. Après avoir hésité à maintenir sa candidature sur la « 5 », la CLT s'est résignée à briguer un réseau moins important et a remanié son projet pour lui donner une dimension musicale. Une stratégie « modeste », conforme à celle menée par la CLT en Belgique et en Allemagne, et qui pourrait trouver son développement par le câble et le satellite.

M. André Rousselet, lui, maintient son projet de chaîne cryptée pour les jeunes (Canal Junior) même si la CNCL a clairement précisé dans son appel d'offres qu'il ne s'agissait pas de télévision payante. Sans doute le président de Canal Plus espère-t-il un mariage de dernière minute avec l'un de ses concurrents : une chaîne musicale pouvant fort bien « héberger » dans ses horaires de l'après-midi un programme payant destiné aux enfants.

Le projet TFM enfin défend les couleurs d'une télévision où la musique tiendrait une place prépondérante aux côtés de la fiction. Mais le tour de table mené par UGC et les éditeurs de *disques* est loin d'être financièrement bouclé. Là aussi un mariage favorisé par la CNCL n'est peut-être pas à exclure.

Quatre candidats pour TV 6

Chef de file : M. Maurice Lévy		Chef de file : M. Jean Drucker		Chef de file : UGC		Chef de file : Canal Plus	
Publicis	25 %	CLT	25 %	UGC	25 %	Canal Plus	15 %
Gaumont	25 %	Lyonnaise des eaux	25 %	Editeurs musicaux (CBS, Polygram, Virgin)	20 %	Bayard presse	15 %
GGMD (Gilbert Gros)	12 %	Groupe Amaury	10 %	Editeurs indépendants	5 %	Larousse-Nathan	15 %
NRJ	18 %	Marin Karmitz	2,5 %	Artistes	5 %	IDDH (Société de dessins animés)	15 %
Personnel de la chaîne	10 %	Investisseurs financiers Suez, Paribas, UAP Parfrance (groupe Bruxelles-Lambert)	37,5 %	Personnel	7,5 %	Autres partenaires Editeurs de jeux et banques	40 %
				Etablissements bancaires	12,5 %		
10 % restent ouverts				20 % Reste ouverts			

Deux candidats pour la « 5 »

Chef de file : M. Robert Hersant		Chef de file : M. Jimmy Goldsmith	
Groupe Hersant	25 %	Générale Occidentale (Jimmy Goldsmith)	25 %
Groupe Berlusconi	25 %	David de Rothschild et associés	25 %
Mutuelles agricoles	15 %	Compagnie du Midi (Bernard Pagezy)	25 %
Groupe Chargeurs (Jérôme Seydoux)	10 %	Packer (Groupe australien)	20 %
Société centrale d'investissements (Jean-Marc Vernes)	5 %	MM. Worms et Cie	5 %
Crédit lyonnais	5 %		
Les Echos	5 %		
Videotron (Canada)	3 %		
Union industrielle de crédit	2 %		
Expar	1 %		

Dix-sept licenciements à « Lyon-Libération »

LYON
de notre correspondant

« *Pour s'inscrire dans la durée*, Lyon-Libération *est aujourd'hui contraint à un plan de restructuration économique et de rigueur financière.* » Un communiqué du rédacteur en chef du dernier-né des quotidiens lyonnais, M. René-Pierre Boullu, a officialisé, lundi 9 février, l'annonce faite peu auparavant aux cinquante-quatre salariés réunis en assemblée générale. Dix-sept d'entre eux – dont trois reporters et trois secrétaires de rédaction – ont été licenciés pour des raisons économiques. Les plus hauts salaires – plus de 12 000 F par mois – ont été amputés de 10 %.

Ces mesures s'accompagnent d'une réduction – de 12 à 16 – de la pagination lyonnaise spécifique qui intègre les pages nationales de *Libération*. Le « resserrement » est à l'ordre du jour pour tous les services. Une seule rubrique – « Métropole », qui faisait appel à un grand nombre de collaborateurs « pigistes » occasionnels ou quasi permanents – est supprimée. Les rédacteurs pourraient être amenés dans les prochains jours à cultiver la polyvalence.

M. Boullu reconnaît que les responsables se sont « *trompés sur le pronostic des ventes* ». Avec, selon le quotidien, des ventes quotidiennes moyennes se situant au total entre 9 500 et 10 000 exemplaires, *Lyon-Libération* n'est pas parvenu à atteindre, en cinq mois d'existence, le premier seuil de 12 000 ventes qu'il s'était fixé à cette date. Il était encore plus éloigné du seuil d'« équilibre » de 16 000 exemplaires indiqué à sa création.

Des dépenses mensuelles de 1,9 million de francs et des recettes de 1 million ont entraîné, période de lancement comprise, un déficit *cumulé* de l'ordre de 10 millions de francs. La faiblesse des ressources publicitaires – la moitié du budget prévisionnel était espéré pour ce mois de février – et une prospection trop tardive ainsi que la riposte commerciale *et rédactionnelle des titres* lyonnais du groupe Hersant (*le Progrès, Lyon-matin* et *Lyon-Figaro*) expliquent en grande partie les difficultés de gestion du titre décentralisé.

L'équipe lyonnaise a durement encaissé le choc mais ne semble pas douter de la permanence du titre – même avec de *moindres* ambitions – dans l'agglomération. En espérant que la formule allégée n'entraînera pas de défaillances dans un lectorat stabilisé depuis plusieurs semaines.

CLAUDE REGENT.



Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

LES DÉSOSSÉS, Chaillot (47-27-81-15), 20 h 30.

LA CERISAIE, Odéon (43-25-70-32), 20 h 30.

PAYSAGES HUMAINS, Petit Odéon (43-25-70-32), 18 h 30.

ADORABLE JULIA, Arts Hébertot (43-87-23-23), 21 h.

LA FEMME SAUVAGE, La Bruyère (48-74-76-99), 21 h.

LE RÉGENT, Théâtre de la Ville (43-74-22-77), 20 h 45.

C'EST ENCORE MIEUX L'APRÈS-MIDI, Théâtre des Variétés (42-33-09-92), 20 h 30.

HORS PARIS

CRÉTEIL, Maison des Arts (48-99-90-50), 20 h 30 : Tunnels.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 21 h : Dans la solitude des champs de coton.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-33-17-17), 20 h 30 : Les ensorcelés ; salle II : 18 h 30 : Les grenouilles 1987.

Les salles subventionnées

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

OPÉRA (47-42-57-50), 19 h 30 : Elektra (Dir. musicale : S. Ozawa).

SALLE FAVART (42-96-06-11), 19 h 30 : The Paul Taylor Dance company.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), 20 h 30 : Turcaret.

TEP (43-64-80-80), 20 h 30 ; les Voix intérieures.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) : Cinéma-vidéo : mar. : Cinéma et littérature au Japon : se reporter à la rubrique Cinémathèque-Cinéma ; Vidéo-Information : mar. : à 13 h : Le bébé est une personne, de B. Martino ; à 16 h : Les animaux malades de l'homme, de F. Enderlin ; 19 h : de la sainteté, de J.M. Berzosa ; Vidéo-Musiques : mar. à 13 h : The Weavers, de J. Brown ; à 16 h : les Contes d'Hoffmann, d'Offenbach ; 19 h : The Catherine Wheel, de D. Byrne.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), à 20 h 45 : le Régent, de Jean-Christophe Bailly, mise en scène de Georges Lavaudant ; à 18 h 30 : Trovante et C. Paredes (Portugal).

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), à 20 h 30 : Musique bouddhiste du temple de Zhihua.

Les autres salles

AMANDIERS (43-66-42-17), 20 h 30 : la Divine Clownerie.

ANTOINE (42-08-77-71), 20 h 30 : Harold et Maude.

ARCANE (43-38-19-70), 20 h 30 : Contes de Maupassant.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (43-55-27-10), 21 h : Circuits clandestins.

ARTS-HÉBERTOT (43-87-23-23), 21 h : Adorable Julia.

ATHÉNÉE (47-42-67-27), salle L. Jouvet, 20 h 30 : le Désir sous les ormes ; salle Ch. Bérard, 18 h 30 : Je t'embrasse, pour la vie.

BATACLAN (47-00-30-12), 20 h 30 : Kabaret de la dernière chance.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), 21 h : le Nègre.

CARTOUCHERIE, Th. de la Tempête (43-28-36-36), 21 h : la Dernière Bande ; II : 20 h 30 : Home ; Aquarium (43-74-99-61), 20 h 30 : le Procès de Jeanne d'Arc, veuve de Mao Tsé-toung.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), la Resserre, 20 h 30 : la Leçon des ténèbres.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), 20 h 45 : Clérambard.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), 20 h 30 : Orlando Furioso.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 19 h : Mam'zelle Julie.

DAUNOU (42-61-69-14), 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), 20 h 30 : Un enfant dans la guerre.

DIX HEURES (42-64-35-90), 20 h 30 : la Magie d'Abdul Alafrez.

THÉÂTRE-18 (42-26-47-47), 20 h 30 : SOS.

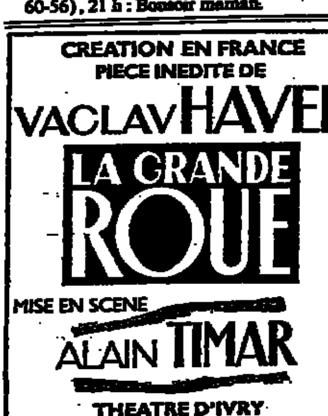
ÉDOUARD VII (47-42-57-49), 20 h 30 : les Clients.

ESCALIER D'OR (42-74-22-77), 20 h 45 : la Princesse blanche.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), 22 h 30 : Une femme légère.

FONTAINE (48-74-74-40), 20 h 30 : Un beau salaud.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-20-60-56), 21 h : Bonsoir maman.



GALERIE 55 (43-26-63-51), 19 h : Sir Gawain and the Green Knight ; 21 h : Master Harold and the boys.

GRAND EDGAR (43-20-90-09), 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), 19 h : le Guichet ; 20 h 30 : Naître ou ne pas naître.

HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : Sports et divertissements.

JARDIN D'HIVER (42-55-74-40), 21 h : Arromanches.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), 21 h : la Femme sauvage.

LUCERNAIRE (45-44-57-34). I : 19 h 30 : Baudelaire ; 21 h 15 : Kou par Kou. – II : 20 h : Thérèse Desqueyroux ; 21 h 45 : On répète Bagatelle.

MADELEINE (42-65-07-09), 21 h : Deux sur la balançoire.

MARAIS (42-78-03-53), 20 h 30 : la Comédie sans titre.

MARIE-STUART (45-08-17-80), 20 h 15 : Fool for Love ; 22 h : Savage Love.

MARIGNY (42-56-04-41), 21 h : la Galipette.

MATHURINS (42-65-90-00), 20 h 45 : l'Idiot.

MICHEL (42-65-35-02), 21 h 15 : Pyjama pour six.

MICHODIÈRE (47-42-95-22), 20 h 30 : Double Mixte.

MODERNE (48-74-10-75), 21 h : l'Effet Glapion.

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, 20 h 45 : Ce sacré bonheur. Petite salle, 21 h : Conférence au sommet.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), 20 h 30 : Mais qui est qui ?

ŒUVRE (48-74-42-52), 20 h 45 : Léopold le bien-aimé.

L'OMBRE QUI ROULE (48-74-30-11), 21 h : la Poursuite amoureuse.

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), 21 h : Une mouche dans la tête.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81), 20 h 45 : l'Amuse-gueule, Rencontres ; 14 h 30 : De Gaulle... l'homme des tempêtes.

POCHE (45-48-92-97), 21 h : Amédée ou comment s'en débarrasser ; 18 h 30 : Dernières lettres d'une mère juive à son fils.

POTINIÈRE (42-61-44-16), 21 h : Chat en poche.

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : Saint Erik Satie.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), 20 h 45 : les Seins de Lola.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10), 21 h : Voyage au bout de la nuit.

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), 20 h 30 : Antigone ; 20 h 30 : Huis clos.

TH. D'EDGAR (43-22-11-02), 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

TH. 13 (45-88-16-30), 20 h 45 : Derniers masques.

THÉÂTRE DE PARIS (43-59-39-39), 20 h 30 : les Brumes de Manchester.

TH. PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), 21 h : Conversations après un enterrement.

THÉÂTRE DU TEMPS (43-55-10-88), 20 h 30 : Antigone.

TH. DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, 20 h 30 : Mon Faust ; Petite salle, 20 h 30 : les Enchaînés.

TOURTOUR (48-87-82-48), 20 h 30 : Babiboum ; 18 h 45 : la Fête à E. Guillevic.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), 21 h : les Taupes niveaux.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), 20 h 30 : C'est encore mieux l'après-midi.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (42-96-29-35), 22 h : Tous les plaisirs en un seul corps.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulous ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Last Lunch - Dernier Service.

LE BOURVIL (43-73-47-84), 20 h 15 : Pas 2 comme elle.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens, voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. – II. 20 h 15 : P. Salvadori ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), 20 h : la Conscience nationale des faisans d'élevage.

PETIT CASINO (42-78-36-50), 21 h : Les oies sont vaches ; 22 h 30 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03), 20 h 15 : Pièces détachées.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), 20 h 30 : Laissez-les vivre II.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h : l'Accroc-habitation.

DEUX ANES (46-06-10-26), 21 h : Après la rose, c'est le bouquet.

La danse

(Voir théâtres subventionnés.)

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), 20 h 30 : Voyage mémoire solo.

PALAIS DES SPORTS (48-28-40-48), 20 h 30 : l'Ange bleu.

Opéra

RANELAGH (42-88-64-44), 20 h 30 : les Marionnettes de Salzbourg.

Opérettes

TH. DE LA PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53), 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

DERNIÈRE DIMANCHE 15 FÉVRIER 1987 16 H.



Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Mardi 10 février

Les concerts

Salle Gaveau, 20 h 30 : L. Rev (Beethoven, Mendelssohn, Debussy...).

Eglise Saint-Roch, 20 h 30 : Ensemble vocal J.-P. Lore, Orchestre français d'oratorio (Salieri, Mozart).

Eglise de la Madeleine, 21 h : Ensemble instrumental J.-W. Audoli (Vivaldi).

Centre culturel canadien, 19 h : M. Arel, R. Hozu (Bach, Boehm, Paganini...).

Auditorium des Halles, 20 h 30 : A. Tamayo, D. Erlih (Ives, Yoshida, Weill...).

Porte de la Suisse, 20 h 30 : Germ.

Th. Daunou, 20 h 30 : A. Devorsine, O. Roberti, A. Louwerse (Haendel, Brahms, Schumann...).

En région parisienne

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67), 20 h 30 : l'Étourdi.

ANTONY, Th. F.-Gémier (42-37-31-19), 21 h : l'Eternel mari.

CERGY-PONTOISE, Th. des Arts (30-30-33-33), 21 h : la Cité invisible.

CHATILLON, Th. (46-57-22-11), 21 h : la Compagnie de la Grenette.

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-90-50), 20 h 30 : Tunnels.

FONTENAY-AUX-ROSES, Th. des Sources (46-61-30-03), 20 h : V. Comme Voltaire.

IVRY, Th. (46-72-37-43), 20 h 30 : La grande roue.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), 21 h : Dans la solitude des champs de coton.

NEUILLY, Théâtre (47-45-75-80), 20 h 30 : l'Avare.

PLESSIS-ROBINSON, amphithéâtre P.-Picasso (46-31-15-00), 21 h : Salomé.

SAINT-DENIS, Th. G.-Philipe (42-43-17-17), 20 h 30 : les Ensorcelés. – II. : 18 h 30 : les Grenouilles 1987.

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), 21 h : E. Lamandier.

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), 21 h : Antigone.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

16 h, les Insurgés, de J. Huston ; 19 h, Titicut Follies, de F. Wiseman ; 21 h, Bert Schierbeek/la Porte, et la Forteresse blanche, de J. Van der Keulen.

Les exclusivités

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

AJANTRIK (Ind., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

L'AMIE MORTELLE (A., v.f.) (*) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Images, 18e (45-22-47-94).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

AUTOUR DE MINUIT (Fr.-A., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90).

AUX FRONTIÈRES DE LA VILLE (Aus., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIL DÉTECTIVE PRIVÉ (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42).

BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

BLESSURES LÉGÈRES (Hon., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

BLUE VELVET (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Saint-Lambert, 15e (43-32-91-68).

BONS BAISERS DE LIVERPOOL (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

CHAMBRE AVEC VUE (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

CHARLOTTE FOR EVER (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

COMME UN CHIEN ENRAGÉ (A., v.o.) (*) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).

CREATOR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

DOWN BY LAW (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LES DIAMANTS DE L'AMAZONE (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

DOUBLE MESSIEURS (Fr.) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

EMMANUELLE V (Fr.) (**) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

EN DIRECT DE L'ESPACE (A., v.f.) : La Géode, 19e (42-05-06-07).

L'ÉTAT DE GRACE (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Mercury, 8e (45-62-96-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'ÉTRANGÈRE, (Brit., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

FAUBOURG SAINT-MARTIN (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-25-19-90) ; UCG Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LES FUGITIFS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-86-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

HIGHLANDER (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Templiers, 3e (42-72-94-56).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

JUMPIN JACK FLASH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). – V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-49-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LA LÉGENDE DE LA FORTERESSE DE SOURAM (Sov., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LÉVY ET GOLIATH (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (43-36-23-44) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE MAL D'AIMER (Fr.-It.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26).

MANON DES SOURCES (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

MASSACRE A LA TRONÇONNEUSE 2 (A., v.o.) (**) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26). – V.f. : Gaité Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Lumière, 9e (42-46-49-07) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MÉLO (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

LA MESSE EST FINIE (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MISSION (A. v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34), George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20). – V.f. : Français, 9e (47-70-33-88).

MISS MONA (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Publicis Elysées, 8e (47-20-76-23) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

MORT OU VIF (A. v.f.) (*) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LA MOUCHE (A. v.o.) (*) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e 47-48-06-06) ; (v.f.) Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES MURS DE VERRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NOIR ET BLANC (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

NOLA DARLING N'EN FAIT QU'A SA TÊTE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE NOM DE LA ROSE (Fr., v.a.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

ON SE CALME (v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

PAIEMENT CASH (A., v.o.) : Marignan, 8e (43-59-92-82) ; V.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE PASSAGE (Fr.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

PEGGY SUE S'EST MARIÉE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA PURITAINE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE RAYON VERT (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA REINE DES NEIGES, LE DÉSERT ET L'ENFANT (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

ROSA LUXEMBURG (All., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Châtelet-Victoria, 1er (42-36-12-83).

LE SACRIFICE (Franco-Suéd., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

SALE DESTIN (Fr.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40).

SID ET NANCY (*) (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

TERMINUS (Fr.-All.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

THÉRÈSE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

TOP GUN (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). – V.f. : Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA VIE DISSOLUE DE GÉRARD FLOQUE (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

WANDA'S CAFE (A., v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

WELCOME IN VIENNA (Autr., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20).

LES FILMS NOUVEAUX

LES ADIEUX A MATIORA, film soviétique de Elem Klimov (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

CROCODILE DUNDEE, film australien de Peter Fairman (v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Mayfair Pathé, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Wepler Pathé, 18e (45-22-46-01).

CROSS (*), film français de Philippe Setbon : Forum, 1er (42-97-53-74) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 11e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DÉCLIN DE L'EMPIRE AMÉRICAIN, film canadien de Denys Arcan : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Images, 18e (45-22-47-94).

GOTHIC (*), film britannique de Ken Russell v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-72-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-494) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

QUATRE AVENTURES DE REINETTE ET MIRABELLE, film français d'Eric Rohmer : Gaumont Halles, 1er (40-26-12-12) ; St-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SABINE KLEIST, SEPT ANS, film allemand de Helmut Dziuba : v.o. Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33).

LE TEMPLE D'OR, film américain de J. Lee Thompson, v.o. : Forum, 1er (42-97-53-74) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (43-39-52-43) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-06-79-79) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

27 HORAS, film espagnol de Montxo Armendariz, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Lincoln, 8e (43-59-36-14).

PARIS EN VISITES

MERCREDI 11 FÉVRIER

« La rue Saint-Honoré, de la galerie Véro-Dodat aux Saints-Innocents », 14 h 30, métro Louvre (Paris pittoresque et insolite).

« L'œuvre de Picasso dans un hôtel du Marais », 19 h 45, 5, rue de Thorigny (Hauts Lieux et découvertes).

« Les Compagnons du tour de France », 14 h 50 : musée librairie, 10 rue Mabillon (l'Art pour tous).

« Le musée de l'Assistance publique », 15 heures, 47 quai des Tournelles. S'inscrire : 42-60-71-62. Après 18 heures : 45-48-26-17 (A. Ferrand).

« L'hôtel de Lauzun », 15 heures, 17, quai d'Anjou (La France et son passé).

« Les passages du Palais-Royal, de Richelieu à Buren », 14 h 30, grilles du Conseil d'Etat (Ch. Merle).

« Le Marais : quartier du village Saint-Paul, l'hôtel de la Brainvilliers et l'affaire des poisons », 14 h 30, métro Pont-Marie (P.-Y. Jaslet).

« Exposition crèches et traditions de Noël », 15 h 50, 6, avenue du Mahatma-Gandhi (Approche de l'art).

« La Sorbonne, du tombeau de Richelieu aux fresques du Puvis de Chavannes », 15 h 30, parvis chapelle. S'inscrire : 45-55-87-93 (D. Bouchard).

« Exposition : Les ors hellénistiques de Tarente », 15 h 15, 8, boulevard Haussmann, et « Côté femmes », 15 heures, Musée de l'homme (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Palais-Royal et prison révolutionnaire : la Conciergerie », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge.

« Des Carmélites aux communards », au musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, 15 heures, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri, et « Evocation de Montparnasse à la Coupole », 15 heures, angle boulevard du Montparnasse et de la rue Delambre (Caisse nationale des monuments historiques et des sites).

CONFÉRENCES

3, rue Rousselet, 19 heures : « L'architecture funéraire privée en Egypte pharaonique », centre Chaillot-Galliera.

28, avenue George-V, 15 heures : « Paris, capitale du monde : les grands travaux, restauration et urbanisme, Viollet-le-Duc, Haussmann, Garnier... ».

Domus Médica, 60, boulevard de Latour-Maubourg, 20 h 30 : « L'amour en couple ».



Radio-télévision

Les programmes complets de radio et de télévision, accompagnés d'articles de présentation, de jugements, d'illustrations et de la liste commentée de tous les films, sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Les émissions signalées ci-dessous par un triangle noir sont celles qui ont fait l'objet d'un article dans le dernier supplément. Les carrés placés après le titre des films expriment notre appréciation : □ A éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mardi 10 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20.30 Football.
Bordeaux-Everton, en direct de Bordeaux.

22.20 Documentaire : Le grand escalator, le Centre Georges-Pompidou.
Emission de Reiner Moritz.
Des documents d'archives, des reportages de télévisions étrangères et des interviews de Ben, Pierre Boulez, Pontus Hulten, Jean Tinguely, Kiki Picasso, Pierre Soulages...

23.15 Documentaire : Centre Georges-Pompidou, 10e anniversaire.

23.20 Journal.

23.35 Magazine : C'est à lire.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20.35 Mardi cinéma : la Smala ■
Film français de J.-L. Hubert (1984), avec Victor Lanoux, Josiane Balasko, Dominique Lavanant, Maurice Risch, Luis Rego, Thierry Lhermitte.
Un accordéoniste au chômage, vivant en province, et dont la femme fait des fugues, part pour Paris à la recherche de celle-ci, avec ses cinq enfants et une aide-ménagère, providence de la famille. Scénario un peu mince, mise en scène dans l'esprit du comique de café-théâtre. Pour passer le temps.

22.05 Les jeux de Mardi cinéma.
Avec Philippe Noiret, Christophe Malavoy.

23.25 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20.35 *Cinéma : Marseille contrat* ■
Film franco-anglais de Robert Parrish (1974), avec M. Caine, A. Quinn.
Un agent américain du Bureau des narcotiques cherche à confondre un important trafiquant de drogue de Marseille. Il engage un tueur pour l'abattre. Film d'action au scénario stéréotypé.

22.05 Journal.

22.25 Télévision régionale.

CANAL PLUS

▶ **20.35 Cinéma : Excalibur** ■■ film anglais de John Boorman (1981), avec Nigel Terry, Helen Mirren, Nicholas Clay, *Cherie Lunghi, Paul Geoffrey, Nicol Williamson.* **22.55 Flash d'informations. 23.05 Cinéma : Macaroni** ■■ film italien d'Ettore Scola (1985), avec Jack Lemmon, Marcello Mastroianni, Daria Nicolodi, Isa Danieli, Maria Luisa Santella, Patrizia Sacchi (v.o.). **0.45 Cinéma : Un drôle de paroissien** ■ film français de Jean-Pierre Mocky (1963), avec Bourvil, Jean Poiret, Francis Blanche, Jean Yonnel, Jean Tissier, Véronique Nordey. **2.05 Série : Cisco Kid.**

LA « 5 »

20.30 Cinéma : le Tombeur de ces dames ■■ film américain de Jerry Lewis (1961), avec Jerry Lewis, Helen Traubel. *Un jeune homme abandonné par sa fiancée devient misogyne. Il se place comme domestique dans une pension de famille et découvre qu'elle est habitée par des apprenties starlettes. Le film, burlesque et corrosif, donne la plus juste idée du personnage de Jerry Lewis, « demeuré » qui a peur de la vie et des femmes, gaffeur invétéré.* **22.05 Série : Kojak. 23.05 Série : Supercopter. 0.00 Série : Baretta. 0.55 Série : Kojak. 1.50 Série : Star Trek.**

TV 6

20.30 Cinéma : Fiancées en folie ■■■ film de Buster Keaton (1925), avec Buster Keaton, T. Roy Barnes. *Comment se marier dans la journée, pour recueillir un énorme héritage. Sur le principe du gag boule de neige. Keaton (le comique qui ne rit jamais) a réalisé et interprété, avec une logique imperturbable, un film magnifiquement drôle.* **21.25 Cinéma : le Mystère du poisson volant** ■ film de John Emerson (1916). *Un détective drogué à la cocaïne devient un héros qui met hors d'état de nuire des trafiquants d'opium. Une parodie de Sherlock Holmes, pas très réussie. Rareté.* **21.45 6 Tonic.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Le journal du corps. Tabac : la cure de l'un, la cure de l'autre ; L'homme, la mer et la santé ; Dossier : Folies, l'histoire de la psychiatrie. **21.30 Musique :** Les mardis de la chanson. *Ecoute la nuit, en direct du Magnetic Terrace,* avec Gilbert Laffaille et Mama Bea. **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert : Trio pour flûte, alto et harpe, de Boieldieu ; *duo pour flûte et alto, de Hoffmeister* ; Envols d'écailles, de Louvier ; Lachrymae, pour alto et harpe de Britten ; Sonate pour flûte, alto et harpe de Debussy, par Catherine Cantin, flûte ; Tasso Adamopoulos, alto ; Frédérique Cambreling, harpe. **22.30 Récital :** Jean-Marc Luisada, piano. Fantaisie en *ré* mineur, K 397 de Mozart ; Papillons, op. 2 et Humoresque, op. 20 de Schumann ; Trois mazurkas, op. 59, Barcarolle en fa dièse majeur, op. 60, et Polonaise-fantaisie en la bémol majeur, op. 61, de Chopin. **24.00 Les soirées de France-Musique :** Poissons d'or...

Mercredi 11 février

PREMIÈRE CHAINE : TF1

13.50 Série : La croisière s'amuse.

14.40 Feuilleton : Isaura. (28e épisode).

15.15 Vitamine.
Mon petit poney et ses amis ; Séquence z'animo ; Vitamine en Chine ; Séquence danse ; Jem ; Séquence cinéma ; Séquence look ; Les Snorkys ; Séquence sport ; Séquence gadget ; Robostory.
Invités : la troupe du spectacle *la Petite Boutique des horreurs.*

17.25 La vie des Botes.

17.50 Feuilleton : Huit, ça suffit.

18.20 Mini-journal, pour les jeunes.

18.40 Jeu : La roue de la fortune.

19.05 Feuilleton : Santa-Barbara.

19.40 Cocoricocoboy.

19.55 *Tirage du Tac-O-Tac.*

20.00 Journal.

20.30 Tirage du Loto.

20.35 *Série : Marie Pervenche.*

21.30 Magazine : De bonne source.
De Michèle Cotta et Jacques Audoir.
▶ Invité : Noël Copin, rédacteur en chef de *la Croix.*

22.55 Documentaire : Centre Georges-Pompidou, 10e anniversaire.

23.00 Journal.

23.15 Magazine : Premier plan.

23.30 *Variétés : Une nuit à Monte-Carlo.*
Soirée organisée à l'occasion du Festival international de télévision. Avec Mireille Mathieu et Charles Aznavour.

DEUXIÈME CHAINE : A2

13.45 Feuilleton : *Le riche et le pauvre.*

14.35 Terre des bêtes.
Emission d'Allain Bougrain-Dubourg. Chaos sous l'eau : La mante des mers ; Le masque et la plume : *Masques,* de Claude Chabrol ; Le toutou à adopter.

15.00 Récré A2.
Ty Uan ; Les Schtroumpfs ; Tchaou et Grodo ; Quick et Flupke ; Bibifoc ; Les Ewoks ; Les enfants à la mer ; Le sourire du dragon ; Startare et Steak ; Sherlok Holmes ; Flip Bouc ; Cosmocats.

17.45 *Magazine : Mambo satin.*

18.05 Feuilleton : Madame est servie.

18.30 Magazine : C'est la vie.

18.50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19.10 D'accord, pas d'accord.

19.15 Actualités régionales.

19.40 Le nouveau théâtre de Bouvard.

20.00 Journal.

20.35 *L'heure de vérité.*
Invité : Valéry Giscard d'Estaing.
L'ancien président de la République répondra aux questions de François-Henri de Virieu, Alain Duhamel, Josette Alia, Albert Du Roy et Jean-Louis Lescène.

21.50 Le dossier d'Alain Decaux.
Ben Gourion, prophète armé.

23.00 Histoires courtes.
Josi Josiane, de Jean-Pierre Vuillaume ; *Une tragédie grecque,* dessin animé de Nicole Van Goethem.

23.30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

14.00 Ski artistique et acrobatique.
Deuxième championnat d'Europe (*finales* ballets, sauts, bosses).

16.00 Documentaire : Les maîtres d'œuvre.

17.00 Feuilleton : *Demain l'amour.*

17.25 Dessin animé : Lucky Luke.

17.30 Ciné-top.

18.00 Feuilleton : Edgar, détective cambrioleur.

18.25 La cuisine des juniors.

18.30 Feuilleton : Flipper le dauphin.

18.57 Juste ciel ! petit horoscope.

19.00 Le 19-20 de l'information.
De 19.15 à 19.35, actualités régionales.

19.55 Dessin animé : Ulysse 31.

20.05 Jeux : La classe.

20.35 Variétés : Embarquement immédiat.
Spécial Alain Souchon. Avec Lio, Alain Bashung, Alain Chamfort, Jane Birkin, Véronique Sanson, Jeanne Mas, Tom Novembre, Mylène Farmer, Louis Chédid, David Mac Neil, *Michel Jonasz.*

21.55 Magazine : Thalassa.
Je suis une légende... le dauphin.

22.40 Journal.

23.10 Cinéma du tiers-monde.

23.40 *Prélude à la nuit.*

CANAL PLUS

14.00 Cabou cadin. 14.25 Téléfilm : Sadiquement vôtre. **16.05 Téléfilm : Un cas de force majeure. 17.35 Cabou cadin. 18.00 Flash d'informations. 18.05 Dessins animés. 18.15 Jeu : Les affaires sont les affaires. 18.45 Top 50. 19.15 Zénith. 19.50 Flash d'informations. 19.55 Feuilleton : Objectif nul. 20.05 Starquizz. 21.00 Cinéma : Metalstorm** ■ film américain de Charles Band (1983), avec Jeffrey Byron, Mike Preston, Richard Moll, David Smith, Kelly Preston. *Sur la planète Lemuria, un policier poursuit un criminel dont le fils est un monstre redoutable. Cela fait un mélange de fantastique et de science-fiction avec pas mal de violences.* **22.20 Flash d'informations. 22.30 Cinéma : l'Animal** □ film français de Claude Zidi (1977), avec Jean-Paul Belmondo, Raquel Welch, Charles Gérard, Julien Guiomar, Dany Saval, Aldo Maccione. **0.05 Cinéma : 5 % de risque** ■ film français de Jean Pourtalé (1980), avec Bruno Ganz, Jean-Pierre Cassel, Aurore Clément, Pierre Michaël, Alex Métayer. **1.40 Cinéma : les Compagnons de la marguerite** ■■ film français de Jean-Pierre Mocky (1966), avec Claude Rich, Francis Blanche, Catherine Darcy, Paola Pitagora, *Michel Serrault,* Micha Bayard.

LA « 5 »

13.40 Série : Kojak. 14.35 Dessins animés : Les Schtroumpfs. 16.30 Série : K 2000. 17.25 Série : Shérif, *fais-moi peur.* 18.15 Série : Supercopter. 19.10 Série : Happy days. 19.35 Série : Star Trek. 20.30 Série : L'inspecteur Derrick. 21.35 Série : *Lou Grant.* 22.30 Série : Kojak. 23.30 Série : Supercopter. 0.25 Série : L'inspecteur Derrick. 1.30 Série : Lou Grant. 2.25 Série : Star Trek.

TV 6

14.00 6 Tonic. 17.00 Système 6. 19.00 NRJ 6. 19.40 Série : **Max la menace. 20.10 Feuilleton : Le temps des copains. 20.30 Sixties :** La grande vallée ; *Les chevaliers du ciel* ; Destination danger. **23.20 Blue suede shoes.**

FRANCE-CULTURE

20.30 Pour ainsi dire. Invité : le poète chilien Luis Mizon ; Portrait : Alejandra Pizarnik, pour Les travaux et les nuits. **21.30 Musique.** Il faut partir : La conférence des oiseaux, de Michael Levinas, en compact, par l'ensemble de l'Itinéraire. **22.30 Nuits magnétiques. 0.10 Du jour au lendemain.**

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 4 août 1986 à Ludwigsburg) : œuvres de Mozart, Schubert, Debussy, R. Strauss, par Ralf Gothoni, piano, et Barbara Hendricks, soprano. **23.00 Les soirées de France-Musique.** *Jazz-Club : en direct du Magnetic Terrace.*

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le mardi 10 février à 0 heure et le dimanche 15 février à 24 heures.

Des températures *généralement* supérieures aux normales saisonnières caractériseront cette période de cinq jours. Ce temps doux sera perturbé, et les pluies toucheront la plupart des régions d'abord par le Sud. A partir de vendredi, avec le flux s'orientant à ouest-*nord-ouest,* les *précipitations* gagneront par l'Ouest, les régions de la moitié nord de la France.

Mercredi : le temps sera très nuageux et la pluie traversera lentement toute la France. Le matin, ciel couvert et pluies sur la côte atlantique. Seul le quart nord-est aura un ciel peu nuageux. Quelques brumes locales se formeront sur l'Est. Sur la Provence et la Corse, il y aura encore quelques averses. Les températures minimales seront en baisse dans l'intérieur, il fera 2 à 5 degrés. Dans le Sud il fera 7 à 9 degrés, et sur la côte atlantique 9 à 10 degrés.

Dans la journée la pluie s'étendra progressivement à l'ensemble des régions. Les pluies seront plus fortes des Pyrénées orientales au sud du Massif Central, aux Alpes du Sud et à la Méditerranée. Quelques orages locaux éclateront en mer. L'Alsace et la Lorraine ne seront touchées qu'en soirée. De la Bretagne au nord de l'Aquitaine, le ciel sera plus variable dans l'après-midi avec quelques averses. Le vent tournera au nord, il soufflera en rafale.

Les températures maximales atteindront 6 à 9 degrés sur la moitié nord, 10 à 15 degrés sur la moitié sud.

Jeudi 12 : un temps très nuageux, couvert et pluvieux affectera, le matin, la plupart des régions avec des précipitations importantes sur le littoral méditerranéen et les Cévennes.

Au cours de la journée, ce temps pluvieux se décalera vers l'Est, laissant place à un ciel plus variable, avec des averses sur les régions Nord. De belles éclaircies apparaîtront sur le Sud-Ouest. *Un vent de nord à nord-ouest assez fort* soufflera sur le littoral méditerranéen.

Les températures minimales seront de l'ordre de 4 à 6 degrés dans le Nord et de 6 à 8 degrés sur la moitié sud.

Les températures maximales atteindront 7 à 10 degrés sur la moitié nord, et de 10 à 12 degrés sur la moitié sud.

Vendredi 13 : le matin, le temps pluvieux et couvert affectera encore les régions méditerranéennes et les régions de l'Est. Ailleurs, le ciel sera variable avec quelques averses près de la Manche. Au cours de la journée, le temps s'améliorera sur l'Est et restera nuageux sur le Sud-Est. Une nouvelle zone de temps, très nuageux à couvert atteindra, l'ouest de la France avec des pluies discontinues sur le Nord-Ouest.

Les températures seront sans grand changement.

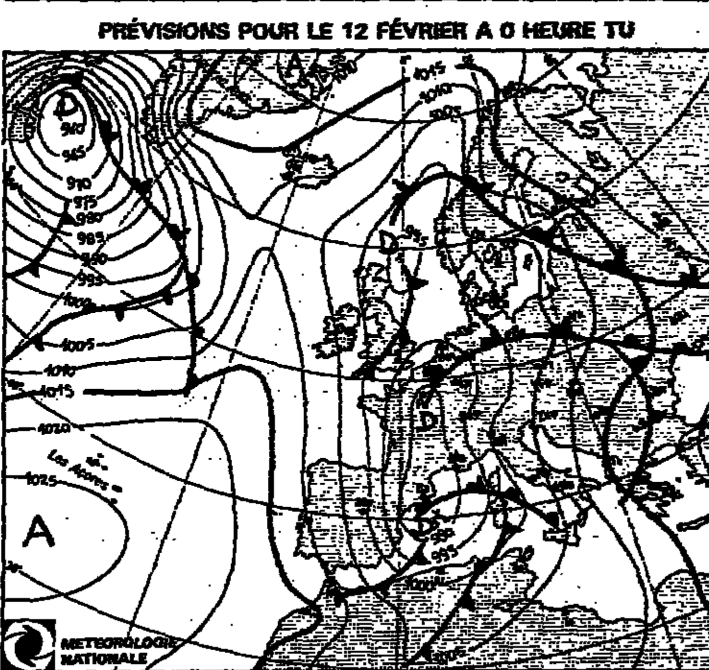
Samedi 14 : la zone de temps couvert avec de faibles pluies traversera la moitié nord de la France. A l'arrière, un ciel variable affectera les régions Nord. Sur les autres régions, le temps sera généralement ensoleillé, avec cependant un temps encore nuageux le matin sur le Sud-Est, où le vent de secteur nord-est sera assez fort.

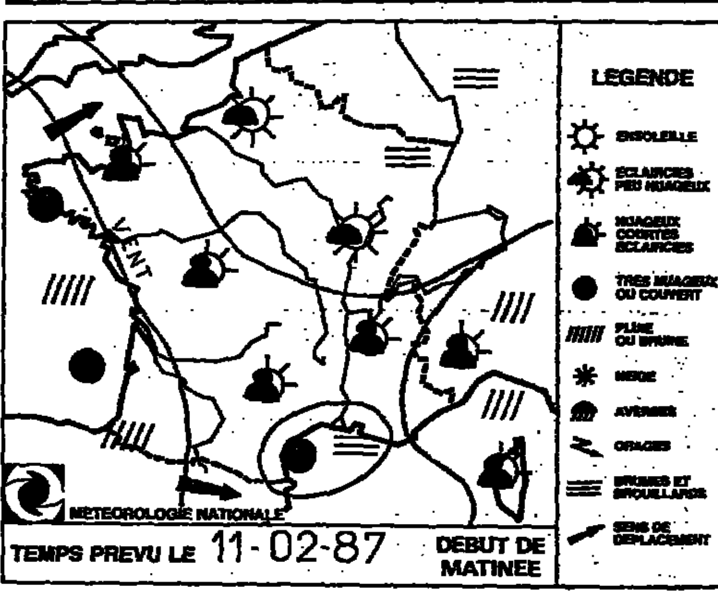
Baisse légère des températures maximales sur le nord de la France.

Dimanche 15 : après dissipation des brumes et brouillards, le temps sera ensoleillé. Toutefois, le ciel se couvrira en soirée sur la Bretagne. Les températures minimales seront en baisse de 1 à 2 degrés.

SITUATION LE 10 FÉVRIER 1987 A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 12 FÉVRIER A 0 HEURE TU





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 9-2 à 6 h TU et le 10-2-1987 à 6 h TU — le 10-2-1987

Ville	Max.	Min.	Temps
FRANCE			
AJACCIO	15	5	N
BIARRITZ	19	8	P
BORDEAUX	19	7	P
BOURGES	13	6	P
BREST	10	4	A
CAEN	14	6	N
CHERBOURG	9	5	A
CLERMONT-FERR.	15	8	A
DIJON	7	4	P
GRENOBLE St-M-H	14	2	N
LILLE	13	7	P
LIMOGES	15	5	P
LYON	14	11	P
MARSEILLE-MAR.	18	9	N
NANCY	11	3	P
NANTES	13	4	D
NICE	15	11	C
PARIS-MONTS.	15	11	N
PAU	21	7	P
PERPIGNAN	12	8	C
RENNES	11	5	D
ST-ÉTIENNE	14	8	P
STRASBOURG	14	2	A
TOURS	14	6	P
TOULOUSE	16	8	P
POINTE-À-P.	30	21	N
ETRANGER			
ALGER	23	6	C
AMSTERDAM	11	6	P
ATHÈNES	14	5	D
BANGKOK	35	30	C
BARCELONE	16	9	C
BELGRADE	7	– 2	N
BERLIN	5	4	C
BRUXELLES	13	7	P
LE CAIRE	16	12	N
COPENHAGUE	3	2	B
DAKAR	23	17	D
DELHI	26	12	N
DJERBA	19	9	D
GENÈVE	9	0	P
HONGKONG	21	18	A
ISTANBUL	6	3	D
JÉRUSALEM	12	8	P
LISBONNE	13	7	C
LONDRES	10	6	A
LOS ANGELES	25	13	P
LUXEMBOURG	9	4	P
MADRID	16	4	P
MARRAKECH	18	7	N
MEXICO	21	3	B
MILAN	4	2	P
MONTRÉAL	– 2	– 24	D
MOSCOU	– 4	– 10	*
NAIROBI	27	17	C
NEW-YORK	6	– 7	D
OSLO	– 4	– 5	C
PALMA-DE-MAL.	15	4	N
PÉKIN	12	1	D
RIO-DE-JANEIRO	31	26	N
ROME	16	11	C
SINGAPOUR	31	24	D
STOCKHOLM	– 7	– 17	D
SYDNEY	34	22	C
TOKYO	13	5	D
TUNIS	19	7	D
VARSOVIE	2	1	C
VENISE	7	3	C
VIENNE	8	1	B

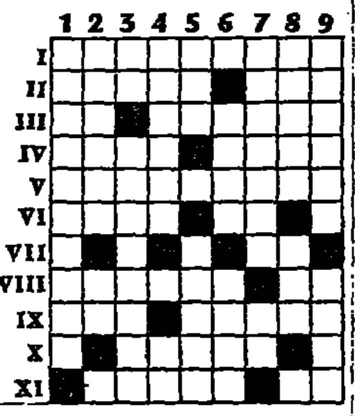
A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4418



HORIZONTALEMENT

I. Sont parfois confrontés à de drôles de pistolets. – II. Noir dans la peine et blanc dans la joie. Lieu de création ou de mort. – III. Préposition. Loup ou loulou. – IV. Terme d'un voyage au centre de la Terre. Concerne plutôt les personnes entreprenantes qu'entreprises. – V. Se livre à une activité épouvantable. – VI. Produit de combustion. Note. – VII. Découvert. – VIII. Ne participe à aucun mouvement, même pacifique. Négation. – IX. Participe passé. La réunion des chambres. – X. Ferment de coqueluche. – XI. La Sambre y sombre. Préposition.

VERTICALEMENT

1. Il vit d'expédients ou d'expéditions. – 2. L'un fleurit, l'autre ne fait que bourgeonner. Lettre. – 3. Note. Etat mal gouverné. – 4. Mieux vaut l'être moralement que physiquement. Contracté. – 5. On veille à ce qu'il tourne bien. Point élevé. – 6. Livarot pour Camembert. A contribué beaucoup à la réussite des conquistadors. – 7. Retranchement qu'exige l'ablation ou l'exérèse. Personnel. – 8. Plis non recommandés. Début d'énumération. – 9. Façon de mesurer en usage dans la coupe. Lieux d'investigation des ornithologues.

Solution du problème n° 4417

Horizontalement

I. Hommages. – II. Aar. Vis. – III. Remontant. – IV. Rue. Li. – V. Laceuse. – VI. Pro. Abat. – VII. Na ! Abri. – VIII. Lô. Moules. – IX. Absorbé. – X. Néon. Ru. – XI. Tint. Scie.

Verticalement

1. Horripilant. – 2. Eu. Obéi. – 3. Mamelon. Son. – 4. Mao. Amont. – 5. Arnica. Or. – 6. Ebaudis. – 7. Evaluable. – 8. Sinistre. Ri. – 9. St. Issue.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mardi 10 février 1987 :

UN ARRÊTÉ

● Du 12 décembre 1986 modifiant l'arrêté du 17 juin 1986 relatif à l'autorisation de vol des aéronefs ultra-légers motorisés (ULM).

UNE DÉCISION

● N° 87-9 du 23 janvier 1987 de la Commission nationale de la communication et des libertés définissant les modalités de programmation des émissions d'expression directe des formations politiques représentées par un groupe dans l'une ou l'autre des Assemblées du Parlement et des organisations syndicales et professionnelles représentatives à l'échelle nationale.

Le Monde

SCIENCES ET MEDECINE

SIDA : l'épidémie atteint l'Extrême-Orient

Au Japon, une morale de l'« innocence charnelle » rend plus difficile qu'en Occident le repérage du « groupe à risque » des homosexuels

TOKYO
De notre correspondant

A PEINE passé la porte, un avertissement en anglais, signé de la direction, stipule inopinément que les étrangers ne sont pas admis. Comme la plupart des établissements du même genre, ce grand et luxueux sauna du quartier de Shinjuku à Tokyo, célèbre lieu de rencontres homosexuelles, est fermé aux étrangers. Un peu gêné, un employé explique : *« Vous comprenez... avec le SIDA... »* Depuis un an, le SIDA était devenu au Japon un sujet de préoccupation. Désormais, il inquiète.

Le monde homosexuel n'est pas le seul concerné. La mort le 20 janvier d'une prostituée de Kobé, atteinte de cette maladie, a provoqué un vent de panique non seulement dans la région de ce grand port du centre du Japon mais aussi dans tout l'archipel. Le décès de cette jeune femme de vingt-neuf ans, qui souffrait d'une pneumonie mais dont on a diagnostiqué tardivement la cause, n'a pas permis aux médecins de remonter à la source de l'infection. On a simplement pu établir qu'elle devait avoir eu des relations sexuelles avec une centaine de clients au cours de l'année écoulée.

La première conséquence de la mort de cette jeune prostituée a été que les quartiers de plaisir de Sannomiya et de Motomachi à Kobé ont été désertés par une partie des filles, mais aussi par les clients. En quelques jours, trois mille huit cents personnes se sont rendues dans les centres hospitaliers de la préfecture de Hyogo (Kobé) pour subir les tests de détection du SIDA. Cette nouvelle victime a surtout incité les autorités à accélérer leur programme de lutte contre la maladie. Le ministère de la santé a décidé de mettre en place un système de surveillance nationale de propagation du SIDA à partir du 1er février.

Il étudie en outre, avec les collectivités locales et la police, les mesures légales qui peuvent être prises. Trois possibilités sont envisagées : élaborer une législation spéciale pour le SIDA ; le déclarer maladie contagieuse (ce qui, légalement, impliquerait l'isolement des malades) ou bien l'inclure dans la listes des maladies vénériennes (obligeant ainsi les prostituées à subir les tests de détection). Dans les trois cas, se posera la question des libertés et des droits de la personne.

Dix mille porteurs sains

L'hypothèse que le SIDA soit déclaré maladie contagieuse semble pour l'instant écartée, estime-t-on au ministère de la santé. En tout cas, comme en témoignent les articles de journaux, certains éditoriaux (*« Le Japon est désormais sérieusement menacé »*, écrivait récemment le quotidien *Sankei* qui demandait au gouvernement de localiser systématiquement les malades) et la fréquence des émissions de télévision, le Japon est désormais en alarme.

L'archipel a cependant, jusqu'à présent, été relativement épargné par cette maladie en comparaison en tout cas de la plupart des pays industrialisés. On n'a recensé que vingt-six cas de SIDA qui ont entraîné la mort de dix-sept personnes. Parmi les malades, on compte quatorze hémophiles et dix homosexuels mâles. *« Nous sommes actuellement dans une période de latence »*, estime le professeur Shiokawa, président du comité d'experts chargés par le ministère de la santé d'étudier les moyens de lutter contre la diffusion du SIDA au Japon. *« Le premier malade a été découvert aux Etats-Unis en 1981 : au Japon, quatre ans plus tard, en mars 1985. Il est fort possible que ce ne soit là qu'un sursis, mais nous pouvons essayer d'utiliser cette avance pour infléchir la tendance par la prévention et en concentrant nos efforts sur le traitement des personnes séropositives et des maladies présentant les premiers symptômes »*, poursuit M. Shiokawa.

D'ores et déjà, une progression du nombre de cas est présivible. Les premières victimes du SIDA au Japon ont été les hémophiles en raison des transfusions faites avec du sang venu des Etats-Unis. *« On estime qu'il y a cinq mille hémophiles au Japon et que sans doute 30 % (soit 1 500) sont porteurs du virus »*, nous dit le docteur Shiomi du bureau des maladies infectieuses du ministère de la santé. En ce qui concerne les homosexuels, une enquête a été menée à Tokyo sur un échantillonnage de cent personnes : trois étaient porteuses du virus. Extrapolant à partir de ces données, M. Kitamura, directeur du service des maladies infectieuses de l'Institut national pour la santé, avance l'hypothèse que le nombre des porteurs sains du SIDA parmi les homosexuels s'élèverait à dix mille. Le professeur Gen Oi, de l'université de Teikyo (préfecture de Saitama) estime, pour sa part, que, dans dix ans, il y aura chaque année près d'un millier de malades du SIDA au Japon. Au ministère de la santé, bien qu'on se refuse à faire la moindre prévision, on a d'ores et déjà entrepris une campagne d'information à travers les médias, et 850 bureaux sont répartis dans le pays.

Les risques de contamination par transfusion sanguine ayant été pratiquement écartés par un traitement approprié du sang et le problème des drogués étant au Japon peu important (20 000 arrestations par an, mais surtout la pratique de l'échange des seringues est quasi inconnue), les médecins concentrent leurs efforts sur les risques de transmission du virus par relations sexuelles. Le grand problème, souligne-t-on au ministère de la santé, est de toucher les groupes à haut risque.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 16.)



BERNARD-PIERRE WOLFF

LA DROGUE, PARLONS VRAI !

M. CHALANDON est pragmatique. Dans son combat contre la drogue — ennemie difficile à cerner, — il change brusquement de tactique. Après avoir voulu mettre en prison et même envoyer dans des *« camps de travail »* les usagers de drogue, il reconnaît aujourd'hui que : *« Plus on avance dans l'étude de la toxicomanie, moins on a l'impression d'en savoir. »* Cette humilité lui fait abandonner des idées qui, depuis un an, choquent la majorité des spécialistes.

Les conseillers du ministre — notamment le docteur Albrand, gériatre — lui avaient, il est vrai, fait un tableau noir de la situation et communiqué des chiffres invérifiables sur l'étendue d'une épidémie qui touche essentiellement les jeunes. M. Chalandon s'élevait alors contre la loi de 1970, inappliquée, inefficace, qui donne à l'usager le choix d'être poursuivi ou de se faire soigner. Il s'en prenait avec vigueur à tous les « psy » qui tenaient le marché de la prise en charge et qui, trop chers, n'obtenaient pas assez rapidement de guérisons.

Cette politique de fermeté — sans effets auprès des drogués, comme le prouve la célèbre expérience de Lexington aux Etats-Unis — eut tôt fait de séduire quelques-uns pour qui venait enfin l'heure de régler des comptes avec les « laxistes » de l'autre bord. Ces partisans du plan Chalandon partirent donc en croisade, constituant un comité de liaison et sonnant sur tous les tons la contre-offensive. Ils firent à grands frais publier de pleines pages dans les journaux pour réveiller le corps social : *« La drogue, répondre au défi. »* Enfin, ils organisèrent un colloque au Sénat. Ils en espéraient un grand retentissement...

C'est précisément au cours de ce colloque que M. Chalandon a lâché ses avant-postes et qu'il s'est retiré sur un terrain plus solide. *« Il faut éviter toute guerre de religion,* a-t-il dit et répété. *La loi de 1970 est une bonne loi, une loi humaine. »* Plus de camps de travail, plus d'internements d'office, plus d'obligation de soins. Plus rien ou presque.

Si la drogue rend fou, son étude rend sages ou, du moins, prudents les pragmatiques.

CHRISTIAN COLOMBANI.

Le nucléaire sans fautes

EDF étudie les relations de l'homme et de la machine pour éviter tout risque de défaillance.

IL n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. C'est bien connu. Seulement voilà, il y a les erreurs sans importance, et celles, malheureusement définitives, qui conduisent aux catastrophes. Three-Mile-Island et Tchernobyl en témoignent largement. Ces deux événements ont mis en relief, à sept ans d'intervalle, le poids considérable de l'erreur humaine dans ce type d'accident. Il n'est que de lire le compte rendu des experts pour s'en persuader.

Il aurait suffi, a-t-on prétendu, d'empêcher celui qui surveillait la centrale nucléaire de Three-Mile-Island d'effectuer deux manœuvres pour éviter qu'une série d'incidents ne deviennent un accident sérieux. De même, on ne peut qu'être glacé par la lecture du rapport sur la catastrophe de Tchernobyl, où l'on assiste, impuissant, à l'accumulation d'erreurs grossières (six en tout) de cette équipe de quart « équilibriste » qui a joué avec le feu jusqu'au drame final.

Alors ? L'homme ne serait-il que le maillon faible de la chaîne nucléaire ? Celui par qui le scandale arrive ? Certainement pas. Car, à Three-Mile-Island comme à Tchernobyl, il y avait au départ bien d'autres faiblesses, en particulier techniques, qu'une succession d'erreurs humaines n'ont fait qu'aggraver.

Malgré cela, la défaillance humaine est toujours possible. Les arrêts d'urgence accidentels — sans conséquences autres qu'économiques — que connaissent les centrales nucléaires du monde entier en témoignent régulièrement. A telle enseigne que ces phénomènes ont atteint, en 1985, une fréquence d'un peu plus de quatre arrêts et demi par tranche nucléaire sur les réacteurs de 900 mégawatts d'EDF. Et sur ce total un peu plus de deux sont le fait d'erreurs humaines. Pourquoi ? C'est ce que cherche à comprendre la division « facteurs humains » d'EDF, créée en 1982 à l'initiative de M. Lucien Bertron, chef adjoint du Service de production thermique (SPT). Là, sont analysés les incidents les plus significatifs ayant affecté les centrales nucléaires françaises, comme au Bugey en 1984 ou à Saint-Laurent-des-Eaux en 1980.

Un manuel pour éviter le pire

« Notre rôle, explique Mme Martine Griffon-Fouco, responsable de cette cellule, *n'est pas de rechercher le coupable, ni même de faire une analyse du comportement humain, mais plus simplement d'étudier les relations de l'homme avec la machine. Nous ne sommes pas là pour faire de la sélection mais pour mettre en relief les problèmes humains que l'enseignement sur simulateur ne permet pas de détecter et pour adapter la machine à l'homme »*. Les résultats de ces analyses ne se sont pas fait attendre. Témoins ces essais *« si difficiles à mener qu'il était impossible de ne pas se tromper »*. Témoins ces incidents dus à des confusions de matériel ou de panneaux.

C'est la raison pour laquelle une nouvelle signalisation a été étudiée par une filiale de Renault, la Sirtes. C'est aussi pour cela que les services d'EDF ont mis au point voici deux ans un manuel de communication adapté qui emprunte beaucoup aux méthodes mises en œuvre par les sous-mariniers et les pilotes.

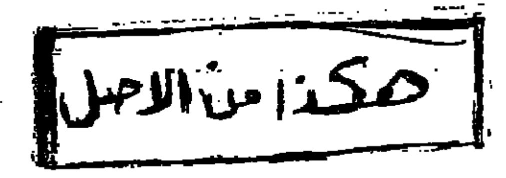
D'autres facteurs, plus difficiles à cerner, peuvent être à l'origine de défaillances humaines. Ainsi, on peut se demander pourquoi les erreurs sont plus fréquentes pendant certaines périodes de la journée (le matin entre 9 h et 11 h et le soir entre 3 h et 6 h) ? Pourquoi les incidents les plus graves ont lieu la nuit ? Pourquoi aussi *« cette paralysie mentale, ce trou noir »* que l'on ressent pendant un court instant lorsqu'il faut faire face à une situation inattendue ? On peut enfin s'interroger sur le fait de savoir si une activité liée au nucléaire prédispose plus au stress qu'une autre. *A priori*, il semble que non. Les personnels des centrales nucléaires connaissent les mêmes troubles que ceux qui travaillent selon le rythme des 3×8, et il ne paraît pas y avoir, selon M. Gérard Beauchesne, chef de production nucléaire à la centrale de Paluel, *« de différence sensible entre le comportement de ceux qui travaillent dans un réacteur et ceux qui sont employés dans une centrale au fuel ou au charbon »*.

Comme on ne peut se contenter pour avancer dans ces recherches des quelques impressions que chacun peut glaner, EDF a lancé une grande enquête sur le stress dans une centrale de la vallée du Rhône. Les résultats de ces travaux, menés en collaboration avec le laboratoire de psychologie du travail de l'Ecole pratique des hautes études, ont été récemment présentés aux employés de la centrale et aux responsables du service de la production thermique. Il ressort de ce rapport toute une série de conclusions, dont certaines avaient déjà été plus ou moins cernées. C'est ainsi que les personnels de cette centrale estiment que les périodes pendant lesquelles ils sont susceptibles de commettre le plus d'erreurs sont la matinée et la nuit.

Pour quelle raison ? Nul ne sait dire si cela tient aux rythmes biologiques de l'homme, à l'organisation du travail ou aux horaires. Reste que les pics d'incidents apparaissent au moment où il y a le plus de monde dans la centrale. De même, les personnels se plaignent de défauts d'information (procédures complexes, consignes pas assez claires, etc.) et reconnaissent qu'il leur arrive de faire des erreurs de détail pendant des opérations (redémarrage d'un réacteur, par exemple) où leur vigilance est pourtant maximale. Résultat : un arrêt intempestif. Il est également intéressant de noter que plus les opérateurs pensent être exposés à un risque ou à un danger, moins ils ressentent d'appréhension. C'est notamment le cas pour la radioactivité, alors que ça ne l'est pas pour l'azote ou les explosions. Enfin, les troubles d'appétit, de sommeil, de digestion, apparaissent dans les réponses équivalents à ceux des personnels des autres industries et très reliés au rythme des 3×8.

Ce ne sont là que de premiers éléments sur lesquels Martine Griffon-Fouco se donne un an *« pour prendre du recul, réfléchir aux moyens d'éviter ou de réduire le stress et effectuer des comparaisons avec d'autres centrales et d'autres secteurs industriels »*. Comparaisons d'autant plus intéressantes qu'elles feraient peut-être apparaître des différences dans la mesure où les enquêtes se feraient cette fois auprès de personnels sensibilisés par la catastrophe de Tchernobyl.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.



Bibliographie

LA MAGIE ET LA RAISON

par le professeur SIMON SCHRAUB

DES enquêtes ont montré qu'aux Etats-Unis plus de la moitié des malades cancéreux suivent un traitement « parallèle » en plus du traitement « officiel », et 8 % de ces cancéreux recourent exclusivement aux thérapeutiques dites parallèles, aux effets non prouvés. Aux Pays-Bas, en Suisse et vraisemblablement en France, de 10 à 40 % des malades font la même chose.

Ainsi, alors qu'un homme sur quatre, une femme sur cinq sera atteint d'un cancer au cours de sa vie en Occident, alors que la médecine « officielle » obtient, par la chirurgie, la radiothérapie, la chimiothérapie, des résultats de plus en plus appréciables, des milliers de malades fuient les hôpitaux pour recourir à des méthodes qui les attirent et les réconfortent souvent au péril de leur vie et souvent aussi... à prix d'or.

Le professeur Simon Schraub est le chef du service de cancérologie et de radiothérapie au centre hospitalier de Besançon. Il consacre tout son temps au traitement du cancer, et il aurait pu, comme d'autres, jeter purement et simplement l'opprobre sur les déviants ou les illuminés — parfois médecins eux-mêmes — qui, de l'anablaste à la négativation des ions, des régimes riches en substances vitales, en viande crue ou en graines, des sérocytols aux venins ou aux extraits de gui, font miroiter l'espoir et courir les plus grands risques.

Membre de la commission des médecines différentes créée en 1985 par le ministère de la santé et à l'initiative de Mme Dufoix, le professeur Schraub a voulu comprendre le pourquoi de cette attirance vers la magie. Reconnaissant que, dans certains cas, les médecines parallèles — lorsqu'elles ne sont pas dangereuses — peuvent apporter aux malades un certain bien-être, et que leur pratique comble certaines carences de la médecine actuelle, il s'est livré à une enquête détaillée sur leur nature, sur les théories qui les inspirent et sur les preuves éventuelles de leur toxicité (elles sont nombreuses pour certaines) ou de leur efficacité, le cas échéant, purement psychologique.

Le psychisme a-t-il, oui ou non, un rôle dans l'émergence puis dans l'évolution d'un cancer ? Le stress, le chagrin peuvent-ils faire le lit de la malignité, et, à l'inverse, le malade au moral d'acier a-t-il plus de chances de guérir que celui qui renonce et se laisse emporter par l'angoisse et par le désespoir ?

De très nombreux travaux ont été consacrés à la recherche des liens entre l'esprit et le corps, le moral et l'organique, et notamment depuis ces toutes dernières années. Jamais encore ces travaux, dont l'intérêt est évident, n'avaient été rassemblés et analysés, comme l'a fait le professeur Schraub, exemples cliniques à l'appui, et les conséquences de ces analyses aussi objectivement tirées.

La conclusion de ce livre passionnant et remarquable, livre de la détresse et de l'espoir fou, aurait pu se situer, une fois de plus, dans le registre de l'anathème, anathème justifié par nombre des drames vécus par certains malades aux prises avec les charlatans de la peur.

Plus loyalement, son auteur en déduit que cette fuite vers la magie répond aux lacunes de la médecine dite moderne, au manque de contact humain, d'écoute, de compréhension, bref d'accompagnement fraternel, qui la caractérise trop souvent. *« Tout médecin digne de ce nom ne peut-il être à la fois biologiste, thérapeute, psychologue, un grand chaman pour le bien du malade ? »* Non pas magie *ou* raison, comme l'impliquent les structures et les ostracismes en vigueur, mais, propose-t-il, magie *et* raison.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

★ *La Magie et la Raison - Médecines parallèles et cancer*, par le professeur Simon Schraub. Editions Calmann-Lévy, 249 p.

SIDA : l'épidémie atteint l'Extrême-Orient

(Suite de la page 15.)

Jusqu'à présent, précise le professeur Shiokawa, on n'avait trouvé aucune prostituée séropositive. Mais la prostitution étant illégale depuis 1956 (ce qui ne l'empêche pas, loin de là, de fleurir sous des formes diverses), il n'y a pas de surveillance systématique des péripatéticiennes. C'est là une première difficulté pour repérer les éventuelles porteuses de virus. Selon certains journaux, la crainte de contamination par les prostituées aurait déjà provoqué une chute de 30 % des recettes des établissements où elles opèrent.

Autre groupe à risque, les homosexuels. La Japan Gay Association (branche nippone de l'International Lesbian and Gay Association) qui s'est créée il y a deux ans (sans la participation des organisations de lesbiennes) a entrepris une campagne d'information sur le SIDA. *« Nous avons deux objectifs*, nous dit M. Teishiro Minami, secrétaire général de l'association et rédacteur en chef de la revue homosexuelle *Adam*, *d'abord informer sur les moyens de prévenir la diffusion de la maladie et sur les symptômes et ensuite lutter contre la campagne de désinformation véhiculée par certains médias qui font du SIDA une maladie homosexuelle. »*

L'homosexualité, une pratique diffuse

Officiellement, on estime que la communauté homosexuelle japonaise compte deux cent mille à trois cent mille personnes. En réalité, ce n'est là que la partie visible d'un iceberg, et le nombre des homosexuels est infiniment plus élevé. Il y a au Japon une longue tradition homosexuelle qui véhicule en particulier la littérature et qui s'inscrit dans le cadre d'une morale de l'innocence charnelle (opposée à celle de la culpabilité de la chair que connaît l'Occident chrétien). Dans la culture nippone, l'homosexualité n'a jamais été l'objet d'une condamnation morale ou religieuse comparable à celle de l'anathème biblique lancé contre Sodome. L'homosexualité relève ici d'une affaire d'inclination personnelle et elle a donc un caractère diffus évitant à la fois l'exhibitionnisme et l'interdit. A partir de l'époque Meiji (milieu du dix-neuvième siècle), le Japon impérial avait tendu à épouser les idées occidentales prévalant à l'époque et faisant de l'homosexualité une « pratique anormale ». Celle-ci a été relativement marginalisée, d'autant plus que la politique nataliste de la période militariste ne l'encourageait pas. Depuis la guerre, l'homosexualité a récupéré davantage d'espace pour s'exprimer. Elle est restée une pratique diffuse, parfois non exclusive, de relations hétérosexuelles, qui ne cherche pas à apparaître au grand jour, encore moins à revendiquer une identité : une telle démarche serait plutôt source de discrimination dans une société tolérante pour ce qui ne trouble pas ouvertement l'ordre social, mais hautement conformiste.


J.-P. CAGNAT

Le caractère diffus de l'homosexualité au Japon, qui en un certain sens facilite sa pratique, est aussi source de faiblesses que révèle l'apparition du SIDA. Le monde homosexuel japonais, ne constituant pas un ghetto, présente aussi peu de cohésion. Il relève de ce que dans la culture japonaise on nomme le *honne* (la vérité individuelle, ce que l'on éprouve au fond de soi) et s'oppose au *tatemae* (les convenances sociales, l'attitude construite). Excepté pour la partie immergée de l'iceberg, l'homosexualité tend à se fondre dans le corps social.

Le souci de ne pas apparaître au grand jour et les risques accrus de discrimination en raison du SIDA incitent nombre d'homosexuels japonais à cacher leurs pratiques. *« Le risque le plus grave*, souligne M. Minami, *est que le malade s'isole ou soit victime d'un certain ostracisme. Il est difficile dans ces conditions de créer une solidarité, un mouvement d'entraide. »*

La réaction « épidermique » des saunas homosexuels japonais qui se sont fermés aux étrangers témoigne sans doute d'une inquiétude légitime — il est clair que pour l'insulaire Japon, la maladie vient de l'outre-mer, en l'occurrence surtout des Etats-Unis. Mais c'est aussi, affirme M. Minami, *« un camouflage : les saunas cherchent à conserver leur clientèle en donnant l'impression de faire quelque chose, mais le vrai problème est escamoté : faire du SIDA un « mal blanc » ne résout rien. Au contraire, on se rassure ainsi à bon compte mais on reste ignorant des vrais risques »*. Le monde homosexuel japonais est aussi composé de personnes qui voyagent et, selon la revue homosexuelle *Barazoku*, il existe au Japon une cinquantaine de grands saunas où se retrouvent quotidiennement vingt mille à trente mille homosexuels. *« La fermeture des saunas aux étrangers n'a aucun effet »*, affirme, pour sa part, le docteur Shiomi, du ministère de la santé.

Les risques sont là, l'inquiétude aussi. Mais parce qu'il constitue une communauté peu structurée, le monde homosexuel japonais tarde à se mobiliser et à s'organiser contre le SIDA. Pour des raisons culturelles et historiques, à l'exception d'une minorité de ses membres, il est rétif aux actions en tant que groupe : c'est la rançon de l'absence d'une prise de conscience en tant que communauté. Ce qui est en revanche le cas en Occident.

Beaucoup d'homosexuels qui présentent les premiers symptômes du SIDA hésitent à consulter un médecin : *« Nous passons parfois des demi-heures au téléphone à essayer de convaincre nos interlocuteurs de subir les tests »*, explique un docteur.

Les autorités médicales japonaises admettent que la faible diffusion du SIDA sur l'archipel n'est peut-être qu'un sursis et qu'en cas d'augmentation brusque du nombre de cas la politique actuelle (le ministère de la santé disposera en mars prochain d'un budget de 155 millions de yens pour son programme de lutte) sera insuffisante. *« Nous sommes arrivés au point critique »*, pense le docteur Shiomi.

PHILIPPE PONS.

Les Philippins accusent les GI's

La présence des bases américaines permet à la fois d'expliquer l'introduction de la maladie et de rassurer les touristes.

MANILLE
de notre correspondant

COMME dans les autres pays d'Asie, les cas de SIDA aux Philippines, du moins officiellement, sont encore peu nombreux. Mais le fléau a pris pied et sa « progression » est suivie au jour le jour par une presse dont l'avidité ne se résume pas à une simple soif du morbide — les Philippins sont des gens tolérants et, bien que de nature pudique, sont rarement outrés par les pratiques sexuelles « non orthodoxes » d'autrui, — mais plutôt par le contexte politique.

La maladie apparut en effet dans l'archipel à un moment où la gauche « nationaliste » contestait vivement la présence des bases américaines de Subic Bay et Clark Field. Pour les adversaires de cette présence, il n'y a aucun doute : les Etats-Unis ont introduit le virus aux Philippines. Ainsi l'organisation féministe Gabriela ne se contente pas de faire campagne pour obliger les GI's à se munir de « cartes » les *« garantissant non contaminés »*, mais se prépare à citer le Pentagone devant la justice internationale avec l'espoir de contraindre le haut commandement américain à verser une compensation à ces *Filipinas* touchées par la maladie.

Le débat est d'autant plus âpre que l'accord militaire Philippines-Etats-Unis vient à terme en 1992 et que Cory Aquino refuse de s'engager pour ou contre sa prolongation. Sans parler de sueurs froides, l'ambassade des Etats-Unis à Manille s'avoue néanmoins préoccupée par cette vision manichéenne du problème.

Autour des bases, où vivent entre huit mille et quinze mille soldats, « bars à filles » et lupanars en tout genre prolifèrent. Les Philippins ont été confrontés au problème lorsque, fin 1985, les services médicaux de la US-Navy — Nameru — ont commencé à tester la population considérable des *hospitality girls* occupées à dispenser *« rest and recreation »* aux permissionnaires. A ce jour, vingt-cinq prostituées séropositives ont été identifiées, la majorité dans les bars de Angelès et Olangapo (villes proches des bases), quelques-unes dans la capitale et une seulement dans une autre province (Zamboanga).

En dépit de cela, le gouvernement philippin, assailli il est vrai par une marée d'autres problèmes « plus immédiats », a très peu fait. Selon le docteur Virginia Basaca-Sevilla, rappelée de sa retraite afin de prendre en charge le dépistage du SIDA dans les zones urbaines, six des femmes séropositives ont depuis *« disparu dans la nature »* et les autres — ou du moins beaucoup d'entre elles — *« continuent à pratiquer leur métier sans que nous puissions y faire quoi que ce soit »*. Le problème est d'abord d'ordre financier. Le gouvernement philippin ne rembourse les frais médicaux que jusqu'à concurrence de 1 500 pesos (500 000 francs français).

Le pays a besoin de devises

Une complication majeure viendrait du caractère *« migrateur »* de ces femmes, mais on évite le recours à des procédés draconiens : *« Une législation restreignant le mouvement de ces personnes serait contraire à nos principes démocratiques. »* Aux Philippines « post-février », les libertés fondamentales sont sacro-saintes.

D'un autre côté, l'immobilisme du gouvernement philippin alimente la controverse. La presse américaine, de toute façon sceptique quant à la *« culpabilité »* initiale des « boys », s'inquiète que *« ces filles »* puissent à leur tour *« contaminer l'armée des Etats-Unis »*.

Dans les milieux officiels toutefois, le calme est de rigueur et les quelques mesures prises sont de nature à conforter le public philippin. Ainsi, bien qu'aucun cas de SIDA par transfusion sanguine n'ait été relevé, il est interdit aux étrangers de faire don de leur sang, ou de le vendre. Et si des Philippins sont gênés par les retombées de la maladie, ce sont essentiellement ceux qui convoitent un emploi dans les pays du Golfe et qui se voient ainsi obligés de demander une attestation de « non-infection ».

La présence des bases est ainsi providentielle, puisqu'elle permet à la fois d'expliquer l'introduction de la maladie et de rassurer les touristes en ces jours de difficultés financières. Et qui dit tourisme aux Philippines parle aussi de prostitution. A Manille, les bars de la *tourist-belt* attirent chaque soir une foule d'Européens « célibataires » en quête d'aventures. Le gouvernement regrette la chose et tente d'encourager un tourisme plus « familial », mais les bars restent toujours aussi fréquentés. Le docteur Basaca-Sevilla s'y est résignée : *« Le pays a besoin de devises et si c'est ce que veulent les touristes nous allons peut-être devoir nous en accommoder. »* Chacun reconnaît cependant que cette population transitoire est à très haut risque. Les autorités philippines ont un moment pensé exiger des touristes un *« certificat de non-infection »*, à l'exemple des pays arabes. La suggestion a été rejetée : *« Les touristes pourraient mal le prendre... »*

Le docteur Basaca-Sevilla qui passe le plus clair de son temps à visiter les bars se trouve ainsi *« réduite »* à pousser *« les filles à tourner la page et à chercher un emploi plus honorable »*, son argument principal, *« la Bible »*. Le cas échéant, elle encourage l'utilisation des préservatifs. Sans grand succès, car selon les *hospitality girls*, *« les clients n'aiment pas »*.

KIM GORDON-BATES.

SCIENCES

Le chantier des particules

A Genève un accélérateur géant permettra de mieux comprendre la structure de la matière.

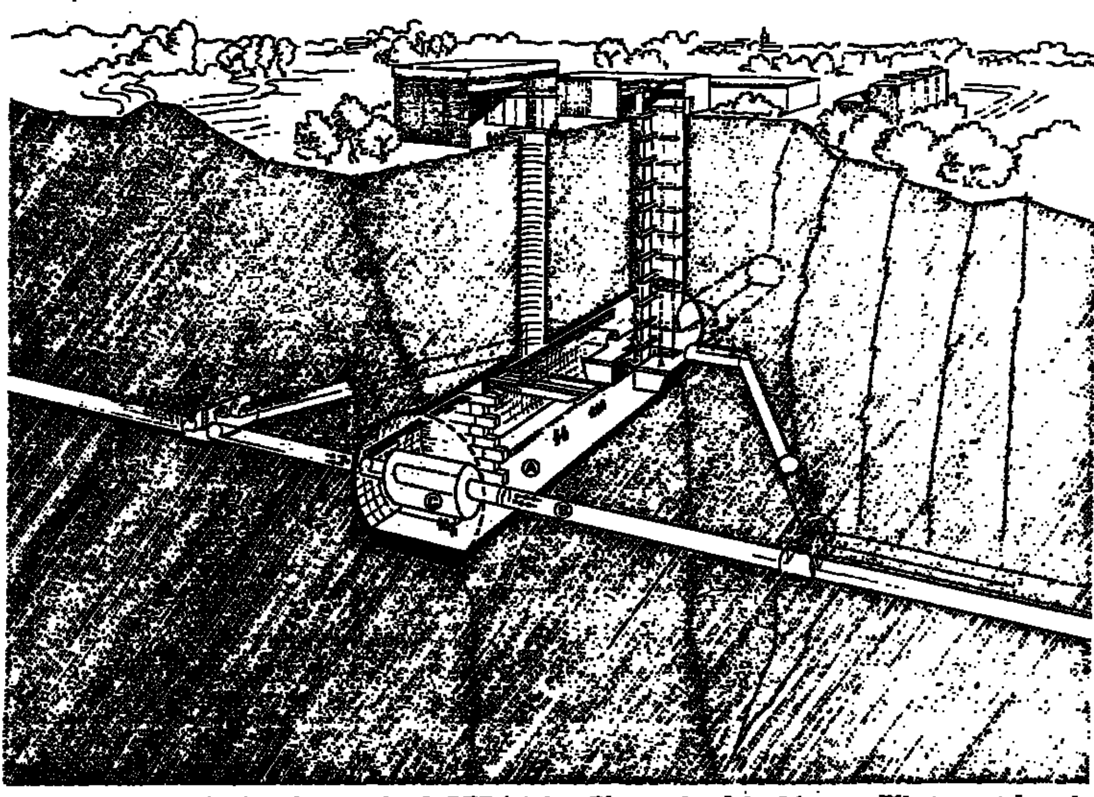
CE n'est encore qu'un énorme chantier où l'on creuse un tunnel qui, s'il était un peu plus large et haut, ressemblerait à celui d'un métro. Mais de bien curieux véhicules y circuleront : des électrons et leurs antiparticules, des positons. Ces travaux sont en effet ceux du Laboratoire à électrons-positons – LEP – que le CERN (laboratoire européen pour la physique des particules) installe à cheval sur la frontière franco-suisse, entre Genève et le Jura. Lorsqu'il fonctionnera – sans doute dans les premiers mois de 1989, – les physiciens disposeront d'un accélérateur de particules sans équivalent qui leur permettra de pénétrer plus encore dans l'intimité de la matière.

Aujourd'hui, le plus gros du travail de génie civil est achevé, puisqu'il ne reste que 350 mètres à excaver pour boucler l'énorme cercle de 27 kilomètres de circonférence. Jusqu'ici, le forage n'a pas été facile, bien que l'on ait percé dans la molasse, sorte de sable comprimé. Il a parfois fallu congeler les parois rocheuses lorsqu'on creusait entre deux nappes phréatiques pour éviter toute arrivée d'eau dans le tunnel. Cela n'a d'ailleurs pas empêché, en septembre dernier, le déversement d'un important flot d'eau boueuse, qui a retardé les travaux de quatre mois. Malgré tout, le plus dur reste à faire, car les derniers mètres devront être forés dans une faille calcaire du Jura où l'on craint de nouvelles infiltrations.

Alors que s'achève l'excavation et que se poursuit le bétonnage du tunnel, on assemble déjà, en surface, les aimants qui maintiendront les particules sur une orbite circulaire. On prépare également la chambre à vide qui prendra place dans l'entrefer de ces aimants. C'est dans ce ruban creux de quelque 20 centimètres de largeur pour 5 d'épaisseur, où règnera un vide un million de fois plus poussé qu'à la surface de la Lune, que tout se jouera. C'est là en effet que circuleront des paquets d'électrons et de positons injectés en sens inverse. Pour observer leurs collisions, on aménagera, à quatre des huit points de rencontre des faisceaux, les « expériences » qui justifient l'existence du LEP.

« Expérience » : le terme est faible pour dénommer les quatre véritables laboratoires qui occuperont chacun entre 200 et 400 chercheurs. L'expression est réductrice aussi pour décrire les quatre énormes détecteurs qui devront recueillir les fruits des collisions (*le Monde* du 14 septembre 1983) : l'un d'eux, haut et long de 16 mètres pèsera environ 12 000 tonnes, presque deux fois plus que la tour Eiffel, qui n'en pèse que 7 000 !

Génie civil important, matériel sophistiqué, on ne s'étonnera pas que le coût du LEP atteigne des sommes fort élevées : 1,12 milliard de francs suisses (près de 4,5 milliards de francs). Pas plus il est vrai, les progrès techniques aidant, que ce qu'il avait fallu dépenser pour construire, dans les années 70 au même endroit, le « petit » accélérateur SPS de 7 kilomètres de circonférence. Coût suffisant, toutefois pour s'interroger sur le bien-fondé d'un tel investissement. Fallait-il vraiment engager ces travaux pour faire de la recherche fondamentale ? Les physiciens des particules en sont persuadés. Car, expliquent-ils, plus on descend dans l'infiniment petit, plus les forces qui lient les particules sont élevées, et plus grande est l'énergie nécessaire pour briser ces liaisons et « observer » les grains de matière. Avec le LEP, qui, à terme, permettra l'obtention de deux faisceaux de 100 GeV (100 milliards d'électronvolts) chacun, les physiciens disposeront d'une énergie sans égale.



Un des halls souterrains d'expérimentation du LEP (A), installés au point où les faisceaux d'électrons et de positons qui circulent dans le tunnel (B) entrent en collision. Des puits verticaux donnent accès à la machine et aux instruments de détection (C) situés à environ 80 mètres de profondeur. *(Schéma de Françoise Ménager d'après un dessin d'artiste publié dans « LEPnews ».)*

Les frontières de l'infiniment petit

Qu'en attendent-ils ? *« De compléter le tableau des particules actuellement connues et de préciser les théories existantes »*, dit M. Maurice Jacob, chef de la division de physique théorique. *« Peut-être aussi de trouver de nouveaux phénomènes non prévus par ces théories »*, ajoute M. Herwig Schopper, le directeur général du CERN. L'accélérateur SPS avait, par exemple, permis la mise en évidence des particules Z, ces messagers de la force faible, laquelle intervient dans certaines désintégrations nucléaires. Mais il ne les produisait qu'en nombre limité. Avec le LEP, on pourra en « fabriquer » quelques millions par an et disposer de suffisamment d'événements pour les étudier en détail.

Peut-être détectera-t-on aussi ce fameux « boson de Higgs » dont les physiciens affirment qu'il existe et qu'il expliquerait pourquoi les particules ont une masse. Peut-être enfin parviendra-t-on à libérer les constituants ultimes de la matière que sont les quark, dont on ne possède actuellement que des signatures indirectes. Mais il faudra alors franchir de nouvelles frontières dans l'infiniment petit, atteindre le dix milliardième de milliardième de mètre !

Toutefois, pour arriver à cette échelle, le collisionneur tel qu'il est prévu ne suffira pas. Aussi songe-t-on à aménager au-dessus de lui, dans la place laissée libre dans le tunnel, un autre accélérateur du même type, à ceci près qu'il fera se rencontrer des protons et des antiprotons. Le LHC (Large Hadron Collider) n'est encore qu'un projet que M. Schopper espère soumettre cette année à la discussion des représentants des Etats membres du CERN. Ces derniers accepteront-ils de s'engager dans de nouvelles dépenses estimées à 4 milliards de francs français ? Peut-être devront-ils s'y résoudre s'ils ne veulent pas se faire trop distancer par les Américains, qui envisagent de construire le « supercollisionneur supraconducteur » (SSC), qui accélérera protons et antiprotons. Le président Reagan a déjà donné son accord à l'installation de cet anneau de 80 kilomètres de circonférence. Si le Congrès le suit dans cette voie et accepte de débloquer les 6 milliards de dollars nécessaires, la course sera serrée, même si M. Schopper considère que les deux machines *« seront plus complémentaires que compétitives »*.

Les physiciens des particules ne s'arrêteront-ils donc jamais dans leur course au gigantisme ? Selon le directeur général du CERN, *« ils devront sans doute cesser de vouloir décrire la matière en termes de particules ultimes. La vraie révolution en physique viendra certainement*, dit-il, *de l'exploration de nouveaux concepts comme celui de la symétrie »*. Ainsi, *« ils s'éloigneront de Démocrite, qui a établi la notion d'atome, pour se rapprocher de Platon, qui a créé celle de l'idée »*.

ELISABETH GORDON.

SECTEURS DE POINTE

Un métro entièrement automatisé

De nouvelles techniques pour le pilotage et la sécurité des rames

APRÈS Lille, Lyon aura un métro entièrement automatique. La ligne D, de Vénissieux à Vaise, fonctionnera en 1990 sans conducteur à bord des rames. La décision de construire cette ligne date de 1982 ; celle de son automatisation intégrale fut prise en décembre 1985 ; de premières commandes ont été passées en janvier 1987.

Les dates sont importantes. Alors qu'à Lille l'automatisation intégrale a été retenue dès la conception, le génie civil de la ligne lyonnaise a été défini et, pour bonne part, engagé avant que soit fait le choix d'exploiter la ligne sans conducteur. De plus, la ligne D s'insère dans un réseau existant ; pour faciliter l'exploitation, il fallait garder la plus grande compatibilité possible avec les lignes A et B : métro sur pneus, voitures à grand gabarit (2,90 m de large) (1). Il fallait donc innover sur de nombreux points. Confié à une société d'économie mixte, la SEMALY, le projet d'automatisation vient d'être présenté à un colloque de l'AFCET (2) sur les transports guidés et les automatismes.

Au plan du pilotage, le projet innove sur des aspects techniques liés au choix d'un matériel roulant similaire à celui des autres lignes et sur l'adoption, pour éviter les collisions, d'un système, de « canton mobile déformable » (un canton est une section de ligne où deux rames ne doivent jamais se trouver simultanément). Mais l'absence de conducteur change surtout l'approche des questions de sécurité. Dans les métros exploités en pilotage automatique avec conducteur, comme à Paris, ce dernier exerce une surveillance constante et reprend le contrôle en cas d'incident. En son absence, il faut éviter trois risques principaux : chute d'un voyageur sur la voie ; coincement lors des fermetures de portes et entraînement par le métro d'un voyageur dont un vêtement est pris dans la jointure ; entrée de personnes dans les tunnels entre les stations. A Lille, le VAL résout ces problèmes grâce à l'utilisation de portes palières – une solution type ascenseur. Les quais y sont divisés en cellules fermées côté voie par une porte. La position d'arrêt du métro est contrôlée très précisément pour que les portes du quai et celles des voitures soient en face les unes des autres.

Systèmes concurrents

Or on ne pouvait installer de telles portes dans le métro lyonnais, dont les stations ont une architecture classique, et il a donc fallu prévoir des barrières « électroniques » pour les remplacer. Seul l'accès aux tunnels a été matériellement interdit. Les agents d'exploitation utiliseront un sas contrôlé par une carte magnétique, et dont la tentative de forcement déclenche une alarme.

Pour s'assurer que les voyageurs ne tombent pas sur la voie ou n'y laissent pas tomber un objet, deux systèmes sont actuellement en concurrence.

Le premier, étudié par la société grenobloise Jay Electronique, est un tapis de rayons infrarouges entre la voie et le quai. A 50 centimètres sous le bord du quai, des émetteurs infrarouges envoient un pinceau horizontal, perpendiculaire à la voie, qui vient frapper un capteur situé sous le quai d'en face. Dans les stations, de tels faisceaux seraient installés tous les 15 centimètres, avec alternance régulière des sens. Un microprocesseur lit séquentiellement les capteurs. Que deux faisceaux consécutifs de même sens soient interrompus, et l'alarme est donnée au centre d'exploitation de la ligne, tandis qu'est coupée l'alimentation des rames susceptibles d'entrer dans la station. Pour assurer la redondance, il y aurait deux plans de faisceaux l'un sous l'autre, gérés par des électroniques indépendantes. L'installation est modulaire, chaque module portant deux émetteurs et deux capteurs.

Des joints sensibles

Dans de telles conditions, le système ne fonctionne pas puisque tout métro entrant dans la station coupe les faisceaux et déclenche l'alarme. Il suffit cependant d'installer un module dans le tunnel un peu avant la station et de l'utiliser comme détecteur de rames. L'électronique désensibilise ensuite les capteurs juste avant que le métro ne coupe le faisceau qu'ils reçoivent.

L'autre système est d'origine canadienne, initialement créé pour la protection de bases militaires. Il consiste à superposer à une image de télévision, prise par une caméra située à la verticale du bord du quai, une sorte de grille qui découpe l'image en zones, chacune d'elles correspondant à une surface réelle d'environ 30 cm², et à surveiller les variations d'éclairement de ces zones. Si trois d'entre elles changent consécutivement d'éclairement dans le sens quai vers voie, l'alarme est déclenchée. Ce système de protection paraît plus simple que celui par infrarouge, mais n'est pas parfaitement au point. Des réflexions parasites peuvent causer des variations d'éclairement et déclencher des alarmes intempestives. Une étude en cours permettra dans trois mois de choisir entre les deux modes de protection.

Pour l'autre problème majeur, la fermeture des portes, la solution retenue est un système de joints sensibles. Dans les parties jointives courrait un fil dont la résistance électrique varie avec la pression. Il ne serait actif que dans le laps de temps qui sépare la fermeture des portes du démarrage du métro. D'autre part, la fermeture serait assez lâche pour qu'un vêtement lisse pris dans la porte puisse être dégagé. Le métro automatique de Vancouver, en service depuis un an, et qui devait faire face à des problèmes analogues, est équipé de joints sensibles. En ce qui concerne les chutes sur la voie, il utilise un système de plaques sensibles aux vibrations, qui paraît moins sûr que les systèmes étudiés par la SEMALY.

MAURICE ARVONNY.

(1) La ligne C est un chemin de fer à crémaillère réaménagé.

(2) Association française pour la cybernétique économique et technique.

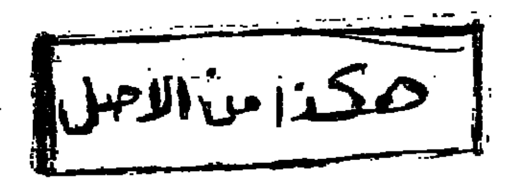
Demain

DEUX CONTRATS POUR HERMÈS

La structure industrielle nécessaire à la réalisation de l'avion spatial européen Hermès s'organise. Après avoir confié, en décembre dernier, à deux sociétés françaises, l'Aérospatiale et les Avions Marcel-Dassault, l'étude de la configuration de l'avion, l'Agence spatiale européenne (ESA) et le Centre national d'études spatiales (CNES) viennent d'attribuer deux autres contrats : l'un à une société suisse, la Fabrique fédérale d'avions, et l'autre à l'université de Stuttgart (RFA). Ces deux organismes, suivis ultérieurement par d'autres, devront créer, améliorer ou remettre en service la quinzaine de souffleries et d'installations expérimentales européennes nécessaires à la conception d'un avion spatial comme Hermès, qui doit pouvoir à la fois évoluer en vol hypersonique, lors de la rentrée dans l'atmosphère, et en vol subsonique, au moment de l'atterrissage.

UN GÈNE POUR LE COTON

Une équipe de chercheurs de la société américaine Agracetus a réussi à introduire, pour la première fois, un gène étranger dans le patrimoine génétique d'un plant de coton, et à le faire s'exprimer dans plusieurs autres. Ce gène étranger est celui d'un bactérie résistant à un antibiotique, la kanamycine. Ce n'est qu'un premier pas, puisque, à partir de cette première manipulation génétique sur le coton, il devrait être ultérieurement possible d'effectuer d'autres manipulations génétiques sur cette plante, et de « programmer » des variétés de coton qui seraient dotées d'une résistance accrue aux insectes, d'un meilleur rendement, ainsi que d'une meilleure qualité de fibres. L'impact économique de ce génie génétique végétal est important pour tous les pays producteurs de coton – dont les Etats-Unis, – surtout en ce qui concerne la résistance aux insectes. Les insecticides et leur épandage coûtent en effet fort cher.







INGENIEURS DE HAUT NIVEAU

VOUS ÊTES de formation Grande École (X, Centrale, Mines, ESPCI,...) ;

VOUS POSSÉDEZ une formation scientifique complémentaire (Doctorat, Ph D, M Sc,...) ;

VOUS RECHERCHEZ une carrière active, diversifiée, éventuellement internationale ;

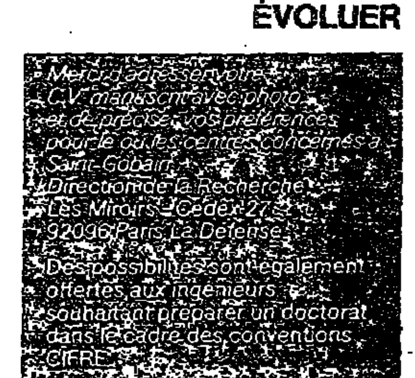
VENEZ EN

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT INDUSTRIELS

VOUS TRAVAILLEREZ suivant vos compétences et affinités, dans les disciplines suivantes :
- sciences des matériaux • chimie
- physico-chimie des surfaces et interfaces
- physique du solide • optique • métallurgie
- thermique • mécanique des fluides • robotique
- propriété industrielle.

Des postes sont à pourvoir à Aubervilliers (93), Avignon (84), Bordeaux (33), Chambéry (73), Compiègne (60), Rantigny (60).

VOUS POURREZ ÉVOLUER si vous le souhaitez, vers des postes opérationnels et devenir l'un de nos futurs managers, au sein d'un Groupe fédérant 108 filiales, grandes et petites entreprises implantées dans 17 pays.


Merci d'adresser votre C.V. manuscrit avec photo et de préciser vos préférences pour le ou les centres concernés à Saint-Gobain Direction de la Recherche Les Miroirs - Cedex 27 92096 Paris La Défense.
Des possibilités sont également offertes aux ingénieurs souhaitant préparer un doctorat dans le cadre des conventions CIFRE.

GRAPHITE



RESPONSABLE DU LABORATOIRE THERMIQUE D'EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES EMBARQUES

Nous sommes la **Division Radars, Contre-Mesures, Electronique de Missiles** de la Branche Equipements Aéronautiques de THOMSON-CSF.
Nous concevons et réalisons des équipements électroniques aéroportés haute performance.
Notre mot d'ordre : la pointe de l'électronique.
Nous proposons à un ingénieur de haut niveau intéressé par ce challenge de nous rejoindre.

Responsable d'une équipe de spécialistes, de l'avant-projet jusqu'à la réalisation des matériels :
- vous conduisez les études de transfert de chaleur, climatisation, mécanique des fluides...,
- vous assurez la conception et la mise en place des dispositifs correspondants sur maquettes, prototypes, puis série Radars futurs, par des moyens expérimentaux et/ou informatiques,
- vous êtes chargé de la gestion du budget et du planning.

Ingénieur généraliste option Energétique, vous avez acquis une expérience de l'encadrement de 3 à 5 ans. Vous possédez impérativement des qualités de créativité, le goût des relations et vous maîtrisez l'anglais.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (C.V., photo et prétentions) à Madeleine GUIGUES - THOMSON-CSF - Division Radars, Contre-Mesures, Electronique de Missiles - Service du Personnel - 68, av. Pierre-Brossolette - 92242 MALAKOFF



HAVAS CONTACT

FAITES UN PAS VERS LE FUTUR...

Société de haute technologie IN2 est présente depuis 1969 dans le domaine des ordinateurs.

Notre gamme imaginée et conçue à partir d'un ensemble de techniques et de services d'avant-garde fait appel au concept IN PICK.

Sa fiabilité et ses grandes capacités permettent à IN2, filiale du groupe Intertechnique d'envisager un fort développement de ses activités.

Dans ce cadre pour répondre à notre souci permanent de service au client nous recherchons plusieurs collaborateurs pour étoffer nos équipes.

Ingénieurs de formation Grande Ecole, informatique ou électronique, vous avez plusieurs années d'expérience acquise chez un constructeur, en SSII ou dans un service informatique en développement de logiciels de base ou système, développement d'applications, installations et développement de produits de transmissions.

SUPPORT TECHNICO-COMMERCIAL

Vous assurerez le suivi en clientèle des nouveaux produits. Vous serez également chargés de la formation interne et du support technique de la Direction Technico-Commerciale. Postes basés à Plaisir. *Référence M/DIG/6.*

ASSISTANCE TECHNICO-COMMERCIALE

Vous jouerez un rôle d'assistance et de conseil sur nos produits logiciels auprès de l'ensemble de notre clientèle. Postes basés à Nantes, Lyon, Plaisir. Référence M/DIG/7

ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE

Vous prendrez en charge par téléphone nos clients pour assurer la maintenance de leur logiciel de base et les conseiller sur nos produits logiciels. Vous êtes débutants et/ou vous possédez une première expérience en télécommunication. Postes basés à Plaisir. Référence M/DIG/8

Pour un premier contact, merci d'écrire en indiquant la référence du poste choisi à IN2 - Direction du Personnel, B.P. 63, 78373 Plaisir cedex.



GROUPE INTERTECHNIQUE

CURRICULUM

Ingénieurs électroniciens
Micro-Informatique

Provence



Notre PME (50 personnes) est propulsée par sa capacité d'innovation, sa rapidité de réaction et sa souplesse d'organisation. Nos clients sont les leaders de l'Industrie et l'Armée.

Par notre compétence, la qualité de nos équipements, nous sommes en croissance constante et créons plusieurs postes.

Vous prendrez en charge des projets à base de micro-processeurs 16 et 32 bits, tant du point de vue technique que du respect des délais, des budgets et des relations clients.

De formation Ingénieur, une expérience d'au moins un an vous a familiarisé avec la famille **68 000**, les Logiciels Temps Réels, Assembleurs Pascal et C. Des connaissances H.F. ou Systèmes Embarqués seraient un plus.

Responsable, organisé, créatif, vous réussirez au sein d'une équipe jeune et motivée.

Merci d'envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo + prétentions, sous la réf. 8703, à notre Conseil Roland LIOTARD - CAPFOR MEDITERRANEE S.A. - La Bastide Blanche - D 3 - 13127 VITROLLES.

CAPFOR

PARIS - LYON - AIX/MARSEILLE - NANTES - METZ - NICE
ANGERS - AUCH/TOULOUSE - BREST - CAEN - MONTLUÇON - NIORT - QUIMPER

MEDIA PA

ALCATEL ESPACE
spécialiste des télécommunications spatiales

Dans le cadre du développement de nos activités spatiales et compte tenu des grands projets auxquels la Compagnie est associée : EUTELSAT 2, TELECOM 2, HERMES..., nous recherchons pour notre principal établissement de TOULOUSE des

INGENIEURS
spécialistes expérimentés en
ANTENNES ou en SYSTEMES D'ANTENNES EMBARQUES SUR SATELLITES

Nous vous remercions d'adresser un dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, prétentions et photo), en rappelant la référence 03, à la Direction du Personnel, BP 1187, 31037 TOULOUSE CEDEX.





ALCATEL ESPACE

TEKELEC INSTRUMENTS
Spécialiste International du test en télécommunications, division de

TEKELEC TA AIRTRONIC

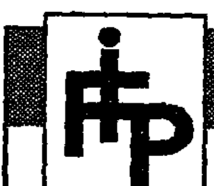
groupe international, 1600 pers. 2000 MF CA, recherche dans le cadre d'une expansion de ses marchés France et Etranger :

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
responsable
PRODUITS "TELECOMS"

Formation : *Ingénieur grande école.*
Expérience : 3 à 5 ans de développement et vente de téléphonie numérique, transmission de données. Anglais courant.
Mission :
- Définition de la politique produit.
- Négociation de contrats et réponse aux appels d'offres.
- Animation d'un réseau de vente international.
- Promotion et gestion des produits (C.A., marges, stocks).
- Support client.

Lieu de travail : Proche banlieue Sud-Ouest.

Si vous souhaitez un développement de carrière dans un domaine de pointe, écrivez sous réf. : M 007 à TEKELEC AIRTRONIC, Mme Anglaret, 1 rue Carle Vernet, 92310 SÈVRES.



INSTITUT FRANCAIS DU PETROLE

situé à **RUEIL-MALMAISON (92)**
recherche pour son **Département CONTRATS**

JURISTE (H ou F)
3 à 5 ans d'expérience - CONTRAT TEMPORAIRE

Le(la) candidat(e) aura une formation juridique en matière de contrats privés et saura rédiger en français et en anglais des dispositions contractuelles.

Adresser CV, photo et prét. sous réf. 19793 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

SECTEURS DE POINTE

INFORMATICIENS

Une entreprise à taille humaine vous attend

ARC informatique

CV + Photo
7, rue du Faubourg Montmartre
75009 Paris

INGÉNIEUR AGRONOME

Dans le cadre de son expansion, une société AGRO-ALIMENTAIRE située en BRETAGNE recherche un ingénieur agronome même DÉBUTANT.

Formation : ENSA et IFR - ENSSAA - ISTAB - ENITIAA, ENSBANA ENSPAA avec si possible un diplôme de gestion type IAE.

Personnalité : Forte, alliant la rigueur et l'efficacité à de bonnes qualités de contact, de jugement, d'analyse, de relations humaines et un bon sens du concret.

Le poste : Directement rattaché à la Direction Générale, il aura le souci de définir les méthodes, d'organiser le travail, de gérer la production (stratégie des prix etc...). Mais aussi de suivre et de développer la clientèle existante. Enfin, il aura à assurer des responsabilités de plus en plus importantes dans le cadre d'un plan de carrière incluant une orientation vers la DIRECTION GÉNÉRALE de la société.

Envoyez CV. + lettre manuscrite + photo à :

ANNE SECHAUD RECRUTEMENT – PSYC – 2, rue de Clisson 56100 LORIENT

IMPRIMANTES IER

leader mondial dans sa spécialité vous propose une situation.

que ceux qui veulent gagner nous rejoignent !

Vous êtes un commercial au top niveau, vos fonctions actuelles, ne répondent plus à votre attente. Vous cherchez à mettre en avant votre dynamisme et votre compétence. Vous aimez vendre, avec nous vous aurez les moyens de votre réussite car nous avons la technologie. Une rémunération motivante vous attend.

Pour renforcer nos équipes nous recrutons :

un chef des ventes OEM *MV.102*

deux ingénieurs commerciaux OEM *MIC.102*

Pour promouvoir nos imprimantes de haute technologie aux professionnels.

un chef des ventes grands comptes *MCV.102*

Pour promouvoir nos imprimantes dans les centres de calcul des grandes compagnies.

Pour tous ces postes, une grande maîtrise de l'anglais est nécessaire. Si l'un de ces postes vous intéresse, nous vous ferons une proposition.

Envoyez dès aujourd'hui votre C.V., photo et prétentions en précisant bien la référence du poste choisi à l'attention du Service du Personnel, **IER** - 12, rue de Sébastopol 92400 Courbevoie. Vous n'aurez qu'un seul risque, réussir avec nous.

P.R.Bley

Informatique temps réel.

Participez au développement d'un système de contrôle de processus industriel.



Attachés à l'un des plus grands groupes industriels mondiaux, très orientés vers les nouvelles technologies, nous avons conçu un Système de Contrôle de Processus Industriel de haute performance. Notre objectif est de développer la nouvelle génération. Ces ambitions nous incitent à renforcer nos équipes d'études et de développement.

Ingénieur Grande Ecole : SUPELEC, TELECOM, INPG...

Nos services équipés de systèmes de développement modernes (VAX, Ethernet, PC...) vous attendent pour développer le Contrôle de Processus de demain. La nature du projet est particulièrement stimulante... Notre assise, notre notoriété et notre croissance sont les garants de bonnes perspectives d'évolution pour les candidats de valeur.

Adressez votre dossier de candidature sous référence 5065 à l'agence DESSEIN, 15 rue du Louvre, 75001 PARIS, qui transmettra.

DESSEIN

Assistance Publique

Hôpitaux de Paris

venez "soigner" notre informatique

Au cœur du tissu socio-économique de la région parisienne, nous offrons 32 000 lits dans nos 50 établissements hospitaliers. Pour fonctionner, et bien, nos 80 000 agents dont plus de 12 000 médecins recourent de plus en plus à l'informatique qui a entrepris, dès 1980, sa cure de rajeunissement. Notre Directeur Informatique fortifie ses structures en accueillant :

son responsable des applications décentralisées (réf. 4970 LM)

Devenez responsable d'un département (40 p.) qui conçoit et développe des "produits" de gestion et les installe dans chaque hôpital, le plus souvent sur DPS6. Votre mission : élargir la gamme des produits, poursuivre leur industrialisation, généraliser leur installation, et les faire communiquer.

Ingénieur diplômé, vous avez acquis en dix ans votre savoir-faire aux études et fait la preuve de vos talents de gestionnaire, d'animateur d'équipes et de bon "communicateur".

son responsable de production (réf. 4971 LM)

pour son site central équipé de trois 43XX/MVS.

Devenez responsable d'un département (60 p.). Vous disposez d'un groupe système/réseau et votre tâche initiale est de réorganiser la production en augmentant la puissance mais, surtout, en automatisant l'ensemble de nos fonctions de production.

Ingénieur diplômé, vous disposez d'une solide culture technique acquise dans un environnement IBM haut de gamme, connaissez bien les métiers de l'exploitation et avez l'expérience de l'automatisation d'un centre.

Notre consultant, J. THILY, vous remercie de lui écrire sous référence correspondante à "Carrières de l'Informatique".

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - GRENOBLE - LILLE - NANTES

MEMBRE DE SYNTEC

CESIA, la passion d'entreprendre ...

Le CESIA (Conseil en Systèmes d'Information des Administrations) est une équipe spécialiste du conseil en informatique.

Nous préparons les administrations de demain.

Nous aimons entreprendre, relever les défis.

Nous voulons gagner et vous donner les moyens de réussir en vous accueillant au sein de notre équipe.

Ingénieurs Grandes Ecoles
option informatique

Vous êtes débutant ou vous avez déjà une expérience de 5 à 7 ans dans le domaine du conseil informatique ou de l'organisation.

Vous souhaitez partager notre passion et relever notre défi,

Alors adressez votre candidature (lettre manuscrite, CV, photo) au CESIA, Direction des Ressources Humaines, 803 rue Lecourbe, 75015 Paris.

... la certitude de gagner ensemble !

HAVAS CONTACT

"Avec vous, nous avons de grands projets en informatique."

Nous offrons une triple compétence unique sur le marché informatique (informatique industrielle, informatique de gestion, gestion de production sur mini et micro-ordinateurs). Notre réussite depuis 10 ans, notre progression constante (+ 50 % l'an), nous la devons à nos clients et à nos collaborateurs qui ont su nous accompagner et confirmer notre position de leader.

Pour nous, la qualité de vie de nos collaborateurs est la garantie d'un service optimum apporté à nos clients. Alors, à vous qui serez sans doute bientôt parmi nous, nous demanderons de posséder bien sûr la formation, l'expérience et le potentiel requis, mais d'être aussi vous-même : à la fois professionnel et décontracté et d'un enthousiasme à toute épreuve.

INGENIEURS COMMERCIAUX

ORSAY (réf. ICG/O) - LILLE (réf. ICG/L) - LYON (réf. ICG/LY)

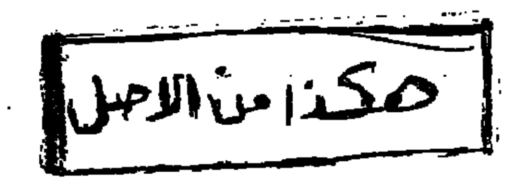
DEPARTEMENT GESTION

De formation supérieure (grande école d'ingénieur ou de commerce), vous possédez une première expérience commerciale.
Pour mener à bien les importantes missions que nous vous confierons, vous bâtirez les solutions adaptées (en terme de matériels, logiciels, applications clé en mains) tant en gestion administrative, gestion commerciale qu'en gestion de production.
Face à notre clientèle très diversifiée (de la PME à la multinationale), vous saurez être un conseiller efficace.
Vous nous prouverez votre dynamisme, vos qualités d'adaptation et votre talent de négociateur.



Merci d'adresser CV, lettre manuscrite, photo et prétentions (en précisant la réf. choisie), à CMG, Mme Gouffier, ZA de Courtabœuf 91949 Les Ulis Cedex.

média-system





SECTEURS DE POINTE



SECTEURS DE POINTE

RESPONSABLE DES METHODES DE CONTROLE CENTRAL

Un des grands leaders de l'électronique médicale recherche son responsable des méthodes de contrôle central.

Il dépend du Directeur du Contrôle Industriel de la qualité et anime un service de 8 personnes, basé en proche banlieue nord.

Homme de réflexion et d'action, il définit les méthodes générales de contrôle en production pour l'ensemble du groupe, en France et à l'étranger, et il les fait appliquer.

Il fournit également une assistance technique aux services de contrôle des filiales françaises et étrangères. Enfin il réalise des audits de procédés de contrôle dès qu'il en ressent la nécessité.

Il apporte sa rigueur méthodologique à une entreprise très ouverte à l'amélioration du contrôle qualité.

Nous attendons la candidature d'ingénieurs grandes écoles, électroniciens et/ou informaticiens, âgés de 30 ans minimum, connaissant bien l'automatisation des processus industriels. Ils ont une expérience méthodes ou production, acquise dans l'électronique professionnelle. La maîtrise des méthodes statistiques appliquées au contrôle serait un plus.

Merci d'adresser lettre de candidature, CV complet, photo et rémunération actuelle sous la référence M 42/1866 M à :

EGOR S.A.
8, rue de Berri - 75008 PARIS

egor

PARIS BORDEAUX LYON NANTES STRASBOURG TOULOUSE
BELGIQUE DEUTSCHLAND ESPANA GREAT-BRITAIN ITALIA PORTUGAL BRASIL CANADA JAPAN

Patron de la production : une position stratégique

AMORA

Amora c'est 941 millions de francs de CA en 1985 ; une progression de 12 % en un an ; une gamme étendue de moutardes, vinaigrettes... Les produits poivre, épices, herbes représentent à eux seuls 180 millions de francs de CA et 22 millions d'unités produites par an.

L'usine de Longvie près de Dijon réalise la préparation et le conditionnement des poivres, des épices et des herbes sous la marque Amora.
Notre objectif : accroître notre part déjà confortable de marché, nous a amenés à réaliser d'importants investissements. Dans ce contexte, le responsable de la production prend une dimension stratégique.
Ingénieur de formation généraliste, vous avez une expérience de 3 à 4 ans dans la production ou l'organisation.

N° 2 de l'usine, votre mission est très ouverte et complète. Elle nécessite un bon sens du dialogue et de l'animation d'équipes, tout autant que des capacités réelles à gérer, organiser et préparer les unités aux mutations technologiques.

Collaborateur direct du patron de l'usine votre dynamisme et votre fort potentiel sauront faire de ce poste le tremplin de votre carrière dans le 3ème groupe industriel français.

BSN GROUPE

Merci d'adresser votre candidature sous réf J 3 M, en précisant votre rémunération actuelle, à BSN, Service Recrutement Cadre, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

Temps Réel à SEMA◆METRA

Notre division "Scientifique, Spatial et Militaire" est spécialisée dans la mise en œuvre de réalisations industrielles de pointe et de projets de haute technologie : téléconduite, télésurveillance, traitement du signal, simulateurs, systèmes militaires.

Jeunes ingénieurs informaticiens - grande école avec option informatique ou DEA informatique - vous participerez à la conduite de projets en Temps Réel, sur mini ou micro et vous utiliserez les langages FORTRAN, PASCAL, C et les systèmes VMS, UNIX...

Rejoindre SEMA◆METRA, c'est donner à votre carrière la dimension d'un des leaders européens du conseil et de l'ingénierie informatique.

Merci d'envoyer votre candidature en mentionnant la référence LM/EP 1 à Elisabeth Picard - SEMA◆METRA - 16-18, rue Barbès - 92126 Montrouge Cedex

SEMA◆METRA

clèse

BFCE BANQUE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTERIEUR — Une Informatique sans Frontière

Banque de premier plan, consacrant l'essentiel de ses activités au développement international des entreprises, la BFCE emploie 3 000 personnes à PARIS, en Province et à l'étranger. Pour mener à bien l'extension de ses activités sur tous les marchés, elle conçoit et installe les outils les plus modernes de **l'INFORMATIQUE BANCAIRE.**
Dans cette perspective, le département Informatique/Organisation (200 personnes) recherche

JEUNES INGENIEURS GRANDES ECOLES

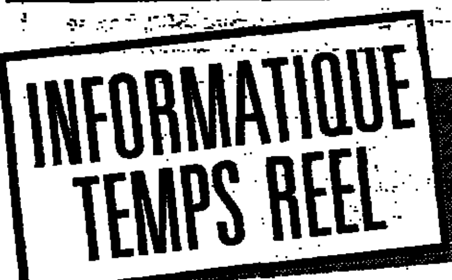
X - CENTRALE - MINES - HEC

Dans un *environnement multi-machines, multi-réseaux* : grands systèmes IBM (2 x 3083, 1 x 3090), Tandem, Data General, 800 postes de travail (terminaux et micros), vous constituerez les futurs cadres de nos équipes et participerez à la conception et à la réalisation de projets porteurs, notamment *dans les domaines de la Trésorerie et de l'International.* Vous recevrez une **formation informatique et bancaire** adaptée à votre niveau initial de connaissances, qui vous permettra ultérieurement de prendre la responsabilité de projets.

Merci d'adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions, sous réf. MC/BFM, à notre Conseil Michèle Cornu, Centi Profile, 128, rue de Rennes 75006 Paris.

centi profile

Conseil en Recrutement Informatique



IMPORTANTE SOCIETE
REGION PARISIENNE
recherche

INGENIEUR CHEF DE PROJET
GRANDE ECOLE (ECP, ESE, ENSAE, ENST...)

Ayant de préférence quelques années d'expérience en informatique temps réel (GOULD si possible).

En collaboration avec les équipes d'essais, il participera à la définition de nouvelles applications logicielles et à l'évolution des logiciels existants (modifications d'environnement, simulation, exploitation graphique...).

Il aura pour mission d'adapter les méthodes de développement et la documentation ; il aura un rôle de conseil dans l'élaboration de la stratégie de développement des systèmes informatiques de l'usine.

Ce poste implique un goût certain pour le travail en équipe. Le candidat à fort potentiel aura de réelles perspectives d'évolution. Il devra être âgé d'environ 30 ans.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature sous réf. 21257 à CONTESSE PUBLICITE 20, avenue de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

CONTESSE

THOMSON SEMICONDUCTEURS

Jeunes ingénieurs, construisez avec nous notre avenir technologique.

Notre **département circuits hybrides** - 1er fabricant en France et l'un des plus importants en Europe - a une croissance annuelle de 30 % et travaille sur un marché international concurrentiel évoluant rapidement. Pour répondre aux exigences *de ce secteur d'activité, nous renforçons nos équipes et recherchons* **de Jeunes Ingénieurs électroniciens** ayant une expérience professionnelle de 2 à 5 ans :

INGENIEUR D'ETUDES : à partir du cahier des charges, il étudie les produits à industrialiser avec remise de prototypes pour homologation client (simulation sur ordinateur, étude de méthodes d'ajustage et de tests...) Réf.91503/LM

INGENIEUR DEVELOPPEMENT MESURE OPTOELECTRONIQUE : il assure le développement des mesures en prenant en compte l'aspect coût, qualité et délai ; il définit les critères de mesure et participe à l'assistance technique à la fabrication. Réf.91504/LM

INGENIEUR QUALITE : il participe à la politique qualité de l'entreprise, met en place les moyens nécessaires aux essais de fiabilité, procède à ces essais et contrôle les applications des programmes qualité. Réf.91505/LM

La taille et la croissance de notre société est une garantie d'évolution pour des candidats de valeur. Pour chacun de ces postes, l'anglais est indispensable.

Les postes sont basés dans la région Sud de Paris.

Merci d'envoyer votre dossier (lettre, CV, prétentions) en précisant la référence du poste choisi à THOMSON COMPOSANTS - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - 101, boulevard Murat, 76016 PARIS.

THOMSON SEMICONDUCTEURS

HAVAS CONTACT



Le Groupe BIAO recherche pour son Département Informatique :

ingénieur informaticien chef de groupe

Son rôle : • encadrer la conception et la réalisation de projets, • prendre éventuellement en charge la direction de l'un d'eux.

Diplômé d'Enseignement Supérieur, ayant 5 à 7 ans d'expérience, il aura eu en charge des projets importants dans le secteur bancaire. **Réf. 61.26/II/831**

organisateur informaticien

Il devra : • participer aux pré-études et cahiers des charges avec les utilisateurs, • assurer l'analyse de conception, • superviser la mise en place de projets.

De formation supérieure, il devra justifier d'une expérience de 3 à 5 ans d'organisation et de conception informatique dans la Banque. **Réf. 61.27/01/852**

Adresser C.V. + photo + salaire actuel, sous réf. respective à ADEQUATION, 62-64 av. Emile Zola, 75015 Paris.

Adequation

MEMBRE DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES CONSEILS EN RECRUTEMENT

CHEFS DE PROJETS INFORMATIQUES

Vous souhaitez prendre la responsabilité technique, humaine et commerciale de **grands projets informatiques.**
Nous recherchons des ingénieurs de formation "grande école", ayant acquis une solide expérience dans la conception et la réalisation de **logiciels** pour des **systèmes complexes.**
Venez prendre la direction de nos projets, au sein d'une entreprise en pleine expansion.

Le parfait simple.

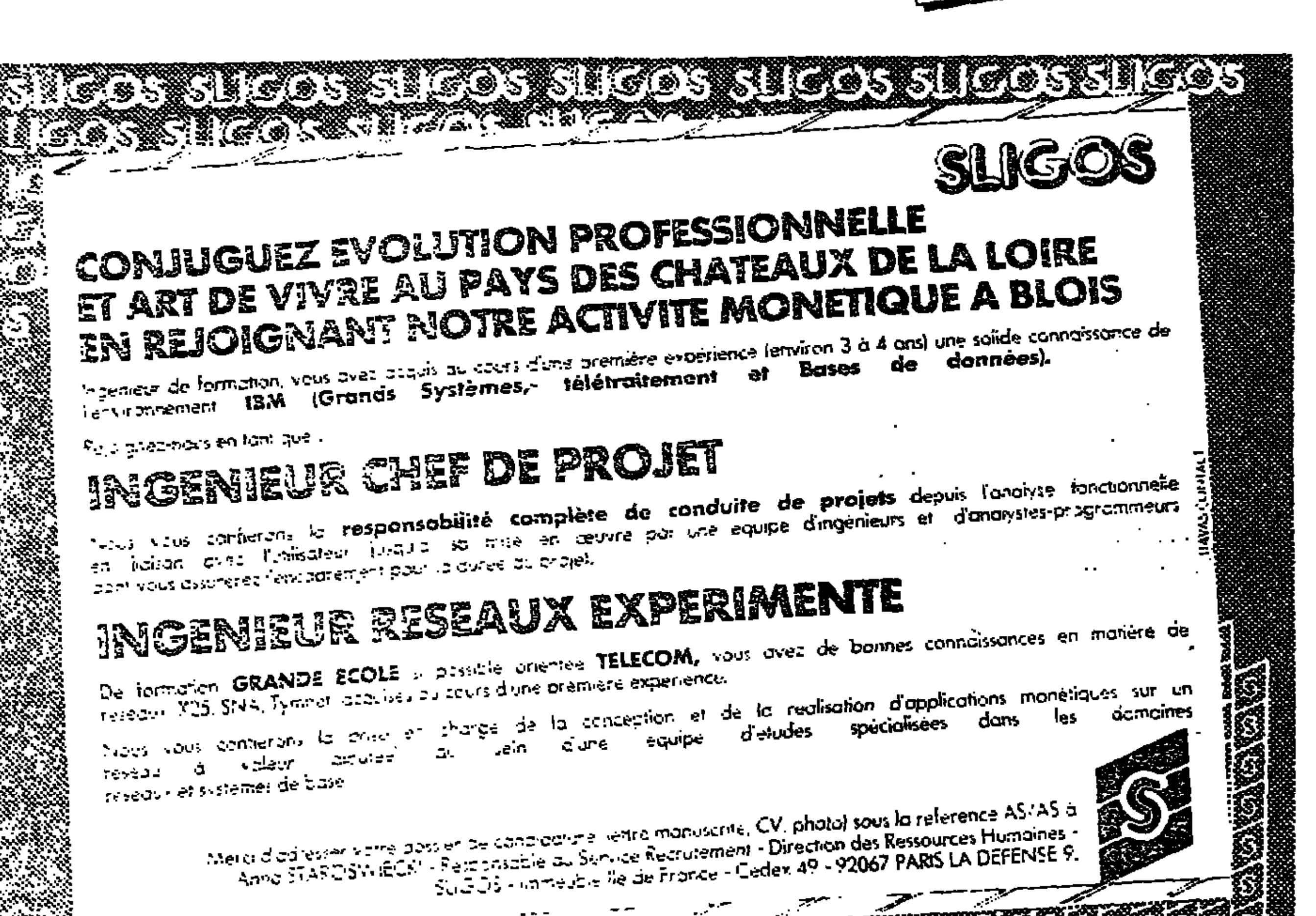
La maîtrise d'un grand projet exige de réunir les meilleurs professionnels, conseils, experts, réalisateurs, chacun d'eux ayant la volonté et les moyens de réussir cette entreprise.
Nous avons développé des technologies et un savoir-faire exceptionnels dans le domaine des télécommunications, des réseaux télématiques et monétiques, des systèmes d'automatisation : annuaire électronique, péages de métro, systèmes de commandement pour les forces armées, Transpac...
Les succès que nous rencontrons dans le monde en témoignent.
Nous voulons vous faire partager notre conception du "Parfait Simple".

SESA - Direction des Ressources Humaines
30, Quai de Dion Bouton 92806 Puteaux Cedex
Réf. : 32-LM

SESA

مكذا من الأجل

SECTEURS DE POINTE





HERMÈS PARFUMS

Dans le cadre de son expansion recherche pour mission d'audit et de conseil

Responsable de Projet Informatique

HF

Contrat à durée déterminée, susceptible d'être transformé en contrat à durée indéterminée.

Rattaché au Directeur Financier, il aura pour mission d'analyser le système informatique en service, d'étudier les améliorations à y apporter, de veiller à leur mise en place et à la formation des utilisateurs.

De formation supérieure en informatique et gestion (ingénieur grandes écoles + I.A.E. - *expertise comptable* avec certificat supérieur de gestion et d'informatique) le candidat devra être particulièrement motivé par les questions d'organisation et de formation. Il devra, en outre, posséder une bonne connaissance de la *micro-informatique* et des *problèmes liés aux communications* avec le système central.

Expérience 3 à 5 ans souhaitée.

Poste basé à PARIS avec déplacements fréquents à notre Unité de Production du Vaudreuil *(EURE)*.

Adresser C.V, prétentions, à : ***Direction du Personnel*** **4, rue du Pont Vert - 27100 LE VAL DREUIL**



recherche

ingénieur et technicien en développement logiciels

Ils seront responsables :
- du développement de projets en micro-informatique (analyse, codage, mise au point, documentation),
- de l'intégration de matériels et de logiciels ainsi que des tests,
- des contacts techniques avec les clients.

De formation ingénieur technicien en électronique complétée par deux ans minimum en programmation et mise au point de calculateurs embarqués (connaissance du langage C ou Pascal souhaitée) les candidats devront disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais.

ingénieur électronicien

En liaison avec les clients, avionneurs et compagnies aériennes, il participera au développement de projets dans le domaine des équipements aéronautiques.
Il devra assurer :
- la soutenance des projets et des propositions techniques auprès des clients,
- les développements et mises au point des matériels jusqu'à la phase de passage en fabrication,
- le contrôle des coûts et des délais.
De formation ingénieur électronicien, bilingue anglais, il devra posséder une bonne maîtrise de l'électronique analogique et digitale et une expérience d'au moins trois ans dans un secteur équipements embarqués, en tant qu'ingénieur d'études ou responsable de projet.

Ces postes sont basés à SAINT-OUEN (93).
Adresser CV et prétentions à Précision Mécanique LABINAL Direction des Affaires Sociales B.P. 218, 78051 ST-QUENTIN-YVELINES Cedex.

CONTESSE

Leader européen en électronique spatiale, recherche pour **COURBEVOIE,**

INGENIEUR QUALITE DE MAITRISE D'OEUVRE

Ayant plusieurs années d'expérience comme RESPONSABLE QUALITE dans la conduite de projets militaires.
Rattaché à la Direction de la Qualité de la Société, il sera intégré dans une équipe de Maîtrise d'Oeuvre et de stations au sol d'un projet national de télécommunications.

Merci d'adresser un dossier de candidature (lettre manuscrite, CV détaillé, prétentions et photo), en rappelant la référence 02, à
Mme LECLERE, «Le Doublon»
11, avenue Dubonnet, 92407
COURBEVOIE CEDEX.

CGE



Centre-Ouest Côte Atlantique

RESPONSABLE RECHERCHE et DEVELOPPEMENT

Ingénieur génie mécanique AM, INSA ou équivalent

Notre Société - siège proche banlieue parisienne - est une PME industrielle performante, ayant une situation financière parfaitement saine.
Nous sommes leader sur le marché national, nos exportations représentant 25 % DU CA.
Nos produits : gammes d'équipements très fiables, fabriquées en séries moyennes, destinées aux collectivités et à l'industrie.
Notre Usine : 50 personnes, équipée de façon très moderne.
Rattaché à la Direction Générale, sa mission est de :
• améliorer et développer nos gammes existantes ;
• concevoir des produits nouveaux, dont il a l'entière responsabilité, depuis la conception jusqu'au lancement en fabrication ;
• étudier et assurer la mise en place de moyens de production adaptés.
Il est en rapport avec nos différents services : usine, Direction commerciale/marketing et nos sous-traitants.
Cette activité convient à un jeune ingénieur diplômé, mécanicien hydraulicien, ayant une expérience de 5 ans environ acquise dans un service méthodes, industrialisation ou B.E. d'une entreprise de fabrication de petits ensembles mécaniques et électromécaniques (petit outillage, électroménager,...). Des connaissances en électronique, matériaux composites, traitement de surface sont très appréciées, de même qu'une pratique de l'analyse de la valeur. Anglais courant nécessaire ; allemand souhaité. Des qualités de contact, un esprit imaginatif et ouvert, de la rigueur et du réalisme concourent fortement à la réussite dans cette fonction. Prévoir des déplacements de courte durée en France et à l'étranger. Poste localisé à l'usine.
Adresser lettre man. CV détaillé et photo sous réf. 22158/M à Christine DEFECHE, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux 92516 BOULOGNE CEDEX.

sélé CEGOS

Membre de Syntec



Leader mondial dans la fabrication
d'IMPRIMANTES SPECIALISEES

Classée 4ème des entreprises de l'informatique française pour sa rentabilité, IER, en plus de ses propres *fabrications, importe et revend* des *matériels mettant* en œuvre les technologies les plus modernes du marché (laser, ionographie, transfert thermique, etc.).
Dans le cadre de son expansion, IER recherche :

un ingénieur commercial marchés publics

pour prospection et développement d'une clientèle des grandes Administrations

Diplômé d'une école d'ingénieurs, vous possédez une expérience réussie de la vente de matériel informatique depuis 2 ans au minimum.

Merci d'adresser votre Curriculum-Vitae, photo et prétentions accompagnés d'une lettre manuscrite, sous référence MMP 1002, **Service du Personnel - IER - 12, rue Sébastopol - 92400 Courbevoie**



RESEAUX SPECIALISÉS NUMERIQUES

Le Département TRANSMISSION SUR CABLES D'ALCATEL CIT (4 400 personnes dont 850 ingénieurs et cadres) conçoit, développe et produit des systèmes de télécommunications sur supports physiques (cuivre et fibre optique) pour les liaisons terrestres et sous marines, des équipements de transmission de données et des réseaux câblés de vidéocommunication.

La division des Systèmes de Distribution recherche.

UN INGENIEUR D'ETUDES ELECTRONICIEN OU TELECOM CONFIRME

Vous êtes :
- Soit diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieurs Electroniciens (ESE, ISEP, ...) et vous possédez de larges compétences dans la logique rapide. De plus, vous avez acquis une première expérience dans la conception de sous ensembles électroniques incluant des circuits prédiffusés.
- *Soit diplômé d'une* Grande Ecole d'Ingénieurs Télécom (ENST, INT, ...) *vous possédez une première expérience en matière de réseaux télécommunications.* D'autre part, vous êtes très intéressé par la conception de matériel.

Vous aimez le travail en équipe et possédez un bon esprit de synthèse.

Au sein du Service Etudes Transmission de Données Professionelles, nous vous proposons d'étudier et de mettre au point des équipements s'intégrant *dans un réseau de distribution télécom. Ce réseau vise à mettre* à la disposition des abonnés des lignes spécialisées numériques reconfigurables.

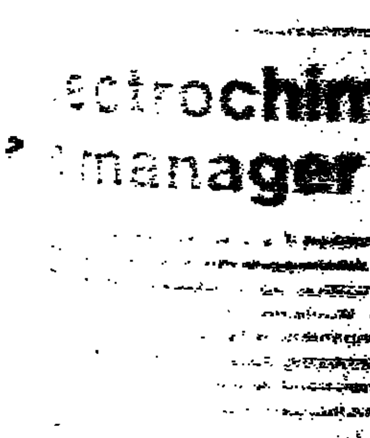
Vos responsabilités s'étendent depuis la formalisation du besoin des clients jusqu'à la réalisation d'un prototype prêt à être industrialisé.

Vous disposerez des méthodes et d'outils de CAO particulièrement performants.

Pour ce poste basé à Villarceaux (banlieue Sud de Paris) merci d'adresser votre candidature (lettre, C.V., photo) à P. DORE, ALCATEL Département Transmission, BP 6 Nozay - 91620 LA VILLE DU BOIS.

CGE









SECTEURS DE POINTE

150 à 200.000 FF

DEXTER MIDLAND BOUVET

Filiale d'un important groupe industriel, comptant parmi les 500 premières entreprises américaines, nos établissements de Tournus (71) comptent 300 personnes et réalisent un CA de 290 MF.

Spécialisés dans la **fabrication et la vente de peintures et vernis industriels,** nous recherchons pour notre département **Emballages** (vernis alimentaires) un

INGENIEUR CHIMISTE

Adjoint au Responsable du laboratoire.

Profil :
– expérience de 5 ans en formulation et assistance clientèle dans le domaine des vernis alimentaires pour substrats métalliques,
– connaissance de l'anglais nécessaire,
– le poste implique des déplacements fréquents.

Nous vous remercions d'envoyer votre dossier (lettre, CV, photo, prétentions) sous la réf. 367 à : A2M, Martine CORNILLET, Conseil en recrutement, 361, rue Garibaldi, 69007 LYON, Tél. : 78 69 20 96

A2M

Ingénieur qualité : objectif perfection !

Ibsn emballage

Département Bouteille, 1[er] producteur européen de bouteilles en verre, un département de 3400 personnes au CA de 2,5 Mds de francs qui comprend 7 usines.

La fabrication du verre, emballage pour produits nobles ou sensibles exige une qualité du plus haut niveau qui intègre la technique, la gestion et l'humain.

Pour faire vivre et développer cet esprit de qualité «globale» au sein de notre usine de Veauche dans la région lyonnaise, nous recherchons un ingénieur qualité, directement rattaché au directeur de l'usine.

Généraliste de formation avec une dominante technique, vous avez éprouvé vos compétences dans une fonction production ou qualité et souhaitez élargir vos responsabilités de management industriel.

Conscient des coûts de la non qualité, vous proposez des solutions pour y remédier ; vous couplez les programmes informatiques de fabrication et ceux de contrôle, vous participez à l'élaboration des plans directeur de l'usine.

Dans le cadre d'une politique novatrice sur tout l'ensemble du département Bouteilles, vous êtes le garant de l'assurance qualité de l'établissement.

Pour réussir dans cette mission de 1[er] plan à vous d'agir à tous les niveaux avec un souci permanent d'information, de formation et de mise en place de procédures originales de réflexion.

BSN GROUPE

Merci d'adresser votre candidature, sous réf. J 24 M, en précisant votre rémunération actuelle, à BSN, Service Recrutement des Cadres, 7 rue de Téhéran, 75381 Paris Cedex 08.

LE PREMIER GROUPE ALIMENTAIRE FRANÇAIS

UN VISAGE DE NOTRE DYNAMISME L'INTERNATIONAL

CGE

Le contrôle industriel de CGEE ALSTHOM c'est : automatiser, réguler et superviser les procédés industriels dans le MONDE ENTIER.

Notre croissance nous amène à compléter nos équipes en :

INGENIEUR LOGICIELS «TEMPS REEL»

ECP - ESE - INPG - ENSEEIHT

VOUS réalisez les logiciels d'applications de nos affaires «dispatching électrique» sur les calculateurs les plus récents.

VOUS interviendrez à toutes les étapes de la réalisation de *nos projets : spécifications, analyses, programmation, tests* et éventuellement mise en service sur les sites en France et à l'étranger.

DEBUTANT, ayant suivi des études en Informatique, Automatique et Electrotechnique, vous serez intégré et formé au sein de nos équipes.

Une spécialisation LOGICIELS TEMPS REEL ou INTELLIGENCE ARTIFICIELLE serait appréciée.

CONFIRME ayant quelques années d'expérience en informatique TEMPS REEL vous accéderez à des fonctions d'encadrement d'équipes après formation à nos méthodes de travail.

La connaissance du système d'exploitation sur VAX / VMS DSGRD ou des réseaux sera également appréciée.

Anglais indispensable.

Ecrire à Fabienne DUCRET, 13, rue Anthonin Raynaud 92309 LEVALLOIS PERRET Cédex.

CGEE ALSTHOM

Jonction

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE

INGENIEURS Projets informatiques

VENEZ DECOUVRIR :

- l'envergure, la diversité de nos projets
- les possibilités offertes par la variété de notre matériel
- les méthodes mises en œuvre
- l'esprit d'entreprise
- les perspectives d'évolution ultérieures vers nos autres domaines d'activités.

Vous êtes diplômés de l'Enseignement Supérieur,
Vous avez 1 à 3 ans ou plus d'expérience en informatique de gestion,
Vous vous destinez à devenir à terme CHEF DE PROJET :

VOTRE CANDIDATURE NOUS INTERESSE...

Adressez votre lettre avec CV détaillé, photo et rémunération à la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE Service Gestion des Personnes - Réf. MAF/0207 B.P. 48 - 78280 GUYANCOURT.



l'informatique au crédit foncier de france

INGENIEURS GRANDES ECOLES ou équivalent

- Vous débutez ou possédez déjà une première expérience, nous vous proposons d'intégrer nos équipes afin de participer activement à la mise en œuvre de notre schéma directeur informatique.
- Vous exercerez vos fonctions au Service Informatique et Systèmes d'Information (+ de 200 personnes) dans un environnement en pleine expansion IBM 3090, MVS/XA, IMS/DB/DC, DB2, langages de 4[me] génération (AS, FOCUS).
- Selon votre profil, vous trouverez un poste à vos mesures, aussi bien dans des domaines très techniques (système, télécommunications), que dans des activités plus orientées vers l'informatique de gestion (conception, analyse, exploitation).
- Rémunération motivante et nombreux avantages.
- Comment nous rejoindre ?

En passant le concours organisé les 19 et 20 mars 1987 (clôture des inscriptions le 27 février 1987).

Demandez notre documentation complète au CREDIT FONCIER DE FRANCE, Service du Personnel - Bureau des Concours, 19, rue des Capucines, B.P. 65, 75050 Paris Cedex 01
Tél. : 42.44.80.66/80.67.

crédit foncier de france
POUR ENTRER CHEZ VOUS, ENTREZ CHEZ NOUS.

CONTESSE

Electrochimiste et manager

A la tête d'une équipe de 6 à 8 personnes, vous prendrez en charge le développement d'une ligne majeure de nos produits : vous conduirez les recherches nécessaires pour améliorer nos performances techniques et économiques, imaginer et mettre en œuvre de nouveaux procédés, assister les responsables de fabrication... Vous représenterez notre société et travaillerez avec les professionnels internationaux de notre métier. Votre langue de travail sera fréquemment l'anglais.

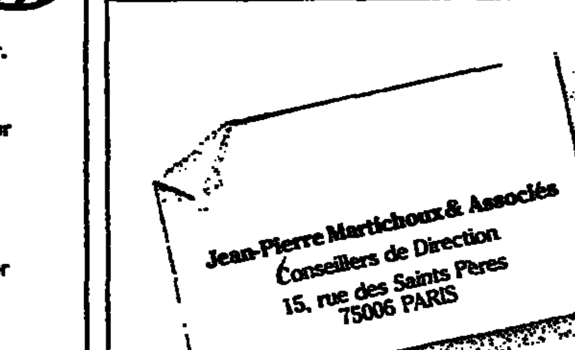
Ingénieur avec une spécialisation en électrochimie, vous avez déjà deux ans d'expérience en étude et recherche dans un laboratoire industriel d'électrochimie. Peut-être même dans le secteur de la pile. Vous voulez mettre en valeur vos talents d'animateur et assumer des responsabilités ayant une influence directe sur le développement de l'entreprise.

Notre société CIPEL, un des leaders européens de la pile, poursuit son expansion en s'appuyant sur des marques prestigieuses MAZDA, WONDER et des usines modernes. Nous venons d'ouvrir notre centre de recherche en NORMANDIE, que nous vous proposons de venir renforcer (30 ingénieurs et cadres). Nous offrons de réelles possibilités d'évolution pour un jeune ingénieur passionné par l'entreprise.

Prenez contact rapidement avec les consultants du cabinet CLEAS, sous référence 8704 LM.

CLEAS

6, place de la République Dominicaine 75017 PARIS
MEMBRE DE SYNTEC



REJOIGNEZ UNE EQUIPE DE CONSULTANTS DE HAUT NIVEAU

Notre vocation est d'aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de stratégie et de management pour faire face aux grandes mutations économiques et sociales.

Nos interventions se situent au niveau des Directions Générales, elles se caractérisent par des relations confiantes et de longue durée avec nos clients, elles exigent une forte implication personnelle de nos consultants dans les recommandations et leur mise en oeuvre.

Vous avez un diplôme d'une Grande Ecole, si possible complété par un M.B.A. et une expérience professionnelle réussie de quelques années dans l'entreprise ; vous êtes intéressé par **la réflexion et l'action** et vous souhaitez vous exprimer pleinement en rejoignant une équipe jeune, performante et en expansion.

Nous vous offrons une ouverture à des problèmes variés et passionnants, des responsabilités complètes et de réelles possibilités de développement personnel dans un environnement professionnel motivant.

Envoyez-nous votre curriculum vitae détaillé accompagné d'une lettre manuscrite : nous examinerons les dossiers dans un bref délai, les candidatures retenues feront l'objet d'entretiens approfondis avec nos consultants.

Jonction

L'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE

les RESEAUX, le TEMPS REEL VOUS INTERESSENT ?

VISEZ L'AVENIR !

Nous recherchons de nouveaux collaborateurs, compétents, dynamiques, ambitieux.

A travers l'agence scientifique et technique, rejoignez les 700 collaborateurs du Groupe en envoyant votre C.V. à

IBSI - 365, rue de Vaugirard - 75015 PARIS ou en téléphonant à notre Directeur Technique, Gérard FORTIER au 45.30.07.02, poste 161.

MEDIA 94



VALLÉE DU RHONE
Importante société exerçant son activité dans le cycle du combustible (Énergie Nucléaire) recherche

INGÉNIEUR ENTRETIEN

PROFIL : Arts et Métiers 25-30 ans. Expérience dans une fonction généraliste en production ou ingénierie. Connaissance en informatique de gestion.

MISSION : Préparation, ordonnancement, suivi technique des opérations d'entretien sur des installations industrielles. Mise en application d'un système de Maintenance Assistée par ordinateur.

Merci d'envoyer CV, photo + prétentions s/réf. 20.432 à Contesse, 20, avenue de l'Opéra, 75001 Paris.

Le Partenariat Informatique

CHEFS DE PROJETS

Pour faire face à notre croissance, nous recherchons les compétences qui sauront participer à la conception et à la mise en place des systèmes d'information de notre clientèle.

Vous avez moins de 35 ans, une formation supérieure et une expérience réussie d'au moins 5 ans. Vous souhaitez vous imposer par vos compétences, mais aussi par vos qualités relationnelles, votre autonomie et votre sens des responsabilités.

La connaissance des principes et règles de gestion relatifs à l'un des domaines finance, gestion de production ou distribution sera un plus apprécié.

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo et prétentions sous référence 87002 à :



STILOG
84, rue d'Hauteville - 75010 PARIS

INGENIERIE ET SYSTEMES INFORMATIQUES

مكرر من الأصل

SECTEURS DE POINTE



DÉCOLLEZ AVEC TÉLÉSYSTÈMES CONSEIL ET ASSISTANCE

100 % de progression du CA en 1986, Télésystèmes, Conseil et Assistance est sans conteste, l'exemple le plus parlant du décollage Télésystèmes.

Des équipes de haut niveau apportent une assistance technique pour toute réalisation dans le domaine de la conception de systèmes d'information et la communication d'entreprise.

Nous offrons une méthodologie originale et une conception de systèmes qui sont l'aboutissement de notre savoir-faire : audit, schéma directeur, conseil, assistance technique, études, ...

INGENIEURS CONFIRMES

de formation école d'ingenieurs, vous possédez 3 à 5 ans d'expérience en SSII et souhaitez évoluer vers le conseil. Mobile, communicatif, vous avez un fort potentiel et savez vous adapter à l'environnement technique sur le site client.

Compétences techniques : microprocesseur 6800, VAX, IBM, BULL. Connaissances UNIX et langage C. Réf. TCA1

CONSULTANTS CONFIRMES

de formation école d'ingénieurs, vous avez acquis une expérience de 5 à 10 ans en cabinet, chez un constructeur ou une SSII.

Vous êtes à même d'évoluer dans un environnement informatique sur des missions d'audit, de conseil, d'études de schéma directeur. Réf. TCA2

Décollez avec nous ! Si vous souhaitez évoluer dans un contexte relationnel et technique privilégié,

Envoyez dès à présent votre dossier de candidature sous la référence choisie à :
TELESYSTEMES - Direction du Personnel
115, rue du Bac - 75007 PARIS - Tél. : 45.44.38.98



LE DEFI TECHNIQUE




Un des quatre grands leaders internationaux du train d'atterrissage.

Développe et fabrique également des roues et freins, des régulateurs de freinage et des systèmes hydrauliques.

Notre Société est filiale du Groupe SNECMA, 26 000 personnes dont 3 400 cadres, qui poursuit une politique active de recherche et de développement de technologies avancées.

MESSIER-HISPANO-BUGATTI
recherche pour sa Direction Technique

RESPONSABLE DES ETUDES ELECTRONIQUES

Réf. MHB 27/87

Il devra piloter les études et développements des systèmes électroniques et animer une petite équipe d'ingénieurs et techniciens.
Ce poste nécessite une formation d'ingénieur grande école, une solide expérience professionnelle et de bonnes connaissances en informatique temps réel et microprocesseurs.

INGENIEUR COORDINATION ET SUIVI LOGICIEL

Réf. MHB 28/87

Il devra assurer le suivi et la coordination des études logicielles pour les systèmes à base de microprocesseurs sol ou embarqués.
Le candidat retenu, de formation supérieure, grande école ou universitaire, aura acquis une première expérience industrielle en développement de logiciel.

Lieu de travail : MONTROUGE (92).

Vous voudrez bien adresser CV et prétentions en rappelant la référence à SNECMA Département Encadrement 2, boulevard Victor 75724 Paris Cedex 15.

GROUPE SNECMA

HP FRANCE

INFORMATICIENS DE GESTION : VENEZ ACCROITRE VOS COMPETENCES.

L'expansion continue de notre site industriel de Grenoble (1986 : 1300 personnes) nous incite à renforcer notre équipe informatique par l'intégration de

4 Analystes Informaticiens de Gestion

Dans le cadre d'une informatique répartie et temps réel, vous serez responsables de la définition, de la mise en œuvre et de la maintenance des solutions informatiques répondant à nos besoins de gestion.
En liaison étroite avec vos clients internes, vous assumerez aussi un rôle de conseil et de support fonctionnel.
De formation supérieure en informatique (MIAGE + IAE, INSA option informatique,...), débutant ou première expérience, vos compétences et votre motivation seront le moteur de votre évolution au sein d'HP.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV et lettre de motivation), sous réf. EDP/1/M, à Hervé CATTA, Hewlett-Packard France, Service Recrutement, 5 avenue Raymond Chanas, 38320 Eybens.

HP EN FRANCE :
3000 PERSONNES,
3 USINES,
4,3 MILLIARDS DE CA,
3e EXPORTATEUR D'INFORMATIQUE.



HEWLETT PACKARD
PERFORMANCES A L'APPUI.

CRÉER DE NOUVEAUX PRODUITS

Le Groupe **CIPEL**, leader du marché de la pile (MAZDA, WONDER), se développe : notre division Appareils Grand Public s'implante en force sur le marché européen.
Nous recherchons un

Ingénieur mécanicien

RESPONSABLE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Diplômé A & M, INSA ou équivalent.
Formation complémentaire en conception de produits de série et en analyse de la valeur.
Première expérience réussie.
A la tête de votre équipe, vous saurez concevoir des nouveaux produits.
A l'écoute des attentes exprimées par les commerciaux et les hommes de production, vous saurez mettre en œuvre des technologies adaptées : CAO, Robotique, Design...
Les contacts avec l'étranger nécessitent la partique de l'Anglais.
Ce poste est basé à une heure de Paris-Ouest.
Le développement du Groupe offre de réelles opportunités d'évolution à des ingénieurs passionnés par l'Entreprise.
Envoyer C.V. et lettre manuscrite sous référence 2001. à notre Conseil :

MILO Ressources Humaines 3, Av. des Ternes, 75017 PARIS.

MILO Ressources Humaines 3, Av. des Ternes 75017 Paris

AD'COM.

Important groupe industriel du secteur mécanique (17 000 pers.), nous recherchons un



JEUNE INGENIEUR GRANDE ECOLE

C'est au coeur de la Sologne, à une demi-heure d'Orléans, que vous allez coiffer nos travaux neufs et maintenance.

Notre outil de production fait appel aux technologies de pointe (mécanique, automatisme, robotique, pyrotechnie, commande - contrôle de process...).

Avec votre équipe (60 pers. dont 3 ingénieurs et 12 techniciens) vous gérez d'importants budgets entretien et investissements.

Jeune Ingénieur Grande Ecole (Centrale, Supelec, AM) - pourquoi pas débutant ? - vous vous sentez la carrure pour bien tenir ce poste. Cet objectif sera tenu puisque vous avez de solides connaissances en mécanique, automatisme, informatique industrielle. Bras droit du Chef de Service, vous devriez le remplacer à très court terme pour confirmer votre évolution.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous référence 86/41/547 à notre Conseil Pascale GALAMPOIX.

dL conseils
Dominique Leligois Conseils
1 rue Grécourt - BP 1522 - 37015 TOURS Cedex

Chargé d'affaires aux Antilles



Importante entreprise de génie thermique et climatique recherche pour son agence aux Antilles un INGENIEUR CHARGE D'AFFAIRES.

De formation BTS ou diplômé d'une école d'ingénieur, vous avez une expérience de 10 ans environ de l'électromécanique et de la pratique du froid.
Responsable de l'entretien, de la maintenance et du dépannage, des qualités de contact avec la clientèle sont nécessaires pour mener à bien votre mission.
Des perspectives d'évolution tant sur place qu'au siège métropolitain impliquent de votre part un réel potentiel de gestionnaire et de technico-commercial.
Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) sous réf. 20434 à notre agence Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris qui transmettra.

Chef de Projet Gestion de Production (GPAO)

Centrale - AM - IDN...

Pays de Loire

Cette entreprise (2.000 personnes) produit des biens d'équipement Grand Public aux marques réputées. L'amélioration constante de son organisation et de son outil de travail, le développement de son personnel, le succès de ses recherches la situe parmi les plus performantes. Le jeune ingénieur qu'elle recherche **participera** au choix du futur système de gestion de production assistée par ordinateur, en **conduira** la mise en place, et **élaborera** le plan de formation associé à l'exploitation de ce nouveau système. Le candidat idéal, âgé d'au moins 27 ans, issu d'une grande Ecole d'ingénieur, justifie d'une expérience d'au moins 2 ans en milieu industriel (moyennes ou grandes séries de préférence) si possible dans une fonction de type organisation ou gestion de production industrielle. Il s'exprime correctement en anglais. A terme de 2 à 3 ans, il se verra confier, selon sa réussite et ses aptitudes, d'importantes responsabilités au sein d'une unité de production. Le poste est situé dans une région agréable, à proximité de l'Océan.

ORION à qui nous avons confié cette recherche vous garantit une discrétion absolue et vous remercie de lui adresser votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) sous réf. 702.515 M

35, rue du Rocher 75008 Paris



L'arbitrage financier

UNE OPPORTUNITE POUR UN

JEUNE DIPLOME

ENSAE, ISFA
ECOLES D'INGENIEURS

Pour un poste d'

ASSISTANT ARBITRAGISTE

Banque privée à l'expansion dynamique, nous recherchons au sein du département des marchés un jeune diplômé pour aider à la conception et à la mise en œuvre des arbitrages entre les divers marchés financiers (français et étrangers).
Votre forte imagination, votre vivacité, et votre esprit d'initiative seront les bienvenus. Anglais courant exigé.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous réf. 20622 à Contesse Publicité - 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris cedex 01 qui tr.

CONTESSE

Laboratoire de recherche spatiale, proche banlieue Sud recrute :

INGÉNIEUR ENSAM OU ÉQUIVALENT

Pour étude, modélisation, structure, et thermique d'instruments scientifiques embarqués sur satellite. Anglais nécessaire. Possibilité de formation spécifique.

Adresser CV et prét. à Contesse Publicité 20, av. de l'Opéra, 75001 Paris s/réf. 20625 qui transm.

PME Micro-Électronique et Micro-informatique

100 personnes, Filiale Grand Groupe

RECHERCHE

pour son bureau région parisienne

JEUNE INGÉNIEUR D'ÉTUDES CIRCUITS SEMI-CUSTOM

Débutant ou confirmé (SUPELEC, ENST, ou équivalent)
Il sera chargé du support technique client et du développement des circuits semi-custom.
Une année d'expérience au moins dans la conception des C.I. et une bonne connaissance de l'anglais sont des atouts.
Adres. lettre manus., C.V., photo et prét. à CETIA.
150, rue Marcelin-Berthelot,
ZI Toulon-Est 83088 TOULON CEDEX.

SECTEURS DE POINTE

Tektronix

Nous sommes filiale d'un groupe américain, leader mondial dans le domaine de la mesure de l'informatique graphique, des systèmes de test et de développement de microprocesseurs.

Pour intégrer nos équipes de vente

INGENIEURS COMMERCIAUX

Vous êtes de formation électronique.
Vous maîtrisez l'anglais.
Vous avez la conviction d'être le vecteur de produits à la pointe de la technologie.
Vous vendrez des solutions à des problèmes de mesure.

Vous possédez une formation scientifique supérieure.
Vous connaissez le marché des applications CAO/CFAO.
Vous vendrez notre gamme de stations graphiques et de terminaux.

Vos clients, vos prospects sont des ingénieurs passionnés par leur environnement.
Vous saurez les comprendre et les convaincre.
Rémunération incitative. Voiture de fonction. Formation France ou USA.

Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à TEKTRONIX - Direction des Ressources Humaines - BP. 13 - 91941 LES ULIS CEDEX.

ENSEMBLE JUSQU'A LA POINTE DU POSSIBLE

dafco

responsable de production informatique

Nous sommes l'une des filiales d'un important Groupe Bancaire Français. Nous connaissons une croissance extrêmement rapide.

Nous recherchons un cadre, capable de prendre la responsabilité de notre Production Informatique (15 personnes, **1 x 3090 sous MVS/XA et 1 x 3083 sous VM**).

Le candidat recherché **devra impérativement** : • être diplômé de formation supérieure (Bac + 4 minimum). • être âgé de 28 à 35 ans, • posséder des qualités de management, d'organisation, de sens du service et de sens du dialogue.

Son expérience pourra s'être exercée soit comme Responsable Exploitation, soit comme Support Technique, soit comme Cadre d'Exploitation dans un contexte **MVS/XA**.

Poste de tout premier plan, basé à PARIS.

Adresser C.V. + photo + salaire actuel, sous référence 61.21/RE/816 a ADEQUATION 62-64 avenue Emile Zola 75015 Paris.

Adequation

Un ingénieur de fabrication pour l'amélioration de nos performances industrielles

Notre société (500 personnes) appartient à un grand groupe international spécialisé dans les technologies de pointe. Nous recherchons le **RESPONSABLE DE FABRICATION de l'une de nos gammes de produits.**

Auprès de notre Directeur de la production, et à la tête d'une équipe de 150 personnes, il est responsable de l'organisation industrielle de ses ateliers ainsi que de leur gestion et garantit l'optimisation des coûts et des délais.

Notre candidat doit avoir une formation d'ingénieur (Arts & Métiers, Centrale...), il maîtrise parfaitement la gestion de production, (expérience de préférence dans un environnement électronique), et son sens de l'organisation est reconnu. Ses capacités relationnelles font de lui un leader et doivent lui permettre d'assurer pleinement sa mission. La connaissance de l'anglais est nécessaire.
Les possibilités d'évolution à l'intérieur d'une structure interne seront en rapport avec le potentiel du candidat retenu.

Le poste est basé en banlieue Ouest de Paris.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence : 3064 à Lévi-Tournay/Asscom - 31, Bd. Bonne Nouvelle 75083 PARIS Cedex 02, qui transmettra.

LÉVI-TOURNAY/ASSCOM

SOCIÉTÉ D'INSTRUMENTATION dans le cadre de sa forte expansion recherche en

ÉLECTRONIQUE
1 INGÉNIEUR D'ÉTUDE

pour développement cartes analogiques et digitales à microprocesseurs. Expérience souhaitée : 2 ans minimum.
BANLIEUE EST
Merci d'adresser CV, PHOTO et PRÉTENTIONS aux Ets MULLER et Cie.
2, avenue de la Trentaine
BP 25. 77500 CHELLES.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
Centre d'essais en Vol
Brétigny-sur-Orge
Recherche

UN INGÉNIEUR INFORMATICIEN

Diplômé grande école pour analyse et programmation gestion.
Connaissance COBOL et CICS.
Contrat de 3 ans, renouv. 1 fois.
Adr. CV au chef du personnel
CENTRE D'ESSAIS EN VOL
BASE D'ESSAIS DE BRETIGNY
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE.

Importante Sté micro informatique recrute pour Paris et Bordeaux

INGÉNIEURS

(INSA, ESME...)
Merci d'envoyer C.V., photo et prét. à M.L.D.
M. LAMARRE
96, bd Richard-Lenoir
75011 PARIS.

Les laboratoires pharmaceutiques
SMITH KLINE &FRENCH
Division Recherche et Développement clinique, recrutent

COORDONNATEUR DES ETUDES CLINIQUES H/F

POUR LA ZONE FRANCE-BENELUX

POSTE
• organise, assiste et contrôle l'activité d'une dizaine d'attachés scientifiques dans le cadre du respect des procédures internationales. • basé à Paris, il implique des déplacements fréquents de courte durée en province et à l'étranger.
PROFIL .
• Doctorat 3ème cycle (biologie, physiologie, pharmacologie) complété par une bonne connaissance en statistiques et en informatique.
EXPERIENCE .
• De 3 à 5 années du suivi des études cliniques dans l'industrie pharmaceutique. • Formation en «bonnes pratiques cliniques» (G C P). • Bilingue anglais • Sens relationnel développé

Ecrire avec CV, photo et desiderata à Direction du Personnel (Réf VK) 12, place de la Défense, 92090 Paris la Défense Cedex 26. Réponse et discrétion assurées.

Société importante

Recherche pour Marseille

Un ingénieur grande école (35 ans environ)

Possédant une formation complémentaire juridique ou financière pour exercer principalement la fonction de contrôleur de gestion

Le candidat sera l'adjoint du directeur de la division robots et systèmes

Il aura en outre la charge de monter des dossiers de financement, de cession, de licence, de dépôt de brevet, etc.
Il assistera le directeur de division dans ses activités commerciales.
Poste réellement d'avenir dans activité en forte croissance et convenant à candidat dynamique et méthodique ayant de solides références.
Rémunération fonction des résultats prouvés.
Anglais parlé-écrit indispensable.

Envoyer C.V., photo et prétentions s/nº 8.338 *Le Monde Publicité* 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

SAT
SOCIETE ANONYME DE TELECOMMUNICATIONS
Leader dans sa spécialité, recherche

INGENIEURS GRANDES ECOLES

• **BRANCHE TRANSMISSIONS ET RESEAUX :**
- Un Ingénieur débutant ou 1 à 2 ans d'expérience pour Laboratoire études, conception et développement domaine transmission numérique.
Réalisation équipements à haute intégration par mise en œuvre technologies avancées (CMS-LSI) et création unités exploitation à base de microprocesseurs.
Formation souhaitée : ESE - ISEP - ENSEEIHT... (Réf. A)

• **DIRECTION COMMERCIALE EXPORTATION :**
- Ingénieurs commerciaux, 25/30 ans, avec si possible une première expérience en gestion ou négociation contrats exportation.
Fréquents déplacements à l'étranger.
Dans une première étape : gestion de contrats, préparation réponses aux appels d'offres.
Evolution vers : négociation de contrats auprès des grandes administrations et sociétés nationales, prospection et développement des ventes. (Réf. B)

• **UN REDACTEUR NOTICES TECHNIQUES.** (Réf. C)

• **BRANCHE COMMUTATION :**
- Un Ingénieur électronicien, informaticien pour traitement du signal, débutant ou première expérience. Lieu de travail : LANNION. (Réf. D)

• **CENTRE DES INSTALLATIONS ET DE LA MAINTENANCE :**
- Un Ingénieur électronicien (option Télécom) débutant ou première expérience.
Dans la transmission sur câbles : préparation et suivi de réalisations de chantier raccordement de câbles métalliques ou fibres optiques (propositions techniques - définition des *moyens - matériels et méthodes - dossiers de réalisation*).
Déplacements en France de courte durée.
Anglais technique apprécié. Lieu de travail : WISSOUS. (Réf. E)
- Un Ingénieur pour mise en service Faisceaux Hertziens numériques.
Préparation et suivi réalisations des chantiers (propositions techniques - définition des moyens - matériels et méthodes - dossiers de réalisation - planning suivi facturation).
Fréquents déplacements en France de courte durée.
Anglais technique. Lieu de travail : MASSY. (Réf. F)

Envoyer lettre manuscrite et C.V. en indiquant le poste choisi à SAT - Service Central du Personnel - 41, rue Cantagrel - 75631 PARIS Cedex 13.

Organisation et Publicité

MANAGER

INGENIEUR, SUPELEC. ISEN, ESEO...

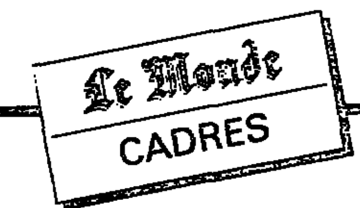
PAYS DE LOIRE

Notre société récemment créée dans un secteur d'activités de pointe : INGENIERIE INFORMATIQUE INDUSTRIELLE, ELECTRONIQUE et AUTOMATISMES recherche son GERANT. **Mission : planifier, animer,** gérer le développement de la société en étroite collaboration avec ses fondateurs. **Profil :** A 35/40 ans, vous êtes *motivé par un challenge, prêt à vous impliquer.* Animateur rompu aux contacts humains, vous savez vendre et vous vendre. Vous aimez et maîtrisez la technique et êtes rigoureux.

Merci d'adresser C.V. + lettre man. + photo + prét. à Management Ouest - 9, rue des Remorqueurs - 44000 NANTES.

MANAGEMENT OUEST
conseillers de direction

Organisation et Publicité



BRITAX RETROVISEURS,
filiale du groupe BSG international
recherche pour assurer son expansion

Responsable étude développement

Ingénieur de formation avec 5 à 10 ans d'expérience dans le domaine de la petite mécanique.

Il devra allier de très solides compétences techniques avec des qualités relationnelles et une bonne créativité.

Lieu de travail : Région Fontainebleau.

Adresser CV et prétentions à Madame Pirchenfellner - BRITAX GECO S.A. Route d'Héricy - 77870 VULAINES/SEINE.

CONTESSE

SOCIETE SPECIALISEE DANS LES TRANSPORTS DE FONDS, SECURITE, MONETIQUE, recherche

INGENIEUR INFORMATICIEN

ayant première expérience informatique *de gestion et production.*

Il assurera la formation et l'assistance aux utilisateurs, la définition et la mise en place de nouveaux moyens, gestion de budget informatique (IBM 36 et micro-décentralisé).

Il possédera le goût des contacts et du travail en équipe.

Lieu de travail: TOULOUSE

Adresser lettre manuscrite, C.V. + photo et prétentions à:
Monsieur MARIE
SECSO S.A.
28 Port St-Sauveur B.P. 474
31010 TOULOUSE Cedex

SECSO

AOIP MESURES

L'un des tous premiers industriels français dans le domaine de l'instrumentation électronique de mesure recherche

INGENIEUR EXPORT H/F

ayant une bonne expérience de la vente de produits industriels à l'étranger.
Une solide connaissance de l'électronique est indispensable. **ANGLAIS** courant, **ALLEMAND** souhaité.
Fréquents déplacements internationaux. **Réf. A**

JEUNE INGENIEUR H/F

de formation technico-commerciale/instrumentation, pour son service **MARKETING**. **Réf. B**

ANALYSTE PROGRAMMEUR H/F

sur IBM 36, expérimenté et maîtrisant le GAP II, pour son service **INFORMATIQUE**. **Réf. C**

- Tous ces postes sont basés à EVRY (91).
Nous vous remercions d'adresser CV et prétentions à M. PERNOT - A.O.I.P. - B.P. 301 75624 PARIS Cedex 13.

CONTESSE

Le Département REPROGRAPHIE du GROUPE EDUCATEL
Leader de l'Enseignement Privé à Distance

RECHERCHE
pour son établissement de ROUEN

LE(LA) RESPONSABLE
DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COORDINATION DE SES SERVICES

PROFIL SOUHAITÉ :
Le(la) candidat(e) âgé(e) d'une trentaine d'années, (niveau d'études supérieures), justifiera d'une expérience dans les techniques de la reproduction informatisée et du traitement de textes, et/ou, du packaging. Sachant s'intégrer à une équipe, il (elle) aura, en outre, des qualités de gestionnaire et de négociateur.

Une connaissance du domaine de l'imprimerie constituerait un atout supplémentaire.

Merci d'adresser votre dossier complet de candidature (lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions) à :

EDUCATEL — FORMATOR S.A.R.L.
Monsieur J. ARCHAMBEAU
18, boulevard des Belges - 76000 ROUEN

Société d'ingénierie en informatique
recherche pour TOULON un

INGENIEUR SYSTEME

1 à 2 ans d'expérience sur matériel HEWLETT-PACKARD.
Envoyer lettre manuscrite, CV, photo et *prétentions sous référence 10659 M. à* Média-System, 29 la Canebière, 13001 MARSEILLE. Discrétion assurée.

média-system

Franche-Comté
Organisme de services rendus aux entreprises (PME)

recherche
Afin d'étoffer son action dans le domaine de la qualité.

UN CADRE

– Formation technique, technico-commerciale et/ou de gestion.
– Expérience de quelques années en entreprise, de préférence dans le domaine de la fabrication.
– Connaissance de la langue anglaise souhaitée.

Poste basé à Besançon. A pourvoir rapidement.

Envoyer c.v., photo + prétentions sous nº 8 148 *le Monde Publicité*, 5, rue Monttessuy, 75007 Paris.

هكذا من الاصل

مكرر من الاصل

Le Monde
CADRES



Org. de format. recrute profs. d'ang. pour le 93 et 94. Tél. : 42-26-52-30.

FILIALE Sté AUDIOVISUELLES

RECHERCHE

pour service télématique commercial, exp. marketing pour téléphone. Milieu ciné/vidéo. Fixe + intéressement. Tél. : 45-88-48-01.

GENRAD

LEADER DU TEST
nous recherchons pour poste

d'INGÉNIEUR d'APPLICATION

INGÉNIEUR
ou TECHNICIEN
Connaissant le test IN-CIRCUIT et ayant une expérience pratique sur un testeur.

Envoyer c.v. lettre manuscrite, photo et prétentions à :

GENRAD
SERVICE SUPPORT
96, rue Orfila,
75020 PARIS.

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

spécialisés :
1) ACCOUSTIQUE
2) TELECOM
3) TRANSMISSION NUMÉRISÉE
INSET ETT 42-33-38-25.
93, bd Sébastopol, Paris-2e.

ENTREPRISE DE PRESSE

recherche

JOURNALISTE

Bonne formation universitaire, intéressé par les problèmes de communication, (presse-audiovisuel, relations publiques, publicité) pour s'occuper plus particulièrement du secteur de la publicité.

Adr. CV avec photo au MONDE PUBLICITÉ Sous nº 8.333 M 5, rue de Monttessuy, Paris-7e.

Entreprise de services recherche

ASSISTANT/E DE GESTION

MISSION :
- Intégrer le système de gestion informatisé.
- Assurer le traitement de l'information.
- Collaborer au développement de la fonction au sein de l'Equipe.

PROFIL :
DUT contrôle de gestion ou équivalent.
- Bonne capacité relationnelle.
- Sens de l'organisation
- Rigueur et disponibilité.
- Connaissances en informatique souhaitées.

Adr. C.V. et photo réf. 8.633 M à BLEU CONSEIL, BP 86 94303 VINCENNES CEDEX.

DEUX AUDITS
pour une Banque

Cette grande banque française est réputée pour son dynamisme national. Elle le doit à l'efficacité des cadres de tous horizons qu'elle a su intégrer au fil des ans. Dans le cadre de son développement, son département INSPECTION GÉNÉRALE recrute :

AUDIT RESPONSABLE DE MISSIONS

Voilà 6 à 8 ans qu'après vos études supérieures (HEC, ESSEC ...), vous faites ce métier d'audit dans l'un de ces grands cabinets ou au sein d'un établissement bancaire.

Vous pouvez dire, sans complexe, que demain vous pouvez diriger des missions d'audit de tous types, mais essentiellement avec les départements internationaux.

Vous assurerez la formation des Inspecteurs aux techniques modernes et participerez à l'élaboration des outils méthodologiques.

Vous serez l'interlocuteur privilégié des autres directions de la Banque et des organismes extérieurs.
Ce poste est basé à Paris. *Réf. ARM*

AUDIT INFORMATIQUE

Diplômé d'une Ecole d'Ingénieur, il s'agit pour vous de prendre en charge la réalisation de projets informatiques en cours de réalisation : l'audit des applications informatiques de la banque, l'audit du centre de production et des filiales.

En relation avec la direction générale, la direction informatique, les filiales, les organismes extérieurs, vous agirez en " patron" de ce secteur.

Outre une excellente technicité, on attend de vous de la souplesse et de la fermeté qui vous permettront de "vendre" vos conclusions et vos recommandations.
Ce poste est basé à Paris. *Réf. AIM*

Pour en savoir plus, adressez (sous référence ci-dessus) votre dossier de candidature à notre Agence Conseil PROJETS 12, rue des Pyramides 75001 Paris, qui fera suivre. Discrétion totale assurée.

DEPARTEMENT INDUSTRIEL ET SCIENTIFIQUE

Chef de produit
marché médical

Venez rejoindre le leader mondial de la photo instantanée pour prendre en charge le développement des actions marketing.
- *Etude et analyse du marché médical et des circuits de distribution.*
- *Définition du plan marketing et mise en œuvre des actions (courriers directs, publicité, relations publiques, salons, etc...) en assurant le suivi budgétaire.*
- *Relation avec l'international sur le plan produits et assistance marketing auprès de la force de vente.*

Agé de 30/35 ans, de formation commerciale supérieure, il aura une parfaite connaissance du marché médical (hôpitaux, cabinets privés, laboratoires) ainsi qu'une expérience réussie de la vente et du marketing de plusieurs années.
Si vous souhaitez relever ce challenge dans un groupe en pleine mutation, envoyer C.V., photo et salaire actuel à Direction du Personnel, POLAROID FRANCE, 4 rue J.P. Timbaud, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX.



Polaroid France

RHÔNE-ALPES

Importante société (1 300 personnes) recherche, dans le cadre du développement de sa fonction Personnel,

Responsable de formation

Vous élaborerez les plans de formation, animerez la commission de formation et établirez la déclaration fiscale.
Vous concevrez toutes les actions dans les domaines management, commercial et gestion.
A 30/35 ans, vous avez mis en pratique votre formation supérieure au cours d'une expérience de plus de 5 ans dans une fonction sociale.
Réf. 129 RF.

Adjoint au chef du personnel

Vous mènerez les études préalables dans les domaines suivants : négociations avec les partenaires sociaux, gestion individuelle, relations avec l'administration.
Vous établirez les plannings d'action en liaison avec l'équipe sociale.
Une expérience de 3 à 4 ans dans une grande entreprise donnera toutes ses chances à un candidat de valeur.
Réf. 129 ACP.

Pour ces deux postes, nous souhaitons rencontrer des candidats capables de s'adapter à notre forte culture d'entreprise.

Merci d'adresser votre candidature avec CV et photo, sous réf. choisie, à Média-System, 55 place de la République, 69002 Lyon, qui transmettra.

média-system

G.CAM

L'une des premières sociétés de services et d'ingénierie informatique - C.A. 300 MF, effectif 500 personnes - solidement implantée dans des secteurs de pointe, recherche sur PARIS

jeune CONTROLEUR DE GESTION

Au sein d'une équipe, sa mission consiste à :
- réaliser le suivi budgétaire des unités opérationnelles,
- contrôler la bonne exécution des procédures,
- participer à l'analyse financière et à l'étude de rentabilité des investissements.

Diplômé d'études supérieures, il a de préférence, une première expérience du contrôle de gestion.

Dans un contexte jeune et créatif, le candidat retenu bénéficiera d'une rémunération motivante et de possibilités d'évolution liées à sa valeur et à son efficacité.

Adresser c.v. et prétentions sous référence 357 au G.CAM, Direction des Ressources Humaines, Tour Maine Montparnasse, Boîte Postale 8, 75755 Paris Cedex 15.

G.CAM
UN GRAND NOM • DE GRANDS PROJETS

AXIAL Publicité

BMC SOFTWARE

Dans l'annonce parue dans *le Monde* daté du 10 février 1987 *rubrique* cadre, page 22
(recherche d'un directeur France)

Veuillez adresser votre courrier à :
Madame Sally Lloyd
European Operations
BMC Software
Valzan House
205a London Road
CAMBERLEY
Surrey, GU15 3 EY
Nº de téléphone : (276) 24622.

Société en pleine expansion

Bien introduit dans les milieux gde *cuisine* et *froid pour fabrication* spécifique et personnel.

RECHERCHE

Sud-Est, base Lyon.

AGENT EXCLUSIF

ou non pour nous représenter.

Tél. : 35-85-80-40.

Leader sur le marché du MATÉRIEL MÉDICAL à usage unique, ce laboratoire recherche

RESPONSABLE CONTROLE QUALITE

H.F. 180/200 KF

Pharmacien industriel ou ingénieur + formation scientifique et expérience à tel poste 3 ans avec encadrement équipe.

Très fortes références exigées.

Ecrire ou télép. à :
AMS Sélection
5, avenue Foch
13004 MARSEILLE
Tél. : 91-49-59-65.

DIRECTEUR SERVICES GÉNÉRAUX

aptitudes aux problèmes techniques, gestion fournisseurs

CONTROLEUR DE GESTION

Diplôme études supérieures, expérience confirmée.
Envoyer C.V.
75001 PARIS-CHATELET
6, rue des Lavandières
Tél. : 42-21-33-60
BIS *TRAVAIL TEMPORAIRE*

Le Centre d'informations financières (10 ans expérience) organise un stage pour recruter des CONSEILLERS COMMERCIAUX (H./F.)
- Goût des relations publiques.
- Formation adaptée.
- Rémunération intéressante.

Tél. 45-00-23-03 pour R.-VS.

Organiser le système d'information dans une entreprise du secteur tertiaire

Notre société, filiale d'un groupe international, leader dans son domaine, entend optimiser son système d'information pour maîtriser harmonieusement l'évolution constante de son développement.

nous recherchons

UN PROFESSIONNEL
DE HAUT NIVEAU

Capable d'analyser les besoins, d'élaborer des solutions et de choisir des options techniques et *économiques*.
C'est un homme de contacts, doué d'un sens pédagogique aiguisé, et donc apte à *dialoguer avec les utilisateurs pour réussir* les phases de réalisation, de suvi et de contrôle des projets.
Niveau de formation supérieure.
Expérience de 5 ans environ.
Rémunération 300 KF +
Poste basé à Paris.

Adresser C.V., photo et prétentions sous réf. 7035 Le Monde Publicité
5, rue Monttessuy - 75007 PARIS

Bleu

LYON

SIBER HEGNER FRANCE
NEGOCIANT INTERNATIONAL
recherche un jeune

INGENIEUR CHIMISTE

même débutant, possédant une bonne connaissance des polymères. Il deviendra après formation au négoce international **CADRE TECHNICO-COMMERCIAL**.
Conforté par la puissance financière d'un groupe *international, il négociera avec l'aide de notre bureau* d'achat japonais les spécialités à commercialiser auprès des entreprises utilisatrices.
Nous recherchons une personnalité relationnelle et autonome, capable de comprendre l'activité des entreprises ciblées et très intéressée par les contacts avec différents interlocuteurs français et étrangers.
Bilingue anglais, il se déplace 40 % de son temps.
La rémunération sera évolutive et en partie liée aux réalisations.
Envoyer lettre manuscrite + C.V. + photo sous réf. PMD 102 à META CONSEIL 50, rue de la Grange - 69009 LYON
Totale discrétion.

META conseil
LE HAVRE LYON MONTPELLIER NICE ROUEN

Pierre Lichau

Notre Maison d'Edition (PARIS-6e), réputée et *dynamique, produit et diffuse* des collections très prisées d'ouvrages scolaires, universitaires et *scientifiques*.
Nous élargissons notre équipe éditoriale et recherchons

EDITEUR
CHEF DE PROJETS

confirmé

En fonction des besoins du marché, il *participera au* recrutement et à l'animation des équipes d'auteurs ; *il veillera à la réalisation du programme de* production dans le respect des délais et du budget impartis.
Vous avez une excellente culture générale à dominante littéraire ou scientifique et justifiez d'une expérience réussie dans l'édition.
Votre rémunération, motivante dès le départ, évoluera selon votre *propre progression*.
Merci d'écrire avec C.V. + prét. + env. à v/adresse, *s/réf. LP/MD2, à*

michel jouhannaud conseils
182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

MEDIA BA

CHARGE D'AFFAIRES
devenez
RESPONSABLE LOGISTIQUE

PROVENCE

Nous sommes une PME spécialisée dans l'étude et la réalisation d'installations électriques (industrielle tertiaire, export) nos *performances* CA 81 20 MF, CA 86 100 MF et la part prise à *l'export, nous amène à centraliser la gestion de* nos achats et recruter son RESPONSABLE.

INGENIEUR A.M. ou équivalent

Sous l'autorité du PDG et en relation avec les différents. Responsables de Division, vous centralisez, structurez, négociez l'ensemble des achats et vous gérez le parc de (70) véhicules.
Vous avez 30-35 ans, une expérience des achats, vous êtes bilingue anglais et avez des qualités de *rigueur et d'autonomie*.
Si mettre en place une nouvelle structure et la rentabiliser vous intéresse, adresser CV, photo et prétentions, sous référence 243 M à notre Conseil.

Charlotte Voituriez
17, rue de La Baume 75008 Paris

Jonction

Le Monde

CADRES

2 Jeunes ingénieurs pour le B.E. et l'assistance aux clients

• Leader mondial du pylône métallique pour l'éclairage public, les lignes électriques et les éoliennes..., nous sommes présent dans le monde entier (1 200 personnes).
• Nous voulons intégrer 2 Ingénieurs Etudes et Devis, pour procéder aux calculs de résistance des matériaux, d'étude des structures et établir les devis pour le service mâts fixes et le service mâts mobiles. Ils seront également amenés à assister nos responsables commerciaux sur le terrain, en France et à l'étranger.
• Jeune ingénieur mécanicien, vous avez acquis votre première expérience (même courte) en BE.
• Ces postes situés à notre siège à Troyes, *nécessitent de pouvoir travailler en anglais.*

Si votre candidature est retenue, nous vous adresserons un profil de poste détaillé.
Ecrivez, sous réf. C/239, à *notre conseil en recrutement* Concordances, 91 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris ou 129 rue Servient, 69003 Lyon. Tél. 78.63.65.60.

Concordances

assistante bilingue
attachée aux relations extérieures

d'un grand journal professionnel, publication d'un groupe de presse qui se signale par son dynamisme et son envergure.

Cadre rattachée au responsable d'activités promotionnelles de prestige, vous secondez celui-ci dans la réalisation des manifestations professionnelles avec toute la disponibilité nécessaire. Vous assurez le suivi des relations avec les personnalités françaises et étrangères du monde professionnel concerné qui sont conviées à animer les débats et conférences : vous préparez leur venue et participez à leur accueil. Vous prenez aussi en charge l'ensemble de l'organisation des colloques sous ses aspects pratiques, en *liaison* avec les équipes du *journal qui peuvent vous prêter leur concours : mise à jour des fichiers*, exécution des brochures et documents, recherche et coordination de la sous-traitance, gestion du budget. Vous rédigez et frappez vous-même le courrier destiné aux hôtes de marque.

Vous êtes âgée de 30 ans minimum, vous pouvez vous prévaloir d'une formation supérieure et d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle au cours de laquelle vous avez assuré un secrétariat de haut niveau, tourné vers les relations extérieures. Vous maîtrisez l'anglais.

Nous vous remercions d'écrire, sous référence M/87.006, à notre conseil, Hélène REFREGIER, qui étudiera votre candidature à titre confidentiel.

SERTI SELECTION
66, rue de Ponthieu 75008 PARIS.

SERTI SELECTION

NASIMI

Très important groupe immobilier de promotion et de gérance cherche pour une de ses agences de la proche banlieue parisienne

un Cadre
chargé de la gestion de plus de 10.000 logements locatifs

Avec l'aide d'une équipe de 35 personnes, il sera responsable de la bonne gestion du centre (outils informatiques performants), des relations avec les locataires, les employeurs, les administrations, les municipalités.

Pour ce poste, il faut une formation supérieure, 32 ans minimum, une grande disponibilité.

L'expérience d'une gérance dans l'immobilier ou d'une gestion importante dans une société du tertiaire serait très appréciée.

Veuillez écrire en précisant expérience et prétentions s/réf. 1179 M à

INTERCARRIÈRES
5, rue du Helder - 75009 Paris

cegos

STRATÉGIE MANAGEMENT

La réussite des entreprises est notre seule vocation, elle peut devenir votre métier. Notre savoir-faire acquis en entreprise nous permet de transposer au domaine de la SANTÉ les concepts et les méthodes de management, pour une gestion humaine et efficace du secteur hospitalier.

Médecin, devenez Consultant en Management Hospitalier

Au sein d'équipes pluridisciplinaires compétentes et enthousiastes, vous intégrez votre spécificité et votre connaissance du milieu hospitalier, participez à la mise en œuvre de nouvelles méthodes de management, d'élaboration et de pilotage de systèmes de gestion, d'actions visant à améliorer la qualité de service rendu aux patients.

Vous êtes un jeune médecin ayant l'expérience du milieu hospitalier. Vous êtes convaincu qu'une bonne gestion peut faire progresser ce domaine et avez donc acquis une **formation complémentaire en gestion.**

La diversité des activités de la **CEGOS** et la manière dont nous vivons et travaillons offrent des possibilités de développement personnel et professionnel exceptionnelles.

Veuillez adresser votre candidature (lettre manuscrite, C.V. et prétentions) sous réf. 22161/ M à Christine DEFECHE, Sélé-CEGOS, Tour Chenonceaux - 92516 BOULOGNE CEDEX.

CURRICULUM

ANPE

RECRUTE

1 CHEF DE PROJET : 140 000 F/an ou + (réf. « DOP »

* FORMATION : niv. ingénieur et expérience confirmée.

Le poste est à pourvoir dans le domaine suivant :

– Conduite de projet d'organisation : mise en forme du *besoin, définition du champ* d'application.

– Mise en œuvre de l'analyse détaillée à la réalisation.

LIEU DE TRAVAIL : ISSY-LES-MOULINEAUX.

1 CHEF DE PROJET : 140 000 F/an ou + (réf. « DSI 1 »

1 RESPONSABLE D'ÉTUDES : 140 000 F/an ou + (réf. SOT)

* FORMATION : Niveau ingénieur et expérience confirmée d'analyste ou chef de projet réseau.

Les postes sont à pourvoir dans le domaine suivant :

– Architecture de réseau devant relier les unités locales de l'établissement (connaissances BULL DSA, DNS, réseaux PTT demandées).

LIEU DE TRAVAIL : CRÉTEIL.

DATE LIMITE DE *DÉPOT DES CANDIDATURES :* 26 février 1987.

Envoyer lettre manuscrite avec c.v. détaillé en rappelant la référence à : ANPE Direction informatique opérationnelle à l'attention de Monsieur RUINART, imm. le Trident, ÉCHAT 954, 3-5, voie Félix-Eboué, 94024 CRÉTEIL CEDEX 03.

ÉTABLISSEMENT FINANCIER A PARIS

recherche pour son Département

ENGAGEMENTS

UN/UNE ANALYSTE DE CRÉDIT

Etablissement financier n° 1 sur son marché (Financement, Assurance et gestion de créances commerciales) offre à un/une jeune cadre AMBITIEUX(SE) et VOLONTAIRE l'opportunité de se joindre à son Département des RISQUES.

Au sein d'une équipe jeune et dynamique, utilisant un outil technologiquement avancé, nous vous proposons de participer à la décision et à la surveillance de nos engagements dans un secteur économique déterminé.

Outre un aspect Etude axé sur l'évolution économique et financière des entreprises du secteur, vous devrez développer les indispensables contact nécessaires à la réussite de votre mission, que ce soit sur le plan national ou régional (Etablissement Financiers - Organisations Professionnelles, Instituts Publiques...).

Ce poste, PASSIONNANT, basé à Paris, nécessite quelques déplacements, requiert une formation supérieure, de type SUP de CO.

Une première expérience professionnelle dans un poste similaire est indispensable.

Nous recherchons une personnalité affirmée, animée de la volonté de s'investir dans un métier EXIGEANT qui requiert un véritable professionnalisme.

La rémunération, suivant expérience, ne serait pas inférieure à 150 000 F/ans + intéressement et participation.

Envoyer c.v., photo et prétentions au *MONDE PUBLICITÉ, sous n° 8 135 M*
5, rue Monttessuy, 75007 PARIS.

GROUPE CAME

Crédit, Crédit-Bail, Location
Sociétés de financement filiales de la Compagnie financière des Assurances mutuelles du Mans

RECHERCHENT

pour leur service contentieux situé au Mans

RÉDACTEUR (H./F.)

– Afin d'assurer la gestion des dossiers contentieux de crédit et de location aux entreprises et particuliers.
– Ayant le niveau licence en droit et/ou une première expérience professionnelle dans un établissement financier, une étude d'Huissier ou d'Avocat...
– Possédant le goût de la gestion informatisée ainsi que des facultés d'adaptation.

Adres. lettre manusc., CV et photo à groupe CAME Service du personnel, BP 105, 72003 LE MANS Cedex.

PME Z.I. LES ULIS

RECHERCHE

Son chef comptable expérimenté (e)

Il aura pour tâches : cont. gal. cont. gestion, rapport avec les banques, organismes sociaux et fiscaux.

Adresser C.V. + photo + prétentions à :
IGEM MACHINERY
6, rue du Général-Leclerc. 91160 LONGJUMEAU.

Sodipan-Nokia, filiale d'un important groupe scandinave, poursuit sa forte croissance sur le marché français : 2e transformateur de papiers sanitaires et domestiques, implanté sur 6 unités de production, 750 personnes.
CA : 800 MF
Recherche :

RESPONSABLE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE

Vous avez :
- *28/35 ans.*
- *Une formation d'ingénieur (Centrale, Supelec, Ensimag...).*
- *Une expérience de 5 à 7 ans sur moyen ou gros système vécue, par exemple, au sein d'une SSCII ou d'une entreprise privée de taille moyenne.*
- *Une conception de l'outil informatique au service de l'utilisateur.*

Vous aurez :
la responsabilité de la mise en œuvre de notre schéma directeur et assurerez la coordination du développement de nos applications de gestion.

Vous participerez :
pleinement à l'évolution de nos moyens d'information en vous imposant au sein d'une équipe restreinte et dynamique.

Vous disposerez :
d'un matériel DPS 7 + 64 DPS et des logiciels SGBD, DG, LG4.

Poste disponible de suite et basé à Rouen

Adresser C.V., photo et prétentions à Sodipan Transformation B.P. 202 - 76304 Sotteville-lès-Rouen

SODIPAN NOKIA
Des hommes et du savoir-faire.

Florian Mantione Institut

Après Montpellier, Paris, Toulouse, Bordeaux, Aix, Clermont-Ferrand, le F.M.I. conseil en recrutement, formation et organisation s'installe à

LA ROCHELLE

Jean-Claude ROUDIER et son équipe vous accueilleront
3, rue des Dames, 17000 LA ROCHELLE
Tél. 46.50.56.58.

LA ROCHELLE-AIX-BORDEAUX-CLERMONT-MONTPELLIER-PARIS-TOULOUSE

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE RÉASSURANCES

recherche

UN COLLABORATEUR DU SERVICE CONTROLE DE GESTION

– FORMATION SUPÉRIEURE :
GESTIONNAIRE (BAC + 2 minimum), CONNAISSANT LA MICRO-INFORMATIQUE (DUT INFORMATIQUE du CFTS ou autre).

– CHARGÉ DU TABLEAU DE BORD, DE LA COMPTABILITÉ ANALYTIQUE.

Adresser c.v. détaillé, photo et prétentions sous référence n° 3 862 à :
Agence PRAIRIAL, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS
qui transmettra.

la seigneurie

Filiale du Groupe ELF AQUITAINE, avec 600 millions de C.A. et 750 personnes, est le premier producteur français de revêtements pour le BATIMENT. Nous recherchons un

INGENIEUR TEXTILE

pour RECHERCHE et DEVELOPPEMENT

Il s'impliquera en particulier dans :
- *la détection et la mise au point de nouveaux* produits textiles et des procédés de fabrication les mieux adaptés ;
- les tests et essais permettant de valider ces novations ;
- *les contrôles de qualité de nos productions.*

La trentaine, INGÉNIEUR CHIMISTE, vous avez une solide expérience TEXTILE en fabrication et/ou recherche-développement.
Vous serez le garant de notre avance technologique *en liaison constante avec un responsable marketing.*
A partir de BOBIGNY (93), des déplacements de courte durée en France et en Europe sont à prévoir.
Ecrire avec C.V. + prétentions + enveloppe à votre adresse, sous la référence LS/LM1, à

michel jouhannaud conseils
182, rue de Vaugirard - 75015 PARIS

MEDIA BL

ORCHESTRE DE RENNES
(à vocation régionale)
Direction Claude SCHNITZLER

RECRUTEMENT SUR CONCOURS :

CONTREBASSE SOLO, ALTO SOLO et VIOLON SOLO
CHEF D'ATTAQUE et SECOND VIOLON

Limite de candidature : 20 Février 1987.

Renseignements ville de RENNES, Direction du Personnel Service Recrutement 2, rue Gambetta 35031 RENNES CEDEX, Tél. 99.28.55.55 poste 3506.

SECRÉTAIRES

GROUPE DE PRESSE CENTRE DE PARIS

recherche pour son PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

– Ayant expérience secrétariat particulier.
– *Excellente sténodactylo.*
– Qualité d'ordre et de méthode.
– Disponibilité.
– Références.

Référence sera donnée à candidat ayant quelques connaissances juridiques et connaissant milieux Presse-Politique, haute administration.

Adresser c.v. et lettre manuscrite avec photo à : SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE, 13, av. de l'Opéra, 75001 PARIS.

AGENCE DE PUBLICITÉ recherche

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

BILINGUE ANGLAIS

environ 30 ans.
BONNE EXPÉRIENCE DU SECRÉTARIAT *DE HAUT NIVEAU,* ACQUISE de préférence EN AGENCE DE PUBLICITÉ.

Excellente présentation motivée et disponible.

Adresser c.v. + photo.
Ecrire en précisant bien sur l'enveloppe la réf. 7 036
LE MONDE PUBLICITÉ,
5, rue Monttessuy, Paris-7e.

Sté de Conseil d'Entreprise recherche

SECRÉTAIRE

Bac exigé et expérience du traitement de texte *et du micro*-Macintosh.
Env. CV, photo et prét. s/réf. 4.990 PIERRE LICHAU SA 10, rue de Louvois 75002 PARIS.



représentations offres

Nous sommes une entreprise très importante en reproduction d'impressions d'emballages, située au nord-ouest de l'Allemagne. Nous faisons en impression offset et héliogravure des emballages de haute qualité tels que boîtes pliantes, poses, bobines, etc. Nous avons une gamme d'articles de marque très renommés en Europe et en Allemagne. Nous cherchons actuellement un

REPRÉSENTANT

ayant une bonne expérience et très bien introduit auprès de la clientèle du marché des articles de marque.
Nous vous prions de nous envoyer votre candidature sous le nº 7 034
LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, Paris-7ᵉ.



LA COMMUNICATION :
une fonction que je maîtrise parfaitement

J'ai mis en place et animé la communication interne et externe de grands groupes internationaux.

Je viens de redresser l'image de la filiale d'un puissant groupe industriel français.

Proposez-moi une Direction de la communication, je relèverai le défi.

Ecrire en précisant sur l'enveloppe la réf. 3 875 à RSCG CARRIÈRES, 48, rue Saint-Ferdinand, 75017 PARIS.

Conquérons ensemble des marchés rentables à l'étranger

Manager autonome des 4 filiales Sud Europe & Afrique d'un groupe international réputé de Services et produits, recherche un nouveau Challenge expatrié ou export. Dynamique, expérience de créations de filiales et de négociations au meilleur niveau en AFRIQUE, aux USA et au MOYEN-ORIENT (ÉGYPTE, GOLFE).

Tél. : 39-63-26-54 ou écrire sous le nº 6 938
Le Monde Publicité, 5, rue Monttessuy, Paris-7ᵉ.

CHEFS D'ENTREPRISE
L'Agence Nationale Pour l'Emploi
vous propose une selection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

MÉDECIN DIPLOMÉ, 36 ans, exp. médecine générale et hôpital. Rédaction articles revue médicale, anglais, allemand, italien, hébreu courants.
RECHERCHE poste salarié d'analyse de rédaction domaine médical ou para-médical, Paris/RP (BCO/MS 971).

CADRE COMMERCE INTERNATIONAL, maitrise parfaite de l'allemand, anglais, espagnol, connaissance de l'italien, 20 ans d'exp. en commerce international dans sociétés import-export, disponible pour tous déplacements.
CHERCHE poste similaire région parisienne (CAD. IV/ALB 972).

CADRE DE DIRECTION GÉNÉRALE, 44 ans, exp. des plus hautes responsabilités dans : organisation, relations commerciales, études, marketing, publicité. Depuis 17 ans dans l'immobilier, promotion maisons individuelles, immobilier de loisirs, para-hôtellerie, tourisme.
RECHERCHE position similaire sur Paris et sa région. Possibilité de déplacements fréquents et prolongés (BCO/BD 973).

CADRE ASSURANCE F., 41 ans, diplômée IFA (branches diverses) + CESI (gestion personnel, informatique), 19 ans exp. Courtage IARD (audit. rédac. polices, études tarif., suivi et règlements sinistres. Créativité aptitude animation équipe, négociation, disponibilités.
RECHERCHE poste à responsabilités dans toutes entreprises désirant créer ou développer service assurances, Paris/Ile-de-France, pays de Loire, Provence-Côte d'Azur (BCO/JCB).



ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09
TÉL. : 42-85-44-40, poste 27.

CORINNE, 19 ans, titulaire du BAFA (spécialisation ski alpin, niveau chamois d'argent), brevet national de secouriste, en section « sport-études judo » (ceinture noire 1ᵉʳ dan), recherche poste animatrice en colonie de neige à Pâques et toutes vacances scolaires.
- T. (16-1) 39-80-97-53.

H. 31 a. formation sup. lettres, Sces hum., tril., exp. négociation export. Etud. ttes propos., préf. sect. édit. communication.
Ecrire sous le nº 8 336
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7ᵉ.

CONSULTANT INTERNATIONAL MARKETING-VENTES
Consultant italien grande exp. internat Europe, Amérique latine, Afrique, spécialisé en marketing industriel. Recherche missions d'études ou de représentation produits indus. ingénierie-services. C. Massi. Tél. : 47-83-90-55.

Allemande 38 ans, dynamique, 12 ans exp. prof. langues CES, passionnée arts, désire connaître un autre environnement. Rech. travail pendant année sabbat. Etud. ttes propos. sér.
Ecrire sous le nº 8 326 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7ᵉ.

H. 37 ans. Dynamique, ouvert maîtrise de droit, excel. spécial. droit social, 13 ans d'exp., rech. poste responsabilité dans DRH entrep. Étud. ttes propos.
Ecrire sous nº 8.325 M
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

CADRE 39 ANS.
10 ANS expérience trs internat. air, mer, rail, route, douane, transit.
RESPONSABLE
trs de Sté. Etudierait toutes proposit. Tél. (1) 47-22-07-23 le soir ou écrire sous nº 6 931
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7ᵉ.

J.F. 22 ans, dynamique, b. prés., conn. de l'anglais, exp. en régie publicitaire, ch. emploi dans secteur publicité, agence conseil ou domaine édition. Etudie toutes propositions. T. 39-54-87-86 ap. 17 heures.

Jeune Femme, 37 ans, journaliste, secrétaire de direction. Expérience professionnelle, recherche poste fixe dans Presse ou Edition. Tél. 42-28-74-91 (le matin, ou ap. 18 h). Libre immédiatement.

GÉNÉRALISTE FONCTION PERSONNEL
24 années d'expérience pouvant assurer un poste à responsabilités avec des missions polyvalentes et autonomes.
- administrat. et gestion personnel :
- ensemble des travaux de la paie ;
- comptabilité générale ;
- suivi relationnel : clients/fournisseurs.
- facilité d'adaptation.
Disponibilité, libre rapidement.
Ecrire sous nº 8.324 M
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

Offre de collaboration en DIRECTION DU PERSONNEL ou CONSEIL SOCIAL

25 ans d'expérience de la fonction en milieu industriel et entreprises de toute taille. Je recherche un poste similaire (région indifférente) me permettant d'aider toute entreprise ou groupement d'employeur dans la réussite d'une politique sociale et économique étant convaincu que les deux sont, en matière de gestion sérieuse, totalement indissociables.
Ecr. nº 102 PARFRANCE 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris qui transmettra.

H. 34 a. DECS resp. compt. adm. recherche collab. tps part. ou ponct. T. 40-05-19-50.

BIOLOGIE
Ingénieur tril. angl., fr., hongr., nat. franc., spécialisée product. et purification de l'interféron et interleukine, ch. p. rég. paris. Madame Ini, 165, av. de Verdun, 93130 Issy-lès-Moulineaux. Tél. : 46-45-22-61.

J.F. 35 a. dynamique, sérieuse, ch. emploi bureau, réception, classement, accueil client. ou divers, même milieu hospitalier (agent hospitalier). Tél. à partir de 12 heures.

Ecr. Mᵐᵉ Jacqueline Lebas, 57, av. de la Résistance, 93340 Le Raincy.

LIBRE DE SUITE
préavis licenciement éco.
DIRECTEUR CCIAL FACON S.A. (antennes, antiparasites, autoradio, composants, 150 pers.)
- Dégagé d'un contrat non concur.
- Créateur réseau ccial FACON S.A. de sa clientèle (auto, électro.), nat. et internat. premier et post-équipement.
- Italien, anglais, rech poste équival. ou direction gle.
Mon exp. me permet de prendre en charge la direction d'une PME de créer ou de diriger en France l'agence d'une société étrangère ou son implantation industrielle.
Tél. : (1) 45-31-01-80.

HJ ORGANISATEUR FORMATION DESS cherche poste Paris-banlieue.
Ecrire sous le nº 1 031
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue Monttessuy, PARIS-7ᵉ.

CADRE 38 a. Sc. Po.
Consultant en poste, rech. opportunités et moyens pour du augm. son POTENTIEL au sein d'une entreprise dynamique. Spécialités.
Recherche Management, communication
Tél. : (1) 42-41-85-39.

J.H. 21 ans, tit. Cambridge Proficiency, tr. b. conn. pays anglo-saxons + conn. esp., infor., gest., compta., market., dynam., motivé, ch. emploi Sce comm. Export/étranger.
Ecrire sous le nº 8.337
Le Monde Publicité
5, rue de Monttessuy, Paris-7ᵉ.

SECRÉTAIRE STÉNODACTYLO
Expérimentée not. anglais, ch. poste avec responsabilités. Disponible. Tél. : 47-48-02-86.

capitaux propositions commerciales

PLACEMENTS
INTERETS 15 %. Garanties sur immeubles. 42-89-12-10.

automobiles

ventes

de 5 à 7 C.V.

VDS GOLF GTI NOIRE 82 – 79 500 km
- Alarme. Radio. Jantes BBS
- Prix à débattre.
Tél. 46-44-11-65 ap. 19 h 30.

Vds R 14 TL. Mai 1979. 110 000 km. Excellent état mécanique. Embrayage, échappement, amortisseurs neufs. Prix argus, 10 % = 8.500 F.
T. h. b. 42-82-34-34 p. 1207.

L'IMMOBILIER

appartements ventes

4ᵉ arrdt

Quai CELESTINS 158 m²
SEINE-PLEIN SUD
Original 47-03-32-44 matin.

6ᵉ arrdt

RUE DAUPHINE
Espace de charme, loggia 34 m², bains, cuis., haut. 3,5. 1ᵉʳ ét. s/cour. 43-36-17-38.

7ᵉ arrdt

RIVE GAUCHE
Rue de BEAUNE
Duplex 60 m². 1.400.000 F.
Rue de LILLE
70 m². 1.800.000 F.
Rue MOUFFETARD
2-3 P., 80 m² + jdn. 2.100.000 F.
PARC MONTSOURIS
3 P., 70 m². 1.200.000 F.
Boulevard BRUNE
Duplex, 60 m². 900.000 F.
Rue VASCO-DE-GAMA
Studios, 3 p. duplex, terrasse. A part. de 560.000 F.
ALAIN BIRN
42-67-85-30.

11ᵉ arrdt

BASTILLE 300 m² DUPLEX, belle surface à aménager, 20 fenêtres, pos. prof. lib., 8.500 F le m². Ecrire ACP 8, r. de l'Arcade, Paris-8ᵉ.

12ᵉ arrdt

S/Av. DAUMESNIL pr. place imm. bourgeois, asc., spacieux, 4 p., bon plan parfait état. SUD 1.600.000 F. 43-43-32-30.

14ᵉ arrdt

ALESIA RESIDENTIEL
3 PCES, BEL IMM.
780.000 F. 45-26-99-04.

MONTPARNASSE Atelier + 3 chbres, 2 bns, clair, calme, soleil. 2.700.000. 43-22-61-35.

15ᵉ arrdt

MONTPARNASSE Atelier + 3 chbres, 2 bns, clair, calme, soleil. 2.700.000. 43-22-61-35.

16ᵉ arrdt

RIVE DROITE
AV. FOCH. Rue CHALGRIN
3 P. 80 m². 1.900.000 F.
Rue SPONTINI
3 P., 70 m². 1.500.000 F
Boulevard SUCHET
3 P., 67 m². 1.400.000 F.
Avenue RAPHAEL
4 P. 100 m². 3.600.000 F.
Rue LEON-COGNET
3 P., 75 m². 1.500.000 F.
Rue BERRYER
STUDIO ET 4 PIÈCES
à partir de 380.000 F.
Rue du Gal CORDELIER, NEUILLY
3 P., 45 m². 1.200.000 F.
NEUILLY SAINT-JAMES
STUDIO. 2 P. et DUPLEX
120, 220 m² + terr. arborisée.
ALAIN BIRN
42-67-85-30.

17ᵉ arrdt

PEREIRE
Bel imm. 1930, dble séjour + chbre. 1.150.000 F. Tél. : 45-67-14-48.

18ᵉ arrdt

MAIRIE XVIIIᵉ
Studio tt cft 266.000 F
3/4 pièces, tout confort sur jardin 680.000 F.
LAMARCK
2 P. cft 41 m² 380.000 F.
IMMO MARCADET 42-52-01-82.

20ᵉ arrdt

PROPRIÉTAIRE VEND PARIS 20ᵉ HOTEL PARTICULIER 7 pièces, garages 5 voitures, sous/sol total sur 3 niveaux avec ascenseur, possib. ccial 10 lignes tél. REFAIT A NEUF, 3 000 000 F, 42-89-12-10.

92 Hauts-de-Seine

SÈVRES R.G.
Petit immeuble. Site boisé.
STUDIO AU 4 PIÈCES
LIVRAISON IMMÉDIATE.
Belles prestations.
Prêt conventionné.
Appt témoin de 14 à 18 h.
Tél. : 46-26-54-83.
ÉVOLUTION 42-60-13-09.

92 SÈVRES/VILLE-D'AVRAY
Maison et duplex avec jardin et terrasse dans parc, plein sud. Prestations de qualité exceptionnelles. Livraison fin 87.
Nous vous attendons
35, rue de la Croix-Bosset.
Sur place : samedi, dimanche 10 h 30/12 h et 14/17 h. Lun. 14 h/18 h, 45-34-86-29 et en semaine 42-60-13-09.

94 Val-de-Marne

LA VARENNE
3 p., neuf 85 m² + jardin privatif, prêt convent., 825 000 F
CHARENTON-ÉCOLES
Appts NEUFS 4 p., chf. individuel. PRÊT CONVENTIONNÉ.
THUMAL 48-83-12-11.

CRÉTEIL PRÈS MARNE
Exceptionnel et DUPLEX grand standing, 127 m², terrasse, grande cuisine équipée, box, 1 300 000 F, 43-44-45-67.

Minitel

30 000 offres
Paris-province
36.15 Tapez
LEMONDE puis FNAIM

appartements achats

Recherche 2 à 4 pièces PARIS, préfère RIVE GAUCHE, avec ou sans travaux. PAIE COMPTANT chez notaire, 48-73-20-67, même le soir.

AGENCE LITTRÉ
Rech. pour clientèle Française et étrangère appts et hôtels part. dans quartiers résidentiels paiement compt chez notaire. TÉL. 45-44-44-45.

RECHERCHE URGENT
Appts toutes surfaces, même à rénover. Tél. : 42-52-01-82.

locations non meublées offres

Paris

DENFERT imm. stand. gd studio, cuis. équipée, 8ᵉ ét. asc. 3.000 F + ch. 43-20-32-71.

locations non meublées demandes

Paris

Pour dirigeants et Personnel GDE SOCIÉTÉ EUROPÉENNE INFORMATIQUE Rech. Studios 2, 3, 4, 5 P. Villes Paris, banlieue. 45-04-04-45 de 9 h 45 à 19 h.

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction Beaux appts de standing 4 pièces et plus. 45-26-18-95.

MONDIAL MERCURE
Rech. STUDIOS et 2 PIECES pour clientèle étrangère APPTS DE STANDING pour Ambassades et Sociétés s'adr. SERVOCE ACCUEIL. Tél. : 42-56-28-18.

immeubles

AULNAY-SOUS-BOIS
face gare imm. 13 locataires. Rapport 245.000 F par an. Tél. 47-03-48-82.

hôtels particuliers

EXCEPTIONNEL 16ᵉ
VILLA MONTMORENCY
Hôtel partic. d'habit. 230 m², triplex, asc. Ref. nf avec jardinet. Tél. H.B. 43-59-53-56.

maisons individuelles

FOURQUEUX
Résidentiel magnifique maison récept. + 5 chbres, jard. 5000 m². 3.500.000 F. GARBI 45-67-22-88.

pavillons

BOIS D'ARCY (78390)
Prox. gare, idéal grande famille, solide construction, s/520 m², séj. dble, cuis., 6 chambres, bureau, 2 bains, atelier, garage, à saisir 1.070.000 F. I.N. 30-45-29-09.

MONTFERMEIL
Magnifique pavillon sur sous-sol
Cuisine, grande salle de séjour, 3 chambres, w.c., salle de bains + lingerie, grenier aménageable, garage 2 voitures. Terrain 500 m²
PRIX : 800.000 F
Tél. : 43-30-76-71.

PROPRIÉTAIRE VEND
CRÉTEIL Mᵉ Créteil-l'Echat, pav. de caractère, séj. dble, 3 chbres, cuis. équipée, 2 s.d.b., ss/sol, garage 2 voitures. ENTIÈREMENT RÉNOVÉ 1.500.000 F. 42-89-12-10.

propriétés

1 h. Paris hauteur Vallée de l'Arc :
6000 m² paysagés, verger, adorab. prop. tomettes, poutres, cheminées. R.D.C. : séj. 50 m², cuis. équipée, bureau, chambre + salle de bains. 1ᵉʳ : 4 chbres + petite maison, garage. 850.000 F à saisir. Mᵐᵉ de Rosny. 42-62-13-69.

villas

TOURS (Indre-et-Loire), centre ville, quartier Prébendes, particulier vend maison très agréable, excellent état, tout confort, 7 pièces, beau jardin, parking. Téléph. après 18 h 30 au (16) 47-20-97-68 à Tours.

BRETAGNE villas pds de l'eau Panoramas splendides
- Mer d'Iroise. Ppté gde classe, 9 p.
- Estuaire Trieux, en 2 logts, 5 et 3 p.
- Rég. Perros G. 6 p. caractère.
HOUDIARD BP 910 LAVAL
Tél. : (16) 43-56-61-60.

TOURS (Indre-et-Loire), Centre ville, quartier Prébendes, particulier vend maison très agréable, excel. état, tt cft, 7 pces, beau jardin, parking. Tél. ap. 18 h 30 au (16) 47-20-97-68 à Tours.

EXCEPTIONNEL Eure-et-Loir. prox. Châteaudun SUPERBE MAISON récente de 800 m² s/terrain boisé et clôturé 12 ha, plusieurs réceptions 11 chbres, 6 s. bains + bâtiment secondaire. Px 2.000.000 F 42-47-00-82.

A VENDRE
130 km Paris A 13, propriété de caractère de parc 1 ha 18 a. Dépendances. S'adr. Mᵉ Real-Cachaleux à Routot. Tél. : 32-56-80-88.

terrains

KAUFMAN DE BROAD RECHERCHE TERRAINS, Paris pour réalisation immeubles collectifs. Daniel Raze 49-00-15-15 6, cours Michelet, 92064 La Défense.

maisons de campagne

BULLION 78. Urgent. Except., Vallée de Chevreuse vds maison rurale en partie restaurée sur terrain 2.000 m² boisé. 4 pièces, cuis., véranda, s. de bns, w.-c., grenier, dépendances, cour Prix 650.000 F Possibilité aménagement Téléphone : 30-41-30-15.

manoirs

BRETAGNE MANOIRS régions
- Perros-G. 16ᵉ s., 9 p., 6 ha.
- Lannion bd mer 15ᵉ s. 7 p., petit parc, vue.
- Morlaix 17ᵉ s., 7 p., futaies 30 ha.
- Dinan près Rance, 17ᵉ s., 7 p., petit parc.
HOUDIARD B.P. 910 LAVAL. Tél. : (16) 43-56-61-60.

domaines

ANJOU en bloc ou par lots. Superbe domaine 240 ha forestier et agricole. Petit château. HOUDIARD B.P. 910 LAVAL. Tél. : (16) 43-56-61-60.

viagers

LIBRE studio Mᵒ Richelieu, 80 000 cpt + 2 000 F/mois. Viagers F. Cruz 42-66-19-00.

immobilier information

Pour vendre ou Acheter Maison, appartement, château, propriété, terrain, commerce sur toute la France.
LAGRANGE
9, r. Le Chatelier, 75017 Paris. Tél. : (16) 40-54-08-08.

Immobilier d'entreprise et commercial

bureaux

Locations

DOMICILIATIONS
Forum des Halles, bureaux, constitution de sociétés, télex, secrétariat. 40-26-15-12.

BUREAUX ÉQUIPÉS
DE 15 à 100 m²-STANDING
OUVERT 24 H/24
Location courte ou longue durée. Tous services : tél., télécopie, télex, restaurant, parkings, secrét., tél. personnalisé.
ACTE 43-80-90-10

PROXIMITÉ OPÉRA
Burx 80 m² 3 p. entresol, loyer 7.200 F trimest. cession bail ou étude associat. par agence immob. 47-03-32-31 matin.

Domiciliation depuis 80 F/mois Av. des Champs-Élysées (Étoile) Rue Saint-Honoré (Concorde) Rue Cronstadt, Paris-15ᵉ 21 bis, r. de Toul, Paris-12ᵉ. Constitution SARL 2000 F. H.T. INTER DOM TÉL. 43-40-68-50.

ÉTOILE
Très grand standing
BUREAUX MEUBLÉS
toutes durées, tous services
TÉL. (1) 47-27-15-59.

DOMICIL. CIALE 8ᵉ SECRÉTARIAT/BUREAUX
AGECO 42-94-95-28.

bureaux

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs, délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
Constitutions de sociétés.
Démarches et tous services.
Permanences téléphoniques.
43-55-17-50.

DOMICILIATIONS
Location BURX et ATELIERS Permanence téléph. (télex, télétex, télécopie, photocopie, secrétariat)
CONSTITUTION Sociétés commerçants, artisans
CENTRE D'AFFAIRES INITIATIVES 2000
– PARIS-1ᵉʳ Rue St-Honoré Téléphone : 42-60-91-63
– PARIS-15ᵉ Tél. 40-56-02-82
– 95 GONESSE. 42-60-41-81.

boutiques

Locations

11ᵉ NATION
PRES FG ST-ANTOINE bail neuf ss reprise, bout. rénovée. 130 m² IDEAL pour services. TÉL. : 43-70-57-56.



annonces associations

Appel

S.O.S. PROFESSEURS BÉNÉVOLES
pour soutenir la réinsertion professionnelle de handicapés et de détenus, l'ass. AUXILIA recherche des professeurs par correspondance en toutes matières. Disponibilité souhaitée quelques heures par semaine.
Écrire à AUXILIA
102, rue d'Aguesseau
92100 BOULOGNE. 48-04-58-78.

Ass. loi 1901, mission de développ. culturel, rech. retraités gdes écoles pr action, conseil. Tél. Mᵐᵉ Lévy. 45-04-07-12.

Association de jeunes chefs d'entreprise du secteur transport routier souhaiterait constituer une équipe de cadres expérimentés bénévoles retraités pour conseiller ponctuellement ses adhérents dans les domaines : import-export, douanes, banques, commercial, etc.

Prendre contact avec Geneviève POUSSIN, TRANSAVENIR au 39-87-06-44.

TU N'ES PAS DE CE MONDE D'où viens-tu ? Expér. le sens de la vie. Vᵉ Fest. intern. de la vie universelle à Francfort du 17 au 19 avril 1987. Inform. Vie Univers. BP 325. 75868 PARIS Cedex 18. Pr pl. d'inform. sur not. vie de l'espr. de Dieu, écr. à l'adr. ci-dessus.

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME rech. local 11ᵉ arrond. (samedi après-midi + un jeudi soir par mois), tt pet. loyer. Tél. 45-55-91-82, p. 41-37.

Cours

COURS D'ARABE
Tous niveaux. Méthodes audiovisuelles. Inscription immédiate. Pour session de février. AFAC, 87, rue de Dunkerque, 75009 PARIS. T. 42-82-92-62.

Session et Stages

STAGE RADIO
STAGE DE FORMATION A L'EXPRESSION ORALE ET AUX TECHN. RADIOPHON.
- Exercices de respiration, de voix et d'articulation.
- Techniques de l'interview. Création sonore. Animation DJ. Théâtre radiophoniq.-report./montage-conception et réal. d'une émission.
- Typologie des R.L.P.
- St. de 2 m. le 5/3/1987, 3 h sem. au choix du mardi au vend. de 19 h à 22 h.
- St. intensif de 5 jrs, 6 h jour du 16 au 20/3/1987.
Renseign./inscr. :
ARACQ, 3, rue de Mont-Louis, 75011 PARIS. T. 43-70-54-48.

VICTOIRE SUR LE TABAC
En 4 semaines, sans chimie, doucement mais sûrement, cesser de fumer sans angoisse ni stress, sans grossir. Sans engagement de votre part, informez-vous : « VICTOIRE SUR LE TABAC », Tél. (1) 45-61-15-13.

ANGLAIS-FRANÇAIS ALLEM.-ESPAGN.-RUSSE
Apprentissage efficace, joyeux, rapide par la suggestopédie à sa source franç. 43-28-22-64.

Du plaisir d'écrire au travail du texte
ATELIERS D'ECRITURE ELISABETH BING
3, rue Jean-Bart, 75006 Paris. Tél. : 45-48-07-93. Ateliers adultes, enfants, ateliers hebdomadaires, stages intensifs. Envoi documentation sur demande prochain W.-E. sensibilisation : 14 et 15 mars, 4 et 5 avril prochain, stage intensif 21 au 25 avril.

STRATÉGIE MARKETING POUR CRÉATEURS D'ENTREPRISES
Un stage de trois jours pour élaborer la stratégie de lancement de votre activité sur le marché.
du 24 au 26 février 1987
BOUTIQUES DE GESTION DE PARIS
95, bd Voltaire, 75011 PARIS
Tél. 43-55-09-48

GYM DOUCE VITTOZ RELAXATION
Stage 21-25/4 à 42 km Paris. 1, r. d. C.-Vitoz. Doc. 43-37-44-77.

L'évasion pas très loin.
Expéd. ROUSSILLON. 21-27 fév. à pied d'Argelès au Canigou. Accomp., héberg., hôt. 1 800 F.
LA TÊTE ET LES PIEDS
Tél. 42-87-45-85, soir.

Stage de sculpt. sur bois du 14 au 15 fév., du 21 au 22 fév., du 28 fév. au 1ᵉʳ mars.
Pour réserver ou demander le planning détaillé des diff. stages et séjours à thème de l'année.
Tél. 75-94-89-90. Rés. Gauguin, La Roucheyrolle, 07140 LES VANS.

ITALIEN
Cours tt niveau. Stages mens.
ASSOCIATION TRILOGOS
Métro Voltaire. PARIS-11ᵉ
Tél. 48-07-83-38.

STAGE DE FORMATION AU THÉATRE DE L'OPPRIMÉ
23-28 février PARIS 1 200 F. Inscription au 42-05-89-31.

DÉCOUV. DE VIENNE
14-17 mars 1987 - 4 280 F
Voyage/avion. Progr. cultural. Conférencière spécialiste.

ARCUS, 3, r. Rousselet, 7ᵉ. 45-66-82-72.

Immobilier

BRASILARTES ch. 35 m² Paris, banl. (métro), appart. bur., bout., local. Tél. 46-78-63-54.

- Prix de la ligne 40 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du Monde Publicité, et adressé au plus tard le jeudi pour parution du mardi, daté mercredi au Monde Publicité, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les mardis sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

La déclaration de vos revenus de 1986

Vous devez en principe avoir reçu ou vous allez recevoir à domicile les imprimés nécessaires à la déclaration de vos revenus de 1986. En effet, l'administration envoie à domicile entre le 20 janvier et la mi-février :

— la déclaration des revenus aux contribuables qui ont déjà souscrit ce formulaire l'an dernier : la plupart des salariés et retraités reçoivent un formulaire simplifié en deux pages (n° 2042 S) au lieu de quatre pour la déclaration normale ;

— la déclaration n° 2044 *(feuille bleue)* aux propriétaires fonciers ayant déclaré en 1986 des loyers, des fermages ou d'autres revenus des immeubles (redevances d'affichage) ;

— la déclaration n° 2047 (feuille rose) aux personnes encaissant des revenus hors de France ;

— la notice n° 2041-A sur la détaxation « Monory » ou la déclaration n° 2048 pour la réduction d'impôt « CEA » (compte d'épargne en actions) aux contribuables qui ont déclaré l'an dernier des achats d'actions à ce titre ;

— les déclarations spéciales professionnelles.

Si vous n'avez pas reçu ces imprimés, demandez-les à partir du 16 février dans les centres des impôts. Dans les communes où ces services ne sont pas installés, les mairies distribueront des déclarations des revenus (seulement le modèle normal), des annexes n° 2044 pour la déclaration des revenus fonciers et des notices spéciales n° 2041 E sur les dépenses pour économiser l'énergie. Enfin, si vous avez réalisé des plus-values sur la vente de valeurs mobilières ou d'immeubles, les déclarations n[os] 2074 et 2049 correspondantes devront être retirées dans les centres des impôts.

La notice qui accompagne la déclaration des revenus permet à chacun de déterminer *son nombre de parts et le montant de son impôt* qui doit encore baisser par rapport à celui de 1986 lorsque le revenu imposable n'augmente pas plus que la hausse du coût de la vie. C'est à ce thème ainsi qu'aux aspects « réduction des dépenses de l'Etat » que sont consacrés la première page de la notice et le texte signé par le ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, M. Edouard Balladur.

La notice comporte un feuillet détachable que vous pourrez joindre à votre déclaration lorsque vous aurez à établir une demande de rattachement d'un enfant majeur ou divers justificatifs de vos charges.

Enfin, les contribuables qui ont reçu la déclaration simplifiée et qui auraient en 1986 des revenus ou des charges autres que ceux qui sont prévus sur ce formulaire n'auront pas à réclamer le formulaire normal : ils trouveront dans leur notice, à la dernière page, un « feuillet A » à compléter et à joindre à leur déclaration.

La déclaration, que vous devez souscrire pour le 2 MARS 1987 au plus tard (le 28 février étant un samedi), a subi, par rapport à l'an dernier, des modifications qui seront examinées, ainsi que les mesures nouvelles, au fur et à mesure de l'exposé des différentes rubriques et signalées par l'adjectif « NOUVEAU » Nous signalons la disparition du cadre réservé à l'indication des éléments de train de vie, le Parlement ayant supprimé cette obligation.

Vous êtes dispensé de tout calcul, abattement, déduction ou limitation, qui seront automatiquement effectués lors de l'exploitation informatique de votre déclaration. Nous avons publié dans notre numéro du 23 janvier dernier (que vous avez dû conserver) les barèmes vous permettant de calculer vous-même votre impôt à payer et ainsi de vérifier, lorsqu'il vous sera adressé par l'administration, votre avis d'imposition. Nous vous invitons à vous y reporter au besoin. En outre, la direction générale des impôts a annoncé qu'elle mettrait à nouveau le service de calcul de l'impôt à la disposition des possesseurs d'un minitel (code « CALIR », numéro d'appel : 36-14).

N'oubliez pas de conserver le double de votre déclaration et toutes les pièces justificatives pendant trois ans, car vos déclarations peuvent être contrôlées pendant cette période, qui a été réduite d'un an depuis cette année.

Comment remplir votre formulaire

● Qui doit remplir la déclaration ?

CAS GÉNÉRAL. — La déclaration doit être souscrite par tout foyer dont l'un quelconque des membres perçoit des revenus imposables.

Toute personne disposant d'une résidence principale doit faire sa déclaration. Les personnes qui ne sont pas imposables y ont tout intérêt : l'administration leur adressera automatiquement un avis de non-imposition, qui est utile lors de certaines démarches (ouverture d'un livret d'épargne populaire) ou de demandes à caractère social pour justifier de leurs ressources.

COUPLES MARIÉS. — Ils souscrivent une seule déclaration pour les revenus du ménage. Toutefois les époux mariés sous le régime de la séparation de biens et qui ne vivent pas ensemble font l'objet d'une imposition séparée (chacun en qualité de célibataire).

De même, il y a lieu à déclaration distincte (en qualité de séparé) :

— en cas d'abandon du domicile conjugal pour mésentente et si les époux ont, chacun, des revenus ;

— en cas d'instance de divorce ou de séparation lorsque les époux ont obtenu l'autorisation de vivre séparément.

MARIAGE EN 1986. — Les couples qui se sont mariés en 1986 devront procéder ainsi :

— chacun souscrit, à son nom comme *célibataire* (éventuellement divorcé ou veuf) et sur le formulaire reçu à domicile, une déclaration de ses propres revenus et, le cas échéant, de ses enfants à charge, pour la période antérieure au mariage (remplir le cadre A, case C, et ligne X, de la déclaration) ;

— les deux époux déposent, en outre, une déclaration des revenus du ménage et des personnes comptées à charge pour la période postérieure au mariage (remplir le cadre A, case M, et ligne X).

DIVORCE OU SÉPARATION EN 1986. — Comme pour le mariage, les époux doivent déposer une déclaration (en qualité de mariés) pour la période de vie commune antérieure à la séparation ou au divorce (si un des époux ne la signe pas, elle lui est néanmoins opposable) : remplir le cadre A, case M, et ligne Y.

D'autre part, chaque ex-époux souscrit, comme divorcé ou séparé, une déclaration personnelle de ses revenus postérieurs au divorce (ainsi que les revenus des enfants dont il a la garde et qu'il compte à charge) en remplissant le cadre A, case D, et ligne Y de la déclaration.

DÉCÈS D'UN CONJOINT EN 1986. — Quel que soit le conjoint qui est décédé, les conséquences sont les mêmes : deux impositions sont établies.

Pour les revenus du ménage antérieurs au décès, la personne qui souscrit la déclaration doit remplir le cadre A (M et ligne Z) ;

Pour les revenus personnels de l'époux survivant, postérieurs au décès, celui-ci doit remplir le cadre A (V et ligne Z).

Bien qu'ayant servi la case V (veuf), le conjoint survivant bénéficie du nombre de parts correspondant à la situation d'un contribuable marié (toutefois, la 1/2 part dont pouvait bénéficier le conjoint décédé s'il était invalide n'est pas reportable sur le survivant).

DÉCLARATION SOUSCRITE PAR UN ENFANT A CHARGE. — Le contribuable dont un enfant à charge possède des revenus propres peut demander l'imposition distincte de cet enfant. Dans ce cas, il cesse d'être considéré comme à charge pour le calcul de l'impôt dû par ses parents.

L'imposition distincte est généralement la plus avantageuse, excepté lorsque le revenu de l'enfant ne représente qu'une faible fraction du revenu des parents.

REMARQUE. — *Union libre : chacune des deux* personnes doit souscrire une déclaration comme célibataire (ou veuve ou divorcée). Si elles ont un enfant, celui-ci ne peut être compté à charge qu'une fois.

● Où envoyer la déclaration ?

Adressez votre déclaration au service des impôts mentionné sur la déclaration, en tête de la première page, même si vous avez déménagé (ce service la transmettra alors au centre des impôts de votre nouveau domicile). Si vous envoyez votre pli par la poste, n'oubliez pas d'affranchir l'enveloppe. N'adressez pas votre déclaration au percepteur, il est seulement chargé du recouvrement de l'impôt.

● *Si vous n'êtes pas en possession de tous les éléments nécessaires à l'établissement de votre déclaration, vous devez souscrire une déclaration provisoire* en précisant les raisons pour lesquelles vous n'êtes pas en mesure de satisfaire à vos obligations.

● *Si vous souscrivez plusieurs déclarations* (mariage, séparation...), envoyez-les ensemble au centre des impôts du domicile conjugal.

● **NOUVEAU. — Si vous possédez un minitel et si, dans l'avenir, vous désirez l'utiliser pour faire votre déclaration, répondez « Oui » à la question qui vous est posée au bas de la 4ᵉ page de la déclaration normale ou de la 2ᵉ page de la notice qui accompagne la déclaration simplifiée (dans ce cas joignez ce feuillet à votre formulaire).**

La direction générale des impôts, nous a précisé qu'elle entendait ainsi vérifier si ce nouveau mode « branché » de transmission intéressait les contribuables. Nous pensons que, dans l'affirmative, l'administration serait prête à expérimenter une procédure de télédéclaration où le règne de la paperasse commencerait à s'estomper.

Identification et adresse

1) *Etat civil.* — Outre les rectifications ou compléments à apporter aux informations préidentifiées, l'indication de la date de naissance est très importante pour l'application automatique de certains abattements.

En effet, si vous êtes âgé(e) de plus de soixante-cinq ans ou invalide (titulaire d'une pension d'invalidité de guerre ou d'accident de travail d'au moins 40 % ou titulaire de la carte d'invalidité), vous *bénéficiez* d'un abattement de **7 540 F** si le revenu net global de votre foyer n'exède pas 46 800 F ; il est de **3 770 F** si ce revenu est compris entre 46 800 F et 75 400 F ; il est doublé si votre conjoint répond aux mêmes conditions. L'ordinateur *déduira automatiquement* cet abattement.

Si vous pouvez justifier (en produisant les documents d'état civil nécessaires) être habituellement désigné sous un nom d'usage différent de votre nom de naissance, vous devez en faire la demande expresse pour que l'administration en tienne compte.

2) *Adresse.* — Si vous avez déménagé en *1986*, veillez à ce que votre nouvelle adresse tout comme votre ancienne adresse soient bien précisées afin d'éviter les demandes de renseignements inutiles. Si vous souscrivez la déclaration au nom d'une succession, *indiquez vos coordonnées.*

3) *Signature.* — Il faut prendre soin de signer la déclaration, sinon vous seriez considéré comme ne l'ayant pas souscrite (arrêt du Conseil d'Etat du 23 avril 1971). Chaque époux doit signer.

4) *Profession.* — L'emplacement *réservé, sur* le formulaire simplifié, à cette mention étant assez limité, en particulier si vous avez plusieurs caisses de retraite, indiquez les sigles des organismes payeurs.

Situation de famille

La situation qui a été retenue pour votre dernière imposition est préimprimée page 1, dans le cadre 4 de la déclaration que vous avez reçue à domicile. Si votre situation ne s'est pas modifiée en 1986, cochez la case « oui » : dans ce cas vous n'avez pas à remplir le cadre A (situation de famille). Si votre situation s'est, au contraire, modifiée, cochez la case « non » de ce cadre 4 et remplissez le cadre A, notamment en cas de mariage, séparation, divorce ou décès du conjoint en 1986 (n'oubliez pas d'inscrire la date correspondante, ligne X, Y ou Z, qu'il s'agisse de la déclaration antérieure ou postérieure à ces événements).

● Les célibataires, veufs ou divorcés invalides ayant des charges de famille bénéficient d'une demi-part supplémentaire.

● Les ménages dont *un conjoint* est invalide ont droit à une demi-part supplémentaire lorsque l'un des conjoints remplit une des conditions suivantes :

— il est titulaire, pour une invalidité d'au moins 40 %, d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;

— il est titulaire d'une pension d'invalidité pour accident du travail de 40 % au moins ;

— il est titulaire de la carte d'invalidité prévue à l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale.

Les ménages où les deux conjoints sont invalides bénéficient d'une part supplémentaire.

Si *la carte* d'invalidité *a été demandée à la mairie* avant le 1ᵉʳ janvier 1987, mais n'est pas encore attribuée, inscrivez la date de la demande à l'emplacement prévu pour le numéro et la date de la carte.

● Les anciens combattants de plus de soixante-quinze ans, célibataires, divorcés ou veufs n'ayant pas d'enfant à leur charge ont droit à une part et demie de quotient familial au lieu d'une part s'ils sont titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ; le même avantage est octroyé aux veuves âgées de plus de soixante-quinze ans des personnes mentionnées ci-avant.

Attention ! Une personne seule n'ayant pas de charge de famille a droit, au maximum, à une part et demie (les demi-parts supplémentaires ne se cumulent pas).

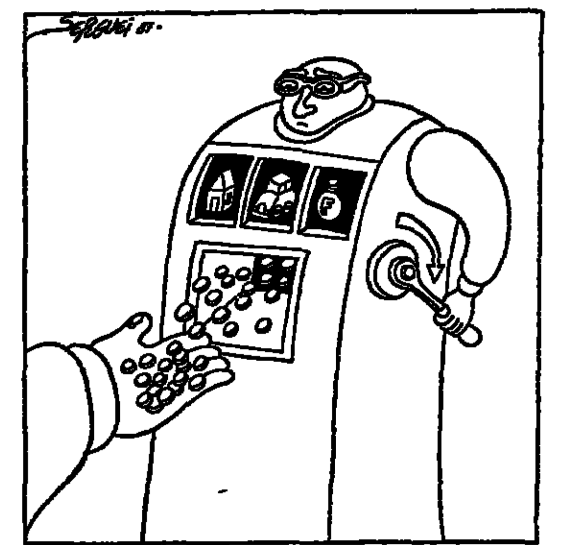
Personnes à charge

● **NOUVEAU. — Comme pour la situation de famille, l'administration imprimera, dans le cadre 5 de la 1ʳᵉ page, les personnes à charge ainsi que leurs années de naissance déclarées l'an dernier, à l'exception des enfants qui ne sont pas de droit à charge et qui doivent souscrire une demande de rattachement, auquel cas il y a lieu de remplir le cadre B de la deuxième page.**

Vérifiez scrupuleusement les mentions préimprimées dans ce cadre 5 et en cas d'erreur, omission, ou si un enfant n'est plus à charge, répondez « non » à la question qui y est posée, et remplissez le cadre B, page 2, pour indiquer la situation qui doit être retenue : vous devez obligatoirement mentionner dans les cases appropriées le nombre des personnes à votre charge qui remplissent les conditions énumérées face à ces cases et rappelées ci-après, et indiquer les deux derniers chiffres de leurs années de naissance.

Pour le calcul de l'impôt, vos charges de famille sont appréciées au 1ᵉʳ janvier (ou au début de la période d'imposition s'il est postérieur au 1/1) ou au 31 décembre 1986 (ou à la fin de la période d'imposition si elle se situe avant le 31/12) selon la solution la plus avantageuse.

Si vous souscrivez une déclaration pour la première fois et si vous avez des personnes à charge, remplissez le cadre B.



LES ENFANTS A CHARGE

Tout enfant né en 1986, enregistré à l'état civil, est compté à charge même s'il est *décédé* en cours d'année (réponse ministérielle à M. Yves Lancien, député, du 20 juillet 1981, n° 429, *J.O. A.N.* du 4 janvier 1982, page 13).

● **NOUVEAU. — Vous bénéficiez d'une part entière, au lieu d'une demi-part pour chaque enfant à partir du 4ᵉ. C'était déjà le cas pour le 3ᵉ enfant.**

Vous pouvez compter à charge vos enfants ou ceux de votre conjoint, légitimes ou naturels, adoptifs ou recueillis à votre foyer au cours de leur minorité (s'ils sont, dans ce dernier cas, à votre charge effective et exclusive) :

1) VOS ENFANTS CÉLIBATAIRES

a) ENFANTS AGÉS DE MOINS DE DIX-HUIT ANS. — Les enfants âgés de moins de dix-huit ans au 1ᵉʳ janvier 1986, ainsi que les enfants nés en 1986 et les infirmes, quel que soit leur âge, peuvent être comptés à charge (les enfants infirmes titulaires de la carte d'invalidité donnent droit à une demi-part supplémentaire ; ils comptent donc pour une part ou une part et demie, si vous avez au moins trois personnes à charge). S'ils ont perçu des revenus, ceux-ci doivent alors être ajoutés aux vôtres.

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — L'enfant est considéré à la charge du parent qui en a la garde (soit par décision judiciaire, soit de fait lorsqu'il n'y a pas eu de jugement).

Le parent qui n'en a pas la garde ne peut pas le déclarer à charge, mais peut déduire de ses revenus la pension alimentaire qu'il verse pour lui.

Lorsque, par décision de justice, la garde des enfants est attribuée conjointement au père et à la mère, les enfants sont hébergés alternativement par chacun des parents. Ces derniers peuvent alors désigner d'un commun accord celui d'entre eux qui doit les *compter à charge* et qui *bénéficiera* ainsi de la majoration du quotient familial. L'autre parent peut déduire de ses revenus le montant de l'obligation alimentaire (R.M. à M. Nilès, *J.O.A.N.* du 9-2-1981, page 556). Si vous êtes dans ce cas, joignez une note explicative à votre *déclaration.*

b) ENFANT AYANT ATTEINT L'AGE DE DIX-HUIT ANS EN 1986. — Vous pouvez le compter à charge tout en déclarant seulement les revenus qu'il a perçus avant la date de sa majorité.

L'enfant, de son côté, déclare les revenus qu'il a perçus depuis la date de sa majorité (s'il demande son rattachement à votre foyer, vous devez alors déclarer ses revenus de l'année entière avec les vôtres).

c) ENFANTS AGÉS DE PLUS DE DIX-HUIT ANS. — Ils sont, en principe, imposés à leur propre nom. La loi leur offre cependant la possibilité d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents s'ils remplissent l'une des conditions suivantes :

— être âgés *de moins de vingt et un ans* ;

— être âgés de moins de vingt-cinq ans pour les étudiants ;

— effectuer leur service militaire légal, quel que soit leur âge.

CONDITIONS DE L'OPTION POUR LE RATTACHEMENT

Cette option, annuelle, est irrévocable.

● Pour *formuler* cette option, utilisez la demande de rattachement détachable figurant dans la notice explicative.

● L'accord du parent est considéré comme établi dès lors qu'il a déclaré l'enfant à charge et a joint à sa *déclaration l'option pour le rattachement.*

Le contribuable qui accepte le rattachement bénéficie d'une demi-part supplémentaire ou, dans certains cas, une part.

● Le rattachement entraîne, pour le ou les parents, l'obligation d'inclure dans leurs revenus ceux perçus par l'enfant *pendant l'année entière.*

— *Cas des parents divorcés ou séparés.* — Le rattachement peut être demandé vis-à-vis de l'un ou l'autre des parents, mais jamais des deux à la fois.

— *Décès d'un des deux parents.* — Le rattachement peut être fait soit à la déclaration du ménage, soit à celle du survivant (jamais aux deux).

2) VOS ENFANTS MARIÉS OU CHARGÉS DE FAMILLE

Lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

— être âgés de moins de vingt et un ans,

— être âgés de moins de vingt-cinq ans lorsqu'ils sont étudiants,

— lorsqu'ils effectuent leur service militaire,

ils peuvent opter pour le rattachement au foyer des parents (ou de l'un d'eux si ces derniers sont séparés).

● *Ce rattachement est global : il s'applique au* jeune ménage, même lorsqu'un seul des époux remplit les conditions pour être considéré à charge et, le cas échéant, à leurs enfants.

● Il peut être demandé à la famille de *l'un ou l'autre* des conjoints (jamais aux deux).

● L'avantage accordé au parent bénéficiaire de ce rattachement prend la forme d'*un abattement sur le revenu de 18 570 F par personne prise à charge.*

● Les revenus du jeune ménage sont imposés avec ceux du foyer de rattachement.

● En cas de mariage en cours d'année d'un enfant âgé de plus de dix-huit ans, un même contribuable ne peut, à la fois, bénéficier d'une majoration du nombre de parts et d'un abattement.

3) VOS ENFANTS INFIRMES

Ils peuvent être comptés à charge quel que soit leur âge (ils donnent droit à une part s'ils sont titulaires de la carte d'invalidité). Mais pour un *enfant infirme* majeur, vous pouvez renoncer à le compter à charge et déduire la pension alimentaire que vous lui versez. Cette pension n'est pas soumise à l'impôt au nom de l'enfant s'il s'agit de frais de séjour payés à un établissement hospitalier.

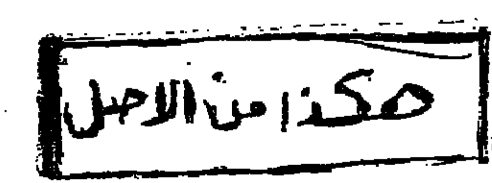
4) VOS ENFANTS EFFECTUANT LEUR SERVICE MILITAIRE

Ils peuvent demander à vous être rattachés, quel *que soit leur âge (pour l'option, voir plus haut).*

Le service national au titre de l'aide technique ou de la coopération technique équivaut fiscalement au service militaire.

REMARQUE. — POUR LES ENFANTS MAJEURS : il est possible de déduire une pension alimentaire au lieu de les compter à charge. Cette mesure est surtout intéressante lorsqu'il n'est pas possible de compter un enfant à charge, notamment pour un étudiant de plus de vingt-cinq ans ou un enfant à la recherche d'un premier emploi. Elle permet également, en cas de divorce ou de séparation, au parent non bénéficiaire du rattachement et versant une pension à son enfant majeur de la déduire de ses revenus.

(Lire la suite page 30.)





(Suite de la page 29.)

Les modalités et limites de déduction sont exposées plus loin sous le chapitre « Charges à déduire - Pensions alimentaires ». Si vous déduisez une telle pension, vous ne devez pas compter l'enfant à charge.

LES PERSONNES INVALIDES (AUTRES QUE VOS ENFANTS)

Il est possible de compter à charge une ou plusieurs personnes invalides recueillies à votre foyer, sans qu'il soit nécessaire qu'il existe un lien de parenté entre elles et vous-même et sans exclusion en fonction du montant des ressources (elles donnent droit à une part, ou une part et demie si vous avez au moins trois personnes à charge). Les conditions sont les suivantes :

– elles doivent obligatoirement vivre en permanence sous votre toit ;

– elles doivent être titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 % (carte prévue par l'article 173 du code de la famille et de l'aide sociale).

Bien entendu, vous devez, en contrepartie de cet avantage, déclarer leurs revenus avec les vôtres, dans la catégorie correspondante (par exemple « Pensions, retraites, rentes... »).

ATTENTION ! Pour vos revenus et vos charges, ne portez jamais les centimes. Arrondissez au franc

1. – Traitements, salaires et pensions

Doivent être déclarés les rémunérations principales (salaires, primes, traitements, soldes, gages, indemnités) et les gratifications et pourboires notamment.

A. – SALAIRES. AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES.

● *Si vous ne percevez que des salaires qui ne donnent pas lieu à un abattement spécial*, vous n'avez que cette colonne à remplir, la déduction de 10 % étant calculée et déduite directement par l'ordinateur (pour *chaque bénéficiaire, le minimum* de déduction pour frais professionnels est de 1 800 F, sans toutefois pouvoir excéder le montant brut des salaires encaissés).

Cette déduction de 10 % est limitée à 59 230 F. Elle couvre les *frais professionnels* courants (trajet du domicile au lieu de travail, frais de repas, de vêtements spéciaux, de documentation, etc.) dont le remboursement *constituerait une allocation imposable*.

● Vous devez ajouter à votre salaire les avantages en nature si votre employeur vous loge, vous nourrit, vous fournit des prestations ou des marchandises (eau, gaz, chauffage, électricité...) *ou met une voiture à votre disposition*. Ces avantages doivent être évalués pour leur montant réel. Toutefois, pour la nourriture et le logement, et si votre salaire n'a pas dépassé 112 200 F en 1986, vous pouvez les évaluer d'après le tarif prévu en matière de sécurité sociale.

B. – CAS PARTICULIERS.

● *Assistantes maternelles.* – Le revenu à déclarer est égal à la différence entre, d'une part, le total des sommes encaissées tant à titre de rémunération que d'indemnités pour l'entretien et l'hébergement des enfants, et, d'autre part, une somme égale à trois fois le montant horaire du salaire minimum de croissance, par *jour et par enfant, quatre fois lorsqu'il s'agit d'un* enfant handicapé, malade ou inadapté. Cet abattement forfaitaire peut être porté respectivement à quatre ou cinq fois le SMIC horaire (entre 26,04 F et 26,92 F en 1986), lorsque la durée de la garde est de vingt-quatre heures consécutives.

● *Salaires versés aux apprentis munis d'un contrat régulier d'apprentissage.* – Ne déclarez que la fraction du salaire excédant 34 500 F.

● *Agents d'assurances.* – Leur activité relève en principe des bénéfices non commerciaux; cependant, le régime *fiscal* des salariés leur est applicable dès lors que leurs revenus proviennent des commissions versées par les compagnies d'assurances qu'ils représentent et sont intégralement déclarés par elles.

● **NOUVEAU (artistes). – Les artistes du spectacle, lorsqu'ils sont salariés, peuvent désormais opter pour l'imposition sur un revenu moyen de 3 ou 5 ans. L'option doit être déposée avec la déclaration. Elle est irrévocable (BODGI 5-F-15-86).**

● *Service national.* – Les sommes et avantages en nature dont bénéficient les militaires non officiers pendant la durée légale du service national ou la durée correspondant à ce service national pour les engagés ne sont pas imposables. Il en est de même des indemnités perçues par les jeunes gens affectés au service de l'aide technique et de la coopération.

● *Etudiants.* – En dehors des indemnités des stages obligatoires (n'excédant pas trois mois) des élèves des écoles techniques, qui sont exonérées, les rémunérations perçues par les étudiants qui travaillent pendant la période des congés scolaires sont imposables selon les règles du droit commun.

En *revanche*, les bourses versées aux *étudiants en* fonction de critères de ressources pour leur permettre de poursuivre leurs études lorsqu'ils appartiennent à des *familles* modestes ne sont pas imposables.

● *Etudiants hospitaliers.* – Les indemnités hospitalières doivent être déclarées ainsi que les traitements versés aux internes.

● *Travailleurs privés d'emploi.* – Toutes les allocations de chômage versées par les ASSEDIC ou le FNE sont imposables.

Seules sont exonérées (sauf en cas d'option du bénéficiaire *pour la déduction des frais réels*) les *primes* et indemnités pour recherche d'emploi versées par le Fonds national de l'emploi (FNE).

REMARQUE. – Les allocations versées par les ASSEDIC et employées pour l'acquisition de parts sociales d'une société coopérative ouvrière de production en constitution peuvent ne donner lieu à imposition qu'au titre de l'année au cours de laquelle ces parts sont transmises ou rachetées. Pour bénéficier de ce report d'imposition, vous devez en faire la demande expresse *en annexe* à votre déclaration.

● *Travaux d'utilité collective (T.U.C.).* – Une décision ministérielle du 6 février 1986 a exonéré l'indemnité versée par l'organisateur des travaux. Seule est imposable la rémunération versée par l'Etat (1 250 F par mois au 1/1/1986).

● *Départ en préretraite.* – Les sommes reçues dans le cadre des contrats de solidarité avant soixante ans sont des salaires imposables. La garantie de ressources versée au-delà de soixante ans doit être déclarée dans les pensions.

● *Dirigeants de société.* – Les allocations forfaitaires pour frais d'emploi doivent être ajoutées au salaire *dans tous* les cas, ainsi que les remboursements en cas d'option pour la déduction des frais réels ou de déduction supplémentaire.

Les allocations *forfaitaires* ne seraient exonérées que si elles étaient allouées au dirigeant à raison d'une activité salariée indépendante de ses fonctions et rémunérée distinctement (*arrêt du Conseil d'Etat du* 14 décembre 1984).

L'administration a admis, lors d'une réponse à M. Zeller, député (BODGI 5 F-16-84), qu'une allocation de frais de déplacements calculée en fonction du barème kilométrique qu'elle publie chaque année ne revêt pas un caractère forfaitaire s'il est justifié du nombre de *kilomètres* parcourus, mais constitue un « remboursement ». Toutefois, il est indispensable de préciser la date, l'objet et l'importance des déplacements (*arrêt du Conseil d'Etat du 14 décembre 1984*), à défaut de quoi il s'agirait d'allocations forfaitaires imposables.

Parmi les remboursements de frais exonérés – sauf option pour les *frais réels ou une déduction forfaitaire* supplémentaire, – le fisc admet : les frais de déplacements professionnels autres que les trajets du domicile au lieu du travail (restauration, transport, hôtel), les *invitations professionnelles* au *restaurant*, les cadeaux offerts aux relations professionnelles, à condition qu'ils soient appuyés de justificatifs (BODGI 5 F-23-84).

● *Participation des salariés aux fruits de l'expansion.* – Les sommes ainsi versées sont exonérées si elles restent indisponibles pendant cinq ans. En revanche, les produits de ces sommes (intérêts, dividendes) sont imposables en tant que revenu mobilier, sauf s'ils sont versés sur des comptes ouverts en application d'un plan d'épargne d'entreprise.



● *Déduction des intérêts d'emprunts contractés pour souscrire au capital de sociétés nouvelles ou pour participer à des opérations de rachat d'entreprises.* – Peuvent être déduits du salaire les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 :

– pour souscrire au capital d'une société qui se crée (ou d'une SCOP nouvellement issue de la transformation d'une autre société) dans laquelle l'intéressé sera salarié ;

– pour racheter l'entreprise dans laquelle le contribuable exerce un emploi salarié et y détenir, avec les autres salariés, plus de 50 % des droits de vote.

Le montant déductible ne peut excéder 50 % du salaire versé par la société nouvelle ou rachetée, ni la somme de 100 000 F. La déduction n'est autorisée que si les titres acquis sont conservés au moins cinq ans et si les justificatifs nécessaires sont joints à la déclaration.

● *Indemnité de départ à la retraite ou en préretraite.* – Elle est exonérée dans la limite de 10 000 F. Le surplus est imposable mais peut donner lieu à échelonnement *sur 1986 et les trois années antérieures* (1983 à 1985). Il faut en faire la demande par note jointe à votre déclaration.

● *Primes de départ volontaire.* – Elles peuvent faire l'objet de l'étalement prévu par l'article 163 du code général des impôts, même si leur montant n'excède pas la moyenne des revenus nets imposables des trois dernières années (*étalement sur 1983 à 1986*).

Les primes de départ volontaire doivent s'entendre des primes, indemnités ou allocations versées par l'employeur au salarié lorsque ce dernier quitte l'entreprise sans faire l'objet d'une mesure de licenciement, de mise à la retraite ou en préretraite.

Ne sont pas concernées les sommes perçues par les *intéressés lors du départ et qui n'ont pas de lien avec la* cessation de l'activité dans l'entreprise. Ces sommes, telles, par exemple, les indemnités de congés payés, *restent imposables selon les conditions de droit commun.*

● *Indemnité de licenciement.* – Elle n'est pas imposable s'il s'agit de l'indemnité légale ou de l'indemnité prévue par une convention collective de branche, qui représente des dommages-intérêts. Quant aux indemnités allouées en application de clauses spéciales du contrat de travail ou d'accords particuliers avec l'employeur, elles ne sont imposables que si elles excèdent l'indemnité légale ou conventionnelle et pour la part additionnelle, correspondant à l'attribution de salaire de congédiement, même si elles ont été investies dans le capital d'une nouvelle société (réponse ministérielle du *29 avril 1985, J.O.-Assemblée nationale* n° 64646) ; la part qui constitue des dommages-intérêts n'entre pas dans le champ d'application de l'impôt (arrêts du 17 décembre 1980, req. n° 18604 ; du 21 janvier 1981, req. n° 19793). Lorsqu'il ne s'agit pas de la couverture d'un préjudice, l'indemnité reste imposable même si le salarié a retrouvé un emploi comparable et n'a pas subi de perte de salaire (arrêt du Conseil d'Etat du 28 mars 1984, n° 35960). Les indemnités perçues par les dirigeants de sociétés sont toujours imposables.

La fraction imposable de l'indemnité de licenciement peut, à la demande des intéressés, être répartie sur 1986 et les trois années antérieures.

● *Délai-congé.* – Lorsque le délai-congé se répartit sur plus d'une année civile, l'indemnité compensatrice due en application du code du travail peut être déclarée par le contribuable en plusieurs fractions correspondant respectivement à la part de l'indemnité afférente à chacune des années considérées.

Exemple : Licencié le 1er décembre 1986, et percevant une indemnité compensatrice de délai-congé de six mois, le contribuable pourra rattacher :

– à ses revenus de 1986, la fraction de l'indemnité afférente au mois de décembre 1986 (soit un mois) ;

– à ses revenus 1987, la fraction de l'indemnité *afférente aux mois de janvier à mai 1987.*

● *Indemnités représentatives d'avantages en nature.* – Elles doivent être soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les avantages qu'elles remplacent. Tel est le cas notamment de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

De même, les avantages en nature accordés par un employeur aux anciens membres de son personnel retraités (maintien d'un logement de fonction...) constituent un complément de pension imposable.

● *Rémunérations versées en cas de maladie.* – Les indemnités journalières versées par les organismes de Sécurité sociale et de la Mutualité sociale agricole ou pour leur compte sont soumises à l'impôt sur le revenu dans les mêmes conditions que les salaires.

Sont exonérées les indemnités journalières :

● d'accidents du travail,

● de repos, versées aux femmes pendant leur congé de maternité,

● de maladie, versées aux assurés reconnus atteints d'une maladie comportant un traitement prolongé et des soins particulièrement coûteux.

Les rémunérations qu'une entreprise verse en sus des prestations journalières de Sécurité sociale sont imposables (à déclarer dans la colonne « salaires »). Il en est de même si ces sommes sont payées par l'intermédiaire du comité d'entreprise ou versées par un organisme *de retraite ou d'assurance directement au bénéficiaire* pour le compte de l'employeur.

Lorsqu'un salarié se couvre personnellement du risque de perte de salaire en cas de maladie, auprès d'une compagnie d'assurances, les primes versées ne sont pas déductibles. Corrélativement, les sommes reçues en exécution du contrat ne sont pas imposables.

Enfin les sommes versées en cas de maladie ou de maternité par les régimes spéciaux qui assurent le *maintien du salaire sont toujours* imposables (par exemple le régime des fonctionnaires).

C. – FRAIS RÉELS JUSTIFIÉS.

Vous avez la possibilité, *si vous estimez que* la déduction forfaitaire pour frais de 10 % est insuffisante eu égard aux frais que vous avez engagés au cours de l'année 1986, de demander que vos frais réels soient *retenus, à la condition de fournir* un état détaillé en annexe à votre déclaration et de conserver les justificatifs que le service des impôts peut exiger.

Vous devez alors ajouter à vos salaires les indemnités *forfaitaires ou les remboursements de frais* qui vous ont été alloués par votre employeur. Si vous avez reçu la déclaration simplifiée, portez vos frais réels sur le « feuillet A », dernière page de votre notice.

● *Dépenses faites à l'étranger en monnaies étrangères.* – Leur montant doit être converti en francs d'après le cours du change, à Paris, au jour du paiement de la dépense. Toutefois, il est admis que le calcul soit *fait en utilisant la moyenne arithmétique des derniers* cours connus au 1er janvier et au 31 décembre de l'année pendant laquelle la dépense a eu lieu.

L'option pour cette méthode de calcul est indivisible et vaut pour *toutes les dépenses effectuées* à l'étranger au cours de l'année.

● *Dépenses de mobilier, matériel et outillage pour les besoins de la profession.* – Vous pouvez déduire les matériels de bureau autres que les meubles dont le prix unitaire n'excède pas 300 F ainsi que les matériels et outillages (autres que de transport et de bureau) dont le prix d'achat n'excède pas 1 500 F (Instruction de la direction générale des impôts du 12 octobre 1981, BODGI 5 F. 26-81).

● *Frais d'études et d'examens.* – Ils sont déductibles à titre de dépenses professionnelles lorsque les diplômes recherchés sont de nature à permettre l'exercice normal de la profession ou l'amélioration de la situation (préparation d'une licence par un instituteur, *d'une thèse ou de l'agrégation par un professeur*, inscription dans une faculté par un fonctionnaire en vue de bénéficier d'avantages de carrière, dépenses supportées *par un employé pour suivre des cours lui permettant de* se perfectionner dans son métier...).

● *Frais supplémentaires de repas.* – Si vous n'avez pas conservé les justificatifs précis, ils peuvent *être évalués à une fois et demie le* montant du minimum horaire garanti par repas, soit en moyenne pour 1986 de 20,58 F à 21,06 F. Bien entendu, vous *devez justifier de la réalité* et du nombre de repas pris à l'extérieur.

● *Frais de transport du domicile au lieu de travail.* – La déduction est admise lorsque le maintien du *domicile dans un lieu différent du lieu de travail* ne présente pas un caractère anormal (arrêt du Conseil d'Etat du 20 mars 1970, requête 75730). Pour les grandes villes, il est admis que les *salariés* habitant en banlieue puissent déduire, dans le cadre des frais réels, leurs frais de transport.

Il s'ensuit que, dans le cas où le contribuable réside dans un lieu *éloigné de celui de son travail, il lui* appartient d'établir que cette circonstance n'a pas un caractère anormal, compte tenu du lieu où il exerce son activité et des circonstances propres à son cas particulier.

En revanche, si c'est pour *des raisons de convenances personnelles* que vous avez fixé votre habitation loin de votre lieu de travail, vous ne pouvez prétendre à la déduction des frais de transport.

Pour évaluer vos frais de voiture dans le cas où vous ne disposez pas de la totalité des justificatifs, l'administration publie, à titre indicatif, un tableau des prix de revient kilométriques suivant la puissance du véhicule, le nombre de *kilomètres* parcourus pour la profession qu'il vous appartient de justifier et la nature des parcours : ville ou route *(voir tableau ci-dessous)*.

● *Frais de logement.* – Un salarié contraint d'affecter une pièce *de son habitation principale* à son activité professionnelle peut comprendre une part des intérêts de l'emprunt contracté pour l'acquisition de cette habitation parmi ses frais professionnels ; cette part, qui ne peut alors figurer parmi les charges ouvrant droit à réduction d'impôt en application des dispositions de l'article 156-II du C.G.I., doit être déterminée en tenant *compte du fait que* la pièce peut être utilisée à des fins autres que professionnelles et du rapport entre la superficie de la pièce et celle de l'immeuble (arrêt du Conseil d'Etat n° 17434 du *16 juin 1982*).

● *Auteurs et compositeurs.* – Lorsqu'un contribuable perçoit à la fois des salaires et des droits d'auteur assimilés à des salaires, il ne peut demander la déduction de ses frais réels pour les droits d'auteur s'il a opté pour la déduction forfaitaire de 10 % en ce qui concerne son activité salariée (arrêt du Conseil d'Etat n° 16 601 du 30 septembre 1981).

● *Voyageurs représentants de commerce.* – Les *dépenses occasionnées* par les relations avec la clientèle (correspondances, invitations, cadeaux...) peuvent être évaluées, en cas d'impossibilité de fournir les justificatifs, à 2 % des commissions avec un maximum *forfaitaire* de 3 500 F (BODGI 5-F-19-86 du 26/8/1986).

D. – DÉDUCTIONS SUPPLÉMENTAIRES.

L'exercice de certaines professions *ouvre* droit à une déduction supplémentaire pour frais. Vous devez indiquer le montant de votre revenu qui y correspond, ainsi que le taux admis pour en permettre le calcul (*vous devez ajouter vos indemnités de frais à votre* salaire). Cette déduction est limitée à 50 000 F.

Une déduction supplémentaire de 25 % est accordée aux écrivains et compositeurs pour les droits d'auteur intégralement *déclarés par des tiers et soumis au* régime fiscal des salaires. Elle est limitée à 50 000 F (si vous percevez d'autres salaires ouvrant droit également à une déduction supplémentaire, joignez, pour permettre le calcul des plafonds de déduction, une note intitulée « Droit d'auteur - Déduction supplémentaire » : indiquez, par taux de déduction, le détail et la nature des sommes bénéficiant des *déductions*).

E. – PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGÈRES A TITRE GRATUIT.

Il faut entendre par rentes viagères à titre gratuit celles dont *le paiement n'est pas effectué en* contrepartie du versement d'un capital en argent ou de l'aliénation d'un bien meuble ou immeuble.

● **Principales exonérations.**

Sont *exonérées de l'impôt sur le revenu* : l'allocation aux vieux travailleurs versée par les caisses de Sécurité sociale, l'allocation aux *adultes handicapés*, l'allocation supplémentaire allouée par le Fonds national de solidarité, la pension versée aux victimes militaires ou civiles de la guerre, les rentes viagères servies à titre de *dommages-intérêts* en vertu d'une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel entraînant une incapacité permanente totale, les pensions et les rentes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, la pension alimentaire versée, pour un ascendant disposant de faibles ressources, directement à une maison de retraite ou à un établissement hospitalier.

● **Doivent être déclarées sous cette rubrique :**

– les pensions de vieillesse et de retraite servies par *le régime général de la Sécurité sociale ou* les autres régimes, par les régimes complémentaires de retraite et de prévoyance, pensions des fonctionnaires civils et militaires ;

– les pensions *d'invalidité (sauf : les pensions* d'assurance-invalidité dont le montant n'excède pas l'allocation aux vieux travailleurs et si les ressources de l'intéressé ne dépassent pas le plafond prévu pour l'attribution de cette allocation ; les pensions allouées en vertu du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre) ;

– les pensions alimentaires ou assimilées (rentes versées en cas de divorce) *servies en exécution des obligations* résultant des dispositions du code civil ;

– l'allocation de garantie de ressources servie aux travailleurs en préretraite, ou à ceux qui cessent volontairement leur activité professionnelle dans les *conditions* prévues par l'accord interprofessionnel du 13 juin 1977 ; les allocations servies en vertu de conventions du Fonds national de l'emploi *après l'âge de 60 ans* ;

– les rentes constituées à titre *gratuit* dont le régime d'imposition est identique à celui des pensions.

Le plafond maximum de l'abattement de 10 % dont bénéficient les pensions et rentes a été porté à 25 000 F mais s'apprécie par foyer. En revanche, l'*abattement* minimum reste fixé à 1 800 F par bénéficiaire. Lorsque le plafond doit jouer (foyer percevant des pensions dont le montant est supérieur à 250 000 F), *il est*, pour le calcul de l'abattement de 20 % (*cf.* § F. ci-après), réparti au prorata des pensions de chacun.

REMARQUE. – Rachats de cotisations de retraite (joignez dans tous les cas une note justificative à votre déclaration) : ils sont déductibles des salaires ou, le cas échéant, des pensions de la personne qui a personnellement effectué les rachats.

Prix de revient kilométrique (1986, frais de garage exclus).

Le *tarif à retenir* est celui du kilométrage qui se rapproche le plus de la distance professionnelle parcourue annuellement	*Kilométrage professionnel type*			
	5 000 km		10 000 km	
Puissance des véhicules	Ville	Route	Ville	Route
	F	F	F	F
3 CV	1,52	1,50	1,05	1,02
4 CV	1,76	1,74	1,19	1,16
5 CV	2,04	2,02	1,34	1,31
6 CV	2,09	2,06	1,39	1,36
7 CV	2,18	2,14	1,46	1,42
8 CV	2,41	2,35	1,60	1,55
9 CV	2,46	2,40	1,66	1,60
10 CV	2,63	2,55	1,78	1,70
11 CV	2,68	2,60	1,83	1,74
12 CV	2,89	2,80	1,97	1,88
13 CV et au-dessus	2,95	2,85	2,02	1,92

Les chiffres du tableau sont des francs par kilomètre.

Si le bénéficiaire ne dispose pas de salaires ou pensions, les rachats doivent être portés dans la rubrique des charges déductibles « Déductions diverses ».

F. – ABATTEMENT DE 20 % SUR LES SALAIRES ET PENSIONS.

Cet abattement ne s'applique qu'à la fraction des salaires et pensions nets de *chaque bénéficiaire* n'excédant pas 536 000 F. Il est donc limité à 107 200 F.

Son taux est ramené à 10 % pour la fraction comprise entre 250 000 F et 536 000 F des salaires nets versés à des dirigeants par des sociétés dans lesquelles ils contrôlent *plus de 35 % des* droits sociaux (le Conseil d'Etat a jugé que, pour le décompte de ce taux, il fallait exclure les droits détenus par les membres du foyer : arrêt du 29 juillet 1983, Req. n° 35536).

● **NOUVEAU. – Cette limite de 250 000 F s'applique désormais à l'ensemble des rémunérations en cause et non plus à leur montant unitaire.**

G. – RENTES VIAGÈRES A TITRE ONÉREUX (en contrepartie de l'aliénation d'un capital ou d'un bien meuble ou immeuble).

Utilisez une colonne pour chaque rente et inscrivez le montant brut annuel de vos rentes et l'âge que vous aviez au *moment* de l'entrée en jouissance. Désormais, le taux d'imposition sera calculé par l'ordinateur. Ce taux est le suivant : moins de 50 ans : 70 % ; 50 à 59 ans : 50 % ; 60 à 69 ans : 40 % ; plus de 69 ans : 30 %. Si vous percevez une rente viagère en vertu d'une clause de réversibilité, inscrivez l'âge que vous aviez au moment *du décès du précédent* bénéficiaire. Si *elle* a été initialement constituée au profit d'un ménage, c'est l'âge du conjoint le plus âgé au moment de l'entrée en jouissance qui peut être retenu.

H. – REVENUS PERÇUS DANS LE CADRE DE CONVENTIONS INTERNATIONALES ou par des fonctionnaires internationaux ou par des salariés envoyés à l'étranger par leur employeur et fiscalement domiciliés en France.

Si vous êtes dans un des cas prévus pour bénéficier de l'exonération des revenus « étrangers », déclarez ligne YA de la rubrique 1 ces revenus exonérés mais qui doivent être pris en compte pour le calcul du « taux effectif » d'imposition applicable à vos autres revenus normalement imposables (excluez toutefois de ce montant les indemnités d'expatriation). Joignez à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez de *l'exonération de ces salaires et dont vous donnez* le détail. Si vous avez reçu une déclaration simplifiée, vous trouverez la rubrique en cause page 11 de votre notice (à joindre à la déclaration).

En ce qui concerne le détachement à l'étranger plus de 183 jours pour *l'installation* d'« ensembles industriels », l'administration a admis que cette expression désignait les chantiers de tous travaux publics (RM Vadepied, *J.O.* du 5 novembre 1984, p. 4869).

2. – Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

(Quel que soit leur pays d'origine : France ou étranger)

● **NOUVEAU. – Les abattements de 5 000 F sur les revenus d'obligations et de 3 000 F sur les revenus d'actions ont été fusionnés en un abattement global de 5 000 F, porté à 8 000 F si vous avez plus de soixante-cinq ans ou à 10 000 F si vous êtes mariés.**

a) Revenus de créances, dépôts, cautionnements et comptes courants (ligne A).

● Doivent être déclarés sous cette rubrique, pour leur montant brut et lorsqu'ils ne sont pas inclus dans les recettes provenant d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole, les produits :

– des créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, à l'exclusion de celles représentées par des obligations et des effets publics (qui doivent être déclarés à la ligne F) ;
– des MATIF autres qu'obligataires et des titres de créances négociables (nouveaux produits financiers *prévus par la loi du 14 décembre 1985*) ; en cas de perte sur ces titres, elle ne doit pas être déduite cette année mais sur des profits éventuels déclarés l'an prochain (mentionnez cette perte sur une note annexe) ;
– des dépôts de sommes d'argent à vue ou à échéance fixe ;
– des cautionnements en numéraire ;
– des comptes courants ;
– des *clauses d'indexation* afférentes *aux sommes* mises ou laissées à la disposition des sociétés par leurs associés ;
– des bons de capitalisation d'une durée inférieure à six ans, sauf option pour le prélèvement libératoire.

Pour les bons de caisse, il faut ajouter au produit perçu le montant du crédit d'impôt, ce dernier étant par ailleurs porté ligne M.

● Sont exonérés d'impôt les intérêts du livret A de *caisse d'épargne*, du *livret* bleu *d'une caisse de crédit* mutuel, du compte épargne-logement (ou un plan), du livret d'épargne du travailleur manuel, du CODEVI ou du livret d'épargne d'entreprise.

REMARQUE. – Les avances, prêts ou acomptes reçus en tant qu'associé de société de capitaux, c'est-à-dire les sommes mises à la disposition des associés et qui, sauf preuve contraire, sont considérées comme des revenus distribués, doivent être inscrits ligne J.

b) Revenus de valeurs mobilières (lignes D, F, H et J).

● Il s'agit :

– des intérêts, arrérages et produits de toute nature des obligations, effets publics et autres titres d'emprunts négociables ;

– des revenus des actions et parts sociales distribués par des personnes morales soumises ou non à l'impôt sur les sociétés, à l'exception des sommes distribuées aux associés en nom.

● Les revenus suivants sont exonérés :

– les intérêts de l'emprunt 4,5 % de 1973 ;

– les produits des parts des nouveaux fonds communs de placements à risque, sous certaines conditions ;

– les produits des titres déposés sur les engage*ments d'épargne à long terme.*

● Déclarez ligne J les intérêts de l'emprunt 7 % 1973.

● En dehors des jetons de présence et des distributions n'ayant pas le caractère de dividendes, les revenus des valeurs mobilières peuvent avoir supporté soit une retenue à la source (obligations, titres d'emprunts), soit l'impôt sur les sociétés ou le précompte en tenant lieu, soit un impôt étranger éventuellement imputable en France. Tout ou partie de cette retenue ou de cet impôt constitue un crédit d'impôt (valeurs à revenu fixe ou valeurs étrangères) ou un avoir fiscal (50 % des dividendes nets des actions françaises).

● Pour déclarer ces revenus, conformez-vous aux indications figurant sur les justificatifs qui vous sont remis par les établissements payeurs et qui doivent, obligatoirement, être joints à votre déclaration : la somme à déclarer comprend le revenu net perçu auquel s'ajoute le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal. Le montant de l'avoir fiscal, arrondi au franc supérieur, doit être déclaré ligne M : il sera déduit du montant brut de l'impôt et, s'il est supérieur à ce dernier, restitué. Ne déclarez pas le crédit d'impôt se rapportant à des revenus mobiliers exonérés, il n'est pas déductible.

● L'abattement mentionné plus haut vous est accordé automatiquement. Vous ne devez pas le déduire.

Il est désormais accordé quel que soit votre revenu net ; il peut être cumulé avec la détaxation « Monory ».

Un abattement supplémentaire de 1 000 F est accordé pour les intérêts de l'emprunt d'Etat 8,80 % de 1977 (ligne D).

● Vous pouvez déduire, ligne L, les frais de garde de vos valeurs à condition qu'ils correspondent à des revenus exclusivement déclarés § 2.

● **NOUVEAU. – Si vous êtes mariés ou si vous avez plus de soixante-cinq ans et si vous aviez opté pour le prélèvement libératoire sur vos revenus d'obligations *au-delà des 5 000 premiers francs*, alors que cette option vous a été défavorable compte tenu du nouvel abattement de 10 000 F ou 8 000 F, l'administration a prévu une possibilité de restitution du trop versé. Déclarez alors ligne P le montant des *revenus d'obligations que vous avez soumis au prélèvement* libératoire (il figure sur le justificatif de la banque, sous l'avoir fiscal). L'ordinateur imputera l'abattement, d'abord sur vos revenus d'actions, puis sur vos revenus d'obligations, et s'il apparaît que *vous ne profitez pas à plein de l'abattement en raison* de votre option, le trop versé sera automatiquement calculé et déduit de votre impôt, voire restitué.**

● Si votre impôt est au moins égal à 350 F, vos revenus de valeurs et capitaux mobiliers déclarés au § 2 *supportent* un *impôt complémentaire* de 1 %.

Les contribuables qui perçoivent les revenus ou plus-values énumérés ci-après ont dû en principe recevoir une déclaration normale. Ceux qui auraient reçu un formulaire simplifié et qui seraient néanmoins concernés utiliseront le « feuillet A », à la dernière page de leur notice, pour déclarer ces revenus.

3. – Revenus fonciers

● Ne sont à déclarer ici que les revenus des immeubles bâtis ou non bâtis *donnés en location* et les revenus des immeubles dont le contribuable se réserve la jouissance, mais qui ne sont pas affectés à l'habitation (terrains non cultivés réservés à la chasse...), *ainsi que les revenus accessoires* qui ont leur origine dans le droit de propriété ou d'usufruit (droit d'affichage, droit de chasse...) et qui proviennent de propriétés dont vous vous réservez la jouissance ou que vous donnez en location. Il en est ainsi par exemple des sommes perçues en contrepartie de *la location*, à *un* particulier ou à une société, de panneaux ou d'emplacements publicitaires situés sur un terrain ou une maison vous appartenant.

ATTENTION ! – Les entreprises ou les professionnels de *la publicité* déclarent à l'administration fiscale les sommes versées au titre du droit d'affichage.

● Les dépôts de garantie sont déclarés, le cas échéant, au départ du locataire. (Conseil d'État, 8 mai *1981*, requête n° *19 171.*)

● Si vous louez un appartement meublé ou des locaux nus mais à une personne ou à une société de gestion qui les destine à la location meublée et si la location présente un caractère commercial en raison des modalités du bail, reportez-vous au § b « Loueurs en meublé non professionnels » du chapitre 4.

● Vous devez joindre à votre déclaration l'annexe bleue n° 2044. Si vous ne l'avez pas reçue, demandez-la à votre centre des impôts (ou dans certaines mairies), **ainsi que la notice explicative dans laquelle vous trouverez notamment la liste des travaux déductibles (réparations, entretien, amélioration de l'habitation – chauffage, sanitaire..., à l'exclusion des travaux de construction ou d'agrandissement, – travaux sur des bâtiments ruraux).**

● Travaux effectués par le locataire : constitue un revenu foncier l'avantage procuré au bailleur par des travaux de construction, reconstruction ou aménagement qui, en exécution d'une *clause du bail*, *lui* reviennent sans contrepartie ; cet avantage doit être déclaré l'année d'expiration du bail, alors même que celui-ci ferait l'objet d'une tacite reconduction (arrêts du Conseil d'Etat n°s 12 865 et 24 983 du 10 juillet 1981).

● Copropriétaires : pour être déductibles, les provisions pour travaux avancées au syndic doivent avoir été reversées en 1986 par ce dernier aux entrepreneurs (conservez l'attestation du syndic).

● **Sort des déficits fonciers.**

1) En principe, ils ne peuvent s'imputer que sur d'autres revenus fonciers réalisés la même année, ou les cinq années suivantes s'il s'agit d'immeubles urbains, ou les neuf années suivantes pour des propriétés rurales.

2) *Exceptionnellement* des déficits fonciers peuvent être admis en déduction des autres revenus (ils doivent alors être détaillés sur la page 4 de l'annexe n° 2044) ; c'est le cas des déficits :

– *provenant d'immeubles classés monuments historiques* (les loyers sont inscrits page 4 de l'annexe) ;

– subis par les nus-propriétaires tenus d'effectuer les travaux de grosses réparations (art. 605 du code civil) ou résultant de travaux exécutés dans le cadre d'une opération groupée de restauration immobilière (et non pas d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat ; les travaux réalisés par un seul propriétaire agissant isolément ne sont pas imputables sur le revenu global mais doivent être déduits page 2 de l'annexe : arrêt du Conseil d'Etat du 22 juin 1983).

3) En pratique, pour les déficits subis en 1986, il vous suffit de les reporter sur la ligne B de la rubrique « Revenus fonciers » de la déclaration n° 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu la déclaration simplifiée) ou sur *la ligne* N *dans* les cas exceptionnels *visés* ci-dessus. L'administration fera les calculs.

Si des déficits des années antérieures n'ont pu encore être imputés, vous les mentionnerez sur la ligne D de la rubrique *REVENUS FONCIERS* ou, s'il s'agissait des déficits exceptionnels cités ci-dessus (immeubles historiques...), à la rubrique « DÉFICITS GLOBAUX », rubrique 6, ligne Y.

● **NOUVEAU. – Si vous avez demandé à bénéficier en 1985 ou 1986 d'une réduction d'impôt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf situé en France, vous vous êtes engagé(e) à le louer non meublé à usage d'habitation principale pendant une durée de neuf ans (achat avant le 1/6/86) ou six ans (achat à partir du 1/6/86). Vous devez alors inscrire sur l'annexe n° 2044 les nom et prénom du ou des locataires. D'autre part, pour un achat ou une construction d'un *logement neuf réalisé à partir* du 1/6/86, vous bénéficiez pour les loyers des 10 premières années de location d'une déduction forfaitaire au taux de 35 % au lieu de 15 %.**

4. – Revenus des professions non salariées

● **NOUVEAU. – Si vous relevez du régime du bénéfice réel ou de la déclaration contrôlée, reportez vos résultats et plus-values éventuelles à la rubrique 4 en distinguant selon qu'ils proviennent ou non d'une activité relevant d'un centre ou d'une association agréés.**

a) BÉNÉFICES AGRICOLES

Est exploitant agricole tout contribuable (propriétaire exploitant, métayer ou fermier) qui tire un revenu régulier de la vente des produits qu'il récolte (même s'il *exerce une autre activité). Il en est de même si vous* êtes membre d'une société de personnes ayant pour objet l'exploitation d'une propriété agricole ou forestière, d'un GAEC ou d'un groupement forestier.

● **Régime du forfait.**

Vous devez souscrire une déclaration spéciale n° 2342 avant le 1er avril. Si vous n'avez pas d'autre revenu, vous disposez pour souscrire votre déclaration d'ensemble d'un délai allant jusqu'au dernier jour du *mois suivant celui de la publication des bénéfices forfaitaires* au *Journal officiel.*

Mais si vous avez d'autres revenus, vous êtes tenu de souscrire la déclaration générale des revenus dans le délai normal, en inscrivant une croix dans la case de la ligne E, F ou G, colonne J (forfait non encore fixé).

Si vous avez une activité de tourisme à la ferme ou si vous effectuez des travaux forestiers pour des tiers, et si vos recettes correspondantes n'excèdent pas 80 000 F, vous pouvez inscrire le montant brut de ces recettes commerciales accessoires colonne P du § A : dans ce cas, un abattement de 50 % vous sera automatiquement accordé.

REMARQUE. – Les revenus accessoires (location du droit d'affichage, de chasse, d'exploitation de carrières, redevances tréfoncières...) perçus par les propriétaires exploitants agricoles sont des revenus fonciers (déclaration n° 2044), sauf lorsque les terres sont inscrites à l'actif d'une exploitation soumise au régime du bénéfice réel. Dans ce dernier cas, ces produits sont imposables dans la catégorie des bénéfices agricoles.

● **Régime du bénéfice réel simplifié.**

Ce régime est applicable *soit sur option, soit* obligatoirement lorsque les recettes de l'exploitation sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs pendant deux années consécutives (1984 et 1985). Pour l'appréciation de ces limites, les recettes d'élevage ou de culture portant sur des animaux ou des produits appartenant à des tiers sont multipliées par cinq.

Vous devez alors souscrire la déclaration spéciale n° 2 139, un bilan simplifié n° 2139 A et la déclaration d'ensemble des revenus avant le 1er mars si l'exercice ne coïncide pas avec l'année civile, le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● **Régime du bénéfice réel normal.**

Si la moyenne de vos recettes de 1984 et 1985 excède 1,8 million de francs, vous êtes de plein droit sous ce régime. Vous pouvez également opter pour ce régime si vos recettes sont comprises entre 500 000 F et 1,8 million de francs. Dans ce cas, vous devrez déposer la déclaration spéciale n° 2 143 et la déclaration des revenus avant le 1er mars si l'exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile, avant le 1er avril dans le cas contraire (sauf report exceptionnel de délai).

● **Déduction des déficits.**

Ils ne peuvent donner lieu à imputation sur le revenu global lorsque le revenu net d'autres sources dont dispose le contribuable excède 40 000 F.

b) BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

En dehors des personnes qui exercent leur activité à titre professionnel, soit personnellement, soit comme associé d'une société de personnes, des particuliers peuvent être imposables dans cette catégorie de revenus lorsqu'ils réalisent certaines opérations :

– achats et reventes d'immeubles soit à titre d'intermédiaire, soit à titre personnel mais habituel ;

– *location d'établissements* industriels ou *commer*ciaux munis du matériel ou du mobilier nécessaires à leur exploitation ;

– location en meublé ; toutefois, les personnes qui louent ou sous-louent en meublé une ou plusieurs pièces de leur habitation principale sont exonérées pour les produits de cette location, à la double condition que les pièces louées constituent, pour le locataire, sa résidence principale et que le prix de location demeure fixé dans des limites raisonnables (2,5 fois la valeur locative pour les logements soumis à la législation sur les loyers). Les locations de chambres d'hôtes n'excédant pas 5 000 F par an sont également exonérées.

● **Régime du forfait.**

C'est le régime normal des petites entreprises dont *le chiffre d'affaires n'excède pas 500 000 F (150 000 F* pour un prestataire de services). Il faut alors déposer une déclaration spéciale n° 951 M au plus tard le 16 février. Si votre bénéfice forfaitaire a déjà été fixé pour 1986, vous devez reporter le chiffre sur la déclara*tion des revenus, colonne K (dans ce cas, la déclara*tion 951 M peut être déposée jusqu'au 30 avril) ; si le bénéfice de 1986 doit être fixé en 1987, il convient de cocher la case correspondante de cette colonne.

● **Régime simplifié d'imposition des petites et moyennes entreprises.**

La loi a relevé à 3 millions (900 000 F pour les prestataires de services) la limite d'application de ce régime (dont peuvent également bénéficier, sur option, les forfaitaires).

Vous devez établir la déclaration de vos résultats sur le formulaire 2033 et reporter le bénéfice (ou le déficit) sur la déclaration des revenus. L'an dernier, le délai de déclaration était fixé au 30 avril.



● **Régime du bénéfice réel pour les entreprises les plus importantes.**

Vous devez établir la déclaration de résultats n° 2 033 et les tableaux comptables annexes ; l'an dernier, le délai de déclaration était fixé au 30 avril.

Les résultats sont reportés sur la déclaration d'ensemble.

Les entreprises créées en 1986 soumises de plein droit ou sur option à un régime réel d'imposition sont exonérées, dans certaines conditions d'investissements, d'impôt sur le revenu à raison des bénéfices qu'elles réalisent pendant les trente-cinq mois qui suivent celui de leur création. *Les bénéfices réalisés les* vingt-quatre mois suivants ne sont retenus dans les bases de l'impôt que pour la moitié de leur montant.

● **Loueurs en meublés non professionnels.**

Si le montant total des loyers que vous avez perçus en 1986 n'excède pas 21 000 F (DOM sauf Guyane, 30 000 F), vous pouvez vous dispenser de la déclaration n° 951. Joignez simplement à votre déclaration une note donnant le montant et le lieu de vos locations et portez, colonne M du § A *le montant brut des recettes.* L'abattement de 50 % avec minimum de 1 500 F sera calculé par l'ordinateur.

ATTENTION ! – Si vous avez opté pour un régime de bénéfice réel, vous ne pouvez déduire vos déficits éventuels que des bénéfices retirés de l'activité de location (portez vos résultats ligne UL du § D s'il s'agit d'un bénéfice, ligne VL s'il s'agit d'un déficit).

● **Profits de construction.**

Ils doivent être reportés, s'ils sont réalisés à titre habituel et si vous n'avez pas opté pour le caractère libératoire du prélèvement de 51 %, ligne UN de la rubrique 4 de la déclaration. Le montant du prélèvement non libératoire doit être inscrit à la rubrique 8, ligne X.

Si vous avez opté pour le prélèvement libératoire vous devez joindre votre demande à votre déclaration.

c) REVENUS NON COMMERCIAUX

● Déclaration contrôlée (n° 2035). Ce régime est obligatoire pour les titulaires de charges et offices et pour les personnes ayant réalisé en 1986 plus de 175 000 F de recettes brutes (non compris les gains exceptionnels et les honoraires rétrocédés déductibles). Toutefois, les contribuables dont les recettes ont pour la première fois dépassé la limite de 175 000 F en 1986 sont autorisés à demeurer soumis au régime de l'évaluation administrative pour la fixation du bénéfice de cette année. Les adhérents des associations agréées et les associés d'une société civile de moyens ont en principe jusqu'au 1er avril pour déposer la déclaration 2035.

(Lire la suite page 32.)

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

(Suite de la page 31.)

● Evaluation administrative (nº 2037). *Ce régime* est applicable aux personnes non soumises obligatoirement *(ou qui n'ont pas opté)* au *régime* de la déclaration contrôlée.

REMARQUES :

1) Il est possible de déduire immédiatement (au lieu de la seule annuité d'amortissement) :

– les matériels et outillages d'une valeur unitaire hors taxes *n'excédant pas 1 500 F* ;

– les matériels de bureau d'une valeur unitaire hors taxes *ne dépassant pas 300 F*.

2) Les contribuables imposés dans cette catégorie *(quel que soit le régime)* peuvent *déterminer* leurs frais professionnels d'automobile par application du barème *forfaitaire* publié pour les salariés (voir chapitre 1 « Traitements et salaires »). Il s'agit, bien entendu, d'une simple option, les intéressés conservant la possibilité de se conformer aux règles habituelles.

● *Revenus non commerciaux accessoires.* – Si vous avez des revenus non commerciaux accessoires n'excédant pas, remboursement de frais compris, 21 000 F et intégralement déclarés par des tiers (partie versante), vous pouvez les porter directement à la colonne N du § A « Régime du forfait ». Il convient de les inscrire pour leur montant brut : l'abattement de 25 % avec un minimum de 2 000 F sera calculé par l'ordinateur.

● NOUVEAU (prix littéraires). – **Ils sont désormais exonérés s'ils récompensent un ouvrage ou l'ensemble d'une œuvre à caractère *littéraire, scientifique* ou artistique, s'ils sont décernés par un jury indépendant *et sont institués depuis au moins trois ans.***

● Activités lucratives non professionnelles dont les déficits ne sont *déductibles que des revenus de la même* activité (droits d'auteur, certains produits d'inventeur, *gains de professionnels des jeux et courses, des propriétaires* de chevaux de course) : déclarez les résultats *obtenus* ligne UM du § D, ou ligne VM s'il s'agit d'un déficit.

CAS PARTICULIERS :

Ont le caractère de revenus non commerciaux :

– les profits réalisés par les peintres et sculpteurs ;

– les revenus des photographes de mode non journalistes ;

– les droits d'auteur, même intégralement déclarés par les tiers, lorsque l'écrivain, ou le compositeur, opte pour le régime des revenus non commerciaux :

– les produits perçus par les héritiers des écrivains et compositeurs ;

– les produits perçus par les inventeurs : en principe, les produits provenant de la cession de brevets ou concession de licences exclusives d'exploitation sont imposables au taux proportionnel de 16 % (11 % si l'activité d'invention est exercée à titre principal, les déficits subis par les inventeurs ne peuvent être déduits que des produits de même nature *réalisés* la même année ou les cinq années suivantes. Ils doivent être inscrits *ligne VM. L'inventeur doit attendre la réalisation* de bénéfices pour imputer les déficits antérieurs. Toute*fois, lorsqu'un inventeur expose des frais pour prendre* un brevet ou en assurer la maintenance sans percevoir des produits imposables, ou lorsqu'il perçoit des produits inférieurs à ces frais, le déficit correspondant est déductible du revenu global de l'année de la prise du brevet et des neuf années suivantes ; l'année de sa réalisation, ce déficit est reporté colonne W du § C. Joignez alors à votre déclaration une note dans laquelle vous justifiez bénéficier de ce régime spécial d'imputation des déficits.

REMARQUE. – Le régime de taxation atténuée des plus-values à long terme est étendu :

– aux concessions de licences non exclusives d'exploitation de brevets, procédés ou techniques de fabrication et de certificats d'obtention de variétés végétales ;

– aux redevances perçues, par un inventeur, d'une entreprise concessionnaire qu'il a créée à compter du 1er janvier 1984 pour l'exploitation de ses droits.

d) ADHÉRENTS DES CENTRES DE GESTION OU ASSOCIATIONS AGRÉÉS.

● NOUVEAU. – **Vous n'avez plus à calculer l'abattement auquel vous avez droit. Ne le déduisez pas, l'administration le calculera désormais automatiquement.**

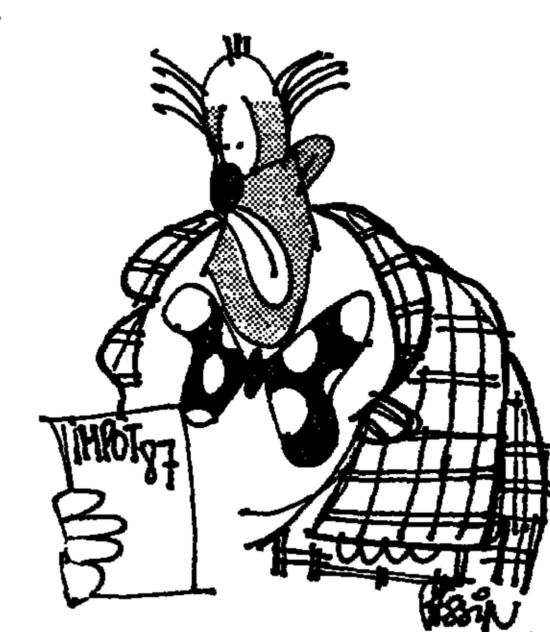
L'associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (nouveau type de société défini par la loi du 11 juillet 1985) peut adhérer à un centre agréé.

Les adhérents des centres de gestion agréés, placés de plein droit ou sur option sous un régime réel d'imposition, bénéficient d'un abattement de 20 % de leur bénéfice imposable pour la fraction n'excédant pas 250 000 F et de 10 % au-delà de cette limite jusqu'à 536 000 F. Pour bénéficier de cet avantage, l'adhésion au centre ou à l'association doit être antérieure au 1er avril 1986.

REMARQUES :

● *Plus-values de cession d'éléments d'actif par un exploitant au forfait ou à l'évaluation administrative.* Si vous ne remplissez pas les conditions pour que vos *plus-values professionnelles soient exonérées* (voir § e) joignez une note annexe à votre déclaration spéciale *faisant apparaître le détail des plus-values.* Celles qui sont réalisées à court terme seront ajoutées au bénéfice. Les plus-values à long terme doivent être portées au § B, lignes L à R dans la colonne correspondant au taux d'imposition.

● *Déduction du salaire du conjoint participant effectivement à l'exploitation.* – Ce salaire peut être déduit des résultats professionnels dans la limite de 53 800 F (douze fois le SMIC mensuel pour un travail effectif pendant l'année 1986 entière) si vous êtes adhérent d'un centre de gestion ou association agréés (cette limite demeure à 17 000 F si vous n'êtes pas adhérent).



e) PLUS-VALUES PROFESSIONNELLES.

● 1. – Si vous êtes industriel, commerçant, artisan, agriculteur ou inventeur et que votre chiffre d'affaires dépasse la limite du forfait, les plus-values à court terme que vous avez réalisées doivent être incluses dans le revenu courant, tandis que les plus-values à long terme sont inscrites au § B de la rubrique 4 de la déclaration (taux 16 % ou 26 %).

Si vous exercez une profession libérale et si vos recettes dépassent 175 000 F, le régime est le même, excepté que le taux relatif à vos plus-values à long terme est égal à 11 %.

● 2. – Si vous êtes depuis au moins cinq ans commerçant, artisan, agriculteur ou membre d'une profession libérale et que vos recettes n'excèdent pas la limite du forfait ou de l'évaluation administrative, vos *plus-values professionnelles sont exonérées sauf* pour :

– les plus-values de cession de terrains à bâtir ;

– *les plus-values de cession d'immeubles loués* meublés si vous n'êtes pas inscrit au registre du commerce ou si, y étant inscrit, votre activité de loueur en meublé représente moins de 50 % de votre revenu global et moins de 150 000 F de recettes annuelles.

Si l'activité est exercée depuis moins de cinq ans, vous relevez du régime décrit au § 1 ci-dessus, sauf pour la vente de terres agricoles ou forestières qui suivent les règles des plus-values particulières décrites au chapitre 5, § I.

5. – Les plus-values et gains divers

I. – Les immeubles

● Certaines ventes d'immeubles sont exonérées :

– la résidence principale, pourvu que vous l'ayez occupée pendant au moins cinq ans, ou depuis la date de l'achat, ou que vous soyez contraint de la vendre pour des impératifs d'ordre *familial* ou professionnel nécessitant un changement de résidence ;

– la première cession d'un logement (qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou d'un immeuble donné en location) lorsque le cédant ou son conjoint n'est pas propriétaire de sa résidence principale directement ou par personne *interposée* et *que la cession est réalisée* au moins cinq ans après l'acquisition ou l'achèvement. Toutefois l'exonération n'est pas applicable lorsque la cession intervient dans les deux ans de celle de la résidence principale. Ces délais de cinq ans et de deux ans ne sont pas exigés lorsque la vente est motivée par un impératif familial ou un changement de résidence ;

– les cessions inférieures à 30 000 F ;

– les cessions de terrains à bâtir possédés depuis au moins trente-deux ans ou des autres immeubles détenus depuis au moins vingt-deux ans ;

– les ventes de terrains agricoles, non exploités par le propriétaire, pour un prix n'excédant pas 5 F le mètre *carré (11 F pour les cultures maraîchères, fruitières et* pépinières ; 33 F pour les vignobles à appellation contrôlée et cultures florales ; 9 F pour les vignobles V.D.Q.S. ; 6 F pour les autres vignobles) ;

– les expropriations consécutives à une déclaration d'utilité publique sous condition du remploi, dans les six mois, dans l'achat de biens de même nature.

● En outre, quand le total des immeubles que vous possédez vaut moins de 400 000 F (plus 100 000 F par *enfant à charge à partir du troisième) les plus-values* immobilières réalisées ne sont pas prises en considération. De même, sont exonérées les ventes effectuées par des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu.

ATTENTION. – Hormis les cas ci-dessus, lorsque vous réalisez une plus-value sur la vente d'un immeuble ou d'un logement, vous devez souscrire une déclaration spéciale nº 2049 de couleur verte. Réclamez-la à votre centre des impôts, avec la notice explicative nº 2049 bis qui vous permettra de déterminer votre plus-value, après application des coefficients d'érosion monétaire et des réductions et abattements auxquels vous avez droit lorsque vous déteniez votre bien depuis plus de deux ans (plus-value à long terme).

● La plus-value réalisée est soumise à l'impôt, mais avec application, si elle est à long terme, d'un système de quotient *destiné à en atténuer la progressivité.*

EXEMPLE : vous êtes mariés et avez deux enfants, votre revenu *courant imposable est de 80 000 F. Vous* réalisez une plus-value nette de 60 000 F (après prise *en compte* de l'érosion monétaire et *tous abattements*). Cette plus-value est divisée par cinq et ajoutée au revenu courant : 12 000 F + 80 000 F = 92 000 F

– Impôt correspondant à 92 000 F	5 901 F
– Impôt correspondant à 80 000 F	4 101 F
– Différence	1 800 F
– *Impôt sur la plus-value : 1 800 × 5*	*9 000 F*
– Impôt brut total : 4 101 + 9 000	13 101 F

II. – Les métaux et objets précieux

A. – OR ET AUTRES MÉTAUX PRÉCIEUX.

Les ventes par des particuliers sont soumises à une taxe forfaitaire de 7 % tenant lieu d'imposition de la plus-value. Cette taxe est perçue notamment sur les ventes de lingots et de pièces. Aucune autre imposition n'est applicable.

B. – OBJETS PRÉCIEUX (bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité).

En principe, les ventes que vous avez effectuées pour un montant supérieur à 20 000 F ont été soumises à une taxe forfaitaire de 6 % s'il s'agit d'une transaction privée et de 4 % s'il s'agit d'une vente publique.

Toutefois, si vous possédiez des pièces suffisantes pour justifier de la date et du prix de l'acquisition, vous avez pu, au moment *de la vente*, opter pour *le régime* général des plus-values des particuliers (prise en compte de l'érosion monétaire, inclusion de la plus-value dans les bases de l'impôt sur le revenu). *Le service des impôts dont vous relevez vous a alors notifié son acceptation. Vous devez donc maintenant remplir* la déclaration nº 2049.

III. – Gains de cession de valeurs mobilières et MATIF obligataires

● ***Pour les gains de cession de valeurs mobilières,*** vous ne devez souscrire une déclaration nº 2074 que si *vous avez effectué, directement ou par personne* interposée, pour un montant excédant 272 000 F :

– *des opérations de Bourse au comptant ou sur* le marché à terme ;

– *des cessions de gré à gré, à titre onéreux,* de valeurs mobilières cotées ou négociées sur le marché hors cote, de droits portant sur ces valeurs ainsi que de titres représentatifs de telles valeurs (actions de SICAV, parts de fonds communs de placement quel que soit le nombre de porteurs de parts).

Les plus-values sont imposées au taux de 16 %. En cas d'intervention d'un événement exceptionnel dans la situation personnelle, familiale ou professionnelle du contribuable, la limite de 272 000 F s'apprécie par référence à la moyenne des cessions de l'année 1986 et des années 1985 et 1984.

Sont considérés comme événements exceptionnels :

– le licenciement, la mise à la retraite, la survenance d'une invalidité, le décès du conjoint du contribuable, le divorce ou la séparation de corps, le règlement judiciaire ou la liquidation des biens, la survenance de *tout* autre événement exceptionnel (cataclysme naturel, par exemple).

Si vous êtes susceptible de bénéficier de cette disposition et consécutivement de l'exonération des gains réalisés sur les cessions de l'année 1986 bien que ces dernières excèdent 272 000 F, vous devez joindre à votre déclaration nº 2042 une note indiquant le montant des cessions réalisées en 1984, 1985 et 1986 ainsi que la nature et la date de *l'événement exceptionnel qui* motive la référence aux cessions des trois années.

REMARQUE IMPORTANTE. – Lorsque tous les titres que vous possédez ainsi que les membres de votre *foyer fiscal* sont réunis en *un seul compte déposé* chez un intermédiaire et lorsque celui-ci détermine lui-*même le montant des gains réalisés, vous pouvez vous* dispenser de remplir une déclaration nº 2074 : le gain *net doit être reporté directement au § 5 de* la déclaration nº 2042 (ou du « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) à laquelle devra être joint le document fourni par l'intermédiaire.

Dans ce cas, l'option afférente au prix d'acquisition des titres acquis avant le 1er janvier 1979 devra être exprimée dans une note jointe à la déclaration nº 2042, à moins que l'intermédiaire n'ait prévu de la faire figurer sur le document qu'il vous a adressé.

Si l'intermédiaire ne peut faire apparaître les pertes antérieures sur le document en cause, vous devez alors souscrire le formulaire nº 2074, afin de justifier du détail de l'imputation de ces pertes et ainsi de la différence avec le chiffre reporté sur la déclaration, rubrique 5, ligne A (N ou P).

● NOUVEAU (profits sur MATIF obligataires). – **Les gains réalisés sur le MATIF obligataire sont imposables à *16 %. Ils doivent être déclarés* sur le formulaire nº 2074 et reportés sur la déclaration *d'ensemble* (ou le feuillet A joint à la déclaration simplifiée) ligne AN de la rubrique 5.**

IV. – Plus-values de cession de droits sociaux

– Déclarez ligne B, case F, le montant imposable des plus-values réalisées lors de la cession de droits sociaux de sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés dont vous avez détenu directement ou indirectement, à un moment quelconque au cours des cinq années précédentes, plus de 25 % des droits dans les bénéfices sociaux. En cas de demande d'échelonnement ou de report d'imposition d'une plus-value réalisée lors d'un échange résultant d'une fusion ou d'une scission de sociétés, joindre une note annexe à la déclaration : l'échelonnement est *effectué par cinquièmes sur* l'année de réalisation et les quatre années suivantes.

Une cession d'actions au porteur qui *n'est soumise* à aucune formalité de publicité est réputée réalisée dès que les parties se *sont mises d'accord sur* la chose et sur le prix, alors même que les titres n'ont pas été tout de suite *remis* au cessionnaire et que le prix n'a pas été immédiatement payé (arrêt du Conseil d'Etat nº 17953 du 10 juillet 1981).

Le taux d'imposition est de 16 %. D'autre part, les cessions à un membre *de la* famille sont imposables lorsque les titres sont conservés dans la famille moins *de cinq ans,* c'est-à-dire lorsque le cessionnaire, membre de la famille, revend les droits à un tiers.

V. – Distributions des sociétés à capital risque

● NOUVEAU. – **Elles sont imposables au taux de 16 % et doivent être portées sur la ligne BI.**

VI. – Levée d'option de souscription ou d'achat d'actions par les salariés

L'avantage réalisé lors de la levée d'option d'achat d'*actions de leur société par les salariés est exonéré*, mais à condition que les intéressés conservent ces actions pendant les cinq ans qui suivent l'attribution et, en outre, pendant l'année qui suit la levée d'option. Si ces conditions ne sont pas remplies et sauf cas de mise à la retraite, invalidité, décès, licenciement, l'avantage est imposable, après abattements spécifiques aux salaires (10 % et 20 %), selon le système du quotient qui est fonction du temps écoulé entre l'option et la levée d'option, décompté en années entières (le quotient peut donc être de 1, 1/2, 1/3 ou 1/4 : dans le premier cas, l'avantage s'ajoute purement et simplement aux salaires ; dans les trois autres cas, le calcul de l'impôt est effectué selon une technique identique à celle qui est exposée au § I (« *Exemple* »), l'avantage étant divisé par 1/2, 1/3 ou 1/4, et l'impôt multiplié ensuite respectivement par 2, 3 ou 4).

UN CONSEIL. – Pour fournir les justifications concernant les charges, vous trouverez un feuillet détachable dans la notice qui accompagne la déclaration. Utilisez-le en le complétant des renseignements prévus et joignez-le à votre déclaration : cela vous épargnera des notes annexes et des échanges de courrier inutiles avec votre centre des impôts.

6. – Charges à déduire du revenu

a) FRAIS DE GARDE (enfants de moins de cinq ans).

● NOUVEAU : ***la limite de déduction par enfant est* portée de 5 000 F à 10 000 F.**

La déduction est autorisée aux contribuables *seuls* et aux couples mariés lorsque les deux conjoints travaillent ou ne peuvent *exercer* une *activité en raison* d'une longue maladie ou d'une infirmité. Indiquez les nom et adresse de la gardienne.

b) PENSIONS ALIMENTAIRES.

Vous devez pouvoir justifier cette déduction. Indiquez les nom et adresse des bénéficiaires.

1) PENSION VERSÉE A UN ENFANT MAJEUR

Est admise en déduction la pension alimentaire versée à un enfant majeur, célibataire ou marié, ne disposant *pas de ressources suffisantes et auquel, par consé*quent, ses parents doivent venir en aide (enfant sans emploi, étudiant de plus de 25 ans, enfant *majeur non* compté à charge par un parent divorcé ou séparé...).

Ainsi, vous pouvez porter ligne UC :

– la pension versée à un enfant majeur célibataire : elle sera admise dans la limite de 18 570 F par enfant (indiquez le nombre dans la case prévue) ;

– la pension versée à un enfant majeur marié (ou chargé de famille) : la limite est de 18 570 F si les beaux-parents de votre enfant participent également à l'entretien du jeune ménage (portez alors le chiffre 1 dans la case « nombre ») ; cette limite est portée à 37 140 F *si vous assurez seul l'entretien du jeune couple* ou de votre enfant chargé de famille : dans ce cas vous devez indiquer le chiffre 2 dans la case « nombre » et justifier que vous participez seul à l'obligation alimentaire en joignant à votre déclaration une note annexe où vous mentionnerez les nom et adresse des beaux-parents de votre enfant ou de votre ex-conjoint si vous êtes séparés.

Attention, cette déduction n'est possible que si vous ne *comptez pas votre enfant parmi les personnes* à charge. En effet, sous certaines conditions (voir rubrique « Enfants à charge »), vous avez peut-être intérêt à opter pour le rattachement de votre enfant à votre foyer. Il vous ouvre droit, si tel est le cas, à une majoration de votre nombre de parts s'il est célibataire. L'option pour l'une ou l'autre formule dépend de chaque *situation particulière, et notamment du montant* des revenus perçus par l'enfant en dehors de la pension alimentaire et du nombre de vos enfants (souvenez-vous qu'à partir du 3e enfant vous avez droit à une part par enfant).

Si vous déduisez une pension alimentaire, celle-ci est imposable au nom de votre enfant à concurrence de ce qui est admis en déduction.

Dans le cas du rattachement, vous ne pouvez pas déduire de pension alimentaire mais vous devez ajouter à vos revenus ceux qui ont été perçus par votre enfant *(s'il a travaillé) ou par le jeune couple s'il est marié.*

2) AUTRES PENSIONS ALIMENTAIRES (ligne UE de la déclaration).

Sont déductibles les pensions *alimentaires versées* aux ascendants et descendants (sauf en ce qui concerne les enfants majeurs : voir § 1 ci-dessus) en vertu de l'obligation alimentaire édictée par le code civil (à la condition de correspondre aux besoins de celui qui reçoit et aux ressources de celui qui donne) ou versées, entre époux séparés ou divorcés, en vertu d'une décision *de justice lorsque le conjoint* est *imposé séparément.*

Les pensions versées pour l'entretien des enfants *mineurs* et *revalorisées spontanément* selon l'indice INSEE du coût de la vie sont intégralement déductibles si elles remplissent les conditions posées par les articles 205 et suiv. du code civil. Il en est de même des versements fixés par le juge au profit de l'ex-époux.

Si vous vous acquittez en nature de l'obligation alimentaire en recueillant sous votre toit un de vos ascendants sans ressources suffisantes, vous pouvez déduire de votre revenu, sans avoir à fournir de justification, *une somme* correspondant à l'évaluation des avantages en nature retenue pour les cotisations de Sécurité sociale. En 1986, cette *évaluation s'élève à 13 620 F.*

Les pensions alimentaires, même en nature, doivent être déclarées par les bénéficiaires sous la rubrique « Pensions... » (lorsqu'elles ne sont pas déductibles, il est admis qu'elles ne soient pas imposables).

Rentes en capital prévues en cas de divorce.

La *pension alimentaire* due en cas de divorce, pour l'entretien d'un enfant mineur, peut être remplacée par le versement d'argent entre les mains d'un organisme accrédité chargé de verser à l'enfant une rente indexée. Dans ce cas, vous pouvez déduire une somme égale au montant du capital versé divisé par le nombre d'années au cours desquelles la rente doit être servie.

La *déduction* ne peut excéder 18 000 F par an pour un même enfant, cette limitation n'étant toutefois pas applicable pour un enfant infirme.

Vous devez joindre à votre déclaration, la première fois que vous pratiquez cette déduction, une attestation de l'organisme accrédité chargé du versement de la rente.

c) DÉDUCTIONS DIVERSES.

Il s'agit des :

– rentes payées à titre obligatoire et gratuit et constituées avant le 2 novembre 1959 ;

– versements effectués pour la constitution de la retraite mutualiste des combattants et destinés à la constitution d'une rente donnant lieu à majoration de

l'État (le montant maximum de cette rente a été porté de 4 500 F à 4 650 F à compter de 1986) ;

— *intérêts payés*, au titre des prêts de réinstallation ou de reconversion, par les Français rapatriés ou rentrant de l'étranger ;

— fraction des charges foncières relative aux *monuments historiques* ne procurant aucune recette à leurs propriétaires s'en réservant la jouissance ;

— versements obligatoires ou volontaires de cotisations ouvrières de Sécurité sociale qui n'ont pas été déduits d'un *revenu particulier* ; ne sont pas déductibles les charges sociales afférentes aux rémunérations versées aux employés de maison (réponse ministérielle Pierre Vallon, du 20 juin 1981 *J.O.* Sénat du 23-10-1981, p. 2165) ; il est rappelé que, les cotisations ouvrières (maladie, retraite, chômage...) ayant déjà été déduites du salaire, il n'y a pas lieu de les déduire une deuxième fois.

d) SOUSCRIPTIONS AU CAPITAL DE SOCIÉTÉS DANS LES DOM et TOM.

L'option pour cette déduction est possible pour 1986, bien que les investissements dans les DOM-TOM donnent désormais lieu à une réduction d'impôt *(voir chapitre 7)*.

La moitié de la souscription (ou la totalité en cas d'agrément) au capital des sociétés de développement régional ou autres *sociétés exerçant leur activité* dans les DOM, TOM ou Saint-Pierre-et-Miquelon (secteur industriel, hôtelier ou de la pêche) est déductible (ligne VR) sauf si elle a été prise en compte pour la détaxation du revenu investi en actions ou au titre du *compte d'épargne* en actions **(vous devez joindre une attestation de la société).**

Toutefois, la déduction ne peut excéder 25 000 F ou le quart du revenu net selon que celui-ci est inférieur ou non à 100 000 F (la limitation sera *automatique*).

Si vous avez cédé en 1986 les actions ou parts des sociétés ci-dessus pour lesquelles vous avez bénéficié d'une déduction en 1983, 1984, ou 1985, vous devez réintégrer cette déduction à votre revenu en la mentionnant ligne WR.

e) DONS AUX ŒUVRES.

● **ATTENTION : la déduction est subordonnée à la production de reçus :**

— les versements à l'ensemble des œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel (non reconnus d'utilité publique) *(indiquez leur montant* ligne VE) seront admis en déduction dans la limite de 1 % du revenu net imposable ;

— les versements au profit de fondations ou associations reconnues en outre d'utilité publique ouvrent droit à une déduction supplémentaire de 4 % (s'ils sont effectués en totalité à ces dernières, la déduction est ainsi de 5 %). Mentionnez-les à la ligne VB.

f) PRIMES D'ASSURANCE-DÉCÈS.

Leur déduction a été supprimée par la loi de finances pour 1987.

g) LA DÉTAXATION DU REVENU INVESTI EN ACTIONS.

Si vous (ou votre conjoint) êtes né avant 1932 et si vous avez bénéficié d'une déduction entre 1978 et 1981, vous pouvez déduire les sommes consacrées à de nouveaux achats d'actions de sociétés françaises ou de valeurs assimilées (SICAV). Cette déduction porte sur l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé au cours de l'année 1986.

Toutefois, si vous avez cédé de telles valeurs après le 1er juin 1978, la déduction est limitée au montant de l'excédent des acquisitions sur les cessions réalisé depuis cette date.

Deux autres conditions sont encore exigées :

— vous ou votre conjoint devez être en activité au 1/1/1986 ;

— vous ne devez pas avoir ouvert un CEA.

La déduction est automatiquement limitée à 6 000 F (dès lors que vous avez bénéficié d'une déduction avant 1982), augmentée de 500 F pour chacun des deux premiers enfants à charge et de 1 000 F par enfant à partir du troisième.

CETTE DÉDUCTION PEUT ÊTRE CUMULÉE avec l'abattement sur les revenus d'obligations et sur les dividendes.

● Normalement, vous avez dû recevoir une **notice spéciale nº 2041 A** (qui est également disponible dans les centres des impôts), sur laquelle vous trouverez le détail des opérations ouvrant droit à déduction et les conditions de dépôt des valeurs et de conservation.

Si vous vendez des valeurs pour vous procurer des disponibilités, sauf licenciement, invalidité ou décès, les sommes désinvesties devront être ajoutées au revenu. En effet, les valeurs doivent être conservées pendant les quatre ans qui suivent l'année de la dernière déduction.

Toutefois, si vous n'avez pas bénéficié de la détaxation à partir de 1982, et si vous n'avez pas ouvert un CEA, vous n'avez aucune somme à ajouter à votre revenu en cas de cession de vos valeurs en 1986.

Si vous n'avez pas respecté l'obligation de conservation indiquée ci-dessus, vous devez réintégrer à votre revenu imposable (ligne WB) l'excédent de cessions réalisé (dans la limite des déductions précédemment obtenues et non encore *réintégrées*) : pour calculer cet excédent de cessions, utilisez la fiche de calculs qui figure dans la notice spéciale nº 2041 A. Vous pouvez d'ailleurs joindre, si vous le désirez, cette fiche de calculs à votre déclaration afin d'éviter toute demande d'explications.

Votre obligation de conservation peut prendre fin le 31 décembre de l'année de départ en retraite.

● ***Pour bénéficier de la détaxation, vous devez joindre à votre déclaration de revenus les états annuels*** remis par les intermédiaires et mentionner dans la case WE le nombre de ces intermédiaires.

h) FRAIS D'ACCUEIL d'une personne de plus de 75 ans.

Une déduction est accordée aux contribuables qui recueillent sous leur toit une personne de plus de soixante-quinze ans (non parente en ligne directe) ayant pour 1986 moins de 31 930 F de ressources. Il n'est, bien entendu, pas possible de cumuler cette déduction avec la prise en compte dans le nombre de parts s'il s'agit d'une personne de plus de soixante-quinze ans ayant la carte d'invalidité. La limite de déduction est fixée, pour l'année, à 13 620 F par personne. Contrairement aux principes habituels, cet avantage ne constitue pas un revenu imposable pour le bénéficiaire dès lors qu'il ne résulte pas d'une *obligation alimentaire comme c'est le cas entre* ascendant et descendant. Vous devez mentionner en annexe le nom de la personne recueillie et être en mesure de justifier de ses ressources.

i) SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DU CINÉMA OU DE L'AUDIOVISUEL.

Une déduction très favorable est octroyée aux contribuables qui souscrivent en numéraire (espèces ou chèque) au capital agréé des sociétés (SOFICA) qui ont pour activité exclusive le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles, à condition que ces œuvres aient reçu l'agrément du ministère de la *culture*.

La déduction est limitée à 25 % du revenu net global (mais il n'y a pas de plafond en valeur absolue) ; la limitation sera faite par l'ordinateur. Les actions des SOFICA ne peuvent être prises en compte également pour la détaxation « Monory » ou pour le CEA. Elles doivent être conservées au moins cinq ans.

ATTENTION : vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration un relevé délivré par la SOFICA.

En cas de revente de titres achetés en 1985, vous devez réintégrer à vos revenus de 1986 la déduction correspondante en mentionnant cette reprise ligne WR.

7. – Charges ouvrant droit à des réductions d'impôt

a) DÉPENSES AFFÉRENTES A L'HABITATION PRINCIPALE.

Vous devez joindre à votre déclaration le feuillet spécial « justificatifs » de votre notice donnant le détail des justifications de vos dépenses.

1) INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET RAVALEMENT.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE HABITATION PRINCIPALE, une réduction est accordée sur les dépenses ci-après dont le montant est plafonné par l'ordinateur.

● **Les intérêts des emprunts.**

Il s'agit des intérêts des emprunts contractés pour l'*acquisition*, la *construction* ou les *grosses réparations* de votre habitation principale (c'est-à-dire le logement où vous résidez habituellement).

Les intérêts des emprunts contractés à partir de 1984 sont pris en compte au taux de 25 % (pour les cinq premières *annuités) et les intérêts des emprunts* antérieurs au taux de 20 % pour les dix premières annuités.

La base de calcul de la réduction est plafonnée à 9 000 F + 1 500 F par personne à charge pour les emprunts antérieurs à 1985. Ce plafond a été relevé à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge pour les intérêts des emprunts contractés à partir de 1985. Ce plafond est commun aux intérêts et au ravalement. Il ne peut être cumulé avec le plafond particulier aux emprunts antérieurs à 1985.

● **NOUVEAU. – Si vous êtes mariés et si vous avez contracté un emprunt depuis le 1er juin 1986 pour l'achat ou la construction d'un logement neuf, le *plafond a été porté à 30 000 F + 2 000 F par* personne à charge, ou + 2 500 F pour le deuxième enfant, ou + 3 000 F par enfant à partir du troisième.**

— *Définition des grosses réparations.* Ce sont les travaux d'une importance excédant celle des opérations courantes d'entretien et de réparation et consistant en la remise en état, la réfection, voire le remplacement d'équipements qui, au même titre que les gros murs, les charpentes et les couvertures, sont essentiels pour maintenir l'immeuble en état d'être *utilisé* conformément à sa destination (arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1980 - req. nº 19387) : remplacement d'un ascenseur devenu vétuste, d'une chaudière de chauffage central ou réfection, d'une installation sanitaire (remplacement des tuyauteries et de l'ensemble des appareils sanitaires), travaux d'aménagement de pièces dans des combles ayant pour effet d'augmenter le volume et la surface habitable.

En revanche, les opérations courantes d'entretien et de réparation d'un immeuble ne peuvent être considérées comme des travaux de grosses réparations, ni les travaux d'amélioration tels que l'installation d'un ascenseur, d'une salle de bains ou du chauffage central dans un immeuble qui en était dépourvu.

— *La base de la réduction* comprend les intérêts et la prime de l'assurance-décès ou de l'assurance « perte d'emploi » liée au prêt (et, l'année de la signature du contrat, les frais de constitution du dossier). Ne sont pas pris en compte : le remboursement du capital, les honoraires du *notaire* et les frais d'acquisition.

— *Cas particulier du partage de communauté entre époux, à charge de soulte.* L'attributaire du logement familial peut déclarer les dix premières annuités (emprunts antérieurs à 1984) ou les cinq premières annuités (emprunts contractés à partir de *1984*) d'intérêts des emprunts contractés pour désintéresser son ex-conjoint. Ces dix ou cinq annuités sont décomptées à partir de la date de conclusion du prêt destiné au financement de la soulte et non à compter de la date d'achat du logement par le ménage. (Réponse à M. Schreiner, député, *J.O.* du 14-6-82, p. 2448.)

● **Les dépenses de ravalement (remise en état des façades : crépis, peintures).**

Le plafond de calcul de la réduction, égal à 15 000 F + 2 000 F par personne à charge, est commun avec le plafond des intérêts d'emprunts. Le taux est de 25 %.

Ces dépenses peuvent être portées sur la déclaration une fois tous les dix ans pour un même immeuble et doivent être imputées sur une seule année. Aussi, si vous ne devez régler le solde de ces travaux qu'en 1987, vous pouvez attendre jusqu'en 1988 pour faire état de l'intégralité *des sommes versées en 1986* et *1987. Si les* façades de votre immeuble sont en bois, la réduction peut être accordée tous les cinq ans.

REMARQUES. – Si vous n'habitez pas encore votre logement, vous pouvez tout de même bénéficier de la réduction : vous devez prendre l'engagement, par lettre jointe, de l'occuper avant le 1er janvier de la troisième année suivant celle de la conclusion du prêt ou du paiement des dépenses pour l'habitation principale.

— La réduction est possible, en cas de changement de domicile, même si vous aviez déjà bénéficié d'une déduction pour votre précédente habitation.

— L'acquisition par un contribuable d'un deuxième appartement situé à proximité de son habitation principale, laquelle est assez vaste pour accueillir l'ensemble des personnes du foyer, ne peut être regardée comme une extension de cette habitation et ne peut donc être admise (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

— La circonstance que la résidence principale d'une personne imposable en France soit située à l'étranger ne s'oppose pas à ce que l'intéressé puisse faire état des intérêts de l'emprunt contracté pour l'achat de cette résidence (arrêt du Conseil d'Etat du 14 octobre 1983).

2) DÉPENSES POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE : si vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit.

Le plafond des *dépenses admises en déduction est* de 12 000 F + 2 000 F par personne à charge. Ce plafond s'applique aux dépenses effectuées du 1-1-1982 au 31-12-1986 ; cela signifie que la somme à inscrire ligne GB de la déclaration ne peut excéder la différence entre le plafond ci-dessus et le montant *éventuellement* déduit de 1982 à 1985.

Le taux de la réduction d'impôt est de 25 %. La liste des dépenses ouvrant droit à la réduction figure sur une **notice spéciale nº 2041 E** que vous pouvez retirer dans les centres des impôts ou certaines mairies.

● En résumé, vous pouvez faire état, même pour une construction neuve, des dépenses correspondant à l'utilisation d'énergies nouvelles, à l'installation de *pompes à chaleur, ainsi que des frais supplémentaires* encourus en vue de l'attribution du « label haute performance énergétique » ou du « label solaire »...

● Une autre liste de dépenses ne concerne que les immeubles achevés avant le 1-7-1981 : il s'agit des frais *pour l'utilisation plus économe du chauffage et l'isolation* thermique des logements (remplacement d'une chaudière usagée, d'un brûleur, fonctionnant autrement qu'à l'électricité et d'une puissance au plus égale à l'ancienne installation, régulation du chauffage, calorifugeage, isolation des *toitures*, murs et planchers avec des matériaux d'au moins 5 cm, double vitrage...)

● **Vous devez être en mesure de justifier que les dépenses ont été payées en 1986, et de produire les factures correspondantes** qui doivent mentionner votre identité et votre adresse, le prix des travaux et des fournitures, la nature et la marque des matériaux, la date du paiement, l'épaisseur de ces matériaux isolants.

● Ces factures doivent être accompagnées d'une attestation du fournisseur certifiant la reprise des matériels remplacés ainsi que la puissance et le type de ces matériels ou les normes techniques des matériels neufs.

3) DÉPENSES DE GROSSES RÉPARATIONS (ligne GE).

Une réduction est accordée (jusqu'en 1989) aux propriétaires qui réalisent des travaux de grosses réparations dans leur habitation principale, à condition que celle-ci soit située en France et que l'immeuble soit *achevé depuis plus de vingt ans (pour la définition des* grosses réparations, voir ci-dessus, paragraphe 1, « intérêts des emprunts »).

La réduction est de 25 % des dépenses, plafonnées pour l'ensemble de la période 1985-1989, à :

— *8 000 F pour une personne célibataire*, veuve, divorcée ou séparée ;

— 16 000 F pour un couple marié.

Cette limite est majorée de 2 000 F par personne à charge (de 2 500 F pour le deuxième enfant et 3 000 F pour le troisième). Toutefois la base annuelle de calcul de la réduction ne peut dépasser la moitié du plafond global défini ci-dessus, l'excédent éventuel étant reportable l'année suivante. Si vous étiez dans ce cas l'an dernier, reportez-vous à votre avis d'imposition (colonne 50e) pour connaître la somme à reporter cette année ligne GP.

Si vous avez contracté un emprunt pour financer ces grosses réparations, vous ne pouvez cumuler les *deux réductions. Vous pouvez opter pour l'une ou* l'autre : soit la réduction au titre des intérêts (pendant cinq ans au maximum), soit la réduction au titre des dépenses elles-mêmes. Bien entendu, le cumul est possible avec la réduction pour un emprunt contracté pour acheter votre résidence principale.

Vous devez joindre les factures détaillées (ou la copie de l'acte de prêt) à votre déclaration.

b) ASSURANCE-VIE, RENTE-SURVIE.

Pour l'assurance-vie la réduction est de 25 %, non pas de la prime, mais de la part de cette prime représentative de l'opération d'épargne (cette part doit être obligatoirement mentionnée sur le certificat de la compagnie : *c'est ce montant qu'il faut inscrire ligne* HA).

Il doit s'agir de contrats comportant la garantie d'un capital en cas de vie et d'une durée effective au moins égale à six ans, ou bien comportant la garantie d'une rente viagère avec jouissance effectivement différée d'au moins six ans. Sont assimilés les contrats d'assurance mixtes ou combinés sur la vie, les contrats d'assurance décès-vie entière, les opérations de prévoyance collective, ainsi que les versements opérés dans le cadre de livrets de Caisse nationale de prévoyance. La base de calcul de la réduction est limitée à 4000 F + 1000 F par enfant à charge.

La réduction est de 25 % pour les primes afférentes aux contrats d'assurance souscrits au profit d'enfants *infirmes (« Rente-survie »). La base de calcul est limitée* à 7000 F + 1 500 F par enfant à charge.

Vous devez annexer à votre déclaration les certificats de déductibilité fiscale.

c) CEA.

Si vous êtes domicilié(e) en France et n'êtes pas redevable de l'impôt sur les grandes fortunes au titre de 1986, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 % des achats nets d'actions françaises effectués en 1986 sur votre CEA (compte d'épargne en actions). Le régime a été étendu depuis 1985 aux achats nets de parts de caisses de Crédit agricole mutuel. La base de calcul de la réduction (achats nets) est plafonnée à :

— 7000 F pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés ;

— 14000 F pour les couples mariés.

Si vous avez d'autres comptes-titres que le CEA, pour bénéficier de la réduction, le total des soldes nets *annuels réalisés depuis 1982 sur ces comptes ne doit pas* être négatif ; en outre, si vous avez bénéficié de la réduction l'an dernier, la somme algébrique des soldes trimestriels pondérés de 1986 ne doit pas être négative.

Pour les personnes nées avant le 1er janvier 1932, l'option pour le CEA entraîne renonciation définitive au régime de la détaxation « Monory » mais n'a pas pour effet de supprimer leurs obligations contractées sous ce régime (voir notice spéciale nº 2041 A).

OBLIGATION DE DÉPOT. Vous devez déposer toutes vos valeurs chez un ou plusieurs intermédiaires agréés (ainsi que celles de tous les membres de votre foyer) et les maintenir en dépôt pendant au moins cinq ans après votre dernière réduction d'impôt. En cas *d'excédent de cessions en 1986, un reversement d'impôt* doit être calculé selon les modalités indiquées page 2 de l'exemplaire nº 1 à renvoyer de la déclaration nº 2048 (cette reprise d'impôt est reportée ligne HR de la déclaration des revenus).

ATTENTION ! – Joignez à votre déclaration de revenus la déclaration spéciale nº 2048 ainsi que les états délivrés par les établissements gérant vos comptes. Si vous n'avez pas reçu cette déclaration spéciale, demandez-la au centre des impôts. Elle comporte sur l'exemplaire nº 2 à conserver une notice explicative donnant le détail des opérations ouvrant droit à la réduction et des conditions à remplir.

d) FRAIS DE COMPTABILITÉ ET D'ADHÉSION A UN CENTRE DE GESTION AGRÉÉ (ligne HE).

Une réduction d'impôt (plafonnée à 2000 F) pour frais de comptabilité et d'adhésion est accordée afin d'*inciter* les artisans, *commerçants*, agriculteurs et membres des professions libérales (dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait) à adhérer à un centre de gestion agréé ou à une association agréée.

● **NOUVEAU. – La limite de 2 000 F a été relevée à 5 000 F pour les agriculteurs passant la première année au régime du bénéfice réel.**

e) VERSEMENT A UN FONDS SALARIAL.

Une réduction est accordée aux salariés qui participent au financement d'un fonds salarial. Le taux est de 25 % sur le montant des versements, plafonné à 5 000 F par bénéficiaire. Les intérêts qui seront servis sur ces sommes bénéficieront du régime des produits d'obligations.

En cas de retrait en 1986, les réductions correspondantes obtenues précédemment doivent être ajoutées à l'impôt : mentionnez-les à la rubrique 8, ligne XR.

f) ACHAT D'UN LOGEMENT EN VUE DE SA LOCATION.

Le contribuable qui fait construire ou achète un logement neuf situé en France et destiné à la location à usage d'habitation principale bénéficie d'une réduction d'impôt de 5 % du prix de revient de ce logement, plafonné, comme il est dit plus loin, pour un investissement antérieur au 1er juin 1986 à condition qu'il n'en ait pas déjà bénéficié en 1985 et qu'il s'engage à louer ce logement pendant neuf ans au moins. Il en est de même pour celui qui souscrit avant le 1er juin 1986 à la constitution ou à l'augmentation du capital des sociétés immobilières d'investissement ou des sociétés civiles de placements immobiliers : la réduction de 5 % (calculée sur les trois quarts du montant de la souscription) n'est accordée que si le souscripteur s'engage à conserver les titres pendant au moins neuf ans et si la société destine les sommes en cause à l'acquisition ou à la construction d'immeubles locatifs situés en France et affectés, aux trois quarts au moins, à l'habitation principale.

● **NOUVEAU. – Le taux de la réduction est relevé à 10 % et l'engagement ramené à six ans pour les investissements réalisés à partir du 1er juin 1986.**
La réduction est calculée au taux ci-dessus sur un plafond de dépenses de 400 000 F pour un couple marié, 200 000 F dans les autres cas. Ce plafond est désormais annuel pour les achats directs mais il reste global, pour la *période 1985-1989*, pour les souscriptions d'actions ou parts.

Vous devez obligatoirement joindre à votre déclaration l'engagement de location (ou de conservation) pendant neuf ou six ans et les justificatifs d'achat (ou attestation de la société).

g) INVESTISSEMENTS DANS LES DOM-TOM.

● **NOUVEAU. – Désormais (sauf option pour la déduction du revenu pour la seule année 1986) ils ouvrent droit à une réduction d'impôt. Sont visés, non seulement les souscriptions au capital des sociétés de développement régional des DOM et des sociétés exerçant leur activité dans les DOM-TOM et collectivités d'outre-mer, mais également les achats de logements occupés ou loués à usage de résidence principale, *ainsi* que les souscriptions au capital de sociétés ayant pour seul objet la construction de logements neufs loués comme habitation principale.**
La réduction est étalée sur cinq ans. Le taux est de 50 % de ce plafond annuel (soit, en fait, pour 1986, un taux de 10 %). Vous devez joindre à votre déclaration l'engagement d'affecter le logement pendant cinq ans à l'habitation principale ou de conserver les titres pendant cinq ans (et, dans ce cas, l'attestation de la société).

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ (E) A L'ÉTRANGER

— *Délais spéciaux.*

Selon le pays, vous disposez des délais suivants pour le dépôt de votre déclaration de revenus :

● Europe, pays du littoral méditerranéen et de la mer Noire, Turquie : 30 avril 1987.

● Afrique (sauf pays du littoral méditerranéen), Amérique du Nord : 15 mai 1987.

● Amérique centrale et Amérique du Sud : 31 mai 1987.

● Asie, Océanie, autres pays : 30 juin 1987.

— *Lieux de dépôt.*

Adressez votre déclaration au Centre des impôts des non-résidents, 9, rue d'Uzès, 75084 Paris Cedex 02.

Toutefois, si vous résidez à Monaco, vous devez l'adresser au Centre des impôts de Menton, Le Triton, 7, rue Victor-Hugo, 06507 Menton.

— *Distribution des imprimés.*

Elle est assurée par les services consulaires français à l'étranger.

— *Personnes concernées.*

Les mesures ci-dessus sont applicables :

● aux personnes qui n'ont pas leur domicile en France mais y possèdent une ou plusieurs résidences ; elles sont imposables sur un revenu forfaitaire égal à trois fois la valeur locative réelle de ces habitations ou sur les revenus de source française s'ils sont plus élevés ;

● aux personnes qui n'ont pas en France de domicile et n'y disposent pas de résidence : elles sont imposables si elles perçoivent des revenus de source française ;

● aux fonctionnaires ou agents de l'Etat qui exercent *leurs fonctions ou sont chargés de mission dans* un pays étranger ;

● aux sociétés ou personnes morales qui exercent une activité en France sans y avoir d'établissements.

Lorsqu'une retenue à la source a été effectuée sur vos rémunérations non commerciales ou vos salaires de source française, portez cette retenue dans la rubrique 8, ligne XB (sur le « feuillet A » si vous avez reçu un formulaire simplifié) et joignez à votre déclaration une note indiquant :

— le détail des sommes portées sur la déclaration et, pour chacune, le nom et l'adresse de la partie versante ;

— le montant des retenues correspondantes.

REMARQUE : transfert du domicile à l'étranger. Si vous quittez la France définitivement, vous devez déclarer, dix jours avant votre départ, vos revenus de l'année du transfert de votre domicile à l'étranger, faute de quoi vous n'obtiendrez pas le « quitus fiscal » vous permettant de quitter le territoire français.

REVENUS ENCAISSÉS HORS DE FRANCE

Après avoir rempli l'annexe nº 2047, reportez ces revenus sur votre déclaration d'ensemble sous la rubrique correspondant à leur nature, en les ajoutant éventuellement à vos autres revenus.

Si ces revenus ont été encaissés en monnaie étrangère, ils doivent être déclarés pour leur contre-valeur en francs français, calculée d'après le cours du change à Paris au jour de l'encaissement.

Le Carnet du Monde

Naissances

– Marie-Hélène FABRA
et Marc LEBIEZ

sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Judith,

le 7 février 1987.

4, impasse des Bourdonnais,
75001 Paris.

– M. Didier TRUCHET
et Mme, née Catherine DELABY,
Charlotte et Marie,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Camille,

Rennes, le 30 janvier 1987.

Mariages

– M. Jean BAUDOIN
et Mme, née *Claude DANIEL-GIRARD*

sont heureux d'annoncer le mariage de leur fille,

Delphine
avec M. Bruno MARTIN.

Aix-en-Provence, 20 décembre 1986.
34, rue Dareau,
75014 Paris.

Décès

– *Les familles Baroin, Célérier, Desirest, Gavarry, Maréchal, Villers et Weinstein,*

ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. le président Michel BAROIN,
M. Jacques CÉLÉRIER,
M. Rémy DESIREST,
M. Georges GAVARRY,
M. Jean-Jacques MARÉCHAL,
M. Erik VILLERS,
M. Robert WEINSTEIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Chacun a pu se recueillir devant les cercueils des défunts du lundi 9 février, à 19 heures, au mardi 10 février, à 11 h 30, 4, rue de Lasteyrie, à Paris-16e.

La levée des corps a eu lieu le mardi 10 février, à 11 h 30.

– Mme Michèle Baroin,
son épouse,
M. François Baroin,
son fils,
Mme veuve Barthélémy Baroin,
sa mère,
Mme veuve René Paulin,
sa belle-mère,
M. et Mme Alain Baroin,
M. et Mme Roger Paulin,
Mme Jacqueline Paulin,
son frère, ses belles-sœurs, son beau-frère,
Christophe, Jérôme, Cyrille Baroin,
M. et Mme Dominique Demard,
Muriel et Marion.
M. et Mme Gilles Demard,
Sylvain et Céline,
ses neveux et nièces,
Toute sa famille,
Et ses nombreux amis,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

Michel BAROIN,
officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
chevalier des Palmes académiques,
croix de commandeur avec diamants
de l'Americain Legion,
trophé de la Liberté,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987, à l'âge de cinquante-six ans.

On pourra ensuite se recueillir du mardi *10 février*, à 15 heures, au jeudi 12 février, à 8 heures, à son domicile, 76, rue de Prony, à Paris-17e.

La cérémonie religieuse et officielle sera célébrée le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, 15, rue Ampère, à Paris-17e.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Vaugirard, *dans* la caveau de famille, où il reposera auprès de sa fille, Véronique.

Fleurs blanches, jaunes et roses.

(Lire page 9.)

– Mme Christine Desirest,
sa femme,
Clémentine et Maryline,
ses filles,
M. et Mme Roger Desirest,
ses parents,
M. et Mme Gueudet,
ses grands-parents,
M. et Mme Yves Desirest,
son frère et sa belle-sœur,
Mlle Laurence Desirest,
sa sœur,
M. et Mme Jean Théo,
ses beaux-parents,

ont la douleur de faire part du décès de

Rémy DESIREST,

survenu accidentellement en Afrique centrale, *le 5 février 1987*, dans sa trente-troisième année.

– Jacqueline et Jean-Noël,
Sa femme et son fils,
Ainsi que tous les membres de sa famille,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Jean-Jacques MARÉCHAL,

survenu accidentellement en *Afrique* centrale, le jeudi 5 février 1987, dans sa quarantième année.

Les obsèques auront lieu à Asnières, en l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, le mercredi 11 février, à 15 h 30.

– Mme Robert Weinstein,
son épouse,
M. et Mme Zino Weinstein,
son frère,
Et sa belle-sœur,

ont la très grande douleur de faire part du décès de

M. Robert WEINSTEIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, *le jeudi 5 février* 1987.

– Mme veuve Roger Villers-Jehaes,
Mme Madeleine Villers,
sa tante,
Ses enfants, Jean-Claude et Marie-Christine,
M. et Mme Jean-François Villers,
son oncle et sa tante,
Leurs enfants, Laurence, Isabelle, Jean-Stéphane,
M. et Mme Philippe Noots-Villers,
Leurs enfants, Isabelle et Nathalie,
Mme Annick Villers
M. Christian Paquot,
Leurs enfants, Virginie, Loïc, Julie, Valentine, Quentin,
Mlle Dominique Villers
M. Robert Harze,
Mlle Anne-Marie Villers,
M. Jean-Marie Villers,
M. et Mme Potgens-Jehaes,
son oncle et sa tante,
Ses sœurs, beaux-frères, oncles, tantes, neveux et nièces, cousins et petits-cousins,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Erik VILLERS,
chef de cabinet,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le 5 février 1987, dans sa vingt-sixième année.

Les absoutes auront lieu en l'église de *Carloo-Saint-Job, place* Saint-Job, à Uccle, en Belgique, le mercredi *11 février* 1987, à 10 heures.

Téléphone et adresse de Mme Villers,
265, chaussée de Saint-Job,
Boîte 18,
1180 Uccle.
Tél. : 19-32-2-374-75-19.
Mme Madeleine Villers,
9, rue Edouard-Detaille,
75017 Paris.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de la GMF-IARD,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de GMF-VIE,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris.17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de la FNAC,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi *12 février, à 9 h 30*, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de GMF-RE,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs des Garages multi-services français,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de La Sauvegarde,

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi *12 février, à 9 h 30, en* l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Le conseil d'administration,
Le personnel,
Les collaborateurs de la Banque centrale *des coopératives et des mutuelles* (BCCM),

ont la très grande douleur de faire part du décès de leur président-directeur général,

M. Michel BAROIN,

survenu accidentellement en Afrique centrale, le jeudi 5 février 1987.

Les obsèques seront célébrées le jeudi 12 février, à 9 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales, à Paris-17e.

– Mme Marcel Battegay,
M. et Mme Claude Battegay,
M. et Mme Roland Schwob,
Anne et Hervé Krotoff
et leurs filles,
Martine et Serge Chouissa
et leur fils,
Fabienne Schwob,
Gilles et Sylvie Battegay,
Corinne Battegay,
M. et Mme Paul Battegay,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme André Battegay,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Julien Hirsch,
ses enfants et petits-enfants,
M. André Hirsch,
ont la *douleur de faire part* du décès de

M. Marcel BATTEGAY,

survenu à son domicile, le 7 février 1987, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques ont été célébrées, le 10 février, au cimetière israélite de Mulhouse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

16, avenue Robert-Schuman,
68100 Mulhouse.
17, rue de Trétaigne,
75018 Paris.

– *On nous prie d'annoncer le décès*, survenu le 31 janvier 1987, de

M. Raymond BRESSIER,
ambassadeur à la retraite.

Conformément à ses dernières volontés, ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, au cimetière de Sannes (Vaucluse).

Parc Eiffel,
92310 Sèvres.

– Mme Geneviève Millot,
Mme *Noëlle Chominot-Mullett,*
M. et Mme Albert Chominot,
Pierre et François Mullett,
Antoine et Marie Chominot
ont la douleur de faire part du décès de

M. René CHOMINOT,
agriculteur,

survenu le 7 février 1987, dans sa soixante-dix-septième année, à Paris.

L'inhumation aura lieu, le jeudi 12 février, au cimetière de Bouilly (Aube).

Réunion à 13 h 30 au domicile du défunt.

Cet avis tient lieu de faire-part.

172, rue aux Fèbvres,
Souligny,
10320 Bouilly.

– Mme Samuel Clerc,
M. et Mme Courmes,
M. Olivier Hulard,
Sa famille,
Et ses nombreux amis,

font part du décès du

docteur Samuel CLERC,
professeur agrégé
et chirurgien des hôpitaux des armées,

survenu le 1er février 1987, dans sa quatre-vingt-unième année.

L'inhumation a eu lieu à Marseille, dans l'intimité familiale.

46, quai de Rive-Neuve,
13007 Marseille.
10, rue Fortia,
13001 Marseille.

– *Limonest.*

Mme Jean Comte,
née Elisabeth Botton,
M. et Mme Georges Raillard,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Louis Comte
et leurs enfants,
M. Henri Comte,
M. et Mme René Comte
et leurs enfants,
M. et Mme Joseph Beaude
et leur fils,
M. et Mme Antoine Abel
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part de la mort de

M. Jean COMTE,
ancien avoué à la Cour,
ancien président-directeur général
des Ets F. Vibert,
ancien vice-président,
fondateur de la fondation
Robert Laurent-Vibert
de Lourmarin,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

leur époux, père, beau-père, grand-père et arrière-grand-père, survenue dans sa quatre-vingt-douzième année, le *7 février* 1987.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Limonest, le 9 février 1987.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

– Mme Louis Descoins,
née Nicole Baudoux,
son épouse,
Sa famille,
Ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Louis DESCOINS,

survenu à Eaubonne, le 8 février 1987, dans sa soixante-deuxième année.

Les obsèques auront lieu en l'église du Sacré-Cœur, rue d'Estienne-d'Orves, *le jeudi 12 février, à 14 h 30*, à Eaubonne (Val-d'Oise).

Condoléances sur registre.

Ni fleurs ni couronnes.

Dons à l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer (ARC), CCP 909 U Paris, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, BP 3, Villejuif 94801 Cedex.

[Né à Saint-Girons le 2 février 1928, Louis Descoins rejoint Paris en 1954. Il travaille comme typographe *dans* plusieurs imprimeries avant d'entrer au journal *le Monde* en juin 1963. Il assure pendant quelques années le rôle de délégué au service composition. Sa bonne humeur et son accent, qu'il garde jalousement, en font un camarade aimé de tous. Il avait pris sa retraite le 1er mars 1983. A son épouse et sa famille *le Monde* présente ses sincères condoléances.]

– *Le professeur Michel Dumas,*
son époux,
Loïc et Caroline Desselas,
Jean-Luc, Véronique et Christophe Dumas,
ses enfants,
Matthieu Desselas,
son petit-fils,
Et toute la famille,

ont la profonde douleur de faire part du décès de

Mme Michel DUMAS.

La levée du corps, accompagnée d'une bénédiction, aura lieu le mercredi *11 février 1987*, à 12 h 30, à l'hôpital Saint-Louis, 18, rue de la Grange-aux-Belles, à *Paris-10e*.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 12 février, en l'église de Marquixanes (66320), à 14 h 30.

20, rue Descartes,
87100 Limoges.

– Neuilly-sur-Seine. Naussac.

Mme Georges Gavarry,
son épouse,
Jacqueline, Christian, Carol, Gérard, Claude,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs,

ont la douleur de faire part de la mort accidentelle de

Georges GAVARRY,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien administrateur
de la France d'outre-mer,
ancien *ministre*
de la République du Dahomey,
président-directeur général
de la SETIMEG,
président-directeur général
de la SODLER,

survenue le 5 février 1987, au-dessus du Cameroun, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 11 février, à 15 heures, en l'église de Naussac (*Lozère*), suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

88 *bis*, rue de Longchamp,
92200 Neuilly-sur-Seine.

[Né le 13 février 1906 à Boulogne-sur-Seine, Georges Gavarry, diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, a commencé sa carrière, après la deuxième guerre mondiale, en Guadeloupe et dans le Pacifique. Il a ensuite consacré son temps à l'Afrique (Dahomey, *Guinée*, Niger). Il a été directeur financier de la Société de radio-diffusion de la France d'outre-mer (1958-1959), puis ministre des finances, des affaires économiques et du Plan de la République du Dahomey (1959-1961). Depuis 1976, Georges Gavarry était président de la Société de développement général de Languedoc-Roussillon.]

– M. Juda Karas,
son époux,
Michel et Dona Frydman
et leur fille,
Samuel *et Mira Karas*
et leurs enfants,
Ses enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Malka KARAS,
née Horenblas,

survenu le 8 *février 1987*, à l'âge de soixante-douze ans.

Les obsèques auront lieu, le mercredi 11 *février*, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Un car sera mis à la disposition des personnes désirant se rendre aux obsèques, à 10 h 15, devant l'hôtel Holiday Inn, place de la République.

Ni fleurs ni couronnes.

22, rue Léon-Frot,
75011 Paris

– Mme Simon Luszynski,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Simon LUSZYNSKI,

leur époux et parent, survenu le 7 février 1987, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le jeudi 12 février.

On se réunira à la porte principale du cimetière parisien de Bagneux, à 15 *heures précises.*

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, avenue de Suffren,
75015 Paris.

– Mme Albert Scemla,
M. et Mme J. Gilbert Scemla
et leurs enfants,
M. et Mme Scemla,
Mme veuve Elie Scemla,
M. et Mme Albert Djeribi,

ont la douleur de faire part du décès de leur cher et regretté,

Albert SCEMLA,
ancien avocat général
près la Cour de cassation de Tunis.

– Mme Robert Weinstein,
M. et Mme Zino Weinstein,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel de

M. Robert B. WEINSTEIN,
ingénieur des Arts et Manufactures,
directeur de GMF international,

survenu le 5 février 1987, au Cameroun.

Les obsèques auront lieu, *le* mercredi 11 février, à 11 h 30, au cimetière du Montparnasse, où l'on se réunira.

8, avenue Foch,
75116 Paris,
1, avenue du Maréchal-Lyautey,
75016 Paris.

Remerciements

– La famille de

Jean FEGER,

ne pouvant répondre individuellement à toutes les marques de sympathie, remercie les personnes qui, *par leur présence* et leurs messages, se sont associées à *leur grande peine.*

Anniversaires

– Pour

Emmanuel BEAU DE LOMENIE,

messe anniversaire, mardi 10 février 1987, à 18 h 30, Saint-Nicolas du Chardonnet.

– Ce jour-là, il y a deux ans, le *11 février* 1985, disparaissait à l'âge de quinze ans,

Tristan DUSSOTTIER,

Je verrai cet instant jusqu'à ce que je meure
L'instant, pleurs superflus !
Où je criai : l'enfant que j'avais tout à l'heure
Quoi donc ! je ne l'ai plus !

(Victor Hugo.)

Vous qui l'avez connu, parents, famille, amis, ayez en ce jour de douloureux anniversaire, une pensée émue pour lui.

M. et Mme Dussottier,
Jérôme Dussottier,
53, rue du Bois-Montmartre,
77680 Roissy-en-Brie.

– Il y a un an disparaissait, trop tôt,

Liliane HAGÈGE,
professeur et pianiste.

Ses enfants Raoul, Claude, Monique et Michel, qui lui doivent tout, demandent une pensée pour elle à ceux et celles qui l'ont connue.

– Il y a deux ans disparaissait

Richard HALIMI,
magistrat.

Une pensée émue est demandée à tous ceux qui l'ont connu.

Communications diverses

– L'Association d'études et d'actions sur la formation et l'emploi C AFE), 41, avenue du 8-mai-1945, 95200 Sarcelles, organise le mardi 10 février, à 20 h 30, une rencontre-débat : « Mémoire et Transmission », avec MM. Marek-Halter, D. Mesguich, D. Sibony, F.-P. Fitoussi, J.-P. Vernant et C. Guy pour examiner les problèmes liés à l'emploi dans leur dimension « culturelle ». *Renseignements* : 39-90-89-00.

L'Association Amitié judéo-chrétienne de France organise une conférence sur le thème : « La situation des chrétiens en URSS », avec M. Michel Sollogoub, responsable du service d'aide aux croyants de l'URSS, le mercredi 11 février, à 18 h 30, à la salle paroissiale de l'*Immaculée* Conception, 13-15, rue Marsoulan, *Paris (12e). Renseignements* : 43-72-23-18.

La Fondation du futur et la Fondation Konrad-Adenauer organisent une rencontre franco-allemande, le jeudi 12 février, de 15 heures à 18 heures, à l'Assemblée nationale, sur le thème : « Après les élections allemandes : quelle *politique étrangère à Bonn ? Les* relations franco-allemandes, l'Europe et l'OTAN avec MM. Bosson, Lecanuet, Stavenhagen, Veen, Sturmer, Ruge, Froment-Meurice, J.-M. Soutou, Puaux et Rovan. Renseignements : 47-08-41-18.

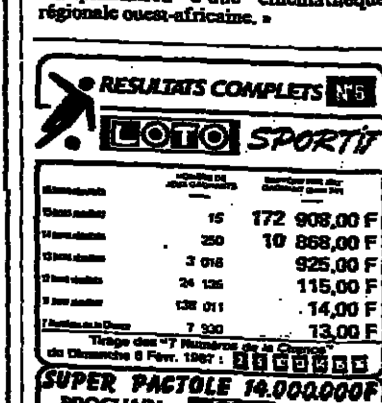
Le couvent Saint-Jacques, 20, rue des *Tanneries, 75013 Paris, organise, le* jeudi 12 février, à 20 h 30, une conférence-projection *sur le thème* : « La Chaise-Dieu, ses fresques et ses tapisseries », avec le Père Denis Galtier, dominicain. Libre participation aux frais.

A l'invitation du Centre culturel *égyptien, Paul Balta donnera une* conférence sur l'Islam dans le monde, à la Maison du Canada, 31, boulevard Jourdan, 75014 Paris (métro : Cité-Universitaire), le vendredi 13 février, à 18 heures. La conférence sera précédée d'un court métrage sur « Le Caire, ville aux mille minarets ».

Soutenances de thèses

– Université Paris-V, mercredi 11 février, à 10 h 30, *salle Louis-Liard*, Mme Suzanne Chazan, née Gillig : « Echange, pouvoir, représentations. Côte ouest de Madagascar. Menabe, royaume Sakavala-du-Sud (actuelle préfecture de Morondava). »

– Université Paris-I, jeudi *12 février*, à 17 heures, salle 326, M. Antoine Dieudonné Dadelé : « Projet d'implantation d'une cinémathèque régionale ouest-africaine. »



Economie

Les actions quarante fois souscrites

Les particuliers n'auront que quatre titres de Paribas

Commentant les résultats définitifs de la privatisation de Paribas, M. Edouard Balladur a annoncé que les titres de la société avaient été près de quarante fois souscrits, 590 millions d'actions ayant été demandées par 3 804 834 particuliers (hors les salariés) pour 14,8 millions d'actions mises en vente.

En conséquence, les pouvoirs publics ont pris deux mesures. Les ordres d'achat qui n'ont pas été classés prioritaires par la loi, c'est-à-dire les ordres non prioritaires des particuliers – catégorie B, – et les ordres des organismes de placement institutionnels – catégorie C – ne pourront pas être servis. Seuls les ordres prioritaires de particuliers – catégorie A – pourront être servis, mais ils seront ramenés à quatre titres maximum par personne (soit 1 620 F au total) au lieu des dix prévus initialement. Les ordres inférieurs à quatre titres seront intégralement honorés. En ce qui concerne les actions gratuites attribuées dans un délai de dix-huit mois, les souscripteurs de quatre titres auront droit à quatre dixièmes d'action gratuite ou à leur équivalent.

En ce qui concerne les salariés, qui s'étaient vu réserver 3,5 millions de titres, soit 10 % de l'offre et 7,5 % du capital, ils ont été 28 403, y compris les anciens salariés, à demander 9 286 053 titres, et leurs ordres devront donc être réduits. Quant à la tranche internationale, 6 298 314 titres, soit 18 % de l'offre et 13,5 % du capital, elle sera amputée de 10 %, l'Etat faisant jouer le « droit de reprise » qui figurait dans les contrats internationaux. C'est donc 5 668 683 titres qui ont été placés à l'étranger, dont 15 % en RFA, 25 % en Grande-Bretagne, 20 % en Suisse, 10 % dans le Benelux et 30 % dans le reste du monde.

En Grande-Bretagne, la vente de la compagnie d'aviation British Airways a été treize fois sursouscrite, la valeur des titres offerts s'élevant à 900 millions de livres (8 milliards de francs).

Télécommunications

Les Américains multiplient les pressions pour l'ouverture des marchés européens

Des responsables américains et européens ont discuté pendant trois jours à Bruxelles de l'ouverture des marchés des télécommunications, une de leurs pommes de discorde commerciale.

Malgré les chiffres montrant que les échanges de la Communauté européenne avec les Etats-Unis sont déficitaires de 500 millions de dollars par an dans le secteur des télécoms (comme d'ailleurs dans l'électronique), les Américains estiment, en effet, que les marchés européens leur sont trop fermés. Cette critique vise, en particulier, la RFA, où le monopole de la Bundespost est inscrit dans la Constitution. Mais la France est également concernée. Les Américains – qui avaient dépêché à Bruxelles pas moins de trente-cinq personnes – et leurs interlocuteurs européens sont convenus de poursuivre et d'intensifier leur coopération, notamment dans le domaine des normes.

Les Américains semblent résolus à tout faire pour arriver à leurs fins : quelques heures à peine après cette réunion, le département du commerce publiait un rapport mettant l'accent sur les dangers des associations avec des entreprises étrangères pour la fabrication d'équipements téléphoniques. A l'avenir, les Etats-Unis devraient éviter des *« concessions unilatérales »*, estiment les auteurs du rapport, et n'autoriser de telles associations que si les pays d'origine des firmes en question permettent l'importation d'équipements similaires américains...

Le projet de loi sur l'assurance

Plus de liberté, mais des contrôles « a posteriori » plus stricts

Libéralisation, modernisation et démocratie économique : tels sont les trois axes du projet de loi sur l'assurance qu'a présenté M. Edouard Balladur, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, le mardi 10 février, à l'occasion du troisième salon de l'assurance Assure Expo qui se tient jusqu'au 14 février au palais des Congrès (Porte Maillot) à Paris.

Comme la banque, avec la loi bancaire de 1984, l'assurance va être à son tour dotée d'un cadre législatif rénové. Le projet de loi sur l'assurance dont M. Balladur a présenté les principales orientations ce mardi 10 février au salon Assure Expo doit permettre aux entreprises du secteur, selon le ministre d'Etat, de faire face aux nombreux défis auxquels elles sont et seront confrontées, notamment avec l'ouverture des frontières et la réalisation en Europe d'un *« marché commun unifié »*, des services financiers.

Comme la loi bancaire, il s'agit donc d'une *« loi d'organisation »*. Plusieurs des innovations proposées sont d'ailleurs inspirées de cette loi bancaire. Premier axe de cette réforme : la libéralisation. Le ministre d'Etat préconise un vaste *« nettoyage »* du code des assurances, dont les principales dispositions datent de l'avant-guerre et de l'immédiat après-guerre. Il faut *« en éliminer les dispositions obsolètes et inutiles »* et *« s'interroger sur toutes les dispositions du code qui s'écartent du droit commun des sociétés ou du contrat »*, a déclaré M. Balladur. La suppression de certaines assurances obligatoires (il en existe actuellement une soixantaine) serait également envisagée.

D'ores et déjà libres dans la fixation de leurs tarifs, plus libres dans leur activité, les sociétés d'assurances devraient, en revanche, être soumises, dans l'avenir, à un contrôle de leur solvabilité plus strict. Le projet de loi prévoit dans ce but la création, *« à l'image de la commission bancaire et avec des pouvoirs analogues, d'une commission de contrôle des assurances »*. Cette instance, *« indépendante et dotée d'un pouvoir réel de sanction – à l'exclusion de tout pouvoir réglementaire »*, constitue la principale innovation de ce projet de loi.

Le second axe de la réforme proposée, la modernisation, doit permettre notamment une meilleure définition du « qui fait quoi » dans le secteur. Le ministre estime nécessaire de maintenir le principe d'une certaine spécialisation dans la « production » de l'assurance, alors que, dans la distribution, l'ouverture est souhaitable. Le statut des mutuelles, selon le code des assurances, devrait être *« actualisé »*. Celles-ci devraient pouvoir s'alimenter plus facilement en fonds propres, mais, en contrepartie, leur fonctionnement devrait être plus transparent pour les assurés.

D'autres mesures techniques sont prévues, avec notamment la modernisation du droit du contrat, l'obligation, pour les sociétés d'assurances de publier des comptes consolidés et la prise en compte, dans la législation, des assurances de groupe.

Un comité des usagers

Le troisième volet du projet de loi présenté par M. Balladur concerne *« le développement de la démocratie économique »*. Il s'agit, pour l'essentiel, d'améliorer les relations entre les assureurs et les assurés. Dans ce domaine, le travail ne manque pas. D'après un sondage Gallup, publié par *la Croix* dans un numéro hors série consacré à l'assurance, 47 % seulement des personnes interrogées affirment avoir pris le temps de lire *« en détail »* leurs contrats d'assurances. Parmi ceux qui les ont lus, 47 % à nouveau estiment ces contrats *« compréhensibles »*. Au total donc, un quart seulement des assurés ont lu et compris les dispositions prévues dans leurs dossiers d'assurances.

Pour améliorer cette situation, le projet de loi apporte plusieurs innovations. Le système actuel du visa administratif préalable nécessaire pour certains contrats sera supprimé. Actuellement, la direction des assurances délivre environ huit cents visas par an. Le ministre souhaite aussi que soit engagée une réflexion sur la façon dont les assurés doivent être protégés contre les fausses informations et les mauvais contrats. Le projet de loi prévoit une rénovation du conseil national des assurances, mais surtout – autre innovation importante, – la création d'un comité consultatif des usagers. Rassemblant assureurs et assurés, il devrait jouer dans l'assurance le même rôle que le comité des usagers des services bancaires dans la banque. Ce dernier, *« qui fonctionne de manière encourageante »*, selon le ministre d'Etat, s'est illustré dans le dossier de la tarification des chèques.

Le projet de loi doit maintenant faire l'objet d'une concertation avec la profession. Il devrait être déposé au Parlement à la fin du printemps et discuté lors de la session d'automne. A n'en pas douter, les professionnels ne manqueront pas de souligner une grande absente dans ce projet : la fiscalité. La loi bancaire ne comprenait pas non plus de dispositions fiscales, fait-on remarquer Rue de Rivoli. Le ministre a aussi répondu par avance : *« Je ne méconnais pas l'importance de la fiscalité*, a-t-il expliqué, *mais elle fait l'objet d'une réflexion parallèle. »* En tout état de cause, on souligne dans l'entourage du ministre que la marge budgétaire est étroite.

ERIK IZRAELEWICZ.

SOCIAL

La CFDT cherche à refaire sa cohésion sur le dos du gouvernement

Toujours animé, souvent tendu, parfois conflictuel, le conseil national de la CFDT qui vient de s'achever semble avoir laissé sereine la direction de la confédération (*le Monde* du 6 février). En en présentant les résultats à la presse, le lundi 9 février, M. Edmond Maire a mis en avant une *« volonté d'unité interne qui, compte tenu des derniers événements, est assez remarquable »*. Quant à M. Jean-Paul Jacquier, rapporteur à cette réunion, il a affirmé que *« la CFDT a mûri »*. *« Notre conseil national,* a-t-il lancé, *nous a fait progresser tous ensemble. »*.

Le conseil national de la CFDT semble s'être joué en deux temps. Dans une première partie, la direction a eu à essuyer quelques *« réprimandes sévères et motivées »*, avec des critiques de fond dont certaines ont visé, souvent par la bande, M. Maire (qui est resté silencieux). Du mouvement étudiant aux conflits du secteur public en passant par le projet de la CFDT – *« arrêtons de jouer la mouche du coche de la société française »*, a demandé M. Nodin pour la fédération Interco – et l'attitude face au gouvernement, tout y est passé, sans éviter les redites, avec un ton souvent dur.

Dans un second temps, la direction confédérale, qui avait déjà désamorcé certaines critiques avec le rapport de M. Jacquier et avait préalablement durci le ton vis-à-vis du gouvernement, a su rebondir et calmer le jeu. Présentant une résolution générale plutôt musclée, elle a accepté de surcroît un bon nombre d'amendements. Le résultat (74,4 % de votes pour, 4,5 % contre et 21,1 % d'abstentions) n'est pas le plus glorieux des scores de l'équipe de M. Maire, qui a su, dans un passé récent, dépasser à plusieurs reprises la barre des 80 %. Mais il traduit une volonté d'éviter la crise ouverte ou de dramatiser à l'excès les enjeux internes.

De savants dosages

Ainsi, plusieurs organisations ont partagé moitié moitié leurs mandats entre les « pour » et l'abstention comme l'énergie, les finances, la chimie, Interco, le Languedoc, les Pays de Loire. Certaines se sont livrées à de savants dosages comme Rhône-Alpes (25 % pour, 25 % contre et 50 % abstentions), le SGEN et l'Auvergne (25 % d'abstentions et 75 % pour), les PTT et les transports (65 % d'abstentions et 35 % pour). Mais si la Provence-Côte d'Azur s'est abstenue et si la Basse-Normandie a voté contre, des opposants traditionnels à M. Maire ont tenu compte de l'évolution confédérale, Hacuitex ayant porté un peu plus de la moitié de ses mandats en votes « pour » (le reste en abstentions) et l'union régionale parisienne les ayant partagés en 75 % pour et 25 % contre... Savante alchimie !

Le texte de la résolution marque, en effet, un nouveau durcissement face au gouvernement et au patronat accusés de porter *« une lourde responsabilité dans la détérioration du climat social. A l'évidence, le cocktail de libéralisme économique, de dirigisme social et de répression ne permet pas de répondre aux problèmes posés à notre pays »*. Une motion sur l'aménagement du temps de travail (adoptée à l'unanimité moins 2 voix contre et 6 abstentions) condamne le projet de la loi de M. Séguin jugé *« inopportun, inutile et dangereux »* et annonce des initiatives pour *« réduire la durée effective du travail »* avec des négociations de branches.

M. Maire et la direction de la CFDT ont surtout remis l'accent sur l'action, en voulant *« mettre en œuvre une mobilisation des salariés, adaptés aux situations pour qu'elle débouche sur des résultats »*. Les syndicats sont invités à être à l'initiative pour négocier leurs revendications avec des *« grèves si nécessaire »*. *« Il y a une volonté d'agir chez nos militants »*, a souligné M. Jacquier pour qui la CFDT *« ne cherche pas à être le bras gauche de Bergeron ou le bras droit de Krasucki »*. Quant à M. Maire, il veut se donner les moyens d'une *« pression plus forte »* et d'un *« réveil social plus large, notamment dans le secteur privé »*. La centrale va chercher des *« convergences »* avec d'autres syndicats sur le temps de travail et sur la protection sociale (avec une initiative nationale en mars ou avril) et participera à la manifestation nationale du 15 mars prochain contre le projet de code de la nationalité.

Cette tactique plus offensive a pour effet immédiat de ressouder en apparence les rangs. Mais nombre de problèmes sur l'adaptation du syndicalisme demeurent, à la lumière des derniers événements, en suspens. Ils risquent de resurgir, sur le terrain ou dans de prochains débats internes, lorsqu'il s'agira de concrétiser quelques objectifs de ce conseil national comme celui de *« construire des revendications effectivement soutenues par les travailleurs »* ou d'adapter la pratique syndicale...

MICHEL NOBLECOURT.

Une convention va être signée pour les contrats de conversion

Les contrats de conversion prévus pour accompagner les nouvelles procédures de licenciement économique (*le Monde* du 3 février) vont pouvoir exister. Les partenaires sociaux, réunis au sein de la nouvelle AGCC (Association pour la gestion des contrats de conversion), présidée par M. Alain Deleu (CFTC), se sont mis d'accord, le 5 février, sur la rédaction définitive d'une convention. Celle-ci devrait être officiellement signée le 12 février par M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Une autre convention, de gestion celle-là, devra être passée entre l'AGCC et l'UNEDIC pour les frais de fonctionnement du dispositif. Un décret devrait être incessamment publié qui consacrera la naissance des contrats de conversion.

Ce procédé permet d'utiliser toutes les possibilités offertes par la nouvelle loi du 30 décembre sur les licenciements économiques. Selon les agences de l'ANPE et les ASSEDIC, de nombreuses entreprises font actuellement des demandes, qui ne peuvent être satisfaites, faute de textes d'application. Des syndicats s'en seraient inquiétés, afin d'obtenir le bénéfice de mesures d'accompagnement social pour les licenciements en cours.

La convention prévoit les moyens de financement des actions de formation réalisées dans le cadre des congés de conversion. La somme forfaitaire de 4 000 F sera réclamée aux entreprises quand la formation sera décidée. Les versements pour la formation interviendront par cinquième. L'Etat s'engage à fournir un fonds de roulement de 100 millions de francs. Il versera, en outre, une somme chaque trimestre, au vu des dépenses effectives, accordera une provision pour la période à venir, et l'équivalent de deux mois de fonds de roulement.

Selon les hypothèses, les contrats de conversion pourraient concerner de 20 000 à 30 000 salariés licenciés par an, mais les mesures sont prévues pour un objectif de 52 000. Les études réalisées par l'UNEDIC envisagent un coût de 10 000 F par bénéficiaire et, par conséquent, une dépense de 1 milliard de francs si 100 000 contrats de conversion étaient signés en une année.

Un rapport au Conseil économique et social

Un programme expérimental de lutte contre la pauvreté

Faire de la lutte contre la grande pauvreté une *« priorité nationale »*, et mener donc des actions *« cohérentes et globales »* dans les domaines de l'emploi et de la formation, du revenu, du logement et de la santé, c'est ce que propose un rapport présenté, le mardi 10 février, au Conseil économique et social par le père Joseph Wresinski, animateur de l'association ATD-Quart monde, qui se consacre à l'aide des plus démunis.

Le phénomène de la grande pauvreté est difficile à mesurer : selon le rapport, il est souvent le résultat du *« cumul »* des différentes formes de précarité – ressources trop faibles, absence de logement convenable, chômage de longue durée, défaut de couverture sociale, absence de qualification, formation insuffisante – que les statistiques ne parviennent pas à rassembler : on ne l'apprécie que de manière indirecte, à travers le recours aux prestations d'aide sociale, à l'aide médicale gratuite (AMG), aux différents secours distribués, ou aux difficultés constatées dans l'un ou l'autre domaine.

S'appuyant sur différentes enquêtes de l'INSEE et extrapolant des études locales, le rapport évalue à 2,5 millions le nombre de personnes disposant chacune de moins d'un demi-SMIC pour vivre, à 400 000 celles dépourvues de couverture sociale (dont la moitié doivent avoir recours à l'aide médicale, comme 370 000 assurés sociaux), tandis que 200 000 à 400 000 personnes ne disposent que de logements insalubres ou de fortune. Enfin, 7 % des appelés au service national maîtrisent mal la lecture et l'écriture. Le cumul de ces handicaps conduit à la marginalisation.

Le rapport propose d'une part de mettre en place, sous l'égide de l'INSEE, un système d'évaluation de la grande pauvreté, d'autre part de lancer une expérience pilote dans dix départements.

Dans ces départements, une action *« coordonnée »* serait menée à la fois sur l'éducation (avec le développement de maternelles dans les quartiers les plus défavorisés et une préparation des enfants et des familles), la formation professionnelle et l'emploi (avec des programmes de mise à niveau *« sur le tas »*), le logement, la santé (par des examens médicaux périodiques). Ce programme devrait être accompagné du versement d'une *« allocation différentielle »* garantissant un *« plancher de ressources »* de 2 000 F au minimum pour une personne seule, de 3 000 F pour un couple, dont le montant serait réévalué comme le SMIC dans le cadre d'un *« contrat d'insertion »* plus large que les conventions signées actuellement par l'Etat avec les collectivités locales : l'expérience menée à Rennes par ATD-Quart monde avec cent trente familles pendant treize mois a montré que ces familles ont payé leurs dettes et cherché à trouver du travail.

Une instance de coordination interministérielle, placée auprès du premier ministre, serait chargée de suivre ce programme, qui pourrait servir de base à une action généralisée soutenue, par une loi d'orientation : il s'agit, selon le père Wresinski, de créer une *« mobilisation nationale »* pour la lutte contre la pauvreté.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Etranger

Grèves et manifestations au port de Gênes

La « forteresse communiste des quais »

ROME
de notre correspondant

Le port de Gênes, le plus important d'Italie, est, depuis plus de deux mois, le théâtre d'une vive agitation qui a connu un moment particulièrement intense, le lundi 9 février. En bordure de quais quasiment désertés par les navires, une manifestation des quelque trois mille deux cents dockers avait lieu à l'heure où prenait ses fonctions un « commissaire du gouvernement » nommé l'avant-veille par l'autorité publique un événement sans précédent dans l'histoire maritime de la Péninsule.

Depuis près de vingt ans, le port de Gênes périclite en raison de coûts d'exploitation trop élevés, largement dus à un mode d'organisation qui voit le chargement et le déchargement des bateaux organisés par la « compagnie unique des travailleurs portuaires », une corporation dominée par les éléments les plus durs, syndicalement et politiquement, de la CGIL, le syndicat d'obédience communiste. Cette compagnie est en principe autogérée. Son « consul » ou *président*, ses vice-consuls *ainsi* que les « caporaux » ou chefs d'équipe ont non seulement plein pouvoir pour organiser le travail, mais ont constamment fait valoir les droits de leur corporation à participer largement à la gestion des activités du port.

Cumulée à des salaires substantiels et à une organisation des tâches sur la base d'équipes pléthoriques (mais en fait jamais au complet, la pratique d'un deuxième emploi étant la règle), cette situation a accéléré depuis vingt ans la décadence d'un port qui était naguère un des tout premiers de la Méditerranée. L'Etat devait donc combler les déficits imposants de gestion.

Il lui fallait réagir. Dans la plupart des ports, des arrangements ont été trouvés avec les organisations syndicales en vue d'aboutir à une *forte* augmentation de la productivité. Mais à Gênes divers éléments se *sont conjugués* pour entraver la définition d'un accord.

Destitution « de facto »

La conscience d'être un des plus anciens bastions ouvriers de la Péninsule a certainement joué son rôle. Les rivalités politiques ont également pesé lourd entre « la forteresse communiste des quais » et un environnement, municipal et régional, où le PC a été rejeté dans l'opposition aux élections administratives de 1985. Toujours est-il que la « compagnie unique » s'est insurgée, début décembre, contre des décrets pris pour augmenter la productivité. Il est ensuivi plus d'un mois d'agitation et de grèves perlées. Le 15 janvier, les secrétaires nationaux des trois confédérations italiennes – outre la CGIL, la CSIL (démocrate-chrétienne) et la UIL (socialiste) – ont, fait sans précédent, décider de signer eux-mêmes un accord avec l'autorité portuaire acceptant l'essentiel des dispositions qu'elle avait prises. M. Giorgo Benvenuto, secrétaire de la UIL, était peu après molesté par les dockers lors d'une réunion houleuse d'explication le 26 janvier. Le « consul », M. Paride Batini, apposait lui-même sa signature sur le document, mais en précisant qu'il n'agissait ainsi que pour éviter la nomination d'un commissaire du gouvernement aboutissant à une destitution *de facto* des dirigeants de la « compagnie unique ». Cela n'a pas permis au travail de reprendre normalement.

C'est à cette situation assimilée à une « *interruption de service public* » qu'a répondu la nomination, d'un officier de la capitainerie du port en remplacement provisoire de l'état-major de la compagnie des dockers. D'où les manifestations de lundi. Mais la CGIL, qui a bataillé ferme ces dernières années pour réintégrer les revendications de sa base dans des limites compatibles avec les équilibres économiques, entend bien continuer de peser de tout son poids pour une reprise normale des activités.

JEAN-PIERRE CLERC.

Les Etats-Unis vont alléger les procédures d'exportation de haute technologie

Le secrétaire américain au commerce, M. Malcolm Baldrige, a commencé à préciser, le lundi 9 février, les moyens que les Etats-Unis entendent utiliser pour assouplir les restrictions sur les exportations de haute technologie. Première étape d'un plan plus vaste destiné à renforcer la compétitivité des exportateurs américains, le projet de M. Baldrige vise essentiellement à limiter l'« *obstruction bureaucratique* ». Ses principaux points, qui entreront dans la législation commerciale proposée au Congrès d'ici à la fin du mois, sont les suivants :

– Accélération de la procédure d'obtention de licence à quatorze jours en moyenne contre vingt jours en 1986.

– Allégement de la liste des produits soumis à licence préalable. Disparaîtraient ainsi les contrôles imposés sur les ventes d'équipements aux gouvernements occidentaux ainsi que sur les exportations de faible technologie vers les pays du « *monde libre* ». Les cas de réexport d'un pays du COCOM à un *autre membre de cette organisation* coordonnant les ventes de produits *stratégiques aux pays communistes* et réunissant tous les membres de l'OTAN, à l'exception de l'Islande, ne seront plus soumis à autorisation préalable :

– Concentration des pouvoirs de décision au sein du secrétariat au commerce pour éviter les retards provoqués par les dissensions avec le Pentagone ou d'autres agences gouvernementales.

Au total, M. Baldrige estime que ces nouvelles dispositions permettront de réduire de 20 % la demande d'autorisations préalables qui, actuellement, s'impose dans cent vingt mille cas par an. Une étude, citée par le secrétaire au commerce, estime que cette procédure fait perdre chaque année quelque 9 milliards de dollars de commandes étrangères à l'industrie américaine.

● **Accord de la CEE sur le *mouton néo-zélandais*.** – Les ministres de l'agriculture de la CEE *ont donné leur aval, le lundi 9 février* à Bruxelles, à la prolongation de l'accord en 1980 sur les exportations de viande ovine néo-zélandaise vers l'Europe. La Nouvelle-Zélande pourra augmenter ses exportations vers la France de 10 % par an en 1987 et 1988, et s'engage à ne pas exporter vers l'Irlande (ces deux pays étant considérés comme « zones sensibles »). En 1980, la Nouvelle-Zélande s'était engagée à limiter ses exportations vers la CEE à 245 000 tonnes par an. En 1984, les livraisons sur le marché français ont été de 3 500 tonnes. – (*AFP.*)

Le tourisme au secours des finances extérieures de l'Espagne

La balance des paiements espagnole a enregistré un excédent de près de 20 millions de dollars en 1986 contre un déficit de 8,6 millions en 1985, indique la banque d'Espagne. Ce bon résultat a été obtenu en dépit d'un déficit commercial qui s'est creusé pour atteindre 8,3 millions de dollars, soit 12,5 % de plus que l'année précédente. Une dégradation par le bas puisque les importations ont baissé de 3,6 % et les exportations de 7,4 %. Le doublement des investissements étrangers en Espagne et, surtout, le niveau record des recettes touristiques engrangées en 1986 sont venus au secours des comptes extérieurs du pays.

MADRID
de notre correspondant

« *Une année réellement spectaculaire !* » : le ministre des transports, du tourisme et des communications, M. Abel Caballero, ne cachait pas sa satisfaction en présentant officiellement les résultats de l'année touristique qui vient de s'achever.

Jamais depuis 1978 l'Espagne n'avait connu une telle poussée dans ce secteur. L'augmentation des revenus tirés du tourisme a été, en 1986, de 47,8 % en dollars, de 21,3 % en pesetas, soit, en termes réels, de 11,8 %. Le nombre total de visiteurs a augmenté de 9,6 %, atteignant 47,3 millions de personnes, soit 1,2 visiteur par habitant. Quant au nombre de touristes proprement dits (c'est-à-dire d'étrangers dont le séjour dépasse vingt-quatre heures), il est supérieur de 8,5 % à celui de 1985. En fonction des pays d'origine, la progression la plus importante est celle des touristes britanniques : + 27,8 % (un résultat inespéré si l'on tient compte de la dépréciation de la livre par rapport à la peseta), et de ceux originaires des pays scandinaves – + 15 % en moyenne. Le nombre de touristes américains, en revanche, a décru de 22 %. Pourquoi l'Espagne est-elle plus que jamais le lieu de prédilection des vacanciers ? D'une part, estime-t-on à *Madrid, parce que la* reprise économique en Europe occidentale, d'où *sont originaires* la grande majorité des visiteurs se rendant au sud des Pyrénées, s'est traduite en 1986 par une augmentation de la part du budget des ménages consacrée aux loisirs. Et de l'autre parce que l'Espagne conserve un rapport qualité-prix qui reste plus avantageux que celui de ses rivaux européens. Il est significatif que la concurrence qui préoccupe aujourd'hui les responsables du tourisme espagnol soit davantage celle de pays « *bon marché* » (Tunisie, Maroc, Turquie) que celle de l'*Italie ou de la France.*

THIERRY MALINIAK.

Etranger

En URSS

Les directeurs d'entreprise bientôt élus ?

MOSCOU
de notre correspondant

La *Pravda* du dimanche 8 février a publié le texte du projet de statut de l'*« entreprise d'Etat »* présenté le 28 janvier lors du plénum du comité central. Ce texte va être soumis à la *« discussion populaire »* dans les mois qui viennent. Nul ne sait encore s'il sera ensuite directement transmis au Soviet suprême ou d'abord adopté par *« une conférence nationale »* du parti, annoncée pour 1988 par M. Gorbatchev, mais dont la convocation semble poser problème...

Il faut sans doute se souvenir que la Constitution stalinienne de 1937 était sur le papier la plus démocratique du monde avant de prendre au pied de la lettre les mesures qui figurent dans ce document destiné à régir l'activité du plus grand nombre des entreprises soviétiques (les kol-khozes gardant leur statut à part). Les responsables, depuis le contremaître et le chef d'équipe jusqu'au directeur d'usine, seraient désormais élus ou destitués *« à bulletin secret ou à main levée »* par les travailleurs réunis en assemblée générale.

Le principe de l'élection des responsables économiques figure dans certains textes mais n'a jamais été réellement appliqué jusqu'ici. On remarquera que le choix reste ouvert entre deux modes de scrutin très différents. Les chefs d'entreprise auraient un mandat de cinq ans renouvelable, mais leur désignation devrait de toute façon être approuvée par leur ministère de tutelle. Les contremaîtres et les chefs d'équipe seraient élus pour une durée de deux à trois ans.

Bricoler les bilans

Le projet affirme, d'autre part, le principe d'*« autonomie financière »* des entreprises qui est en totale contradiction avec le concept de *« planification centralisée »*, lequel est également rappelé. D'un côté, le *« fonds »* à partir duquel sont versés les salaires est censé être alimenté par les *« bénéfices »* de l'entreprise. De l'autre, celle-ci doit obéir aux *« directives »* et aux *« normes économiques à longue échéance »* du plan. Il s'agit une fois de plus de réaliser la quadrature du cercle.

La réforme est en fait plus ou moins en vigueur depuis le 1er janvier et crée une pagaille considérable dans le système de production. Les chefs d'entreprise, qui savent à qui ils ont affaire dans la personne des planificateurs de Moscou, bricolent leurs bilans pour faire apparaître des *« bénéfices »* à peu près compatibles avec la masse salariale qu'ils ont traditionnellement l'habitude de distribuer. Comme on est en pays soviétique et non dans la République de Platon, chacun s'arrange à Moscou comme en province pour que tous les chiffres coïncident à peu près avec le nouvel *« esprit »* dans lequel les résultats doivent désormais être présentés.

D. Dh.

CEE

Accord des Douze sur les taux à l'exportation

BRUXELLES
Communautés européennes
de notre correspondant

La CEE a désormais une position commune pour mener à terme en mars, au sein de l'OCDE, les négociations concernant les aménagements à apporter au *« consensus »*, c'est-à-dire à l'accord qui fixe les taux minima auxquels peuvent être accordés des crédits publics à l'exportation. Le problème central est celui des crédits liés à de l'aide. Ces crédits peuvent être accordés à des taux inférieurs à ceux inscrits dans le consensus. Mais certains pays industrialisés, et singulièrement le Japon, abusent de cette faculté.

Pour ramener plus de discipline dans les rangs, les Etats-Unis et la Communauté demandent que la part minimum de l'aide dans ces crédits mixtes soit relevée de 25 % aujourd'hui à 30 %, puis à 35 %. Mais comment calculer cette part ? Comment éviter que les pays à monnaie forte où les taux du marché sont très bas ne soient pas favorisés par rapport à ceux où les taux d'intérêt pratiqués sont plus élevés ? Là se trouvait la pomme de discorde entre les Douze.

Lundi, leurs ministres des finances, réunis à Bruxelles, sont parvenus à un compromis : la part de taux proposée dans un contrat donné sera établie en prenant en considération des taux d'intérêts différenciés selon le pays membre fournisseur ; en d'autres termes, en tenant compte dans chaque cas des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. La RFA, les Pays-Bas et, pour des raisons différentes, la Grèce ont voté contre. Mais ils ont été mis en minorité, et le mandat confié à la Commission européenne, qui négocie au nom des Douze, a pu de la sorte être complété.

Ph. L.

Chômage : légère progression en 1986

L'Europe des Douze comptait 16 448 600 chômeurs à la fin du mois de décembre 1986, selon les statistiques publiées par l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), soit + 1,9 % en un mois et + 1,4 % en un an.

Sur l'ensemble de l'année, le nombre moyen de chômeurs inscrits a été de 16,1 millions contre 15,8 millions en 1985. L'accroissement du nombre des sans-emploi qui a été de 260 000 en 1986, avait été de 615 000 en 1985, de 1 million en 1984 et de 1,6 million en 1983. Ce sont les femmes qui sont les victimes de cet accroissement (+ 5,2 %), le chômage masculin ayant légèrement diminué (– 0,7 %). On a enregistré un recul de 110 000 du nombre moyen de jeunes chômeurs dans la Communauté (à l'exception du Portugal), tandis que la situation des chômeurs de plus de vingt-cinq ans s'aggravait avec 343 000 inscrits supplémentaires.

En moyenne annuelle, et pour les neuf pays dont les données sont disponibles, le taux de chômage par rapport à la population active s'établit à 11,2 % contre 11,1 % en 1985, 10,9 % en 1984 et 10,4 % en 1983. L'Irlande vient en tête avec 18,4 %, suivie de l'Italie avec 13,8 %, la Belgique (12,6 %), les Pays-Bas (12,4 %) et la Grande-Bretagne (12,1 %). En dessous de la moyenne, se trouvent la France (10,8 %), la République fédérale d'Allemagne (8,1 %), le Danemark (7,6 %) et le Luxembourg (1,5 %). Toujours en moyenne annuelle, la Grèce comptait 108 100 demandeurs d'emploi, l'Espagne 2 758 600 et le Portugal 367 900.

هكذا من الأصل

Transports

Point Air dispose d'un mois pour garantir la sécurité de ses avions

La compagnie aérienne Point Air, filiale de l'association de voyages Le Point de Mulhouse, dispose d'un mois pour faire à la direction générale de l'aviation civile (DGAC) des propositions sur la sécurité de ses avions de nature à permettre une levée de l'interdiction de vol qui les frappe (*le Monde* daté 8-9 février). Un communiqué du ministère des transports précise qu' *« à défaut de propositions satisfaisantes dans un délai d'un mois une procédure de retrait définitif d'autorisation d'exploitation sera engagée devant le Conseil supérieur de l'aviation marchande »*. Les discussions ont été ouvertes, le 9 février, entre la DGAC et Le Point.

Le rapatriement des clients du Point bloqués à la Réunion par la mesure d'interdiction a commencé. Un Airbus de la compagnie Luxair a effectué déjà deux rotations entre Saint-Denis de la Réunion et Mulhouse. L'un des passagers déclarait à l'embarquement : *« On s'acharne contre Le Point. Cela sert à quoi puisque Air France est hors de prix. Veut-on que nous ne revenions plus à la Réunion ? »* Le ministère a décidé que Point Air pourrait affréter d'autres avions à condition qu'elle n'exerce *« aucune responsabilité directement ou indirectement liée à la sécurité »*.

Les syndicats des personnels navigants se sont félicités de la décision d'interdiction de vol du Point. Le SNPL (Syndicat national des pilotes de ligne) l'approuve. Le syndicat FO d'Air France rappelle qu'il *« avait été à l'initiative d'une grève en juillet 1986 contre l'introduction des compagnies privées dans la desserte des DOM et notamment de Point Air sur les lignes de la Réunion »*. Enfin, le Syndicat national des officiers mécaniciens de l'aviation civile (SNOMAC) ressort une lettre d'octobre 1985, adressée au ministre responsable, où il répertoriait une liste d'irrégularités commises en 1983 et en 1984 par Point Air.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INFORMATION SICAV AU 31 DÉCEMBRE 1986
BANQUE WORMS

Sociétés d'Investissement à Capital Variable / Date de création	HAUSSMANN EUROPE 5.03.84	HAUSSMANN FRANCE 25.06.86	HAUSSMANN OBLIGATIONS 13.12.82	HAUSSMANN ÉPARGNE 23.07.84	HAUSSMANN COURT TERME 17.10.83	HAUSSMANN ASSOCIATIONS 5.12.83	HAUSSMANN OBLICROISSANCE 22.10.84
ORIENTATION	Valeurs mobil. diversif. français et européennes	Valeurs mobilières françaises	Obligations françaises et étrangères	Obligations françaises	Obligations françaises	Obligations françaises	Obligations françaises
ACTIF NET (MF)	471.9	184,7	1 022,4	659,6	799,7	633,9	353,6
VALEUR LIQUIDATIVE (F par action)	1 881,25	995.86	1 474,32	1 357,24	1 149,56	1 260,02	1 291,15
PERFORMANCE en % (coupons inclus) :							
- depuis l'origine	+ 93,22 %	− 0,4 %	+ 82,14 %	+ 35 %	+ 39,10 %	+ 43,56 %	+ 28,6 %
- depuis le 1.01.86	+ 33,65 %	n − s	+ 19.33 %	+ 14,54 %	+ 7,72 %	+ 11,81 %	+ 14,13 %
RÉPARTITION DE L'ACTIF NET (%) :							
a) en France - actions	22.27 %	65.44 %	0.35 %	—	—	—	—
- obligations	29.83 %	30.41 %	84.66 %	99.97 %	97.26 %	99,21 %	99.66 %
b) à l'étranger - actions	45.50 %	—	—	—	—	—	—
- obligations	0,4 %	—	14.84 %	—	—	—	—
c) autres éléments d'actif	2 %	4.15 %	0.15 %	0.03 %	2,74 %	0,79 %	0,34 %

Les souscriptions et les demandes de rachats, ainsi que les notes trimestrielles d'information, sont reçues et disponibles aux guichets de la BANQUE WORMS — 45 boulevard Haussmann 75009 PARIS — Téléphone (1) 42.66.90.10.

COFIMEG

Les produits locatifs de la société se sont élevés en 1986 à 164,6 millions de francs qui représentent, à patrimoine constant, une progression annuelle de plus de 6 %. En effet, ceux de l'exercice précédant, de 163,3 millions, comprenaient pour environ 8 millions les loyers des immeubles vendus pendant l'année 1985.

Une réduction corrélative des charges, et, par conséquent, une augmentation du résultat d'activité, ne devraient pas manquer d'être constatés lors de l'arrêté des comptes annuels par le conseil d'administration.

Par ailleurs, l'importante augmentation des produits accessoires, s'établissant à 18,9 millions contre 10,9 en 1985, a principalement pour origine le placement des fonds provenant de l'émission de 1 028 000 actions nouvelles dont il est rappelé qu'elles portent jouissance du 1er juillet 1986.

La société poursuit, grâce à cette augmentation de capital mais aussi à ses arbitrages, le développement et le rajeunissement de son patrimoine. L'immeuble de bureaux de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui comprend 5000 m² loués par avance, sera terminé dans les prochaines semaines. Les dix-neuf maisons individuelles de Saint-Germain-en-Laye et les quarante-deux appartements de la rue Saint-Gilles à Paris, en cours de construction, procureront des loyers dès le présent exercice.

Les projets d'investissements encore à l'étude portent sur plus de 200 millions de francs. Leur choix définitif répondra au double objectif d'une localisation incontestable et d'une forte rentabilité.

BANQUE WORMS
CONSEIL DE L'ENTENTE

Dans le cadre de la coopération entre les banques françaises et les pays de l'Afrique de l'Ouest, la banque Worms, la Banque internationale pour l'Afrique occidentale, le Crédit lyonnais et la banque Indosuez ont signé le 27 janvier 1987 le renouvellement d'une convention de dépôts de 268 millions de francs français avec le fonds d'entraide et de garantie des emprunts du conseil de l'Entente, constitué en 1966 par les gouvernements du Bénin, du Burkina, de la Côte-d'Ivoire, du Niger et du Togo.

La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de M. Paul Kaya, secrétaire administratif du Fonds, assisté de M. Gilbert Wernert et de M. Marc Vuillermet, directeur général adjoint de la banque Worms.

Participaient à cette réunion :

– Pour la banque Worms, M. Marc Vuillermet ;

– Pour la BIAO, M. Gérard Larrera de Morel ;

– Pour le Crédit lyonnais, M. Jean-François Michel ;

– Pour la banque Indosuez, M. Frédérick Ourbak.

Cette convention, a notamment souligné M. Paul Kaya, secrétaire administratif du Fonds, permettra en 1987 de renforcer et développer les financements d'opérations intéressant les différents Etats membres, et marque une nouvelle étape dans le développement des relations entre la France et l'Afrique.

Moulinex
MOULINEX SA

Moulinex au présent : le redressement commercial se confirme.
Moulinex au futur : différentes hypothèses à l'étude.

1) Les ventes du groupe Moulinex en 1986 se sont élevées à 3 350.6 millions de francs dont 2 843,3 millions de francs pour Moulinex SA.

Comme prévu, après un premier semestre difficile, les ventes du groupe Moulinex ont progressé sur le marché français de + 0,40 % en 1986.

Les ventes du groupe sur les marchés étrangers qui s'établissent fin 1986 à 2 238,3 millions de francs ont été affectées de manière sensible par la baisse d'activité de la filiale anglaise rendue nécessaire par le rétablissement des marges.

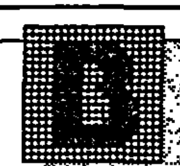
VENTES CONSOLIDÉES PROVISOIRES DU GROUPE MOULINEX
(en millions de francs)

	1986	1985	en %
Marchés français	1 132,9	1 128.6	+ 0,4
Marchés étrangers	2 217,7	2 238,3	− 0.9
TOTAL	3 350,6	3 366,9	− 0,5

Il est bon de noter qu'à parités monétaires inchangées, le chiffre d'affaires de 1986 serait supérieur de 1 % à celui de 1985.

Rappelons enfin qu'à la fin du premier trimestre 1986, le chiffre d'affaires était de − 7,50 % par rapport à l'exercice précédent.

2) En ce qui concerne le projet de reprise (LMBO) de l'entreprise, la direction confirme qu'il est à l'étude parmi d'autres hypothèses.



Natio-Obligations
Société d'Investissement à Capital Variable

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunie le 29 janvier 1987 sous la présidence de M. LOUVET, a approuvé les comptes de l'exercice 1985/1986.

Elle a décidé la distribution d'un dividende net de F. 24,33 auquel s'ajoute un crédit d'impôt de F 2,25, soit un revenu global de F 26,58.

Le paiement de ce dividende, représenté par le coupon Nº 3, sera effectué à partir du 2 février 1987 et se décompose ainsi :
- revenus d'obligations françaises non indexées : F 21,04 + crédit d'impôt de F 2,18 ;
- autres produits : F 3,29 + crédit d'impôt de F 0,07.

Il est rappelé que les actionnaires pourront réinvestir le montant de leur dividende en actions de la Société en exonération totale du droit d'entrée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a renouvelé, pour une durée de 6 ans, les mandats de tous les administrateurs.

BNP. la banque est notre métier

BONGRAIN SA

Jean-Jacques Wallut a demandé à être déchargé de ses mandats d'administrateur délégué et de président du comité financier pour s'orienter vers de nouvelles fonctions.

Il continuera à faire bénéficier le Groupe Bongrain de son expérience en restant administrateur de Bongrain SA.

Jean-Jacques Wallut, cinquante-deux ans, Sciences Po, licencié en droit, est entré chez Bongrain le 1er mai 1979 en tant que directeur général financier, notamment pour conduire l'introduction en Bourse de la société ; auparavant, après un début de carrière dans la banque, il avait exercé les fonctions de secrétaire général de Revillon et de directeur général adjoint d'Ascinter Otis.

Carnet des entreprises

MM. Jacques Mayoux, président d'honneur de la Société générale, et Jean Peyrelevade, président de la banque Stern et ancien président de la banque Indosuez, viennent d'accepter une mission d'assistance et de conseil auprès de M. Marc Ladreit de Lacharrière, vice-président directeur général adjoint de L'Oréal, qui vient d'être nommé président de « L'Oréal finances », dont M. Charles Zviak, président-directeur général de L'Oréal, a annoncé la création. « L'Oréal finances » est chargé de définir, de coordonner et de développer la stratégie financière du groupe L'Oréal.

Marchés financiers

Le groupe des Cinq estime qu' « il n'y a pas d'urgence à se réunir »

Les ministres des finances des pays du groupe des Cinq (Etats-Unis, Allemagne, France, Grande-Bretagne et Japon) estiment qu' *« il n'y a pas d'urgence à se réunir »*, a déclaré, le lundi 9 février à Bruxelles, le ministre luxembourgeois des finances, M. Jacques Poos, à l'issue d'une réunion des ministres de la Communauté.

Cette indication avait été fournie par les représentants des trois pays européens membres du « G5 » (Allemagne, France et Grande-Bretagne). *« La reprise du dollar à la fin de la semaine dernière justifie cette opinion »*, a ajouté M. Poos. Les grands argentiers des Douze ont souligné *« le besoin d'une politique commune vis-à-vis du dollar, mais ils ne sont pas entrés dans les détails »*, a précisé le ministre luxembourgeois, cette question devant être étudiée plus à fond lors d'une réunion informelle qu'ils tiendront en avril.

A Washington, M. James Baker, secrétaire américain au Trésor, a déclaré, à la télévision, qu'aucune date n'avait été fixée pour la réunion du groupe des Cinq et, surtout, s'est refusé à dire si le dollar avait suffisamment baissé. Cette absence de précision, très remarquée, a laissé supposer que le recul du dollar n'était pas encore suffisant pour la *Maison Blanche*, bien que le cours du billet vert ait fléchi sur tous les marchés des changes, revenant à Paris de 6,17 F environ à 6,05 F.

PARIS, 9 février ↓
Marché indécis

Sur un marché indécis, deux titres, Hachette et la Redoute, ont joué les vedettes lundi à la corbeille.

Hachette, avec sa baisse de 4,8 %, a pesé sur l'indicateur instantané, en recul de 0,3 % en fin de séance.

En effet, le groupe Hachette a indiqué la semaine dernière, que le prix fixé pour la reprise de TF 1 était trop élevé. Havas, en baisse de 2 %, a annoncé dimanche soir qu'à ce tarif la reprise de la première chaîne TV ne l'intéressait pas. Hachette, qui n'avait lundi midi pas donné sa réponse définitive, ferait donc de même.

Autre affaire du jour : la Redoute. Une grande animation régnait ces jours derniers autour du titre. Jeudi, 128 000 actions avaient changé de mains et 166 000 (près de 14 % du capital de cette affaire de ventes par correspondance) vendredi. Quant au cours, il avait progressé de plus de 45 % depuis le 1er janvier sur des rumeurs d'OPA. Divers noms avaient été successivement cités : Cérus (Carlo De Benedetti), Au Printemps (malgré ses démentis), Duménil-Leblé, Agache... Pour la Bourse, l'affaire était bouclée lundi. Le titre a donc perdu 13,2 % à 2 940 F, en attendant la publication d'un communiqué sur cette opération.

Le reste du marché était indécis à l'image des investisseurs, rendus méfiants par les sauts de cabri du dollar.

Des titres étaient néanmoins recherchés comme ceux du secteur *pétrolier. Total a pris 4,4 % et* Elf-Aquitaine près de 2 %. Le Comptoir des entrepreneurs a progressé de 5,7 %, Géophysique et les Presses de la Cité de 3,5 %. Hausse de 2,9 % du Printemps.

En revanche, Auxiliaire d'Entreprises et Eurocom ont cédé 3 %.

Le MATIF était bien orienté avec une hausse de 0,15 %.

Aux étrangères, hausse de japonaises, d'américaines et d'ouest-allemandes.

L'or *n'a pas beaucoup bougé. Le* lingot a pris 650 F à 81 250 F, tandis *que le napoléon cédait* 3 F à 517 F.

NEW-YORK, 9 février ↓
Prises de bénéfices

La tendance est demeurée faible à *Wall Street* dans un marché relativement calme. L'indice des valeurs industrielles s'est replié de plus de 10 points pour clôturer à 2 176,74. Quelque 134,30 millions de titres se sont échangés lundi, contre 184,10 millions vendredi. Le nombre des valeurs en baisse a dépassé celui des hausses, puisqu'on en dénombrait *1 035, contre 575. 387* titres sont demeurés inchangés.

Les spécialistes n'ont relevé aucun facteur particulier susceptible d'influencer la faiblesse des valeurs. Ils ont noté cependant que les avances enregistrées depuis le début de l'année semblaient perdre de leur essor. Cela est suffisant pour inciter les investisseurs à prendre des bénéfices, ont-ils ajouté. Ce phénomène était déjà perceptible la semaine dernière. La tendance était demeurée à la hausse, bien que des prises de bénéfices aient contenu la progression de l'indice dans un marché très actif.

Lundi, parallèlement au repli de Wall Street, la baisse du dollar s'est accélérée après les déclarations de divers responsables financiers selon lesquelles aucune réunion des ministres des finances des pays industrialisés n'est prévue pour le moment.

Dans ce marché en repli, TRW a *cédé 3 3/8 à 107 3/4*, UP John 2 5/8 à 109 3/4 et ITT a gagné 2 3/8 à 62.

VALEURS	Cours du 6 fév.	Cours du 9 fév.
Alcoa	43 1/4	42 1/4
A.T.T.	23 7/8	24
Boeing	50 1/8	50 1/8
Chase Manhattan Bank	39 7/8	39 3/8
Du Pont de Nemours	101 3/8	100
Eastman Kodak	76 7/8	75 7/8
Exxon	84	83 7/8
Ford	77 1/4	75 1/4
General Electric	98 3/4	100 1/8
General Motors	76 1/8	76 1/8
Goodyear	50 3/8	50 3/8
I.B.M.	136 5/8	133 3/4
I.T.T.	59 5/8	62
Mobil Oil	46	45 3/4
Pfizer	68 7/8	68 5/8
Schlumberger	39 5/8	38 7/8
Texaco	38 5/8	38 3/4
U.A.L. Inc.	57 3/4	58 3/4
Union Carbide	26 5/8	26 1/8
U.S. Steel	24 3/8	24 1/2
Westinghouse	61 3/8	59 3/4
Xerox Corp.	68 1/4	68 7/8

CHANGES
Dollar : 6,0750 F ↓

Le dollar, qui s'était très fortement érodé dans la matinée sur l'annonce, la veille, par le secrétaire américain au Trésor, M. Baker, qu'il n'y aurait pas de réunion du « groupe des Cinq », s'est légèrement raffermi en fin de *matinée, à 6,0750, contre 6,1730 à la clôture lundi. Le franc s'échan*geait contre le deutschemark à 3,33 F. A Tokyo, comme à Francfort, le dollar était en baisse à 1,8230 DM et 152,95 yens.

FRANCFORT	9 fév.	10 fév.
Dollar (en DM)	1,8280	1,8135

TOKYO	9 fév.	10 fév.
Dollar (en yens)	154,45	152,95

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (10 fév.)	7 15/16 %
New-York (9 fév.)	5 3/4-6 %

INDICES BOURSIERS

PARIS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1986)

	6 fév.	9 fév.
Valeurs françaises	103,8	
Valeurs étrangères	102,2	

Cie des agents de change
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 fév.	9 fév.
Indice général	418,4	418,2

NEW-YORK
(Indice Dow Jones)

	6 fév.	9 fév.
Industrielles	2 188,67	2 176,74

LONDRES
(Indice « Financial Times »)

	6 fév.	9 fév.
Industrielles	1 508,9	1 516,6
Mines d'or	319,3	319,3
Fonds d'Etat	86,24	86,12

TOKYO

	9 fév.	10 fév.
Nikkei	19 673,32	19 813,96
Indice général	1 722,99	1 733,75

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 9 février
Nombre de contrats : 14 676

COURS	ÉCHÉANCES				
	–		Mars 87	Juin 87	Sept. 87
Dernier	–	–	105,85	105,75	105,80
Précédent	–	–	105,65	105,65	105,75

AUTOUR DE LA CORBEILLE

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE BSN. – Le chiffre d'affaires consolidé du groupe BSN s'est élevé à 33,6 milliards de francs pour l'exercice 1986, contre 28,5 milliards de francs pour la période correspondante de 1985. Les ventes consolidées du groupe Générale Biscuit, qui s'élèvent, en 1986, à 6,2 milliards de francs, ont été retenues dans la branche biscuits à hauteur de 68,5 %, compte tenu des conditions d'acquisition.

HAUSSE DE 19 % DU BÉNÉFICE DE L'UNION DE CRÉDIT POUR LE BATIMENT. – L'Union de crédit pour le bâtiment (UCB) et sa filiale la Compagnie française d'épargne et de crédit (CFEC), du groupe de la Compagnie bancaire, ont réalisé, en 1986, un bénéfice net consolidé de 318 millions de francs, en progression de 19 % par rapport à l'exercice précédent. L'UCB, société mère, avant dotation aux réserves, enregistre un bénéfice net de 282,4 millions de francs, dont 104,3 millions provenant de la SFEC. Il sera proposé l'attribution gratuite d'une action nouvelle pour cinq anciennes.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E-U.	6,0290	6,0350	+ 80	+ 95	+ 180	+ 205	+ 540	+ 640
$ can.	4,6146	4,6227	+ 12	+ 30	+ 42	+ 72	+ 123	+ 216
Yen (100)	3,9431	3,9496	+ 112	+ 130	+ 247	+ 275	+ 779	+ 868
DM	3,3282	3,3333	+ 96	+ 113	+ 221	+ 245	+ 660	+ 735
Florin	2,9503	2,9547	+ 59	+ 70	+ 136	+ 153	+ 422	+ 481
F.B. (100)	16,0902	16,1191	− 44	+ 60	− 35	+ 138	+ 194	+ 672
F.S.	3,9444	3,9509	+ 138	+ 158	+ 302	+ 330	+ 886	+ 976
L (1 000)	4,6845	4,6928	− 96	− 66	− 186	− 141	− 499	− 389
£	9,1930	9,2082	− 222	− 181	− 421	− 359	− 1087	− 896

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	6 1/4	6 1/2	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16	6 5/16	6 7/16
DM	4	4 1/4	4	4 1/8	4	4 1/8	4	4 1/8
Florin	5 1/8	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/4	5 3/8	5 1/8	5 1/4
F.B. (100)	7 1/2	8 3/4	8	8 3/8	7 7/8	8 1/8	7 5/8	8
F.S.	1 7/8	2 3/8	3 5/16	3 7/16	3 1/2	3 5/8	3 9/16	3 11/16
L (1 000)	9	10 1/2	10	10 3/4	10 1/8	10 5/8	10 1/4	10 5/8
£	11	11 1/4	11 1/16	11 3/16	11	11 1/8	10 3/4	10 7/8
F. franç.	7 3/4	8 1/4	8 3/8	8 3/4	8 1/2	8 3/4	8 5/8	8 7/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DE PARIS

9 FEVRIER

Cours relevés à 17 h 32

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
	4,5 % 1973	1527	1490	1490	− 2 42
4260	C.N.E. 3 %	4302	4280	4270	− 0 74
1230	B.N.P. T.P.	1170	1160	1160	− 0 84
1180	C.C.F. T.P.	1135	1138	1138	+ 0 26
1140	Créd. Lyon. T.P.	1086	1086	1086	....
[illegible]	Renault T.P.	[illegible]	2780	2780	+ 1 85
2045	Rhône-Poul. T.P.	2005	2005	2005	....
2132	Saint-Gobain T.P.	2170	2164	2164	− 0 27
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	+ 0 41
1250	Thomson T.P.	1275	1271	1271	− 0 30
540	Accor	550	550	550	− 0 93
2040	Agence Havas	2080	2040	2040	− 1 92
1900	Ag.-Havas C. I.	1990	1990	1990	....
710	Air Liquide	700	698	698	− 0 29
2380	Alcatel	2223	2245	2245	+ 0 99
1890	Als. Superm.	1985	1950	1950	− 1 76
450	A.L.S.P.I.	450	450	445	− 1 11
375	Alsthom ★	357	352	362	+ 1 40
2460	Arjom. Prioux	2400	2420	2430	+ 1 25
490	Ausedat-Rey	490	498	490	....
1530	Aux. Entrepr. ★	1529	1510	1500	− 1 89
1180	Avions Dassault	1187	1180	1180	− 0 59
....	BAFIP	820	850	849	+ 3 54
530	Bail-Equipem.	506	508	510	+ 0 79
1060	Bail-Investiss.	1035	1036	1036	+ 0 10
1150	Cie Bancaire	1082	1085	1082	....
480	Bazar H.-V.	545	532	531	− 2 57
635	Béghin-Say ★	703	696	690	− 1 84
740	Berger (Ma)	745	730	730	− 2 01
750	Bic ★	743	728	740	− 0 40
1640	B.I.S.	1590	1595	1595	+ 0 31
2600	Biscuit (Géné.)	2500	2550	2550	+ 2
2480	Bongrain S.A.	2380	2350	2350	− 1 26
1230	Bouygues	1280	1302	1302	+ 1 72
4630	B.S.N.	4650	4660	4655	+ 0 11
1260	Carnaud	1330	1310	1315	− 1 13
3770	Carrefour	3471	3496	3500	+ 0 84
2520	Casino	2400	2381	2355	− 1 87
2150	Casino A.D.P.	2016	2015	2015	....
940	C.C.M.C.	1200	1190	1190	− 0 83
1420	Cetelem	1381	1398	1385	+ 0 28
2270	C.F.A.O.	2401	2400	2424	+ 0 98
420	C.F.D.E.	440	435	439	− 0 23
1300	C.G.I.P.	1330	1330	1330	....
1650	Chargeurs S.A.	1858	1890	1890	+ 1 72
88	Chiers-Châtill.	72 60	73 95	73 95	+ 1 85
785	Ciments franç.	855	849	849	− 0 70
735	Club Méditerr.	685	685	685	....
225	Codetel	225 50	226 50	225	− 0 22
390	Colimeg	406	406	402	− 0 98
1490	Coles	1520	1540	1540	+ 1 32
205	Compt. Entrepr.	226	235	239	+ 5 75
800	Compt. Mod.	805	806	810	+ 0 62
1250	Créd. Foncier	1204	1225	1225	+ 1 74
620	Crédit F. Imm.	635	636	635	+ 0 16
1490	Crédit Nat. ★	1495	1515	1503	+ 0 53
345	Crouzet ★	338	332 50	339	+ 0 29

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
2380	Damart S.A.	2390	2400	2400	+ 0 42
475	Darty ★	486	480 10	481 10	− 1
265	Dév. R.d.C. (Lt)	267	269	269	+ 0 75
670	D.M.C.	691	700	702	+ 1 59
2800	Docks France ★	2515	2500	2600	+ 3 37
2100	Dumez ★	2330	2330	2330	....
1370	Eaux (Gén.)	1432	1415	1425	− 0 49
2920	Ecco ★	2770	2771	2770	....
1090	Electro-Finan.	1110	1101	1101	− 0 81
340	Elf-Aquitaine	353 50	358	360	+ 1 84
300	— (certific.)	319 90	322 80	328	+ 2 53
3240	Epeda-B-Faure	3139	3125	3126	− 0 41
3730	Essilor	3500	3499	3499	− 0 03
450	Esso S.A.F. ★	469	470	480	+ 2 34
3040	Eurafrance	3030	3035	3100	+ 2 31
1490	Eurocom ★	1590	1576	1570	− 1 26
2880	Euromarché	3100	3200	3200	+ 3 23
930	Europe n° 1 ★	925	922	910	− 1 62
1870	Facom	1800	1790	1799	− 0 05
1300	Fichet-Bauche	1220	1225	1229	+ 0 74
255	Finextel	250	249 80	249 80	− 0 08
197	Fives-Lille	253	257 50	257 50	+ 1 78
325	Francarep	322	331	331	+ 2 80
1400	Fromageries Bel	1331	1338	1338	+ 0 53
995	Gal. Lafayette	980	1017	1017	+ 3 78
410	Gascogne	421	425	425	+ 0 95
320	Géophysique	340	352	352	+ 3 53
2020	Gerland	2250	2248	2248	− 0 09
540	GTM-Entrepose	582	600	610	+ 4 81
800	Guyenne-Gas. ★	862	851	870	+ 0 92
2940	Hachette ★	3235	3050	3099	− 4 20
750	Hénin (La)	750	743	742	− 1 07
101	Imétal	98	96 15	96 20	− 1 84
600	Imm. Plaine-M.	485	488	488	+ 0 62
4970	Inst. Mérieux	4750	4950	4950	+ 4 21
585	Interbail	650	645	645	− 0 77
1510	Intertechnique	1600	1597	1597	− 0 19
1520	J. Lefebvre	1670	1679	1679	+ 0 53
2020	Lab. Bellon	2030	2090	2080	+ 2 46
1420	Lafarge-Coppée	1460	1437	1435	− 1 71
1640	Lebon	1601	1611	1611	+ 0 62
5250	Legrand	5370	5360	5380	+ 0 19
1490	Lesieur	1550	1551	1551	+ 0 06
950	Locabail Immob.	932	932	932	....
740	Locafrance	725	735	730	+ 0 69
1070	Locindus	1050	1030	1031	− 1 81
1100	L. Vuitton S.A ★	1080	1100	1055	− 2 31
760	Luchaire	690	690	690	....
1450	Lyonn. Eaux ★	1455	1450	1455	....
185	Mais. Phénix	176 50	178	178	+ 0 85
630	Majorette (Ly)	635	634	634	− 0 16
76	Manurhin	82 20	82 20	82	− 0 24
460	Mar. Wendel	500	490 10	489	− 2 20

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
1500	Martell	1530	1500	1500	− 1 96
2310	Matra	2290	2236	2235	− 2 36
2490	Merlin-Gerin ★	2528	2530	2550	+ 0 87
3080	Michelin	2915	2955	2955	+ 1 37
1700	Midi (Cie)	1589	1580	1580	− 0 57
480	Midland Bk S.A.	449	450	449	....
595	Min. Salaig. (Ma)	601	608	608	+ 1 16
69	M.M. Penarroya	55 15	58 80	56 20	+ 1 90
2200	Moët-Hennessy	2220	2230	2221	+ 0 05
955	Mot. Leroy-S ★	935	936	915	− 2 13
104	Moulinex	91	89	92	+ 1 09
1070	Navig. Mixtes	1063	1080	1070	+ 0 66
197	Nord-Est	201 90	200 50	200 50	− 0 64
505	Nordon (Ny)	529	535	535	+ 1 13
585	Nouvelles Gal.	662	672	673	+ 1 66
1160	Occident. (Gén.)	1221	1231	1231	+ 0 82
1650	Omn.F.Paris	1570	1585	1585	+ 0 96
172	Olida-Caby	196	191 50	191 50	− 2 30
620	Opfi-Paribas	540	540	544	+ 0 74
3930	Oréal (L')	3852	3850	3870	+ 0 47
875	Paris-Réesc. ★	830	828	834	+ 0 48
1420	Pechelbronn ★	1515	1525	1523	+ 0 52
1420	Penhoet	1440	1440	1440	....
1040	Pernod-Ricard	1029	1029	1030	+ 0 10
155	Pétroles B.P.	148 50	150	150	+ 1 01
1280	Peugeot S.A.	1250	1239	1239	− 0 88
35	Poclain	36 10	36	36	− 0 28
1850	Potiet	1765	1750	1750	− 0 85
880	P.M. Labinal	880	899	900	+ 2 27
2890	Presses Cité	3170	3280	3275	+ 3 31
1580	Présabail Sic.	1500	1502	1500	....
610	Primagaz	689	697	697	+ 1 02
555	Printemps ★	593	598	623	+ 5 05
2500	Promodès	2750	2760	2760	+ 0 36
285	Prouvost S.A ★	296 40	296	295	− 0 47
1140	Radiotechn.	1385	1342	1350	− 2 53
147	Raff. Dist. Total	162 80	162 50	163	+ 0 12
3050	Redoute (La) ★	3390	3300	2950	− 12 97
290	Rober Financière	345	347	347	+ 0 58
1580	Roussel-Uclaf	1654	1658	1640	− 0 85
1140	Roussel-C.N.I.	1295	1299	1299	+ 0 31
5350	R. Impériale (Ly)	5500	5510	5510	+ 0 18
260	Sade	283	285	285	+ 0 76
3880	Sagem	3652	3650	3650	− 0 05
360	Saint-Gobain	385	384 40	384 40	− 0 16
955	St-Louis B.	1075	1075	1075	....
1940	Salomon	1910	1900	1910	....
1380	Salvepar	1349	1356	1355	+ 0 44
830	Sanofi	815	800	805	− 1 23
605	S.A.T.	505	515	515	+ 1 98
960	Saupiquet (Na)	978	970	970	− 0 82

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
580	Schneider ★	601	606	600	− 0 16
105	S.C.O.A.	109	109	109	....
600	S.C.R.E.G.	608	605	605	− 0 48
810	Seb ★	828	825	824	− 0 24
470	Sefimeg	477	470	470	− 1 47
1850	S.F.I.M.	1776	1758	1770	− 0 34
102	S.G.E.	96	95 70	95 10	− 0 93
630	Sign. Ent. El. ★	639	635	640	+ 0 15
1020	Silic	1100	1120	1120	+ 1 82
620	Simco-U.P.H. ★	619	613	617	− 0 32
340	Simnor (Li)	339	338	338	− 0 29
1450	Skis Rossignol	1410	1400	1401	− 0 63
845	Slminco	845	842	842	− 0 36
225	Sodero (Na)	250	260	260	+ 4
2470	Sodexho	2650	2800	2760	+ 4 15
415	Sogerap	412	413	420	+ 1 94
1750	Somm-Allib. ★	1761	1760	1769	+ 0 45
800	Source Perrier	763	758	758	− 0 66
1380	Sovac ★	1315	1315	1302	− 0 98
775	Spie-Batignol.	750	735	735	− 2
600	Strafor	640	628	628	− 1 88
405	Synthelabo ★	459	450	442	− 3 70
845	Talcs Luzenac	645	650	652	+ 1 09
3450	Tél. Elect.	3340	3320	3320	− 0 60
1600	Thomson-C.S.F.	1440	1448	1444	+ 0 28
440	Total (CFP)	464 80	477	481	+ 3 49
99	— (certific.)	102	104	106	+ 3 92
2290	T.R.T.	2225	2220	2220	− 0 22
910	U.F.B.	902	910	910	+ 0 89
1470	U.I.C.	1509	1510	1520	+ 0 73
620	U.I.F.	630	630	630	....
1030	U.I.S.	1032	1025	1025	− 0 68
570	U.C.B. ★	563	571	570	+ 1 24
850	Unibail	847	830	835	− 1 42
515	Valéo	536	520	520	− 2 99
101	Vallourec	114	118 10	118 10	+ 3 60
4500	V. Clicquot-P.	4650	4550	4645	− 0 11
695	Via Banque	722	727	714	− 1 10
855	Elf-Gabon	875	895	903	+ 3 20
88	Amax Inc.	101 80	101	100	− 1 77
420	Amer. Express	426	421	422	− 0 94
163	Amer. Teleph.	149 80	148 70	148 70	− 0 73
102	Anglo Amer. C.	97 20	97	96 50	− 0 72
495	Amgold	493	499 50	499 50	+ 1 32
840	BASF (Akt)	824	847	845	+ 2 55
970	Bayer	955	948	945	− 1 05
120	Buffelsfont.	111	115 50	114	+ 2 70
240	Chase Manh.	237	248 50	238	+ 0 42
235	Cie Pétr. Imp.	275	275 50	275 50	+ 0 18
56	De Beers	59 60	59 10	58 90	− 1 17
2620	Deutsche Bank	2410	2370	2372	− 1 58
54	Dome Mines	54	57	56	+ 3 70
1310	Dresdner Bank	1185	1178	1200	+ 1 27

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
107	Driefontein Cal	112 20	112 80	112 80	+ 0 53
590	Du Pont-Nem.	629	630	630	+ 0 16
465	Eastman Kodak	483	481 50	475	− 1 66
41	East Rand	42 95	43 60	43 30	+ 0 81
270	Electrolux	279 20	278 40	278 40	− 0 29
183	Ericsson	209	210	210	+ 0 48
475	Exxon Corp.	520	525	525	+ 0 96
435	Ford Motors	488	478	475	− 2 66
79	Freegold	80 90	81 90	82	+ 1 36
86	Gencor	84 30	86 95	87	+ 3 20
880	Gén. Electr.	630	622	622	− 1 27
540	Gén. Belgique	500	499 50	500	....
425	Gen. Motors	492	483 80	477	− 3 05
69	Goldfields	71 50	71 50	71 50	....
44	Gd Metropolitain	47 40	47 50	47 50	+ 0 21
73	Harmony	73 06	72 80	72 60	− 0 62
40	Hitachi	42 50	42 30	42 20	− 0 71
840	Hoechst Akt.	817	828	828	+ 1 35
113	Imp. Chemical	129 50	129 50	124	− 4 25
78	Inco. Limited	87 80	84 80	84 80	− 3 42
745	IBM	852	850	848	− 0 47
355	ITT	378	375	373	− 1 32
151	Ito-Yokado	146	145 60	145 20	− 0 55
75	Matsushita	76 10	76	76	− 0 13
820	Merck	843	844	844	+ 0 12
780	Minnesota M.	795	805	805	+ 1 26
280	Mobil Corp.	287	289 50	289 50	+ 0 87
550	Morgan J.P.	594	581	581	− 2 19
36380	Nestlé	35880	36410	36410	+ 1 48
119	Norsk Hydro	129 80	131 50	131	+ 0 92
200	Ofsil	197 20	202	202	+ 2 43
1500	Petrofina	1501	1499	1499	− 0 13
500	Philip Morris	538	538	530	− 1 49
133	Philips	135 50	136 40	136 40	+ 0 66
500	Quilmès	504	502	496	− 1 59
625	Randfontein	586	586	589	+ 0 51
620	Royal Dutch	654	657	653	− 0 15
68	Rio Tinto Zinc	71 40	73 80	73	+ 2 24
86	St Helena Co	84 40	85 50	85 50	+ 1 30
225	Schlumberger	239	246 50	243	+ 1 67
97	Shell transp.	105 30	106 50	106 40	+ 1 04
2370	Siemens A.G.	2215	2227	2240	+ 1 13
125	Sony	129	126 10	126	− 2 33
136	T.D.K.	127	133 50	132 50	+ 4 33
24	Toshiba Corp.	26 70	26 65	26 65	− 0 19
1520	Unilever	1494	1480	1474	− 1 34
305	Unit. Techn.	314	319	317	+ 0 96
550	Vaal Reefs	583	585	585	+ 0 34
270	Volvo	286	278 50	276	− 3 50
256	West Deep	249	255 80	255 80	+ 2 73
405	Xerox Corp.	416 50	428 30	428	+ 2 76
1 11	Zambia Corp.	1 11	1 12	1 12	+ 0 90

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
4,5 % 1973 L.I.V.	....	..
Emp. 7 % 1973	7848	..
Emp. 8,80 % 77	123	6 341
9,80 % 78/93	101 80	5 719
10,80 % 79/94	104 45	4 706
13,25 % 80/90	105 65	9 148
13,80 % 80/87	103 27	4 424
13,80 % 81/89	108 24	0 983
16,75 % 81/87	104 38	7 021
16,20 % 82/90	117 80	1 243
16 % juin 82	118 75	10 784
14,60 % fév. 83	117 61	14 180
13,40 % déc. 83	120 70	1 872
12,20 % oct. 84	112 70	4 178
11 % fév. 85	112 75	10 888
10,26 % mars 86	108 40	9 417
ORT 12,75 % 83	1697	..
OAT 10 % 2000	108 80	7 096
OAT 9,80 % 1997	105 45	1 800
OAT 9,80 % 1996	104 95	0 295
Ch. France 3 %	172 50	..
CNB Bques janv. 82	101 55	0 900
CNB Paribas	101 50	0 900
CNB Suez	101 50	0 900
CNI janv. 82	101 55	0 900
PTT 11,20% 85	107 40	2 126
CFF 10,30% 86	....	..
CNE 11,50% 86	....	7 148
CNT 9% 86	97	6 857
CRH 10,90% déc. 85	105 70	1 129

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Aciers Peugeot	708	737
Agache (Sté Fin.)	1800	1809
A.G.F. (St Cent.)	856	891
André Roudière	290 10	290
Applic. Hydraul.	771	801
Arbel	185	192 40
Astorg	313	335 70 d
Avenir Publicité	1990	2070
Bain C. Monaco	415	429
Banque Hypoth. Eur.	447	447
Béghin-Say (C.I.)	505	519
B.G.L.	430	....
Blanzy-Ouest	555	....
B.N.P. Cl	455	474
B.N.P. Intercontin.	389 40	370
Bénédictine	4050	4001
Bon-Marché	800	770
Call	948	948
Cambodge	609	888 d
C.A.M.E.	406	445 d
Campenon Bern.	740	730
Carbone-Lorraine	801	830
C.E.G.Frig.	570	610 d
Ceram. Blanzy	3520	3523
Centrest (Ny)	221	226 d
Cerabati	92 20	89 d
CERUS	765	770
Chambourcy (M.)	1069	1094
Champex (Ny)	151	147
C.I.C. (Financ. de)	275	279 50
C.I. Maritime	528	550 d
Cisse-Sintra	1010	....

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Ciram (B)	570	565 o
Clause	1298	1298
Cofradel (Ly)	2530	2478
Cogifi	511	510
Comiphos	592	605 d
Cie Industrielle	3480	3450
Comp. Lyon-Alem.	700	689
Concorde (La)	1060	1085
C.M.P.	24 35	28 50
Crédit (C.F.B.)	946	984
Créd. Gén. Ind.	1119	....
Crédit Lyonnais C.I.	686	673
Cr. Universel (Cie)	770	785
Créditel	181	181
Darblay S.A.	527	....
Darty Act. d. p.	382	380
De Dietrich	2280	2292
Delalande S.A.	1300	1330
Delmas-Vieljeux (Fin.)	1080	1070
Didot-Bottin	645	600
Eaux Bass. Vichy	1580	1517
Eaux Vittel	2405	2400
Economats Centre	640	615
Electro-Banque	432 40	440
Elf-Antargaz	521	540
E.L.M. Leblanc	960	949
Esafi-Bretagne	289	285
Eurapdis Paris	586	581
Epargne (B)	2787	....
Europ. Accumul.	89 40	88 40
Eternit	2700	2850
Exor	4015	4020
Finalens	236	236
FIPP	409	425 40
Focep	1236	1230
Foncière (Cie)	690	700
Fonc. Lyonnaise	4250	4260
Foncina	592	600
Forinter	1090	1090
Fougerolle	378 60	384
France I.A.R.D.	354	....
France (La)	7600	7600
From. Paul Renard	607	593 o
GAN	1020	1060
Gaumont	490	495
Gaz et Eaux	2420	2449
Gévelot	578	537 o
Gr. Fin. Constr.	535	549
Gds Moul. Paris	356	350
Groupe Victoire	3420	3300
G. Transp. Ind.	603	600
H.E.F.	232	....
Hutchinson	1150	1196
Immindo S.A.	618	618
Immoinvest	378 50	363 50 o
Immobail	544	....
Immobanque	894	894
Immob. Marseille	9610	9450
Immofice	575	575
Invest. (Sté Cent.)	3420	3390
Jaeger	237 80	228 30 o
Lafitte-Bail	585	590
Lambert Frères	167 70	179 70
Lille-Bonnières	1090	1090
Loca-Expansion	380	385
Locafinancière	470	....
Locatel	472	498
Louvre (Sté)	1858	1870
Machines Bull	41	41 10
Magasins Uniprix	177 30	184 30
Magnant S.A.	179	163 20 o
Maritimes Part.	414	414

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Métal Déployé	480	475
Métrologie Internat.	....	....
Mors	220	214
Naval Worms	101 60	100
Navig. (Nat. de)	206	....
OPB Paribas	520	519
Optorg	277 50	289
Oréal (L') C.I.	3039	3022
Origny-Desvroise	1052	1093
Palais Nouveauté	871	900
Paribas-CIP	864	....
Paris France	320	320
Paris-Orléans	365	330
Part. Fin. Gest. Im.	1690	1680
Pathé-Cinéma	759	759
Pechiney (cert. inv.)	203	205 20
Piles Wonder	800	810
Piper-Heidsieck	1210	1210
P.L.M.	211	212
Porcher	494	500
Providence S.A.	1850	1850
Publicis	2430	2400
Raff. Souf. R.	164	170
Rhône-Poul. (c. inv.)	376	375
Ricqlès-Zan	235	235
Rochefortaise S.A.	219 50	224 80
Rochette-Cenpa	149 90	149
Rosario (Fin.)	431	433
Rougier et Fils	132	123 o
Sacer	564	515 o
SAFAA	1118	1162
Safic-Alcan	976	....
SAFT	1629	1575
Saga	464	446
St-Gobain C.I.	377	374
Salins du Midi	545	565
Santa-Fé	168	170 10
Satam	163 50	163 50
Saulnes	63 50	64 80
Saunier-Duval	109 50	....
Savoisienne (M)	180	196 50 d
SCAC	701	729 d
Senelle Maubeuge	481	500
S.E.P. (M)	243	252
Serv. Equip. Véh.	110	112 30
Sicli	287 50	278 o
Sicotel	421	420
Simin	340 10	339
Siph (Plant. Hévéas)	362	383
Sté Générale-CIP	1325	1378
Sofal financière	2400	2435
Soffo	340	340
Soficomi	870	880
S.O.F.I.P. (M)	180	180
Sofragi	1131	1136
Souders Autog.	494 50	541 d
Sovabail	835	....
Speichim	33	....
S.P.I.	760	745
Suez (Fin. de)-CIP	1308	1312
Stemi	700	730
Taittinger	2400	2500
Testut-Aequitas	379	288
Tour Eiffel	555	....
Ufiner S.M.D.	622	622
U.A.P.	2300	2300
U.T.A.	2485	2530
Vicat	1056	1050
Virprix	1680	1700
Vinex	220	....
Waterman S.A.	590	614
Brass. du Maroc	136	....

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	990	....
Akzo	390	....
Alcan Alum	197	....
Algemeine Bank	1460	....
American Brands	334 90	302
Am. Petrofina	261	....
Arbed	278	....
Asturienne Mines	163	154
Bco Pop Espanol	410	398
Banque Morgan	....	....
Banque Ottomane	1200	....
B. Régl. Internat.	39990	39800
Br. Lambert	595	570
Canadian-Pacific	104	107
CIR	39 50	39 90
Commerzbank	952	945
Dart. and Kraft	335	349
De Beers (port.)	47 80	....
Dow Chemical	463 50	471
Gén. Belgique	500	500
Gevaert	908	....
Glaxo	129 90	129 90
Goodyear	300	306
Grace and Co	340	348
Gulf Canada Corp.	115	117
Honeywell Inc.	383	387
I. C. Industries	189	190
Johannesburg	670	....
Kubota	17 50	17 60
Latonia	288	286
Mannesmann	....	....
Midland Bank Plc	58 90	58 90
Mineral-Ressourc.	58 05	63
Nixdorf	2378	2390
Noranda	122 90	125 20
Olivetti	31	31 80
Pakhoed Holding	187	185
Pfizer Inc.	435	440
Procter Gamble	516	539
Ricoh Cy Ltd	36	35
Rolinco	248 20	249
Robeco	294 40	295
Rodamco	420	410
Saipem	18	19 80
Shell fr. (port.)	100	....
S.K.F. Aktiebolag	271	300 d
Steel Cy of Can.	95	97
Tenneco	232 20	....
Thorn EMI	55	56
Toray indust. inc	26	28 10
Vieille Montagne	813	780
Wagons-Lits	905	....
West Rand	19 60	19 30

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amrep	9	8 30 o
Calciphos	1287	1310
C.E.M.	....	....
Cochery	185	....
Coparex	460 50	480
Dubois Inv. (Costo.)	940	940
Hydro-Energie	320	....
Hoogovens	250	....
Matra Hrd. (échan.)	....	....
Nicolas	1195	1100 o
Révillon	590	500 o
Rorento N.V.	147 10	148 10
Sopelem	85 70	[illegible] 10 o
S.P.R.	230	....
Ufinex	380	....
Union Brasseries	142	....

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	1276	1270
Alain Manoukian	1135	....
Asystel	538	560
B.I.C.M.	750	766
B.I.P.	1155	1201
Bolloré Technologies	1160	1185
Buitoni	666	670
Cables de Lyon	1349	1364
Calberson	850	850
Cardif	3050	2980
Cap Gemini Sogeti	2580	2600
C.D.M.E.	1040	1040
C. Equip. Elect.	310	306
C.E.G.I.D.	2700	2756
C.E.P.-Communication	1520	1560
C.G.I. Informatique	1040	1075
C. Occid. Forestière	232 50	232
Dafsa	205	205
Dauphin O.T.A.	3200	3280
Devanlay	2400	2496
Deville	970	950
Drouot-Assurances	510	495
Drouot-Obl. convert.	3350	3300
Editions Belfond	289	289
Elect. S. Dassault	841	851
Expand	729	760
Filipacchi	1010	906 •
Guintoli	875	881
Guy Degrenne	920	920
I.C.C.	289	290
IN Informatique	340	353
Le gd livre du mois	322	326 10
Loca-Investissement	346	348
Locamic	370	485 d
Manutan	613	630
Merlin Immobilier	490	461
Métallurg. Minière	161	162 50
M.M.B.	835	800
Molex	369 90	361
Navale-Delmas	770	779
Olivetti-Logabax	511	559 d
Om. Gest. Fin.	530	539
Paternelle-R.D.	3380	3320
Petit Bateau	265	258
Petrofigaz	520	527
Razel	1410	1410
St-Gobain Emballage	1295	1300
St-Honoré Matignon	235	231
S.C.G.P.M.	286	336 d
Sema-Métra	1348	1350
S.E.P.	1370	1351
S.E.P.R.	1870	1869
S.M.T. Goupil	300	300
Sodinforg	1623	1558
Sofibus	350	350
Supra	1550	1530
Valeurs de France	380	380

SICAV (sélection) 9/2

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	807 57	787 87
Actions France	477 97	460 69
Actions sélectives	623 92	601 37
Aedificandi	662 49	636 54
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1209 15	1179 66
A.G.F. 5000	604 89	590 14
A.G.F. ECU	1149 62	1138 24
A.G.F. Interfonds	459 85	448 83
A.G.F. OBLIG.	1138 49	1132 83
Agfimo	693 69	676 77
Altefi	223 24	216 17
A.L.T.O.	202 86	195 53
Amérl-Gan	5456 99	5209 54
America-Valor	780 93	745 52
Amérique Gestion	388 91	371 27
Amplitude	561 14	544 80
Arbitrages court terme	6240 40	6229 93
Argonautes	414 62	395 82
Associc	1121 10	1121 10
Aurecic	1326 41	1287 78
Axa Europe	106 78	101 94
Axa Investissements	113 31	108 17
Bourse-Investiss.	490 37	468 13
Bred Associations	2685 88	2677 95
Bred International	94 28	92 43
Capital Plus	1650 18	1650 18
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Colombia	863 15	814 48 ◆
Convertimmo	397 32	382 04
Cortal court terme	12324 63	12324 63
Cortexa	969 25	925 30
Credidor	467 55	453 93
Croiss. France	284 84	272 38
Croiss. Mercure	2528 47	2454 83
Croiss. Immobil.	659 86	628 98
Croiss. Prestige	360 03	343 70
Démétor	12976 58	12976 58
Drouot-France	676 62	645 94
Drouot-Investiss.	1092 98	1043 42
Drouot-Sécurité	254 34	242 81
Drouot-Sélection	143 04	136 55
Ecuric	1156 16	1139 09
Elicoop Sicav	11202 36	11202 36
Elf-Valeurs	9701 77	9465 14
Energie	269 83	257 59
Eparcic	2847 51	2841 82
Eparcourt Sicav	4055 55	4045 44
Epargne Associations	25184 02	25128 33
Epargne-Capital	7835 39	7757 81
Epargne-Croiss.	1485 95	1426 72
Epargne-Industr.	802 18	785 80
Epargne-Inter	645 21	627 94
Epargne J	50774 85	50774 85
Epargne-Long-Terme	1774 78	1727 28
Epargne-Oblig.	200 28	194 92
Epargne-Unie	1268 91	1211 37
Epargne-Valeur	431 87	420 31
Eparoblig	1234 62	1232 18
Euracic	9452 88	9313 18
Euro-Croissance	542 97	527 16 ◆
Eurodyn	1084 20	1048 55
Financière Plus	28891 67	28724 43
Fincord Placement	62945 80	62758 52
Fincord Trimestriel	1108 53	1092 15
Fincord Valorisation	13138 27	12880 66
Foncicav (div. par 10)	10388 48	10383 29
Foncier Investiss.	1156 20	1128
Foncival	277 42	284 84
France Eco Plus	10389 61	10296 74
France-Gan	5859 82	5594 10
France-Garantie	318 18	317 52 ◆
France-Investiss.	552 79	527 72
France-Net	124 42	123 19
France-Obligations	486	461 39
Francic	417 76	405 58
Francic Régions	1072 22	1040 99

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Associations	1312 08	1312 08
Fructicapi	301 80	297 34
Fructidor	258 05	252 27
Fructifrance	845 73	825 10
Fructivar	80568 11	80367 19
Fructi ECU	578 16	587 65
Fructi-Première	12025 76	11848 08
Futuroblig	1095 48	1094 39
Gestilion	59914 52	59765 11
Gestion Associations	152 54	149 18
Gestion Mobilière	722 75	699 95 ◆
Gest. Rendement	501 88	479 12
Gest. Sél. France	798 02	759 92
Haussmann Associat.	1272 98	1272 98
Haussmann court terme	1158 91	1158 91
Haussmann Epargne	1375 51	1375 51
Haussmann Europe	2008 14	1933 69
Haussmann France	1076 55	1037 64
Haussmann Oblicroiss.	1302 99	1302 99
Haussmann Obligation	1553 55	1497 40
Horizon	1255 81	1219 23
I.M.S.I.	628 41	598 91
Indo-Suez Valeurs	764 03	729 38
Ind. française	12891 84	12737 10
Interoblig.	11661 53	11213 01
Intersélect France	470 98	449 60
Intervaleurs Indust.	683 17	652 19
Invest. net	14080 15	14052 05
Invest. Obligataire	17407 92	17373 17
Japacic	164 84	160 04 ◆
Jeune épargne	238 38	234 86
Laffitte-Amérique	267 71	255 57
Laffitte-ct-terme	60423 11	60423 11
Laffitte-Expansion	854 45	815 70
Laffitte-France	354 09	338 03
Laffitte-Immobilière	263 54	251 59
Laffitte-Japon	321 15	306 59
Laffitte-Oblig.	147 84	141 14
Laffitte-Placements	63571 62	63571 62
Laffitte-Rend.	217 13	207 28
Laffitte-Tokyo	1183 34	1129 68
Lion-Associations	10978 64	10978 64
Lion-Institutionnels	22636 45	22580
Lionplus	72591 30	71872 57
Livret portefeuille	626 15	607 91
Méditerranée	176 61	169 51
Mondiale Investissem.	469 91	448 60
Monecic	5773 18	5773 18
Moné J.	52544 59	52544 59 ◆
Monétaffitte	255730 24	255730 24
Multi-Obligations	420 96	401 87
Mutuelle Unie Sél.	154 78	147 74
Natio.-Assoc.	6393 78	6391 03
Natio.-Epargne	13840 35	13703 32
Natio.-Immobilier	1038 25	1010 46
Natio.-Inter.	1131 73	1101 44
Natio.-Obligations	524 03	510
Natio.-Patrimoine	1373 19	1338 44
Natio.-Placements	61699 25	61699 25
Natio.-Revenu	1081 34	1070 63
Natio.-Sécurité	53926 02	53926 02
Natio.-Valeurs	774 63	753 90
Nippon-Gan	5163 18	4929 03
Nord-Sud Développ.	1219 87	1217 44 ◆
Oblicic Régions	1020 48	1005 40
Oblicoop Sicav	1423 03	1404 93
Oblifion	1073 94	1045 20
Optimavalor	651 22	621 69
Options et Rendement	51790 16	51024 79
Orient-Gestion	169 78	162 08
Paramérique	548 38	523 51
Parsurope	833 21	795 43
Paribas Epargne	16381 73	16351 03
Paribas France	103 90	99 66
Paribas Gestion	627 81	602 22
Paribas Opportunités	106 14	101 61

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1045 54	1044 50
Patrimoine-Retraite	1628 77	1594 87
Phénix Placements	267 08	265 73
Pierre Investiss.	758 20	723 82
Placement A	1038 62	1038 62
Placement ct-terme	70603 06	70603 06
Placement J	55049 90	55049 90
Placement Premier	50168 38	50168 38
Placements Rendement	11336 86	11336 86 ◆
Placements Sécurité	108070 14	108070 14 ◆
Première Obligations	10264 69	10203 47
Priv'Association	22414 88	22414 88
Province Investiss.	605 14	577 70
Quantz	110 16	107 45
Rentacic	163 42	161
Revenus Trimestriels	5916 20	5857 62
Revenu Vert	1161 91	1160 75
Rivoli Plus	1032 05	985 26
St-Honoré Assoc.	13648 84	13580 94
St-Honoré Bio-aliment.	793 61	757 62
St-Honoré Pacifique	538 32	513 91
St-Honoré P.M.E.	476 22	454 63
St-Honoré Real	11390 04	11334 70
St-Honoré Rendement	12094 97	12034 80
St-Honoré Technol.	773 06	738
St-Honoré Valor	12271 74	12174 35
Séculcic	11091 43	11080 35
Sécur. Mobilière	395 84	377 89
Sécuri Taux	10078 87	10078 87
Sél. court terme	12390 78	12298 54
Sécaden (Cardon BP)	760 43	749 19
Sicav-Associations	1380 21	1378 14
S.F.I. fr. et étr.	608 09	598 44
Sicavimmo	809 48	772 77
Sicav 5000	388 71	368 84
Slivafrance	574 32	558 95
Slivam	422 70	411 39
Slivarente	221 09	215 17
Slivinter	399 40	388 71
S.I.-Est	1291 86	1233 28
S.I.G.	897 25	858 17
S.N.I.	1242 39	1206 20
Sotinvest	548 10	523 84
Sogepargne	391 83	388 03
Sogerex	51496 86	49998 95
Sogevar	1065 69	1017 58
Soginter	1284 45	1226 21
Soleil Investiss.	476 53	453 97
Technocic	1173 67	1139 49
Techno-Gan	5814 23	5550 58
U.A.P. Investiss.	415 10	400 10
Uni-Associations	107 02	107 02 ◆
Unifrance	491 62	489 33
Unifoncier	1351 23	1289 96
Uni-Garantie	1296 76	1271 31
Unigestion	903 96	862 97 ◆
Uni-Japon	1413 37	1349 28
Uni-Régions	3084 66	2944 78
Unirente	2278 61	2203 68
Univer	172 68	172 68 ◆
Univers-Obligations	1583 74	1531 65
Valorem	521 62	508 90
Valoblig	60633 89	59049 40
Valorg	1458 95	1457 49
Valmi	78427 11	78387 92

c : coupon détaché
o : offert
• : droit détaché
d : demandé
◆ : prix précédent
★ : marché continu.

Droits et bons

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Attribution		
Air Liquide	68 10	....
Casino	....	....
Créd. Foncier France	234	....
Pernod Ricard	....	....
Total	6 40	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 9/2	COURS DES BILLETS Achat	COURS DES BILLETS Vente
Etats-Unis ($ 1)	6 181	6 173	5 950	6 500
ECU	6 876	6 882	....	....
Allemagne (100 DM)	333	332 950	322 500	340 500
Belgique (100 F)	16 110	16 103	15 400	16 250
Pays-Bas (100 fl.)	295 210	295 180	286	304
Danemark (100 krd)	88 120	88 060	84 500	91
Norvège (100 k)	87 080	86 920	82	88
Grande-Bretagne (£ 1)	9 330	9 322	9 050	9 750
Grèce (100 drachmes)	4 585	4 560	3 700	4 600
Italie (1 000 lires)	4 684	4 686	4 500	5
Suisse (100 fr.)	394 350	394 940	382	402
Suède (100 krs)	93 930	93 690	89	95
Autriche (100 sch)	47 360	47 350	46 100	48 450
Espagne (100 pes.)	4 735	4 742	4 500	5
Portugal (100 esc.)	4 318	4 302	3 700	4 700
Canada ($ can 1)	4 621	4 618	4 400	4 800
Japon (100 yens)	4 004	3 990	3 870	4 050

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 9/2
Or fin (kilo en barre)	80600	81000
Or fin (en lingot)	80600	81250
Pièce française (20 fr)	520	517
Pièce française (10 fr)	385	.....
Pièce suisse (20 fr)	548	547
Pièce latine (20 fr)	472	475
Souverain	594	599
Pièce de 20 dollars	3050	3050
Pièce de 10 dollars	1560	1530
Pièce de 5 dollars	901 25	.....
Pièce de 50 pesos	3195	3215
Pièce de 10 florins	492	481
Or Londres	402 70	402 95
Or Zurich	403 60	404 50
Or Hongkong	404 15	402 15
Argent Londres	5 56	5 53

Le Monde

La visite en France du président du Congo

MM. Mitterrand et Sassou Nguesso ont exprimé des opinions un peu différentes sur le conflit du Tchad

Arrivé à Paris le lundi 9 février pour une visite d'Etat de trois jours, M. Denis Sassou Nguesso, chef de l'Etat congolais et président de l'OUA, a eu avec ses hôtes français des entretiens essentiellement consacrés au problème tchadien. Au cours d'un premier tête-à-tête, le président Mitterrand lui a dit que l'envoi de renforts français en hommes et en matériels, dans le cadre du dispositif « Epervier », répond à une mobilisation menaçante des Libyens mais ne signifie nullement que Paris ait changé de doctrine sur le fond de l'affaire. Il n'est pas question que les Français s'engagent au nord du seizième parallèle.

On dit dans la délégation congolaise que le président Nguesso a *« compris »* ce langage. Des différences d'analyse étaient néanmoins perceptibles dans les allocutions prononcées par les deux chefs d'Etat au cours d'un dîner officiel lundi à l'Elysée. M. Mitterrand a souligné qu'il n'y avait pas de comparaison à faire entre *« une armée d'occupation et la France qui a été appelée par un pays souverain »*. « Que les occupants s'en aillent, sans perdre un *instant, les troupes françaises s'en iront,* a-t-il dit. *Les opérations dans le Nord opposent des Tchadiens qui sont chez eux à des forces étrangères qui n'ont aucun titre à se trouver là (...) Le retour à la paix, c'est le retour à l'intégrité territoriale. »*

Pour sa part, M. Sassou Nguesso a estimé que *« le drame tchadien devait être réglé par les Tchadiens eux-mêmes en dehors de toute ingérence étrangère »*. Il a exprimé l'espoir que les démarches qu'il a entreprises avec le président Bongo, dans le cadre de la concertation africaine permettront de *« faire entendre raison aux uns et aux autres »*.

Dans « Face au public », une émission de France-Inter enregistrée samedi, à Brazzaville, et diffusée lundi 9 février, il devait déjà renvoyer dos à dos la France et la Libye, estimant que les questions tchadiennes doivent être traitées *« en dehors des ingérences extérieures, qu'elles soient libyennes, ou françaises »*. Affirmant qu'il agissait auprès de Paris et de Tripoli *« pour que, comme cela s'est passé en 1984, les troupes étrangères quittent définitivement le Tchad »*, il aurait dit que *« les troupes françaises et libyennes devraient quitter le Tchad »*.

En route vers Paris, le chef de l'Etat congolais avait fait lundi matin une courte escale à Alger, où il avait rencontré M. Goukouni Oueddeï, ancien président du GUNT. La tentative de médiation du Congo n'est pas la seule. M. Drali Hassan Taj Eldeen, membre du Conseil suprême soudanais, est rentré lundi à Khartoum à l'issue d'une visite de cinq jours en Libye, où il a rencontré le colonel Kadhafi. Il doit se rendre très prochainement à N'Djamena dans le cadre d'une mission de bons offices.

Entre Paris et Pointe-Noire des relations « fécondes et sereines »

POINTE-NOIRE
de notre envoyé spécial

Vingt-huit mètres plus bas, les eaux de l'Atlantique forment une faible houle. La plate-forme pétrolière Emeraude est située sur l'un des champs pétrolifères les plus riches du monde. A cet endroit, le sous-sol marin renferme près de 1 milliard de tonnes de pétrole. Mais le pactole, qui pourrait théoriquement assurer la prospérité économique du Congo, n'est exploitable que pour une infime partie. Elf, opérateur du pétrole congolais, exploite actuellement quatre gisements dont le plus éloigné est situé à près de 60 kilomètres du port de Pointe-Noire. De Yanga, la plus grosse plate-forme, on aperçoit, sur la ligne brumeuse de l'horizon, d'autres installations pétrolières. Ce sont celles de l'enclave de Cabinda où les compagnies américaines exploitent le pétrole angolais.

A Pointe-Noire, la vie économique est entrée en léthargie. Avant la crise, chaque habitant de cette cité considérait une embauche à Elf-Congo comme le summum de la réussite sociale. Aujourd'hui, le bureau de recrutement demeure portes closes. L'effondrement des prix du brut, conjugué à la dépréciation de la monnaie américaine, a conduit le groupe pétrolier à réduire ses activités, et l'État congolais est entré dans une période durable de crise économique.

Il n'est pas encore question de licenciements parmi les quelque 860 salariés congolais ; la direction du groupe s'est contentée, en 1986, de supprimer une douzaine des 160 postes d'expatriés. *« Une société privée serait déjà en liquidation »*, indique-t-on à Elf. Ce qui sauve Elf-Congo c'est qu'il fait précisément partie d'un groupe qui, pour l'instant, peut supporter des pertes.

La filiale congolaise a perdu près de 21 milliards de francs CFA en 1986 et, malgré de sérieuses compressions budgétaires, les résultats ne seront guère meilleurs cette année. Pour l'Etat congolais qui, à partir des années 80, a fondé son développement sur l'exploitation du pétrole, les effets de la conjoncture sont bien plus dramatiques. Les recettes pétrolières, qui représentent plus de 80 % des recettes budgétaires, sont passées de 215 milliards de francs CFA à environ 110 milliards en 1986 et ne dépasseront pas 35 milliards cette année.

Appel au FMI

Devant l'urgence de la situation, le président Sassou Nguesso a été contraint de faire appel au Fonds monétaire international (FMI), ce qui, pour ce pays officiellement *« marxiste léniniste »*, constituait une sérieuse remise en cause de ses choix politiques et idéologiques. Cette orientation, qui s'est effectuée en dépit de pressions de l'Union soviétique et des vœux des membres du comité central du bureau politique du Parti congolais du travail (PCT), s'est concrétisée par la signature d'un accord avec le FMI, en juillet 1986, qui faisait suite à l'adoption, un an auparavant, d'un plan d'austérité.

Pragmatique, le chef de l'Etat a suivi l'évolution de la plupart des dirigeants *« progressistes »* du continent qui, tout en dénonçant l'*« impérialisme »* des pays occidentaux, sont bien obligés de constater que ceux-ci sont les seuls à pouvoir les aider financièrement. Les liens politiques et iéologiques entre le Congo et les pays de l'Est restent étroits mais sont très ténus sur le plan économique. On estime ainsi, de source occidentale, que les prêts dont Brazzaville a bénéficié en 1985 de la part des pays de l'Est ont atteint 1,3 milliard de francs CFA, alors qu'à elle seule la France a accordé plus de 15 milliards de prêts. L'aide française publique dépasse 50 % de l'aide totale que reçoit le Congo.

Les relations entre Paris et Brazzaville n'ont jamais été sérieusement affectées par les *« liens privilégiés »* existant entre le régime congolais et les pays socialistes, et notamment par la présence soviétique et cubaine relativement importante sur le territoire congolais.

Face aux quelque 420 coopérants des pays de l'Est, la France entretient au Congo 430 assistants techniques, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la santé, contre 510 en 1983. Les échanges commerciaux entre les deux pays, qui représentent un peu moins de la moitié du commerce extérieur congolais, sont largement favorables à la partie française (bien que le solde soit en nette régression depuis quatre ans), les exportations congolaises sont représentées à 86 % par le pétrole, le reste des achats français étant notamment du bois (6,7 %), ainsi que du cacao, du café et du sucre. De son côté, le Congo importe surtout des produits alimentaires (des céréales notamment) et différents produits industriels. Les investissements français au Congo sont de loin les plus importants de ceux des partenaires étrangers de Brazzaville, mais ils sont consacrés à 90 % au secteur pétrolier et parapétrolier.

Les relations franco-congolaises sont qualifiées ici de *« fécondes et sereines »* et Paris s'est fait l'avocat du Congo auprès du FMI. La France, d'autre part, vient d'accepter de financer (400 millions de francs français) l'hôpital général de Brazzaville, une unité ultramoderne dont des experts critiquent le caractère disproportionné car il absorbera plus de 80 % du budget congolais de la santé...

Le président Sassou Nguesso attend de la France un *« geste »* supplémentaire qui contribuerait à combler une partie des besoins de son pays pour 1987 (entre 50 et 80 milliards de francs CFA) pour lesquels peu d'experts, à Brazzaville, entrevoient actuellement une solution.

LAURENT ZECCHINI.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 10 février

Baisse : – 0,73 %

La Bourse de Paris est en baisse, le mardi 10 février au matin, l'indicateur de tendance étant de – 0,73 %. Parmi les principales hausses, on note Printemps (+ 3,53 %), Guyenne-Gascogne (+ 3,44 %), Cofimeg (+ 1,99 %), Casino (+ 1,65 %), Skis Rossignol (+ 1,28 %).

En revanche, sont en baisse : Bouygues (– 3,37 %), Moulinex (– 3,04 %), Europe 1 (– 2,74 %), Laffarge-Coppee (– 1,87 %) et Michelin (– 1,85 %).

Valeurs françaises

	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours
Accor	530	528	523
Agence Havas	2040	2045	2042
Air Liquide (L')	698	700	697
Bancaire (Cie)	1082	1080	1069
Bongrain	2350	2345	2345
Bouygues	1302	1285	1258
B.S.N.	4655	4650	4620
Carrefour	3500	3485	3485
Chargeurs S.A.	1890	1890	1875
Club Méditerranée	665	655	657
Eaux (Gén.)	1425	1410	1410
Elf-Aquitaine	380	381	368 50
Essilor	3489	3490	3490
Lafarge-Coppée	1435	1410	1408
Michelin	2955	2895	2900
Midi (Cie)	1580	1570	1569
Moët-Hennessy	2221	2212	2215
Navig. Mixtes	1070	1070	1065
Oréal (L')	3870	3870	3880
Pernod-Ricard	1030	1030	1026
Peugeot S.A.	1239	1230	1217
Sanofi	805	799	800
Source Perrier	758	750	751
Télémécanique	3320	3300	3300
Thomson-C.S.F.	1444	1436	1430
Total-C.F.P.	481	478 90	477
T.R.T.	2220	2210	2210
Valéo	520	518	518

Sur le vif

Télés choces

Vous y comprenez quelque chose, vous, à ces histoires de télé ? Qui reprend quoi et avec qui ? Un chatte n'y retrouverait pas ses petits. Moi, tout ce que je vois, c'est que j'y suis pas. Non, c'est pas des blagues, nous au *Monde* on était en négociations avec une tapée de gens. Il parlait que de ça, mon directeur, à la conférence des chefs. Ça marchait, ça marchait pas. Il y avait des jours avec et des jours sans. Là, maintenant, on n'est plus avec ceux avec qui on était, mais il se pourrait qu'on se mette avec ceux avec qui on n'était pas. C'est qui ces « qui », là ? Ils ont pas voulu me l'expliquer. Paraît que c'est trop compliqué pour moi.

En attendant, ce que je peux vous révéler, c'est qu'on était en cheville avec Havas et RTL, elle a un autre sigle, la CLT, je crois, pour décrocher la « 5 ». Havas, on lui a dit non. Pas nous, *le Monde,* quelqu'un, je sais pas qui, lui a dit : la « 5 », faut la laisser à Hersant. Ou c'est peut-être Hersant qui a dit : la « 5 », faut me la laisser à moi. Ça, on sait pas. Ce qu'on sait, c'est qu'Havas a dit : bon, OK, je prends la Une. Mais la Une, Hachette était déjà dessus. Alors, ils s'y sont mis à deux. Après, Havas a dit : tous comptes faits, la Une, j'en veux plus...

Alors, à Europe 1, ils sont bien embêtés. Pourquoi ? Parce que eux, c'est Hachette, et eux aussi ils voudraient bien en faire de la télé, mais, tout seuls, ils peuvent pas, c'est trop cher. Et ils savent pas avec qui en faire. Il y a plus personne. Tous les autres, Hersant, Berlusconi, Suez, l'UAP, Rothschild, pas Edmond, David — je vous les donne dans le désordre, — Seydoux, Publicis, la Lyonnaise, NRJ, ils fricotent ensemble ou séparément, ils se disputent la « 5 » et la « 6 ». En plus, il y a Canal Plus qui veut faire un Canal Plus de plus. Mais c'est pas pour moi ni pour les collègues de RTL et d'Europe 1, c'est pour les gamins de trois à treize ans.

Du coup, il y a Bouvard qui rigole aujourd'hui dans *France-Soir :* Pourquoi on fait pas pour la Une comme pour Saint-Gobain ou Paribas ? Génial, non ? Avec les cinq cents balles de la redevance, moi je m'achète une action, et ça y est, j'ai enfin un pied dans la télé. Ce matin, je cours fourrer le papier sous le nez d'un copain au service économique, et il me fait : Ho la la ! quelle cata ! Ballamou avait eu la même idée, figure-toi, mais maintenant que l'autre la lui a piquée, c'est foutu, il va la mettre au panier.

CLAUDE SARRAUTE.

Nomination de Jorge Lavelli au TEP

Jorge Lavelli est nommé à la direction du Théâtre de l'Est parisien (théâtre national). Il succède à Guy Rétoré à partir de juillet 1987) et pourra entrer en fonctions au début de l'année 1988. A cette date, les nouveaux bâtiments devraient être achevés. Ils comportent deux salles, une en gradins de huit cents places, dans laquelle peut être aménagée une fosse d'orchestre, et une, modulable, de deux cent cinquante places environ.

Guy Rétoré conserve la direction de la salle Gambetta, où il est installé depuis le début des travaux. Il y reste pour deux ans avec une subvention de 6 millions de francs.

Jorge Lavelli, né à Buenos-Aires, venu en France en 1961, avait obtenu en 1963 le prix des Jeunes Compagnies avec *le Mariage*, de Gombrowicz. Il a été l'un des premiers metteurs en scène dramatiques en France à aborder l'opéra – *Faust, Pelléas et Mélisande, Madame Butterfly, la Traviata...* – Il est également le premier à avoir tenté l'expérience du théâtre musical : *Orden,* à Avignon, en 1969. Il pense centrer son travail sur les auteurs contemporains – il a monté, en particulier, Arrabal, Copi, Ionesco... et des grands classiques. Il vient d'obtenir un grand triomphe public avec sa mise en scène du *Songe d'une nuit d'été* à la Comédie-Française, – que le ministre, M. François Léotard, a beaucoup apprécié. Il envisage de réaliser un projet ambitieux : une triologie de Valle Inclan, *la Tragédie barbare.*

C.G.

M. Poillot nouveau directeur général du « Matin »

Le conseil d'administration du quotidien *le Matin,* réuni le 9 février, a nommé un nouveau directeur général et confirmé différents aménagements récents apportés à la structure de la rédaction du journal. C'est donc un ingénieur des travaux publics, M. Jean-René Poillot, proche de M. Paul Quilès, qui prend la direction générale du journal.

Après une expérience au sein de plusieurs entreprises de travaux publics, Jean-René Poillot avait été nommé chargé de mission en 1984 auprès de Paul Quilès, alors ministre de l'urbanisme et du logement, et avait suivi ce dernier au ministère de la défense en tant que conseiller technique. Depuis mars 1986, il s'occupait des problèmes de développement dans une filiale de l'Aérospatiale.

L'arrivée de M. Paul Quilès comme patron d'une société holding – Matin-Presse-Communication – regroupant des activités de presse écrite et de production de programmes radio et télévision, est désormais considérée comme vraisemblable. Les rênes du titre resteraient cependant confiées à M. Jean-François Pertus, PDG du *Matin,* la direction de la rédaction étant assurée de façon collective par Christian Fauvet, Pierre Feydel, Philippe Labarde et Bernard Morrot.

Le Matin, qui connaît de graves problèmes financiers – 52 millions de francs de déficit en 1986 pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 130 millions de francs – devrait procéder prochainement à une augmentation du capital social (actuellement 42 millions de francs), qui se trouverait pratiquement doublé.

De Paris à Genève

Marche des mères des enfants retenus en Algérie

Le collectif « Défense des enfants enlevés » qui regroupe les mères dont les enfants sont retenus en Algérie par leur père, organise du 10 février au 4 mars une marche de Paris à Genève, où se réunit la commission internationale des droits de l'homme, afin de hâter les négociations entre Paris et Alger. Il souhaite que soit rapidement trouvé un accord sur le droit de garde et de visite.

EN BREF

● **Augmentation du nombre de détenus.** – Il y avait 48 959 détenus dans les prisons métropolitaines, le 1er février, contre 47 698, le 1er janvier, soit une augmentation de 2,64 % en un mois et de 10,39 % en un an. Le nombre de prévenus, c'est-à-dire de personnes attendant un jugement définitif, était de 22 428 le 1er février soit une proportion de 45,8 % par rapport au total des détenus.

● **Hold-up à Paris = 5 millions de francs de butin.** – Un hold-up a été commis dans la matinée du lundi 9 février au siège central du Crédit agricole d'Ile-de-France, 26, quai de la Rapée à Paris 75012, où une dizaine de malfaiteurs se sont emparés de 5 millions de francs.

Les bandits, qui ont vidé les coffres après avoir maîtrisé une vingtaine d'employés, ont pu quitter la banque sans être inquiétés et n'avaient pas été retrouvés mardi en fin de matinée.

La brigade de répression du banditisme a été chargée de l'enquête : *« Ce hold-up a été exécuté par une équipe de gangsters très organisée, des hommes de trente à quarante ans, qui n'en sont certainement pas à leur coup d'essai »,* estiment les policiers.

Le numéro du « Monde » daté 10 février 1987 a été tiré à 512 282 exemplaires

A B C D E F G